

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT PERMANENT DU
PLAN NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2018

Version finale

Mai 2019

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	<i>i</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>ii</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	<i>iii</i>
<i>RESUME</i>	<i>viii</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2018</i>	<i>2</i>
<i>II PERFORMANCE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE</i>	<i>4</i>
II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	4
II.2 Axe 2 : Développer le capital humain	29
II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	71
II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso	105
<i>III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2018</i>	<i>117</i>
III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif	117
III.2 Financement du PNDES	118
<i>IV PERSPECTIVES 2019-2021</i>	<i>124</i>
IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	124
IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain	127
IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	130
<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>134</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>I</i>
Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue	I
Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue	I
Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES	II
Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES	XVIII
Annexe 5 : Bilan synthétique 2018 des matrices régionales des reformes stratégiques et des investissements structurants	XXVII
<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>XXX</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Recrutements effectués de 2016 à 2018	11
Tableau 2: Etat des CPD construits et /ou en construction dans la région du Sahel et du Nord.....	12
Tableau 3: Etat des BT construits et/ou en construction.....	12
Tableau 4: Exécution des produits du programme budgétaire « prestation de services de santé » ..	30
Tableau 5: Produits livrés en matière de gratuité d'accès aux soins	30
Tableau 6: Produits livrés en matière de lutte anti-paludisme et de prévention des maladies de l'enfant	31
Tableau 7: Produits livrés en matière de lutte contre le VIH	32
Tableau 8: Produits livrés en matière de nutrition des enfants et des femmes.....	36
Tableau 9: Appui à la production agricole et à la participation des HIMO de personnes vulnérables	36
Tableau 10: Produits livrés et cibles en matière de valorisation de la recherche	50
Tableau 11: Situation des produits AEP livrés pour le milieu rural	59
Tableau 12: Situation des produits livrés pour le milieu urbain	61
Tableau 13: Produits portés par le programme budgétaire « Développement durable des productions agricoles ».....	72
Tableau 14: Produits portés par le programme budgétaire « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ».....	78
Tableau 15: Panorama sur quelques ODD	106
Tableau 16: Panorama sur quelques ODD suite 1.....	108
Tableau 17: Panorama sur quelques ODD suite 2.....	109
Tableau 18: Panorama sur quelques ODD suite 3	110
Tableau 19: Panorama sur quelques ODD suite 4.....	111
Tableau 20: Panorama sur quelques ODD suite 5.....	112
Tableau 21: Panorama sur quelques ODD suite 6.....	113
Tableau 22: Panorama sur quelques ODD suite 7.....	114
Tableau 23: Panorama sur quelques ODD suite 8.....	115
Tableau 24: Panorama sur quelques ODD suite 9 et fin.....	116
Tableau 25: Formalisation du CSD et participation de l'autorité administrative.....	118
Tableau 26: Composition du financement du PNDES entre 2016 et 2018.....	119
Tableau 27: Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2018(en milliards FCFA)	120
Tableau 28: Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2018.....	123

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABDH	:	Approche basée sur les droits humains
ABI	:	Agence burkinabè des investissements
AEPS	:	Adductions d'eau potable simplifiées
AFD	:	Agence française de développement
AGR	:	Activités génératrices de revenus
ANEREE	:	Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ANJE	:	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
ANLF	:	Autorité nationale de lutte contre la fraude
ANPE	:	Agence nationale pour la promotion de l'emploi
ANPR	:	Agence nationale de régulation pharmaceutique
APBEF	:	Association professionnelle des banques et établissements financiers
APD	:	Aide publique au développement
ARV	:	Antirétroviraux
ASBC	:	Agents de santé à base communautaire
ASCE-LC	:	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
ASPHP	:	Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
ATER	:	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche
AUE	:	Association des usagers de l'eau
BADF	:	Banque agricole du Faso
BIR	:	Brigade d'intervention rapide
BSIAT	:	Brigade spéciale des investigations anti-terroristes
BT	:	Brigade territoriale
CAMEG	:	Centrale d'achat des médicaments essentiellement génériques
CCA	:	Chef de circonscription administrative
CCT	:	Commission consultative du travail
CCNIT	:	Commission consultative sur les normes internationales du travail
CDC	:	Caisse des dépôts et de consignation
CEFORE	:	Centres de formalités des entreprises
CERMICOL	:	Centre de rééducation et de formation professionnelle des mineurs en conflit avec la loi
CFE	:	Contribution financière en matière d'eau
CFV	:	Commissions foncières villageoises
CHR	:	Centre hospitalier régional
CHU	:	Centre hospitalier universitaire
CM	:	Centres médicaux
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMA-BF	:	Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso
CNATAC	:	Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton
CNPD	:	Commission nationale de la planification du développement
CNPPC	:	Comité national de pilotage des pôles de croissance
CNUCED	:	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
CONACOD	:	Commission nationale de la coopération décentralisée
CONAD	:	Conférence nationale de la décentralisation
COTEVAL	:	Comité technique de vérification des avants-projets de loi

CPD	:	Commissariat de police de district
CPIA	:	<i>Country Policy and Institutional Assessment</i>
CPN	:	Consultation prénatale
CPS	:	Chimio-prévention saisonnière
CRD	:	Cadre régional de dialogue
CSD	:	Cadre sectoriel de dialogue
CSM	:	Conseil supérieur de la magistrature
CT	:	Collectivités territoriales
CUP	:	Centre universitaire polytechnique
CVD	:	Commission villageoise de développement
DMEG	:	Dépôts de médicaments essentiels génériques
DOS	:	Document d'orientation stratégique
DPBEP	:	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DRS	:	Direction régionale de la santé
DRTPS	:	Direction régionale du travail et de la protection sociale
DS	:	District sanitaire
ED	:	Engagement de développement
EP	;	Etablissements pénitenciers
EDH	:	Education sur les droits humains
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
EJSR	:	Enfants et jeunes en situation de rue
ENO	:	Espaces numériques ouverts
EPU	:	Examen périodique universel
ETH	:	Etablissements de tourisme et hôtellerie
FAARF	:	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAFPA	:	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAPEX	:	Fonds d'appui aux exportations
FARES	:	Fonds d'appui à la recherche en santé
FASI	:	Fonds d'appui au secteur informel
FDAL	:	Fin de la défécation à l'air libre
FDC/BF	:	Fondation pour le développement communautaire Burkina Faso
FDCT	:	Fonds de développement culturel et touristique
FDE	:	Fonds de développement de l'électrification
FNG	:	Fonds national de garantie
FONA-DR	:	Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités
FONER	:	Fonds national pour l'éducation et la recherche
FONRID	:	Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement
FRE	:	Fonds de restructuration des entreprises
GAL	:	Gouvernance administrative et locale
GE	:	Gouvernance économique
GSP	:	Garde de sécurité pénitentiaire
HCNRSI	:	Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation
HIMO	:	Haute intensité de main-d'œuvre
IEC	:	Information-éducation-communication
IESP	:	Institutions d'enseignement supérieur publiques

IRA	:	Instituts régionaux d'administration
IRAPOL	:	Identification, rapprochement, analyse de police
ISSDH	:	Institut des sciences du sport et du développement humain
JDH	:	Justice droits humains
JIPA	:	Journée internationale des personnes âgées
LED	:	Lampes à diode électroluminescente
LOADDT	:	Loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire
LOLF	:	Loi organique relative aux lois de finances
MAC	:	Maison d'arrêt et de correction
MEG	:	Médicaments essentiels génériques
MGF	:	Mutilation génitale féminine
MENAPLN	:	Ministère de l'éducation nationale et de la promotion des langues nationales
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJPEJ	:	Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
MNC	:	Maladie de Newcastle
MOD	:	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MRSIS	:	Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants
MW	:	Mégawatts
OCI	:	Organisation de la coopération islamique
ODD	:	Objectifs de développement durable
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
ONAPREGCC	:	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONEA	:	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONEF	:	Observatoire national de l'emploi et de la formation
OPA	:	Organisations professionnelles d'artisans
OPH	:	Organisations des personnes handicapées
OPJ	:	Officier de police judiciaire
ORSEC	:	Organisation des secours d'urgence
OS	:	Objectif stratégiques
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales
PAE/JF	:	Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes
PAGIF	:	Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières
PAN/PGO	:	Plan d'actions du partenariat pour un gouvernement ouvert
PAO	:	Plan d'action opérationnel
PASANAD	:	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience
PATECE	:	Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi
PCD	:	Plans communaux de développement
PCIME	:	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PECI-OEV	:	Projet de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables
PEJEN	:	Programme emploi-jeunes pour l'éducation nationale
PEV	:	Programme élargi de vaccination

PF	:	Planification familiale
PF/DS	:	Promo-femmes/Développement solidarité
PFTE	:	Pires formes de travail des enfants
PGES	:	Plans de gestion environnementale et sociale
PGO	:	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PIAF-BF	:	Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso
PIPHE-SA	:	Projet de création et de mise en place d'incubateur, de pépinières et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire
PLD	:	Plan local de développement
PME/PMI	:	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNAS	:	Politique nationale d'action sociale
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PPA	:	<i>Power Purchase Agreement</i>
PPCB	:	Périple pneumonie contagieuse bovine
PPM	:	Plans de passation des marchés
PPP	:	Partenariat public-privé
PRD	:	Plans régionaux de développement
PRED	:	Programme de restructuration des entreprises en difficulté
PRFIP	:	Programme de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelles
PRICAO	:	Projet régional d'infrastructure de communication de l'Afrique de l'Ouest
PRIELER	:	Projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale
PRSPV	:	Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PSCE/JF	:	Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes
PSV-BF	:	Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso
PTME	:	Prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA
PUS-BF	:	Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso
PvVIH	:	Personnes vivant avec le VIH
RAMU	:	Régime d'assurance maladie universelle
RESINA	:	Réseau inter-administration
RCD	:	Rapport sur la coopération au développement
RIME	:	Répertoire interministériel des métiers et des emplois
SDAGO	:	Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga
SDAU	:	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDDEP	:	Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales
SDGDU	:	Schémas directeurs de gestion des déchets urbains
SEERA	:	Semaine des énergies et des énergies renouvelables d'Afrique
SENAC	:	Semaine nationale de la citoyenneté
SFR	:	Services fonciers ruraux
SIST	:	Symposium international sur la science et la technologie
SMI	:	Santé maternelle et infantile
SNADDT	:	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNDA	:	Stratégie nationale de déconcentration administrative
SNP-PC	:	Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance

SNS	:	Stock national de sécurité
SONABEL	:	Société nationale Burkinabè d'électricité
SONE	:	Soin obstétrical et néonatal essentiel
SONU (B ou C)	:	Soin obstétrical et néonatal d'urgence (de base ou complémentaire)
SPAI	:	Sous-produits agro-industriels
SPAO	:	Système de production autonome d'oxygène
SP-CSM	:	Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature
SPONG	:	Secrétariat permanent des ONG
SRADDT	:	Schémas régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SST	:	Sécurité et santé au travail
STBV	:	Stations de traitement de boue de vidange
SYLVIE	:	Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
TD/TA	:	Tribunal départemental/Tribunal d'arrondissement
TDH/L	:	Terre des hommes Lausanne
TDR	:	Test de dépistage rapide
TGI	:	Tribunal de grande instance
TNT	:	Télévision numérique de terre
UA	:	Union africaine
UE	:	Union européenne
UIP-PN	:	Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale
UOP	:	Unité opérationnelle de programme
VAB	:	Village artisanal de Bobo-Dioulasso
VBG	:	Violence basée sur le genre
VPI	:	Vaccin polio inactivé
ZES	:	Zones économiques spéciales

RESUME

1. Le rapport annuel de performance 2018 du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 a pour objectif d'informer les acteurs du développement économique et social, des résultats atteints dans le cadre de sa mise en œuvre en 2018, des défis à relever et des perspectives d'action envisagées pour les deux prochaines années. Il est élaboré sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance 2018.
2. La mise en œuvre du PNDES en 2018 s'est déroulée dans un environnement international influencé par l'aggravation des incertitudes liées principalement aux tensions commerciales et géopolitiques, au resserrement des conditions financières et à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays développés. Sur le plan national, l'année 2018 a été caractérisée par l'accentuation des attaques terroristes et la poursuite des revendications sociales.
3. En dépit de ce difficile contexte, le bilan de la mise en œuvre du PNDES en 2018 fait ressortir des progrès tant au niveau macroéconomique que sectoriel.
4. Au plan macroéconomique, la reprise de l'activité économique s'est poursuivie avec un taux de croissance du PIB ressortant à 6,8% en 2018 contre 6,3% en 2017. Cette croissance a été portée par le rebond de l'activité dans le secteur primaire, (+ 6,9%) et par le maintien du dynamisme de l'activité dans les secteurs secondaire (+7,1%) et tertiaire (+6,7%).
5. L'accroissement de l'activité s'est opéré dans le contexte d'un léger relèvement du niveau général des prix, qui est ressorti à 2% contre 1,5% en 2017, en raison notamment du redressement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées mais aussi du renchérissement des boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants.
6. Au niveau des finances publiques, en raison de l'accroissement des recettes totales et dons (+10,2%), la hausse des dépenses courantes (+4,9%) a été contenue, permettant de ramener le déficit budgétaire à moins de 5% du PIB contre 7,9% en 2017, même s'il demeure important de poursuivre, en particulier, la réduction de la masse salariale.
7. Le déficit des transactions courantes avec le reste du monde a été contenu à 6,1% en 2018 contre 7,3% en 2017.
8. **Les points saillants du bilan de la mise en œuvre en 2018 des politiques opérationnalisant le PNDES se présentent comme suit par axe et par objectif stratégique du Plan.**
9. **Ainsi en matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les acquis majeurs enregistrés dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative se comptabilisent dans les domaines de l'accès de la population à l'information juste et du renforcement des moyens et des capacités des forces de défense et de sécurité.**
10. *Ainsi, concernant la défense et la sécurité, l'acquis principal de l'action publique porte sur le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'acquisition d'équipements performants et la construction et/ou l'achèvement des constructions de CPD et BT de gendarmerie et l'accroissement des effectifs. Ces actions*

ont permis d'une part, d'améliorer le profil du ratio agent de sécurité par habitant et d'autre part, de porter le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels à 65,81% pour une cible de 64% en 2018.

11. De même, *l'accès de la population à l'information juste* a constitué un domaine de progrès, traduit par la construction et la mise en service de vingt-neuf (29) stations de diffusion de la Télévision numérique de terre (TNT), l'ouverture de 3 RTB2 en région dont la RTB2/Dédougou, la Radio rurale de Kaya et la RTB2 Nord/Ouahigouya. Ainsi, les taux de couverture du territoire par la télévision nationale, par la radio nationale et par la presse écrite publique sont ressortis respectivement à 96%, 95,8% et 72% pour des cibles respectives de 98%, 80% et 72%.
12. Par ailleurs, *dans le sens du renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique*, les acquis phares ont trait à l'élaboration de guides des postes de travail de certains ministères et à la mise à niveau de la plateforme informationnelle du Guichet virtuel unique de l'administration publique.
13. *Concernant la promotion de la bonne gouvernance économique*, des avancées significatives ont été constatées en matière de planification et de gestion de l'économie, avec l'adoption des lois sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement et sur l'orientation de l'aménagement et le développement durable du territoire et du décret rationalisant la gestion des projets et programmes. Les progrès en matière de renforcement du financement de l'économie se sont également consolidés grâce à l'opérationnalisation de la Banque pour le Financement de l'agriculture dénommée Banque agricole du Faso (BADF) et à l'achèvement des préalables à l'opération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).
14. En revanche, bien que le taux de pression fiscale soit stabilisé à 17,2% en 2018 contre 17,4% en 2017 grâce notamment à l'opérationnalisation de la facture normalisée pour les entreprises du RSI et au début de l'interconnexion de la douane burkinabè aux douanes togolaise et ivoirienne, des marges de progrès existent en matière d'accroissement de la mobilisation globale des ressources propres.
15. S'agissant du climat des affaires, malgré la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires avec la définition d'une matrice minimale de 08 réformes prioritaires assorti d'un cadre d'échange d'informations avec les contributeurs du Doing Business, le classement du Burkina Faso n'a cessé de se dégrader depuis 2016, comme le montre le dernier classement où le pays a occupé le 151^{ème} rang en 2018 contre le 148^{ème} en 2017.
16. *En matière de renforcement de la décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance locale*, au rang des acquis enregistrés en 2018, figurent l'augmentation du nombre de centres d'état civil secondaires à 1 216 pour une cible de 1 500 en 2020 et le renforcement de l'appui-conseil aux communes en matière de gestions foncière, domaniale et environnementale. Aussi, afin de dynamiser l'économie locale et de réduire les disparités régionales, à travers un aménagement efficace du territoire, l'adoption de la Loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (LOADDT), l'élaboration de 03 schémas régionaux d'aménagement du territoire (Est, Sahel et Centre), et l'extension du

PADEL à 6 nouvelles collectivités territoriales à savoir l'Est, le Centre-Nord, le Centre-Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Sud et le Nord ont été une réalité.

17. En revanche, l'appui financier attendu de l'Etat afin de renforcer la viabilité des collectivités territoriales continue de constituer le principal domaine de non progrès. En effet, la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est ressortie à 4,51% en 2018 pour une cible de 10% contre 4,6% en 2017.
18. **Relativement au développement du capital humain (axe 2), des acquis sont engrangés dans plusieurs domaines.** *Ainsi, en matière d'amélioration de l'accès des populations à la santé et d'accélération de la transition démographique*, les avancées majeures enregistrées en 2018 se rapportent : (i) à l'amélioration des taux d'administration des antigènes du PEV ; (ii) au maintien de la prévalence du VIH en population générale au-dessous de 1% (0,8%) ; (iii) au renforcement de l'accès des PVVIH aux ARV, des enfants nés de mères VIH+ à la PCR à 6 semaines ; (iv) à l'accroissement des effectifs du service de santé en personnels de santé, en spécialistes ainsi que l'amélioration de l'allocation des CMA en personnels spécialisés de santé ; (v) à la baisse des taux de rupture en produits contraceptifs et l'accroissement du couple-année protection.
19. Les défis en matière de santé ont trait à la maîtrise de la létalité liée au paludisme grave chez l'enfant qui a rebondi en 2018 à 1,5% contre 1,3% en 2017. La fonctionnalité des HD/CMA à travers les districts et la disponibilité de services de chirurgie essentielle dans les CMA fonctionnels est un domaine de large progrès. A cela, s'ajoute l'accélération de l'exécution des projets structurants de renforcement des infrastructures et de leur équipement.
20. *Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les acquis en matière d'accès et d'accroissement de l'offre et d'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie*, ont été tout de même importants. Ils se sont traduits, entre autres, par : (i) l'accroissement du taux d'achèvement au primaire de 60,3% en 2017 à 63% en 2018 et du taux d'achèvement du post-primaire de 32,95% en 2017 à 40,3% en 2018 pour une cible de 35,3%; (ii) la stabilisation de l'indice de parité du TBA au primaire à 0,96 tout comme en 2017 pour une cible de 0,95 contre 1 en 2016. Au niveau de l'enseignement supérieur, les progrès les plus notables portent, par exemple, sur l'accroissement de la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle qui se situe à 45,8% pour une cible 2018 de 20% et sur l'accroissement de la proportion des filières professionnalisantes qui se situe à 65,7% en 2018 pour une cible 2018 de 20%.
21. En dépit de ces acquis, l'accroissement de la proportion des effectifs de l'EFTP (2,2% en 2018 pour une cible de 9,5% contre 2,58% en 2017), la scolarisation des élèves des zones à défi sécuritaire et la livraison des infrastructures dans les délais contractuels continuent d'obérer les résultats enregistrés dans ce domaine.
22. *En matière de développement de la recherche et de l'innovation*, notamment pour soutenir la transformation de l'économie, l'un des acquis majeurs demeure la poursuite de l'accroissement de la production scientifique avec la mise au point de 203 méthodes, technologies, procédés faisant passer le nombre total de technologies générées au profit de

la production de 769 en 2017 à 972 en 2018, pour une cible de 450. En revanche, la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au profit de la transformation structurelle de l'économie et la concrétisation des investissements structurants du secteur continuent de demeurer les défis à relever.

23. *En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement*, le progrès le plus net enregistré concerne la gestion par les communes des déchets solides, où 23,14% d'entre elles se sont dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets pour une cible de 20%. En revanche, bien qu'en progrès, l'ambition de porter le taux d'assainissement familial à 27% en 2018 n'a pu être réalisée puisque ce taux est ressorti à 22,6%. Il en est de même pour les taux d'accès à l'eau potable dans les différents milieux urbain et rural qui demeurent en deçà des cibles.
24. *S'agissant de l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique*, les progrès les plus notables concernent l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale porté à 13,99% en 2018 contre 6,4% en 2015 ainsi que l'électrification en milieu urbain avec un taux d'électrification urbain estimé à 68,63% en 2018 pour une cible de 69%. Par contre, en matière d'électrification rurale, les progrès restent modestes, affectant du même coup la performance nationale en matière de couverture électrique et d'électrification.
25. *Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de vie*, la superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines a été de 123,45 hectares pour une cible de 110 hectares. En revanche, qu'il s'agisse des instruments de planification de la gestion des eaux usées, d'aménagement urbain ou encore de l'accès aux logements décentes, les progrès ont été en retrait par rapport aux attentes.
26. **Dans le cadre de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, des résultats substantiels sont enregistrés même si des marges de progrès existent.**
27. *Ainsi, en matière de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique*, les grands acquis engrangés au cours de l'année écoulée se rapportent: (i) à l'amélioration du taux de couverture céréalière qui s'est établi à 109% contre 87% en 2017 en raison du rebond de la production céréalière de 27,5% ; (ii) à l'accroissement continu de la quantité produite de poisson, estimé 27 700 tonnes contre 25 880 tonnes en 2017 ; (iii) à l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel qui a été de 115%, dépassant la cible visée de 75% et (iv) à l'accroissement du taux de vaccination contre la MNC qui a été porté à 52,78%, approchant la cible de 55% en 2018.
28. De plus, certaines réformes importantes ont été mises en œuvre à savoir l'adoption du code des investissements agricoles et l'opérationnalisation de la banque agricole pour le financement du secteur, même si la mise en place de l'assurance agricole et de l'Agence nationale de terre rurale doit être achevée.
29. En revanche, la part de la production irriguée dans la production céréalière est en net recul (10,5% en 2018 contre 17,4% en 2017 pour une cible de 20% en 2018), en raison notamment des rythmes de réalisation des aménagements et de délivrance des APFR qui demeurent très en retrait par rapport à sa cible (2 127 actes pour 25 000 visés) et qui a

résultat du faible nombre de SFR mis en place, soit 35 pour 122 prévus. Il en est de même pour la production du coton qui a enregistré une baisse prononcée contre laquelle des actions de relance doivent être prises pour éviter de compromettre la mise en place des unités de transformation du coton.

30. *En matière de développement industriel et artisanal*, le progrès majeur enregistré en 2018 concerne l'accroissement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB qui a été de 21,5% en 2018 pour une cible fixée à 21,1%. Cette performance s'explique essentiellement par l'accroissement de la part dans la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB qui fut de 10,6% du PIB en 2018 pour une cible 2018 établie à 9%.
31. Mais, en dépit des actions engagées dans le cadre du programme d'accompagnement des entreprises en difficulté, de la poursuite des travaux d'aménagement des zones industrielles notamment celle de Bobo-Dioulasso, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB continue de reculer passant de 5,9% en 2017 à 5,4% en 2018 pour une cible de 8%.
32. La réforme majeure réalisée dans le secteur se rapporte à l'adoption de la loi n° 038-2018, portant Code des investissements et la mise en œuvre de la loi d'orientation de promotion des PME à travers la signature de la charte des PME qui permettra de renforcer l'attrait des acteurs dans le développement des unités industrielles.
33. *Dans le domaine de l'artisanat et des industries culturelles et touristiques*, les avancées ont été contrariées par l'insuffisance des ressources financières même si l'opérationnalisation du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) s'est poursuivie et l'immatriculation des artisans a connu une véritable avancée en 2018.
34. Les principaux défis à relever pour le développement du secteur industriel et artisanal résident dans la concrétisation des investissements structurants dont : (i) l'usine de filature classique de Bobo-Dioulasso ; (ii) l'unité d'égrenage de coton bio à Koudougou ; (iii) le complexe intégré de transformation du coton à Ouagadougou ; (iii) le VAB ainsi que le CNATAC, etc.
35. *En matière de promotion du commerce et d'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée*, les acquis les plus importants réalisés en 2018 concernent : (i) l'amorce de la formalisation de l'économie avec la part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire contenue à 19% en 2018, soit quasiment au niveau de sa cible de 18,5% ; (ii) le maintien du dynamisme des services de télécommunication avec une part dans le PIB stabilisée à 3% ; (iii) l'amélioration des services financiers, avec un accroissement du taux de crédit à l'économie qui est ressorti à 33,1% contre 32,9% en 2017 et un taux de bancarisation élargi toujours au-dessous de la cible de 35%; (iv) le renouvellement du parc de véhicules de poids lourds et de transport en commun avec l'acquisition de 556 véhicules et (v) le renforcement des services de communication avec la poursuite de l'opérationnalisation de la TNT ayant permis le passage de 20 chaînes de télévision aux émissions en mode TNT dont 17 à l'échelle nationale et 3 au niveau régional.
36. A cela, s'ajoutent les actions entreprises pour le renforcement de la mise en marché des produits locaux qui ont influencé à la baisse, la part des deux principaux produits

d'exportation dans les exportations totales qui est passée de 81,2% en 2017 à 80,4% en 2018.

37. *En matière de développement des infrastructures en soutien au processus de transformation structurelle de l'économie*, d'importants résultats ont été enregistrés en 2018 en termes de développement d'infrastructures de mobilisation d'eau, de réalisation de voiries, de pistes rurales et d'entretien courant ainsi que de réalisation d'infrastructures de télécommunication et de fourniture d'énergie.
38. *Ainsi, dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau*, les progrès les plus importants ont concerné la réception de barrages réhabilités avec la livraison de 11 sur les 14 prévus et l'accroissement notable du nombre de retenues d'eau dont les berges sont protégées. En revanche, le niveau de recouvrement enregistré de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été modeste (86,3%) pour une cible fixée à 100%. De même, la définition du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des cours d'eau des bassins hydrographiques tels que ceux du Nakanbé, du Gourma et du Liptako enregistre des délais.
39. *En matière d'infrastructures routières*, des résultats notables ont été atteints. Ils se rapportent à l'achèvement de 171 km de routes bitumées et à la réalisation de 660 km de pistes rurales portant ainsi la proportion des pistes rurales aménagées à 36,5% pour une cible de 32,6% en 2018. Par ailleurs, d'importants ouvrages de franchissement ont été achevés et mis en service à savoir, le pont sur le Mouhoun et celui de la Sirba.
40. La préservation des infrastructures routières s'est renforcée avec le démarrage de l'application du Règlement 14 de l'UEMOA, traduit par le contrôle de 191 126 véhicules lourds de transport de marchandises combiné aux actions de sensibilisation.
41. *Pour ce qui est des infrastructures ferroviaires*, la ratification de la convention de réhabilitation de la voie ferrée Frontière de la Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya est effective et le projet de liaison d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana enregistre des avancées dans le cadre de son processus de mise en œuvre.
42. *Dans le domaine de l'énergie*, la puissance installée a été accrue de 324,6 en 2017 à 351,7 en 2018, de même que la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a été portée à 13,99% contre 12,53% en 2017. La mise en service de l'interconnexion électrique entre le Burkina et le Ghana, la production accrue de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWc) de Zagtoui et le renforcement des capacités du parc thermique sous-tendent ces performances.
43. Toutefois, l'accélération du rythme de réalisation des projets d'investissement dans la production électrique pour lesquels le processus de contractualisation est achevé, demeure un défi à relever.
44. *En matière d'amélioration de l'accès à Internet*, les résultats sont plus tangibles avec un accroissement net de la capacité de la bande passante en 2018 dont le débit est estimé à 39,3 Gbps contre 15 Gbps en 2017 tandis que la proportion des personnes utilisant Internet au cours des 12 derniers mois a été portée à 31,26% en 2018 contre 24% en 2017.

45. *Dans le domaine de l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable*, les efforts déployés ont permis de récupérer 7 568,35 ha de terres dégradées des zones protégées contre 5 943 en 2017 et une cible de 10 000 ha, de produire 8 791 186 plants pour une cible de 11 000 000 et de mettre en terre 4 187 604 plants. De plus, la « quantité de carbones séquestrés » est évaluée à 1,52 million de tonnes en 2018 et le processus de transformation de villages en écovillages se met timidement en place avec le choix de 5 villages sur 13 écovillages pilotes, la validation de la stratégie nationale de création des écovillages et son plan d'actions, même s'il faudra accélérer le processus de leur implantation ainsi que l'adoption et l'opérationnalisation de la stratégie REDD+.
46. *En outre, la mise en œuvre du PNDES a contribué corrélativement à des progrès en matière d'objectifs de développement durable* notamment des ODD 2, 3, 4, 6, 7 et 9.
47. **Concernant le fonctionnement du dispositif du suivi-évaluation**, il continue de s'améliorer avec la tenue effective en 2018 des sessions des différentes instances (CNP, CTN, CSD et CRD) et la formalisation de la quasi-totalité des CSD, même si le fonctionnement des groupes thématiques demeure à renforcer.
48. **Sur le financement**, des marges de progrès existent aussi bien dans la mobilisation des ressources propres avec un taux de mobilisation de 42,17% des 9 822,3 milliards de FCFA attendus à terme en 2020 que dans la concrétisation des intentions de financement puisque le montant des conventions de financement signés se chiffre à 3 020,5 milliards de FCFA contre un besoin de financement du PNDES estimé à 5 570,2 milliards de FCFA. En vue de renforcer l'efficacité de la coopération, des efforts doivent être faits pour améliorer le taux de décaissement estimé à 77,3% en 2018, pour réduire les délais d'obtention des avis de non objection.
49. **Pour relever l'ensemble des défis identifiés, la revue de la performance dans la mise en œuvre du PNDES en 2018 a conduit aux recommandations suivantes** : (i) renforcer la mobilisation des ressources propres et des ressources extérieures en tenant compte des procédures des PTF ; (ii) sécuriser les ressources budgétaires destinées au financement des investissements structurants en cours d'exécution pour en garantir de bons niveaux d'exécution, notamment l'investissement dans les services de base et dans les secteurs sociaux ; (iii) améliorer le choix des réformes stratégiques et d'investissements structurants à retenir dans la MRSIS ; (iv) assurer le financement adéquat des organes du dispositif de suivi et d'évaluation que sont les secrétariats techniques des CSD&CRD en augmentant l'allocation budgétaire prévue à cet effet en vue d'une mise en œuvre effective et efficace du Plan d'actions de renforcement des capacités des acteurs du dispositif de suivi-évaluation ; (v) dynamiser les CSD pour discuter des questions de fond et faire fonctionner effectivement les groupes thématiques en vue d'améliorer la qualité du dialogue et des rapports de performance ; (vi) mettre diligemment en œuvre la stratégie 2019-2024 de scolarisation des enfants des zones à fort défi sécuritaire ; (vii) renforcer la mise en œuvre des réformes de l'environnement des affaires, l'information y relative, la transparence et la lutte contre la corruption, afin d'attirer davantage d'investisseurs, notamment pour la réalisation des projets structurants du PNDES ; (viii) poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes, notamment salariales de l'Etat ; (ix) améliorer le financement de la

production statistique en vue d'alimenter le dispositif en données nécessaires au suivi des effets et impacts des politiques publiques ; (x) accélérer la mise en œuvre des projets de développement de l'EFTP en vue de soutenir le développement des capacités des entreprises et inverser la tendance baissière de la proportion des effectifs de l'EFTP ; (xi) opérationnaliser les différents instruments relatifs aux transferts des ressources aux collectivités et renforcer les capacités des acteurs ; (xii) accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de contrats d'objectifs pluriannuels pour suppléer l'absence de plans locaux de développement à jour ; (xiii) renforcer les capacités techniques des MOD ainsi que celles des acteurs ; (xiv) réduire les délais pour l'obtention des avis de non objection .

INTRODUCTION

50. La troisième année de mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 a permis de consolider le relèvement du rythme de la croissance économique et la réalisation d'investissements structurants aussi bien en matière de renforcement de la gouvernance, de développement du capital humain qu'en matière d'infrastructures de soutien à la transformation de l'économie.
51. La croissance économique qui s'est établie à 6,8% en 2018 contre 6,3% en 2017 a été réalisée dans un contexte international marqué par la reprise économique en Europe, l'accélération de la croissance économique aux Etats-Unis, en Asie et en Afrique, dues au relèvement des cours du pétrole et des matières premières telles que le coton et le cacao.
52. Sur le plan national, malgré une campagne agricole vivrière favorable et un bon développement de l'activité dans le secteur minier qui explique le relèvement du rythme de la croissance économique, la mise en œuvre du PNDES en 2018 s'est poursuivie dans un contexte marqué par l'accentuation des revendications sociales et la recrudescence des attaques terroristes à travers de nombreuses localités du pays. La fin de l'année a même été caractérisée par de brefs épisodes de tensions communautaires.
53. Ces événements qui ont occasionné des réaménagements budgétaires en vue de renforcer la sécurité et d'aider les populations affectées par le terrorisme, les tensions communautaires ou la crise alimentaire occasionnée par la décevante campagne agricole 2017-2018, doivent être pris en compte dans l'appréciation de la performance enregistrée dans la mise en œuvre du PNDES en 2018. Cette appréciation se fait à pas annuel à travers le rapport annuel de performance qui met en évidence les progrès accomplis en termes de réalisation des cibles des indicateurs d'effets et de produits du Plan ainsi qu'à travers le niveau de réalisation des réformes et des investissements retenus dans la Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS). Il identifie également les insuffisances constatées dans la mise en œuvre, les contraintes majeures et formule des recommandations. Il contient également les orientations d'action pour la période 2019-2020.
54. Le rapport de performance 2018 est établi à partir des rapports sectoriels et régionaux de performance, validés lors des revues sectorielles et régionales annuelles 2019, tenues sur la période allant de février à mars 2019 (Annexes 1 et 2). Outre le bilan de la mise en œuvre du PNDES au niveau sectoriel ou régional, ces rapports ont également analysé le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) en 2018, identifié les difficultés de mise en œuvre et formulé des recommandations.
55. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) l'évolution de l'économie burkinabè en 2018, (ii) la performance enregistrée dans la mise en œuvre du PNDES en 2018, (iii) les dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du PNDES en 2018, (iv) les perspectives 2019-2020 de mise en œuvre du PNDES et (v) les conclusions et recommandations.

I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2018

56. *L'activité économique nationale* s'est déroulée dans un environnement international influencé par l'aggravation des incertitudes liées principalement aux tensions commerciales et géopolitiques, le resserrement des conditions financières et la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés. Ainsi, ces facteurs ont contribué à un fléchissement de l'expansion mondiale en 2018 avec un taux de croissance estimé à 3,6% contre 3,8% en 2017. Cette croissance reste portée par la vigueur de l'économie américaine (+2,9% en 2018 contre 2,2% en 2017), même si la croissance des pays avancés est en retrait (+2,2% en 2018 contre 2,4% en 2017) ; celle des pays émergents et en développement ayant marqué le pas (4,5% en 2018 contre 4,8 en 2017) et celle des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) maintenant leur bonne dynamique (+6,6% en 2018 identique à 2017).
57. Au niveau national, la reprise de l'activité économique s'est poursuivie en 2018 mais à un rythme modéré dans un contexte d'intensité des mouvements sociaux et de poursuite des attaques terroristes.
58. Ainsi, le taux de croissance économique ressortirait à 6,8%, en amélioration de 0,5 point de pourcentage comparativement à 2017 (+6,3%). Cette croissance a été imprimée du côté de l'offre par le rebond de l'activité dans le secteur primaire, tirant profit de la bonne campagne agricole, dont la valeur ajoutée ressortirait à 6,9% contre -3% en 2017 et par le maintien du dynamisme de l'activité dans les secteurs secondaire (+7,1%) et tertiaire (+6,7%).
59. Du côté de la demande, la croissance du PIB réel en 2018 a été soutenue par la consommation finale et l'investissement avec respectivement 6,8 et 3,7 points de pourcentage de croissance.
60. Le PIB courant s'établirait à 7 871,0 milliards FCFA et le PIB réel à 5 266,3 milliards FCFA en 2018.
61. S'agissant du niveau général des prix, l'inflation enregistre une légère accélération, passant de 1,5% en 2017 à 2,0% en 2018. Toutefois, elle reste maîtrisée sur l'ensemble de l'année 2018, expliquée par la bonne tenue de la campagne agricole 2018-2019 et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de boutiques-témoins).
62. *En matière de finances publiques*, l'exécution budgétaire a été marquée par une amélioration des recettes totales et dons (+10,2%), doublée d'une légère contraction des dépenses totales (-0,9%), résultant de la faible exécution des dépenses d'investissements (-9,3%) et d'une rigidité des dépenses courantes (+4,9%). Le déficit budgétaire s'est réduit, en s'établissant à 4,9% du PIB en 2018 contre 7,9% du PIB en 2017.
63. A fin 2018, les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1 745,9 milliards FCFA contre 1 583,6 milliards FCFA en 2017, soit une progression de 10,2%, résultant de la hausse aussi bien des recettes propres (+141,5 milliards FCFA) que des dons (+20,8 milliards FCFA).

64. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils sont en baisse de 18,8 milliards FCFA, se situant à 2 127,7 milliards FCFA à fin décembre 2018 contre 2 146,5 milliards FCFA à fin décembre 2017, résultant de la baisse des dépenses en capital (-77,0 milliards FCFA) et de la progression des dépenses courantes (+64,8 milliards FCFA), portée par les dépenses de personnel (+87,2 milliards FCFA), les charges de la dette (+27,8 milliards FCFA) et les acquisitions de biens et services (+22,1 milliards FCFA).
65. L'encours de la dette publique est ressorti à 3 366,0 milliards FCFA à fin 2018 contre 2 767,2 milliards FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 21,6% imputable à un accroissement important de la dette intérieure (+42,6%, correspondant à 432,2 milliards FCFA) ; la composante extérieure ne progressant que de 9,6%, soit 166,6 milliards FCFA. La dette publique (encours) représente en 2018 42,8% du PIB contre 38,8% en 2017.
66. *S'agissant des échanges extérieurs*, le déficit des transactions courantes avec le reste du monde connaîtrait une amélioration de 43,3 milliards FCFA, ressortant à 477,1 milliards FCFA en 2018. En pourcentage du PIB, il serait de 6,1% en 2018 contre 7,3% en 2017.
67. En dépit de ces résultats encourageants sur le plan économique, l'un des défis majeurs demeure l'amélioration de la stabilité du cadre macroéconomique, notamment la maîtrise de la masse salariale et de la dette publique ainsi que l'accroissement des recettes propres.

II PERFORMANCE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE

II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

68. Les ambitions assignées à cet axe sont d'une part, apporter la sécurité, la paix, la justice et les droits humains et d'autre part, rendre plus efficaces les interventions de l'État et de ses partenaires, dans l'objectif d'installer de nouvelles dynamiques économiques et sociales. La réalisation de ces ambitions se fera à travers trois Objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative ; (ii) OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique et (iii) OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.

II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

69. La bonne gouvernance politique et administrative est la résultante de l'atteinte des effets attendus suivants : (i) la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés ; (ii) la sécurité et la protection civile sont renforcées ; (iii) la défense est renforcée ; (iv) l'accès à l'information juste est assuré pour tous ; (v) les coopérations régionale et internationale sont améliorées ; (vi) l'administration publique est efficace et efficiente et (vii) le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.

II.1.1.1 Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

70. Les progrès accomplis au cours de l'année 2018 en matière de démocratie, de droits humains, de justice et de paix s'appréhendent entre autres, par l'amélioration de la qualité des politiques et des institutions appréciée à travers l'évaluation CPIA *Country policy and institutional assessment* (CPIA). Ainsi, la note CPIA est ressortie à 3,6 en 2018 comme pour les évaluations des trois dernières années. Cet outil d'évaluation des politiques économiques et des institutions est structuré en 16 indicateurs regroupés en quatre pôles. Il s'agit entre autres, de la gestion économique, des politiques structurelles (commerce extérieur, finances publiques), la politique d'inclusion sociale (éducation, santé, égalité de genre) et enfin, la bonne gouvernance (redevabilité et transparence). Cette note de 2018 pourrait s'améliorer si des efforts sont consentis au niveau des composantes, gestion économique et des institutions du secteur public.

71. Aussi, afin d'assurer le **renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix**, plusieurs produits ont été réalisés pour l'atteinte des sous-effets des politiques sectorielles Gouvernance administrative et locale (GAL) et Justice et droits humains (JDH).

72. **Le renforcement de la démocratie** est apprécié au niveau de la politique GAL à travers quatre indicateurs que sont : (i) le taux de présence des ministres aux interpellations du Parlement qui a atteint 99,36% en 2018 pour une cible de 75% ; (ii) le taux de mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation entre le Gouvernement et le Parlement qui a affiché un niveau de 100% pour une cible de 56% en 2018 et (iii) la proportion des projets de loi retirés pour vice de forme dont le niveau atteint en 2018 est de 7,27% pour une cible de 0%.

73. L'évolution des cibles ci-dessus a été rendue possible, grâce à la réalisation des produits suivants du programme budgétaire «Relations avec le Parlement» : (i) la tenue de la session du cadre permanent de concertation pour l'évaluation des sessions parlementaires et (ii) le suivi de la rédaction et l'adoption de 55 projets de loi dont 43 ont été adoptés, 08 ajournés, 04 retirés pour insuffisance, faisant passer le nombre de projets de loi adopté à 167 entre 2016 et 2018.
74. Concernant *la promotion des droits humains*, les progrès au cours de l'année 2018 s'apprécient dans la mise en œuvre de la politique sectorielle JDH, à travers la proportion des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) mise en œuvre. Ainsi, le taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU est évalué à 11% pour une cible de 15%, en raison du processus d'adoption des nouvelles recommandations dont la mise en œuvre n'a débuté qu'en septembre 2018. Néanmoins, plusieurs indicateurs sectoriels ont atteint des niveaux satisfaisants. Il s'agit de : l'augmentation de la proportion de ministères et institutions ayant bénéficié de renforcement de capacités en Approche basée sur les droits humains (ABDH) qui est passée de 7% en 2017 à 36% en 2018 et (ii) du renforcement des capacités des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains à travers le financement de leurs projets au nombre de 17 afin qu'elles constituent des relais dans la promotion des droits humains. Pour l'atteinte de ces cibles, les produits ci-après ont été réalisés ou sont en cours de réalisation au niveau des programmes « administration pénitentiaire » et « droits humains ».
75. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme «*introduction des droits humains dans différents ordres d'enseignement et dans les écoles professionnelles*», des avancées notables ont été obtenues dans le processus devant conduire à l'enseignement des droits humains au primaire, qui a débuté par l'organisation de deux formations en septembre et octobre 2018 à Manga et à Koudougou au profit de 60 participants (dont 12 femmes) membres du Comité en charge des curricula de l'enseignement primaire, post-primaire et secondaire. On note également la réalisation d'une étude de base sur l'Education aux droits humains (EDH) et l'élaboration d'un projet de plan d'actions 2020-2024 de mise en œuvre des recommandations issues de ladite étude. Durant la période 2016-2018, 181 encadreurs pédagogiques ont été formés à l'unité « droits humains » et le guide pédagogique pour l'EDH au primaire a été relu.
76. La principale difficulté est relative à l'insuffisance de financement des activités liées à l'EDH ; cependant, la création d'un ministère dédié aux droits humains pourrait accélérer sa mise en œuvre.
77. S'agissant de *l'appropriation de l'Approche basée sur les droits humains (ABDH) par les départements ministériels et les collectivités territoriales*, les activités réalisées sont : l'organisation d'une session d'appropriation du manuel ABDH et une formation en ABDH respectivement au profit de 25 participants du MJDHPC et de 21 agents planificateurs de 08 ministères. En plus, un atelier regroupant 36 participants dont 10 femmes du MINEFID et des ONG a permis de formuler des recommandations.

78. Sur la période 2016-2018, 595 acteurs locaux de développement (collectivités territoriales), 96 acteurs des départements ministériels ont vu leurs capacités renforcées sur l'ABDH et un manuel ABDH a été élaboré à l'usage du personnel du MJDHPC.
79. L'éducation de la population aux droits humains s'est traduite par le renforcement des capacités des différentes catégories socio-professionnelles et de la population en général. En effet, sur la période 2016 à 2018, plusieurs sessions de sensibilisation et de formation ont été organisées dans les différentes régions du pays. Dans la même période, 17 projets d'OSC ont été financés afin qu'elles constituent des relais dans la promotion des droits humains. Aussi, des clubs droits humains ont été mis en place dans les établissements scolaires pour renforcer l'éducation aux droits humains dans l'éducation formelle. A ce jour, 119 clubs droits humains ont été mis en place dans 11 régions du Burkina Faso (excepté celles du Sahel et de la Boucle du Mouhoun).
80. Pour ce qui est de la réforme «*mettre en œuvre les recommandations de l'EPU*», les niveaux de réalisations des produits qui contribuent à la mise en œuvre de cette réforme sont appréciables. Ainsi, le Burkina Faso a participé aux différentes rencontres statutaires des instances internationales et effectué son 3ème passage à l'EPU le 7 mai 2018 à l'occasion de la 30ème session du groupe de travail sur l'EPU. Le respect des engagements par le Burkina Faso a valu son élection comme membre permanent au Conseil des droits de l'homme. Dans cette dynamique, il a été organisé 6 sessions de restitution des résultats issus du 3ème passage du Burkina Faso à l'EPU au profit de 354 acteurs étatiques et non étatiques de 6¹ régions dont 25 membres du comité multisectoriel de mise en œuvre des recommandations et 19 membres du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (CIMDH). Ces sessions ont permis de faire une large diffusion des recommandations et de recueillir des propositions d'actions pertinentes en vue de leur mise en œuvre.
81. Pour la mise en œuvre de la réforme «*rendre effectifs les droits humains et crédibiliser la justice*», les réalisations ont concerné : (i) l'organisation d'un atelier de plaidoyer régional à Gaoua au profit de 44 représentants d'OSC et des collectivités territoriales pour la promotion de l'éducation inclusive au profit des enfants handicapés physiques et (ii) l'organisation des séances d'écoutes délocalisées dans 10 régions² et ordinaires de 347 personnes dont 123 femmes dans le cadre du suivi et du traitement des cas de violation des droits humains. Sur 300 cas de violation identifiés lors des écoutes, environ 117 cas ont fait l'objet de suivi. Par ailleurs, 198 acteurs régionaux de la chaîne pénale ont été sensibilisés au cadre normatif international et national de protection des personnes privées de liberté pour une meilleure humanisation des lieux de détention.
82. En plus de ces produits cités ci-dessus, le processus d'accréditation de la Commission nationale des droits humains (CNDH) a connu des avancées avec : (i) la nomination de 9 Commissaires retenus par le Comité de sélection et l'élection des membres du bureau ; (ii)

¹ Centre, Centre Nord, Hauts Bassins, des Cascades, Plateau central et Nord

² Le Centre-Est, le Centre-Nord, le Plateau Central, le Sud-Ouest, le Centre, le Centre-Sud, la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Sahel et le Nord

l'adoption du Plan stratégique 2018-2021 et (iii) le renforcement des capacités des membres du bureau et du personnel de la commission.

83. Dans le domaine de l'administration pénitentiaire, les efforts sont constatés dans l'humanisation des établissements pénitentiaires. Il s'agit entre autres de l'amélioration de la production pénitentiaire qui a permis l'accroissement du taux de couverture des besoins alimentaires des détenus de 32% en 2017 à 33% en 2018. De même, des acquis sont notables dans le domaine du renforcement de capacités du personnel de la GSP.
84. Concernant le processus *d'humanisation des Etablissements pénitentiaires (EP)*, le niveau de réalisations des produits est assez satisfaisant. On note l'organisation de 03 séminaires nationaux sur la santé et l'hygiène, au profit des acteurs intervenant dans le milieu pénitentiaire sur les bonnes pratiques de prévention contre le paludisme, les dermatoses, la tuberculose et la malnutrition en milieu pénitentiaire en vue de réduire les maladies contagieuses par une prise en charge efficace. Aussi, une session de formation sur le respect des droits de l'homme en milieu pénitentiaire au profit de 40 personnels GSP des EP et 2 ateliers de formation au profit de 82 personnels pénitentiaires en hygiène et assainissement ont été organisés en vue d'une meilleure prise en charge sanitaire des détenus.
85. De 2016 à 2018, la réalisation des mesures d'humanisation s'est améliorée car les crédits délégués aux MACs pour la prise en charge sanitaire des détenus sont passés de 30 millions FCFA à 80 millions FCFA
86. La production agricole a été renforcée à travers : (i) la formation de 40 agents en technique de production agricole à Dédougou, Baporo et Gaoua ; (ii) l'acquisition d'intrants au profil de tous les EP ; (iii) la réhabilitation de la pompe et l'équipement d'un système d'irrigation solaire a été réalisé sur le site de Kamandéna à Dédougou et (iv) l'octroi d'une subvention de 10 000 000 FCFA accordée à des sites de production.
87. Sur la période 2016 à 2018, ce sont 2 agents qui ont reçu des formations de spécialisation à Matourkou et 63 agents formés (à la mécanique agricole, aux techniques de production agricole, à l'utilisation du compost et des pesticides naturels à base de neem). Ces actions ont contribué à faire passer la production céréalière de 71,07 tonnes en 2016 à 102,70 tonnes en 2017. La production 2018 s'élève à 88,84 tonnes en raison des inondations des terres survenues à Baporo en 2018.
88. Concernant la production animale, les progrès ont concerné : (i) la formation de 30 agents en technique de production animale à Dori; (ii) la construction d'un atelier d'embouche bovine (Fada), de 02 poulaillers (Gaoua, Dédougou) ; (iii) l'attribution des marchés pour l'acquisition du matériel, des aliments d'élevage (mangeoire, abreuvoir; broyeur polyvalent), 25 bovins (Fada), de 2200 sujets de poules pondeuses (Koupèla).
89. Le bilan de 2016 à 2018 indique que : (i) 4 agents GSP spécialisés à l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale ont été déployés sur les sites, (ii) 55 agents ont été formés à la technique de production animale et aviculture ; (iii) la réalisation de diverses infrastructures d'élevage (poulaillers, porcheries, étables de bovins) et (iv) l'acquisition de matériels d'élevage au cours de la période. Ces efforts ont permis de faire passer la

production animale de 2355 à 2380 têtes d'animaux à quatre pattes et de 2675 à 4875 têtes de volailles de 2017 à 2018.

90. En matière de *normalisation des tribunaux et établissements pénitentiaires*, on enregistre la construction de la grande détention de la MAC de Bobo-Dioulasso dont les travaux de finition sont en cours. En outre, 2 Commissariats de police de districts (CPD) (Bani et Koutougou) et la brigade de gendarmerie de Tchériba ont été réfectionnés et normalisés, portant à 12 le nombre total d'infrastructures de police judiciaire réfectionnés et normalisés depuis 2016.
91. De 2016 à 2018, 16 établissements pénitentiaires ont été normalisés à travers la construction de murs de clôture, de guérites, d'aires de promenade, de quartiers pour femmes, de quartiers pour mineurs, de postes de police, l'installation des conduits de gaz et l'implantation des magasins de vivres sur conteneurs.
92. **Dans le domaine de la justice**, les actions mises en œuvre contribuent à l'amélioration de l'accès aux services de la justice et au renforcement de la gestion des affaires civiles, commerciales, administratives, sociales et pénales.
93. L'indicateur d'effet du PNDES concernant la réduction du rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance, la cible de 58 km en 2018 n'a pas été atteinte car la construction prévue du TGI de Pô n'a pas pu être achevée. Le taux d'exécution physique des travaux est de 90%. Son niveau reste donc à 59 km, comme celui de 2017.
94. Quant aux indicateurs sectoriels concernés, ils ont atteint des niveaux différents au cours de cette année 2018. Ainsi, les indicateurs en progrès ont concerné : (i) la proportion de justiciables éligibles assistés qui est 100% pour une cible de 90% et (ii) la proportion de TGI ayant tenu au moins une audience foraine qui a été réalisée à 48% pour une cible fixée à 40%.
95. Pour l'atteinte de ce résultat, plusieurs produits ont été inscrits dans les programmes budgétaires « administration judiciaire » et « pilotage et soutien ». Concernant la construction de nouvelles juridictions, les travaux de construction des TGI de Pô, Ouaga II et de Boulsa se poursuivent. Pour des raisons d'insuffisances budgétaires et incidentes sur les sites, les constructions des TGI de Pô et de Ouaga II, prévues pour s'achever en 2018, pourraient l'être en 2019.
96. Afin de réduire les stocks de dossiers en attente de traitement dans les juridictions et les distances entre la justice et les justiciables, plusieurs TGI ont tenu des audiences foraines et des audiences extraordinaires. Les dossiers traités ont concerné à la fois la matière civile, commerciale et sociale. Ainsi, 20 audiences foraines et 16 audiences extraordinaires ont été tenues au cours de l'année 2018 et ont permis de traiter 839 dossiers. Cela contribue d'une part, à désengorger le rôle de certaines juridictions et d'autre part, à assurer un traitement en temps réel des procédures.
97. En matière de *dynamisation du fonctionnement des TD/TA pilotes*, la proportion des 50 TD/TA qui rendent des décisions conformes aux procédures est passée de 76% à 94%, pour une cible de 80% grâce aux actions suivantes : (i) la dotation de l'ensemble des TD/TA en

matériel d'authentification des actes ; (ii) dotation en fournitures, mobiliers de bureau et moyens roulants (37 motos) et (iii) la formation de 290 participants membres des TD/TA.

98. De 2016 à 2018, 12 sessions de formation ont été organisées au profit des membres (environ 400) des 50 TD/TA pilotes sur différentes thématiques dont l'organisation et le fonctionnement des dites juridictions, les techniques de remplissage des registres et des questionnaires statistiques et la rédaction des jugements. Aussi, au cours de la période, les TD/TA pilotes ont été dotés de fournitures et consommables informatiques, mobiliers de bureau et moyens roulants et certains ont été équipés de plaques solaires. Ces efforts ont permis de faire passer l'indicateur « Proportion des TD/TA qui rendent des décisions conformes aux procédures » de 0% en 2016 à 76% en 2017 et à 94% en 2018.
99. Dans le cadre du *renforcement du fonctionnement des pôles économiques et financiers et du pôle de lutte contre le terrorisme*, les actions entreprises ont concerné : (i) la formation de 25 greffiers sur la gestion des dossiers de crimes économiques et financiers et de 25 magistrats sur l'instruction et le jugement des dossiers de crimes économiques et financiers; (ii) l'organisation d'un stage d'immersion à Paris au profit de 21 magistrats et de greffiers des pôles économiques et financiers; (iii) l'acquisition de matériels informatiques et l'équipement des locaux provisoires du pôle anti-terroriste.
100. Sur la période 2016-2018, tous les textes nécessaires à la mise en place des pôles économiques et financiers et lutte contre le terrorisme ont été adoptés. Aussi, les capacités des acteurs qui sont chargés d'animer ces pôles, ont été renforcées par des sessions de formation et des stages d'immersion. Les pôles sont désormais fonctionnels et font l'objet de saisine. Cependant, pour un fonctionnement plus optimal, des assistants spécialisés doivent être nommés.
101. L'amélioration des services de la justice passe nécessairement par une informatisation accrue de ceux-ci. Ainsi, on note la poursuite du processus d'informatisation de la chaîne pénale par la validation du Sprints 4 le 24 octobre 2018, les Sprints 1, 2, 3 ayant été validés en 2017. Quant au processus d'informatisation de la chaîne administrative, qui avait connu un retard, il a démarré au second semestre 2018, par le recrutement d'un cabinet pour un démarrage des travaux en février 2019.
102. En matière d'amélioration de l'accès aux services de la justice, le Fonds d'assistance judiciaire, créé pour soutenir les personnes vulnérables devant faire face à la justice, a assisté 297 personnes dont 111 femmes en 2018, ce qui a permis de faire passer le nombre total de personnes assistées depuis 2016 à 614. Par ailleurs, les acteurs locaux des régions ont été sensibilisés aux modalités de l'accès au fonds d'assistance judiciaire à travers l'organisation des ateliers de sensibilisation tenus dans 9 chefs-lieux de régions³ avec 900 personnes. Sur la période 2016-2018, au total 1 450 personnes ont été sensibilisées.
103. Dans l'optique d'adapter les outils de la justice à l'évolution de l'environnement économique, social et culturel de notre pays, des chantiers importants ont été ouverts. Il s'agit de la relecture du code pénal, qui aboutit à la promulgation du nouveau code pénal suivant le décret n°2018-503/PRES du 22 juin 2018 et l'élaboration en cours d'un nouveau

³ Dori, Kaya, Ouahigouya, Manga, Dédougou, Bobo –Dioulasso, Gaoua Fada, Tenkodogo

code de procédure pénale dont l'avant-projet de loi contient des innovations telles que l'intégration des nouvelles techniques d'enquêtes pour les poursuites, l'instruction et le jugement des infractions de crimes économiques et de terrorisme.

104. Concernant le respect des droits des groupes vulnérables par la justice, les missions de suivi organisées dans 30 unités de police judiciaire de 8 villes ont fait ressortir que la plupart des unités ne disposent pas de cellules dédiées aux mineurs, même si ceux-ci ne sont jamais admis dans les mêmes cellules que les majeurs. En outre, un appui d'un montant de 50 millions FCFA a été affecté au centre de Laye et au CERMICOL de Bobo pour la réinsertion des mineurs.
105. **En matière de promotion de la paix et du civisme**, les actions menées par le Gouvernement visent à consolider la paix et à fortifier le civisme des Burkinabè, dans le respect des exigences de l'Etat de droit.
106. La mise en œuvre de la réforme « Opérationnaliser l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) », a permis en 2018: (i) la mise en place de 20 observatoires provinciaux, 190 observatoires départementaux et 2 847 observatoires villageois ; (ii) l'organisation de 02 sessions de formation au profit de 115 membres des Observatoires départementaux et des présidents des observatoires villageois; (iii) l'organisation des journées de sensibilisation sur le mécanisme de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) dans six villages de la région du Centre; (iv) l'organisation d'une journée de sensibilisation des chefs de programme et animateurs des médias sur le mécanisme de l'ONAPREGECC et (v) la tenue des sessions statutaires des différents démembrements de l'ONAPREGECC.
107. Sur la période 2016-2018, 13 observatoires régionaux, 43 observatoires provinciaux, 301 observatoires départementaux et 5 274 observatoires villageois ont été mis en place. Aussi, 887 membres de l'ONAPREGECC ont été formés sur la période. Par ailleurs, sur la même période, 11 146 personnes ont été sensibilisées aux valeurs de paix et de tolérance et 146 membres d'associations féminines ont été formés à l'implication de la femme dans la promotion de la tolérance et la préservation de la paix.

II.1.1.2 Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées

108. Les progrès en matière de sécurité et de protection civile sont appréciés à travers l'évolution de trois indicateurs d'effets. Ainsi en 2018, le taux de maillage s'est établi à 65,81% pour une cible fixée à 64%. Quant au ratio agent de sécurité/population, il s'est établi à 1 agent/729 habitants pour une cible fixée à 1 agent/930 habitants. Enfin, le taux de couverture des régions en plans ORSEC est resté à 84,61% à cause de la non-dotation de la région du Sud-Ouest en plan.
109. Les indicateurs en progrès ont évolué grâce aux efforts du Gouvernement en matière de renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité au niveau du programme budgétaire "Sécurité intérieure".

110. Au titre des réformes entreprises, on note (i) la mise en place⁴ de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et la lutte contre la criminalité organisée (BSIAT). Par ailleurs, en prélude à l'élaboration de la politique nationale de défense et sécurité, le décret⁵ portant création, composition, attributions et fonctionnement d'une commission d'élaboration de la politique nationale de défense et de sécurité a été adopté.
111. S'agissant des investissements, en termes de renforcement des effectifs, les produits réalisés en 2018 se résument au (i) recrutement de 750 élèves sous-officiers de gendarmerie dont 25 filles, de 139 assistants de la garde de sécurité pénitentiaire dont 35 filles, de 200 élèves sapeurs-pompiers dont 20 filles et (ii) à l'enclenchement du processus de recrutement de 800 nouveaux sous-officiers de police dont 100 filles.
112. Le tableau ci-dessous présente le bilan cumulé des effectifs de 2016 à 2018

Tableau 1: Recrutements effectués de 2016 à 2018

Années	Police nationale			Gendarmerie nationale			GSP			Brigade des sapeurs-pompiers		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2016	1 440	75	1 515	725	25	750	300	50	300	90	10	100
2017	1 840	75	1 915	725	25	750	270	50	320	90	10	100
2018	700	100	800	725	25	750	104	35	139	180	20	200
Total	3 980	250	4 230	2 175	75	2 250	674	135	759	360	40	400

Source : CSD Défense et sécurité

113. Au titre des investissements en moyens logistiques, on note l'acquisition : (i) de matériel spécifique au profit de la GSP d'un coût total de 300 millions FCFA ; (ii) de matériel opérationnel au profit des services de police à un coût de plus de 3,6 milliards FCFA et de matériel opérationnel au profit des services de gendarmerie à hauteur de 779,8 millions FCFA.
114. S'agissant des infrastructures, l'année 2018 a vu les progrès suivants : (i) l'achèvement de la brigade territoriale de gendarmerie à Foutouri dans la région de l'Est ; (ii) la construction de la brigade territoriale de gendarmerie à Ouou dans la province de la Comoé ; (iii) la poursuite de la construction du nouveau siège de la DGPN et du camp de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale (UIP-PN) à Ouagadougou. Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis par le Gouvernement pour la construction des Commissariats de police de districts (CPD) dans le Sahel et des brigades de gendarmerie (BT) dans d'autres localités. L'état de réalisation des différents chantiers se présente comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.

⁴ Décret N°2018-0974/PRES/PM/MSECU/MJDHPC/MINEFID du 29 octobre 2018 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade Spéciale des Investigations Anti-Terroristes et la lutte contre la criminalité organisée (BSIAT)

⁵ Décret N° 2018-1161/PRES/PM/MSECU/MDNAC/MJDHPC/MATD/MINEFID/MEEVCC du 19 décembre 2018

Tableau 2: Etat des CPD construits et /ou en construction dans la région du Sahel et du Nord

N°	Localisation	Montant de l'attribution (en FCFA)	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
01	Thiou	193 188 529	ED	95%	62,65%
02	Tankougounadié	206 491 646	Budget Etat	100%	100%
03	Déou	188 189 121	ED	100%	100%
04	Falangountou	200 000 000	Budget Etat	80%	100%
05	Seytenga	157 861 612	Budget Etat	100 %	100%
06	Banh	157 820 983	Budget Etat	95%	90%
07	Arbinda	154 407 439	Budget Etat	100 %	100%
08	Gorgadji	159 168 309	Budget Etat	95 %	43%
09	Titabé	PM	Projet Japonais	100 %	ND
10	Kain	188 210 000	ED	100%	100%
	Mur de clôture CPD Kain	44 237 020	ED	15%	00%

Source : CSD Défense et sécurité

Tableau 3: Etat des BT construits et/ou en construction

N° d'ordre	Localisation	Montant de l'attribution (FCFA)	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
01	Tchériba	174 910 377	Budget Etat	100%	100%
02	Samorogouan	185 039 305	Budget Etat	80%	77,85%
03	Gorgadji	166 000 000	UE	42%	42,4%
04	Seytenga ⁶	166 000 000	UE	-	-
05	Sampelga	166 000 000	UE	25%	0%
06	Pobe-Mengao	150 000 000	ED	62%	61,62%
07	Diguel	730 667 955	UE	26%	0%
08	Déou ⁷	166 000 000	UE	-	

Source : CSD Défense et sécurité

115. Les autres investissements structurants du secteur ont également connu des avancées. Ainsi, on note la mise en place du **système de Passeport à puce électronique (e-passeport)**, la poursuite du déploiement de matériel ultérieurement acquis sur les sites d'émission dans le cadre du Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso (PSV-BF). Quant au projet Identification, rapprochement, analyse de police (IRAPOL), les actions menées ont trait entre autres à : (i) la validation d'une étude environnementale de l'axe Niangoloko Kantchari par le Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE) ; (ii) l'interconnexion en faisceau hertzien des sites de certains commissariats de police, de la brigade-ville de gendarmerie de Ouaga 2000, de la Direction générale de la police municipale ainsi que du site de Karpala et (iii) le câblage informatique des services de la

⁶ Le projet de construction de la BT Seytenga a été abandonné suite à un réaménagement qui a revu les devis à la hausse pour apporter la protection nécessaire aux bâtiments en raison de la situation sécuritaire.

⁷ Le projet de construction de la BT de Déou a été abandonné au profit du renforcement du Poste de Commandement de Diguel.

MACO et de la Direction générale de la garde de sécurité pénitentiaire. Enfin, l'institution de carte d'identité biométrique de la CEDEAO au Burkina Faso en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) est en cours de démarrage.

116. Les principales difficultés rencontrées sont relatives à la réduction du budget suite aux régulations et au démarrage tardif de l'étude de faisabilité financée par le budget de l'Etat devant permettre de finaliser le document de Projet IRAPOL.

II.1.1.3 Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée

117. Les progrès réalisés à travers cet effet attendu sont suivis à travers l'évolution du taux de réalisation des exercices terrains. En 2018, ce taux a été maintenu à 100% comme en 2017 et en 2016. Deux investissements majeurs se rapportant à la loi de programmation militaire et au projet de construction de la base militaire à l'aéroport de Donsin justifient le niveau d'atteinte des cibles de cet indicateur d'effet et des indicateurs sectoriels en 2018. En effet, un montant d'environ 58,27 milliards FCFA a été inscrit au budget de l'Etat dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi de programmation militaire. Quant au projet de construction de la base militaire de l'aéroport de Donsin, une enveloppe de 14,83 milliards FCFA a été prévue pour permettre la réalisation de 50% des infrastructures du lot M1 et de signer des contrats pour les autres lots.

II.1.1.4 Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous

118. La mise en œuvre des actions du programme communication décliné dans la politique sectorielle gouvernance administrative et locale a permis de faire évoluer en 2018 les indicateurs d'effets du PNDES. Ainsi, le taux de couverture du territoire par la télévision nationale a été de 96% pour une cible 98% ; le taux de couverture du territoire par la radio nationale de 95,8% pour une cible de 80% ; (iii) le taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique de 72% pour une cible de 72% ; et (iv) la proportion des entreprises de presse bénéficiaires de la subvention de l'Etat de 100%.
119. Cette performance enregistrée en 2018, l'a été grâce à plusieurs investissements réalisés dans le cadre du programme budgétaire « communication ». Il s'agit de : (i) l'ouverture de 3 RTB2 en régions dont la RTB2/Dédougou avec un rayon de couverture de 50 km, la Radio rurale de Kaya avec un rayon de couverture de 70 km et la RTB2 Nord/Ouahigouya avec un rayon de couverture de 50 km ; (ii) la construction du bâtiment pour la direction régionale des Editions Sidwaya à Dori ; (iii) la subvention de 96 entreprises de presse privée à un coût global de 400 millions FCFA ; (iv) la construction et la mise en service de vingt-neuf (29) stations de diffusion entrant dans le cadre des installations des équipements de la Télévision numérique de terre (TNT) et enfin ; (v) l'acquisition et installation de quatorze (14) émetteurs radios dont sept (07) pour la Radio rurale et sept (07) pour la Radio nationale.
120. Sur la période 2016-2018, 4 médias publics de proximité ont été ouverts (la Radio rurale, la RTB2/ Kaya, la RTB2/ Dédougou et la RTB2/ Ouahigouya) et l'Etat a subventionné 271 entreprises de presse pour une enveloppe budgétaire de 1,2 million FCFA.
121. Aussi, au titre de la médiatisation de l'action gouvernementale, sur la période 2016-2018, le SIG a produit 1 086 communiqués de presse, 144 comptes rendus du conseil des

ministres, 31 conférences de presse, 26 émissions « Dialogue avec le Gouvernement » et 122 chroniques du Gouvernement.

II.1.1.5 Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées

122. En 2018, les progrès enregistrés en matière d'amélioration des coopérations régionale et internationale sont réalisés par le biais des produits mis en œuvre à travers le programme budgétaire « macroéconomie et pilotage du développement et mobilisation des ressources » de la politique sectorielle Gouvernance économique (GE°) et celui de la politique sectorielle GAL intitulé « Défense des intérêts du Burkina Faso en Afrique et dans le monde ».
123. Cette amélioration s'apprécie au moyen des indicateurs que sont : (i) le taux d'internalisation des textes communautaires ; (ii) la part contributive des Burkinabè de l'extérieur ; (iii) le taux d'évolution annuel du volume de l'Aide publique au développement (APD) et (iv) la proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur. Compte tenu de l'indisponibilité des données due entre autres au décalage de calendrier d'élaboration de certains rapports et la non-appropriation de certains indicateurs, les avancées de 2018 seront appréciées par l'intermédiaire des produits réalisés.
124. Pour ce qui concerne les efforts entrepris par le Burkina Faso pour booster sa participation à la coopération économique et régionale, les produits suivants ont été réalisés en 2018 : (i) l'élaboration du Rapport sur la Coopération au développement 2018 et (ii) la production des rapports sur la situation économique et financière de l'année 2017 et les trois premiers trimestres de 2018 (UEMOA, CEDEAO) ainsi que les programmes pluriannuels de convergence du Burkina Faso 2019-2023 (UEMOA, CEDEAO).
125. En matière de défense des intérêts du Burkina Faso en Afrique et dans le monde, les coopérations bilatérale et multilatérale ont été renforcées par entre autres : (i) l'organisation de 4 Commissions mixtes de coopération et une réunion de suivi; (ii) la réalisation de 14 visites de travail et d'amitié dont 7 par le Président du Faso; (iii) l'accueil de 6 personnalités étrangères en visite à Ouagadougou⁸ et (iv) la participation à 10 rencontres statutaires et extraordinaires de l'Organisation des Nations unies et de ses Institutions spécialisées et à 8 réunions des organisations transrégionales et des mécanismes de coopération Sud-Sud. Dans le domaine des affaires juridiques et consulaires, les principaux acquis enregistrés en 2018 sont relatifs à : (i) la ratification de 19 projets de ratification d'accords et traités multilatéraux; (ii) la signature de 2 accords de siège, de 30 traités et accords bilatéraux et (iii) l'ouverture d'un consulat honoraire.
126. Par ailleurs, au titre de la valorisation de la diaspora, l'organisation du Forum national de la diaspora burkinabè sous le thème « *La contribution des Burkinabè de l'extérieur à la construction nationale* » du 11 au 13 juillet 2018 permettra d'enrichir les réflexions en cours afin d'asseoir un répertoire de mobilisation des besoins du pays en ressources humaines qualifiées dans des secteurs précis. Par ailleurs, les actions de protection des

⁸ Le Président de la République de Côte d'Ivoire, le Président du Libéria, le Prince de Monaco, le Vice Premier Ministre de la Chine, La Gouverneure Générale du Canada et le Ministre des Affaires Etrangères de la République Française

Burkinabè de l'extérieur réalisées ont concerné (i) la poursuite de la délivrance des cartes consulaires et tous les autres documents de protection par les missions diplomatiques et consulaires et (ii) l'organisation de nouvelles élections des délégués au Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (CSBE) portant leur nombre à 126 contre 84 en 2016.

II.1.1.6 Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente

127. Cet effet se concrétise à travers la réalisation de réformes et d'investissements découlant des programmes budgétaires « recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique », « programme réforme de l'administration » et « programme décentralisation » déclinés dans la politique sectorielle GAL.
128. L'efficacité de l'administration publique est appréciée au moyen des 4 indicateurs d'effet dont les niveaux de réalisation de 2 ont pu être renseignés. Ce sont : (i) le niveau de satisfaction des usagers/clients qui a été estimé à 58,6% et (ii) le taux d'organisations de la société civile suivies établi à 22%. Néanmoins, les acquis ci-après peuvent être relevés en termes de produits réalisés.
129. En matière de renforcement des administrations publiques en ressources humaines, les produits réalisés en 2018 sont : (i) le recrutement⁹ de 11 954 agents au profit des administrations publiques à travers les concours professionnels (3 095 postes pourvus), les concours directs (6 326 postes pourvus) et le recrutement sur mesures nouvelles (2 533 postes); (ii) le renforcement des capacités par les ECFP de 14 477 (5 085 femmes et 9 392 hommes) agents en poste et nouvellement recrutés; (iii) l'élaboration d'un projet de Stratégie nationale de valorisation et de promotion de l'expertise publique (SNVEP). En outre, pour la gestion de la carrière des agents de la fonction publique d'Etat, 1 533 actes (913 actes d'intégration et 547 actes de reclassement) au profit de 14 477 agents (9 392 hommes et 5 085 femmes) ont été signés dans un délai de 28 jours calendaires. On note également l'élaboration de 4 textes d'application de la loi 081, portant statut général de la fonction publique d'Etat, du guide d'élaboration des statuts particuliers ainsi que la finalisation du Répertoire interministériel des métiers et des emplois (RIME).
130. En vue d'assurer un service public de qualité, les principaux produits suivants ont été réalisés: (i) l'élaboration d'un rapport global d'évaluation de la performance de l'administration; (ii) l'adoption d'un guide de description des postes de travail; (iii) l'élaboration d'un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers de l'administration publique ; et (iii) la poursuite de la mise à niveau de la plateforme informationnelle du Guichet virtuel unique de l'administration publique permettant de totaliser sur la plateforme du guichet virtuel, 664 prestations dont 4 e-services à la date du 31 décembre 2018 et enfin ; (iv) la description de 16 postes de travail supports et d'appui sur 18 prévus. Par ailleurs, en vue d'assurer un climat social apaisé, il a été tenu une

⁹ 3 types de concours sont ouverts par le MFPTPS : les concours professionnels, les concours directs et les recrutements sur mesures nouvelles. Les concours professionnels permettent aux agents de la fonction publique de changer d'emploi ou d'accéder à une échelle supérieure ; quant aux concours directs, il s'agit de mettre de nouveaux postes en compétition au profit des candidats qui postulent à un premier emploi et qui remplissent les conditions requises pour les concours concernés ; les recrutements sur mesures nouvelles permettent à l'Etat de combler le manque urgent de personnels qui puissent être employés immédiatement.

conférence des forces vives sur le système de rémunération des agents publics. Les travaux pour la prise en compte des recommandations de cette conférence se poursuivent.

131. S'agissant de l'efficacité de la déconcentration administrative, le niveau de réalisation des indicateurs d'effets du PNDES est le suivant : le degré de délégation de pouvoirs aux chefs de circonscription administrative a été 2 sur 23 pour une cible de 15/23 et le degré de délégation de crédits aux chefs de circonscription administrative de 2 sur 23 pour une cible de 15/23. Même si les cibles ne sont pas atteintes, les produits suivants ont pu être réalisés en 2018 : l'élaboration du rapport général de l'état de mise en œuvre de la déconcentration administrative ; l'organisation des missions de collecte de données dans trois régions en prélude à l'élaboration d'un document de planification des constructions et d'équipement des CCA ; la validation de 5 textes relatifs à la gestion des CA et l'organisation de la conférence des CCA (séminaires des gouverneurs, conférence des hauts-commissaires et des préfets).
132. Au titre de l'amélioration de la gestion des libertés, il a été organisé (i) le suivi des partis et formations politiques qui a permis de déceler 42 non à jour de la tenue de leur instance statutaire sur un total de 157 ; (ii) le suivi et la supervision de 127 associations dont 52 à caractère religieux et (iii) la troisième session du cadre de concertation Etat-OSC les 26 et 27 décembre 2018 sous le thème « *Partenariat Etat/OSC : quels défis pour une lutte efficace contre l'insécurité et le terrorisme ?* ».
133. En ce qui concerne la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil, 44 000 actes ont été numérisés et saisis, soit un taux de réalisation de 88%.
134. En matière de gestion des zones frontalières, les produits réalisés ont trait à : (i) la poursuite des missions de recherches et documentation dans le cadre du règlement du contentieux juridique frontalier Burkina Faso – Bénin ; (ii) la finalisation du listing des coordonnées des points frontières entre le Burkina Faso et le Niger et le bornage de cette frontière ; (iii) l'élaboration et la validation d'un projet d'accord - cadre Burkina Faso–Niger sur la coopération transfrontalière par les acteurs nationaux et (iv) l'élaboration du plan de communication, de sensibilisation et de plaidoyer pour la mise en œuvre du Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF).
135. Les difficultés liées au déblocage tardif des allocations du budget de l'Etat, à l'indisponibilité des acteurs des pays voisins pour ce qui concerne les activités conjointes et à la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones frontalières du pays ont freiné la réalisation de certaines activités.

II.1.1.7 Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

136. Le développement du système de redevabilité à tous les niveaux est suivi grâce aux trois indicateurs composites suivants : (i) l'Indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, (ii) l'indice de perception de la corruption de *Transparency international* et, (iii) l'indice du budget ouvert aux citoyens d'*International Budget Partnership*.
137. L'Indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique a classé en 2018 le Burkina Faso 16^{ème} avec un score de 57,1/100 contre 53,7/100 en 2017 et 51,8/100 en 2016. Cette progression qui traduit une amélioration de la gouvernance au Burkina Faso est une

tendance globale en Afrique telle que révélée par cet indice. L'émergence d'une société civile forte qui réclame une plus grande transparence dans la gestion publique et la pression de certains PFT pourraient justifier la tendance observée en Afrique en matière de gouvernance.

138. Malgré la relative embellie observée en matière de gouvernance en Afrique, il reste que les perceptions de la corruption par les populations demeurent vivaces. En effet, selon l'indice de perception de la corruption de *Transparency international* en 2018, le Burkina Faso a reculé par rapport aux dernières enquêtes, car il occupe la 78^e place avec un score de 41/100, perdant un point et quatre places par rapport à 2017.
139. S'agissant de l'indice du budget ouvert aux citoyens de *International Budget Partnership*, les données ne sont pas encore disponibles.
140. Un sous-effet de la politique sectorielle GAL contribue à l'amélioration du système de redevabilité. Il s'agit du sous-effet « les principes de bonne gouvernance sont promus ».
141. Aussi, les acquis de 2018 se présentent comme suit : (i) l'assistance de 3 ministères et institutions en matière de procédure disciplinaire et d'application de sanctions par la Direction générale de la fonction publique ; (ii) la réalisation d'une enquête nationale sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso ; (iii) l'organisation d'une campagne régionale de communication sur la SNPG et le plan d'action national du PGO ; (iv) l'accompagnement par le SP/MABG de six (06) ministères dans l'élaboration de leurs avant-projets de chartes sectorielles de qualité ; (v) l'élaboration du rapport de suivi-évaluation du Plan d'actions du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN/PGO).

II.1.1.8 *Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative*

142. *En matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative, les acquis majeurs engrangés en 2018 se comptabilisent dans les domaines de la défense et la sécurité et de l'accès de la population à l'information juste.*
143. *Ainsi, en matière de défense et de sécurité, l'acquis principal de l'action publique porte sur le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construction et/ou l'achèvement des constructions de CPD et BT de gendarmerie. Ces actions ont permis d'une part, de porter le ratio agent de sécurité/population de 1/800 habitants en 2016 à 1/729 habitants et d'autre part, de porter à 65,81%, le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels pour une cible de 64% en 2018.*
144. *De même, l'accès de la population à l'information juste a constitué un domaine de progrès. En effet, avec la construction et la mise en service de vingt-neuf (29) stations de diffusion dans le cadre des installations des équipements de la Télévision numérique de terre (TNT), l'ouverture de 3 RTB2 en région dont la RTB2/Dédougou, la Radio rurale de Kaya et la RTB2 Nord/Ouahigouya, les taux de couverture du territoire par la télévision nationale, par la radio nationale et par la presse écrite publique sont ressortis respectivement à 96%, 95,8% et 72%. De même, avec l'octroi de subventions publiques à 96 entreprises de presse privée, l'Etat a consolidé son appui au développement de celle-ci.*

145. *Dans les domaines des coopérations régionale et internationale, de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix, les acquis majeurs se situent au niveau : (i) l'achèvement de la réalisation de l'étude de base sur l'EDH ; (ii) du renforcement de l'accessibilité financière de la justice avec la prise en charge par le Fonds d'assistance judiciaire des frais de justice d'un nombre de plus en plus important de personnes vulnérables ; (iii) de la modernisation du code pénal avec la promulgation d'un nouveau code et ; (v) de l'organisation d'un grand nombre de Commissions mixtes de coopération et de réunion de suivi ainsi que la tenue de nouvelles élections des délégués au Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (CSBE) portant ainsi leur nombre à 126 contre 84 en 2016.*
146. *De même, dans le sens du renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique, les acquis phares ont trait à l'élaboration de guides des postes de travail de certains ministères et à la mise à niveau de la plateforme informationnelle du Guichet virtuel unique de l'administration publique.*
147. *Au regard des acquis ci-dessus, les perspectives d'actions s'inscrivent prioritairement dans le sens (i) du renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et la paix ; (ii) la poursuite des efforts pour relever les défis sécuritaires, (iii) l'amélioration de l'accès des populations à l'information juste et les coopérations régionale et internationale et enfin, (iv) le développement de l'efficacité et l'efficience de l'administration ainsi que le système de redevabilité à tous les niveaux.*

II.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

148. La promotion de la bonne gouvernance économique se matérialise à travers la mise en œuvre des deux effets attendus que sont : (i) la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces (EA 1.2.1) ; (ii) l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion (EA 1.2.2).

II.1.2.1 Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le **financement du développement** sont efficaces

149. L'effet attendu 1.2.1 se réalise à travers la mise en œuvre de produits découlant de programmes budgétaires du secteur gouvernance économique.
150. En matière de **renforcement de la planification**, les deux indicateurs d'effets sont en progrès avec des niveaux atteints de 100%. Il s'agit de la proportion des référentiels de planification validés par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) et (ii) la proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme.
151. Cinq produits avaient été programmés pour le renforcement de la planification, leurs niveaux de réalisations sont les suivants : (i) l'adoption de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion de développement le 27 juillet 2018 par l'AN ; (ii) l'adoption de 13 politiques sectorielles sur 14 et l'élaboration de vingt et un (21) plans d'actions ministériels sur vingt-quatre prévus (24) ; (iii) la réalisation de l'enquête pilote sur les conditions de vie

des ménages et collecte de la première vague ; (iv) la réalisation de la cartographie sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones à risque¹⁰ et du recensement pilote dans le cadre de la réalisation du recensement général de la population et (v) l'élaboration des drafts des rapports thématiques des cinq dimensions de suivi de l'observatoire national du dividende démographique, le recrutement du personnel, la formation des acteurs de ladite structure.

152. En matière de **gestion et de financement du développement économique**, les actions mises en œuvre ont permis l'atteinte des indicateurs suivants : (i) le taux de pression fiscale s'est quasi stabilisé, ressortant à 17,2% en 2018 contre 17,4 % en 2017, mais en deçà de la cible de 19,9% ; (ii) le taux d'absorption des ressources est de 98,31 % contre 92% en 2017, pour une cible de 100% ; (iii) le taux de prévisibilité de l'aide est de 67% contre 62,68% en 2017, pour une cible de 75% et (iv) la proportion des PTF appliquant la division du travail est de 31%, stagnant au même niveau qu'en 2017, pour une cible de 65%. La valeur de l'indicateur relatif à la proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite n'est pas disponible.
153. Dans le domaine de la gestion, l'atteinte des cibles des indicateurs des sous-effets se fait à travers la réalisation de 4 produits de la MRSIS inscrits dans le programme gestion budgétaire. Il s'agit : (i) le cadre juridique et institutionnel des PPP est relu ; (ii) le cadre juridique et institutionnel des marchés publics est réformé ; (iii) le système d'information est adapté à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ; (iv) les unités de gestion des projets et programmes de développement sont rationalisées.
154. Concernant *la relecture du cadre juridique des PPP*, au cours de l'année 2018, les acquis observés sont : (i) un rapport diagnostic du cadre législatif et institutionnel des PPP est disponible et (ii) des Dossiers d'appels d'offres, contrat-type et un projet de guide de bonnes pratiques sont disponibles.
155. En matière *de réforme du cadre juridique et institutionnel des marchés publics*, le développement du portail pour la soumission et l'application android pour smartphone, la livraison des équipements et la formation des acteurs ont été réalisés.
156. Pour le produit « *Le système d'information est adapté à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)* », en fin 2018, les réalisations sont : (i) la réalisation de l'étude sur l'architecture d'entreprise et sur le iBus ; (ii) l'élaboration du cahier des charges du nouveau système intégré ; (iii) la finalisation et la validation des macro-processus, élaboration et exécution budgétaire ; (iv) la mise en œuvre du référentiel des données communes pour le nouveau système intégré et (v) le recrutement et l'installation du cabinet de l'AMOI pour la réalisation de l'assistance technique.
157. Pour ce qui est de la *rationalisation des unités de gestion des projets et programmes de développement* au Burkina Faso, l'objectif poursuivi est d'arriver à loger toutes les unités de gestion dans les programmes budgétaires des différents ministères, mieux coordonner les interventions des projets et programmes et par ricochet, réduire les frais de gestion et améliorer la mise en œuvre de ces projets et programmes. Ainsi, tous les projets ont été

¹⁰ LOROUM, KAIN, SOUM et OUDALAN

rattachés aux programmes budgétaires en application du décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

158. En plus de ces produits inscrits dans la MRSIS, d'autres produits importants ont été réalisés. Il s'agit de (i) l'élaboration du guide d'évaluation ex ante et de maturation des projets et programmes pour l'application du décret N°2018-092/PRES/PM/MINEFID du 15/02/2018 qui rend obligatoires les évaluations ex ante des projets et programmes de développement ; (ii) de l'effectivité de l'extension du RESINA aux services déconcentrés du MINEFID et (iii) la disponibilité des DPBEP 2017-2019 et 2018-2020 prenant en compte les plafonds de projections des dépenses d'investissements.
159. Les efforts entrepris par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations, ne peuvent donner de bons résultats que si le mécanisme de réédition des comptes fonctionne normalement. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2018.
160. Ainsi, concernant la réalisation des audits des structures sur leur gestion 2017, l'ASCE-LC a réalisé l'audit de ces 35 structures ; 20 enquêtes sur une prévision de 22 ont été menées par l'ASCE-LC sur diverses malversations supposées. Par ailleurs, l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF) dans le cadre de la lutte contre les différentes fraudes (commerciale, environnementale, fiscale, douanière, etc), a entrepris plusieurs actions en 2018, qui sont entre autres l'organisation de journées de sensibilisation sur la fraude à Pouytenga et Tenkodogo ; l'acquisition de matériel spécifique pour les patrouilles et la vérification ; la production et diffusion de spots radio et télé sur les méfaits de la fraude et le renforcement des capacités des agents de l'ANLF.
161. Dans le cadre du **financement du développement économique**, de nouveaux instruments adaptés sont prévus. Ainsi, 03 produits de la MRSIS, sont inscrits dans le programme macroéconomie et pilotage du développement. Les niveaux d'évolution de ces produits sont variés. Concernant la création de la Caisse des dépôts et de consignations (CDC), les acquis sont : (i) la disponibilité de trois rapports d'études sur le Business plan ; (ii) l'élaboration du rapport sur le modèle actuariel ; (iii) la nomination des membres de la commission de surveillance ainsi que de l'équipe de direction et (iv) la dotation de la CDC d'un capital de 20 milliards FCFA.
162. Quant à la création *d'une banque dédiée au financement de l'agriculture*, les acquis sont les suivants (i) la prise en compte des amendements de la commission bancaire ; (ii) l'émission de l'avis conforme favorable de la commission bancaire en sa session du 14 mars 2018 à la demande d'agrément de la Banque agricole du Faso (BADF) en qualité de banque ; (iii) la signature de l'arrêté autorisant la BADF à exercer en qualité de banque ; (iv) l'identification de l'immeuble devant abriter le siège de la BADF ; (v) la mise en place de l'équipe dirigeante et d'un Conseil d'administration et (vi) la dotation de la BADF d'un capital de 14,28 milliards FCFA.
163. Concernant le produit « *La banque pour le financement des PME/PMI est créée* », il s'agissait de poursuivre les réflexions afin d'arrêter une option définitive. En rappel, par correspondance en date du 27 octobre 2017, le MINEFID soumettait à Son Excellence

Monsieur le Président du Faso, l'option de restructurer la BCB et orienter ses activités prioritaires vers le financement des PME/PMI pour pallier la création d'une nouvelle banque sauf meilleur avis. Une autre option a été aussi ajoutée, il s'agit de réformer le Fonds burkinabè de développement économique et social, pour lui assigner un objectif supplémentaire qui serait le financement des PME/PMI.

164. En plus des produits de la MRSIS du domaine, d'autres réformes susceptibles d'améliorer les niveaux de recouvrement des recettes propres et d'augmenter la mobilisation des ressources extérieures sont inscrites dans le programme mobilisation des ressources de la politique Gouvernance économique.
165. Ainsi, la mise en place du projet cadastre fiscal est très avancée. Les actions entreprises dans ce sens sont : (i) la signature de l'arrêté portant mise en place du projet cadastre fiscal ; (ii) la réalisation de la base de données cadastrales des redevables de la taxe foncière et (iii) la mobilisation des financements du projet à hauteur de 334 millions au titre du budget de l'Etat, et 476 millions acquis avec la Coopération danoise.
166. Pour ce qui concerne l'opérationnalisation de la facture normalisée, les avancées sont (i) la mise à disposition de la facture normalisée personnalisée aux contribuables du RNI sur toute l'étendue du territoire et l'utilisation de la facture normalisée par 70% d'entre eux ; (ii) l'élaboration d'un projet de convention de concession à la Chambre du commerce, la fabrication de la facture pré-imprimée destinée aux contribuables du RSI et (iii) la sensibilisation des transitaires, des opérateurs économiques de la Chambre de commerce et de 100 associations professionnelles.

Dans le cadre de l'amélioration des services de douanes de notre pays et pour amenuiser les fraudes sur les valeurs des marchandises, les systèmes informatiques douaniers du Togo et du Burkina Faso ont été interconnectés. Quant à celui avec la Côte d'Ivoire, les études sont bouclées et les spécifications techniques et fonctionnelles ont été élaborées par les informaticiens de la CEDEAO avec l'appui de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

II.1.2.2 Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

167. Les changements observés dans l'évolution des indicateurs d'effets permettent de constater une amélioration de l'environnement du climat des affaires et un renforcement du secteur privé dans ses capacités d'initiative et de gestion. Ainsi, la conduite des actions qui se fait dans le cadre de la politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale », a permis les évolutions ci-après.
168. Concernant le classement Doing Business Better, le Burkina Faso occupe la 151^{ème} place sur 190 pays en 2018 contre 148^{ème} sur 190 pays en 2017. Sur la période 2016-2018, notre pays a reculé de 05 places. Cette contre-performance du pays a amené le Gouvernement à mettre en place par décret N° 2017-1315 /PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017, un nouveau dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires afin de repositionner le Burkina Faso dans le « Top 10 » des meilleurs pays réformateurs. Ce

dispositif a un comité de pilotage présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et des sous-comités techniques chargés d'identifier et de suivre la mise en œuvre des réformes.

169. Les actions à entreprendre pour améliorer ce score devraient concerner des réformes à entreprendre dans les domaines : «du raccordement à l'électricité», de «l'obtention de prêts», de la «protection des investissements minoritaires», du «paiement des taxes et impôts» et du «commerce transfrontalier».
170. Les données concernant l'indicateur « la part du secteur informel sur la valeur ajoutée du secteur tertiaire », ne sont pas disponibles pour le moment.
171. Les produits programmés dans le cadre de la réalisation de cet effet en 2018 sont relatifs : (i) à l'amélioration de l'environnement des affaires; (ii) à la promotion de la propriété industrielle ; (iii) à la mise en place de l'infrastructure qualité; (iv) à la promotion du partenariat inter-entreprises et (v) à la mise en œuvre du projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel.
172. En fin d'année 2018, les acquis sont nombreux. Concernant l'amélioration de l'environnement des affaires, il s'agit entre autres : (i) la mise en place par décret N° 2017-1315 /PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017, d'un dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires avec la définition d'une matrice minimale de 08 réformes prioritaires ainsi qu'à la mise en place d'un cadre d'échange d'informations avec les contributeurs de Doing Business ; (ii) la transformation de l'Agence de promotion des investissements-Burkina Faso (API-BF) en Agence burkinabè des investissements (ABI) pour faciliter la mobilisation et l'accompagnement des investisseurs ; (iii) l'élaboration d'un projet de protocole d'accord entre l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina (APBEF) et la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) pour permettre l'ouverture du compte et le dépôt du capital souscrit à travers le CEFORE et (iv) la signature de la convention de la « Tierce Maintenance Applicative » le 27 mars 2018 pour rendre effective la création en ligne des entreprises.

I.1.2.3 Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance économique

173. *En matière de promotion de la bonne gouvernance économique, les avancées significatives sont à mettre au crédit des domaines de planification de l'économie, la production d'outils adéquats de gestion des finances publiques et le financement du développement. En revanche, du fait de la combinaison de plusieurs facteurs conjoncturels, les progrès en matière de mobilisation des recettes budgétaires et d'amélioration du profil des indicateurs du Doing business restent modestes.*
174. *Ainsi, les acquis majeurs engrangés dans le domaine de la planification et la gestion de l'économie, se rapportent: (i) à l'adoption et l'application de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement et la rationalisation des unités de gestion des projets et programmes actée par le nouveau décret sur la gestion des projets et*

programmes de développement et (ii) à la mise en route du processus d'adaptation du système d'information dans le cadre de la réforme du budget-programme.

175. *Dans le domaine du financement de l'économie, l'opérationnalisation des nouveaux instruments de financement de l'économie que sont la Banque pour le Financement de l'Agriculture dénommée Banque agricole du Faso (BADF) et la Caisse des dépôts et de consignations (CDC) constituent des acquis majeurs. Avec l'accentuation des audits des structures publiques et la réalisation par l'ASCE-LC d'enquêtes sur les soupçons de malversations, la redevabilité au niveau des acteurs de la dépense publique a trouvé un début de renforcement.*
176. *En revanche, bien que le taux pression fiscale soit quasiment stable en 2018 (17,2% contre 17,4% en 2017) grâce notamment à l'opérationnalisation de la facture normalisée pour les entreprises du RSI et au début d'interconnexion de la douane burkinabè aux douanes togolaise et ivoirienne, l'accroissement de la mobilisation globale des ressources propres reste un défi majeur.*
177. *S'agissant du climat des affaires, malgré la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires avec la définition d'une matrice minimale de 08 réformes prioritaires assorti d'un cadre d'échange d'informations avec les contributeurs du Doing Business et la transformation de l'Agence de promotion des investissements-Burkina Faso (API-BF) en Agence burkinabè des investissements (ABI) pour faciliter la mobilisation et l'accompagnement des investisseurs, le classement du Burkina Faso n'a cessé de se dégrader depuis 2016, comme le montre le dernier classement, où le pays a occupé le 151^{ème} rang en 2018 contre 148^{ème} en 2017.*
178. *De ce qui précède, les perspectives d'action se rapportent: (i) à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales avec notamment, l'opérationnalisation du projet cadastre fiscal afin de disposer d'une base de données cadastrale ; (ii) la maîtrise des dépenses salariales et (iii) la réduction des délais de branchement à l'électricité et pour l'obtention du permis urbain d'habitation, réformes clés de l'amélioration du climat des affaires.*

II.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

179. Deux effets attendus de la politique sectorielle GAL concourent à l'atteinte de cet objectif. Ce sont : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée (effet attendu 1.3.1) et les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace (effet attendu 1.3.2).

II.1.3.1 Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

180. Cet effet est apprécié à travers 03 indicateurs, à savoir, la « part du budget de l'Etat transférée aux Collectivités territoriales (CT) », le « nombre de centres d'état civil

secondaires » et le « pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales ».

181. Pour la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, l'indicateur est passé de 3,2% en 2016 à 4,51% en 2018, pour une cible de 10%.
182. Le nombre cumulé de centres d'état civil secondaires créés de 2016 à 2018 est de 1 216. Quant à l'indicateur se rapportant au pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales, sa valeur en 2018 n'est pas disponible.
183. Plusieurs produits ont été réalisés en vue de l'atteinte des effets attendus ci-dessus.
184. Ainsi, en matière de renforcement de l'exercice de la tutelle financière des collectivités et des systèmes financiers, de gestion foncière et de l'élaboration d'instruments modernes nécessaires à un aménagement efficace du territoire, les produits suivants ont été réalisés : (i) l'appui-conseil de quatre-vingt-cinq (85) communes en matière de gestion foncière, gestion domaniale et gestion environnementale, (ii) l'organisation de la session de l'Assemblée générale de la CONACOD sur le thème « *Coopération décentralisée et autonomisation des collectivités territoriales au Burkina Faso* »; (iii) le transfert aux collectivités de 50,37 milliards F CFA.
185. En matière d'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale, les produits réalisés sont : (i) le démarrage de l'étude sur les communes à statut particulier en vue de rendre plus autonomes les arrondissements ;(ii) l'élaboration d'un projet de décret qui permettra au Président du Faso de présider la CONAD conformément aux recommandations du cycle III de la décentralisation ; (iii) la validation des outils de suivi-évaluation de la décentralisation en cohérence avec les dispositifs de suivi des politiques de développement.
186. En plus des acquis ci-dessus engrangés au niveau sectoriel, des efforts ont été déployés au niveau régional en matière de renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne. La synthèse des actions régionales permet de capitaliser : (i) la construction et/ou réhabilitation des bâtiments administratifs des mairies ou des conseils régionaux ; (ii) la réhabilitation d'infrastructures de sécurité ; (iii) la construction de la clôture du commissariat de police ; (iv) l'équipement d'infrastructures administratives locales ; (v) l'acquisition de matériels roulants.
187. Ainsi à titre d'exemples, on retient les réalisations non exhaustives suivantes : (i) la réhabilitation du commissariat central de police de Boromo et des bâtiments administratifs notamment la mairie de Kougny, l'ancienne mairie de Safané, deux bâtiments à Yé dans la région de la Boucle du Mouhoun ; (ii) la construction de la clôture du commissariat de police de la commune de Koubri et du mur de clôture du service de l'environnement ainsi que la réfection de 02 bureaux dans la commune de Komsilga dans la région du Centre ; (iii) la construction d'un bâtiment administratif au profit de la police municipale de Garango dans la région du Centre-Est ; (iv) la construction d'un bâtiment de l'état civil à Kyon et la réhabilitation des locaux de la mairie de Siglé dans la région du Centre-Ouest ; (v) la formation des CVD, des conseillers et des AUE de Aribinda dans le Sahel et (vi) les

constructions de bâtiments administratifs dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, du Nord, de l'Est , du Sahel et du Centre-Ouest.

188. Les difficultés qui ont entravé la réalisation des produits au niveau régional ont trait, d'une part, à l'insuffisance des ressources financières, aux mouvements sociaux dans certains départements ministériels, au non-respect des spécifications techniques par certaines entreprises et d'autre part, aux retards accusés dans l'exécution de certains marchés.

II.1.3.2 Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

189. La dynamisation des économies locales et la réduction des disparités se concrétisent à travers deux effets attendus de la politique sectorielle gouvernance économique, que sont : (i) la proportion des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) élaborés en cohérence avec les orientations du SNADDT est de 100% pour une cible de 100% et (ii) le taux de réalisation des effets attendus des Plans locaux de développement (PLD) n'est pas disponible.
190. L'atteinte de ces cibles nécessite la réalisation de 06 produits de la MRSIS inscrits dans le programme macroéconomie et pilotage du développement. L'état de réalisation desdits produits à fin décembre 2018, est divers. Ainsi, la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (LOADDT) a été effectivement adoptée le 28 mai 2018, il ne reste que les décrets d'application. Le taux d'exécution financière est de 60%.
191. Les collectivités territoriales ont contribué à la réalisation de cet effet attendu à travers entre autres : (i) le lancement de l'élaboration de 3 PRD (de l'Est, du Sahel et du Centre) dont le processus se poursuit et (ii) l'actualisation de 15 PCD.
192. Concernant l'adoption de la stratégie nationale de promotion des pôles de croissance, l'année 2018 a permis l'élaboration du projet de Stratégie nationale de promotion des Pôles de croissance (SNP-PC), assortie de son Plan d'actions (PA), puis sa validation par la CNPD.
193. Pour ce qui est *de la création du pôle de croissance du Sahel*, il était attendu en 2018, la conduite de 4 études. A fin décembre, les (04) rapports provisoires des études complémentaires du pôle de croissance du Sahel ont été élaborés et validés.
194. Quant à la création du *pôle de croissance écotouristique de l'Est*, il était attendu l'élaboration d'une note de cadrage, en fin décembre 2018, le document de cadrage pour la préparation du PCE a été validé par le CNPPC.
195. Le produit « Les pôles de croissance agricole (Samendeni et Sourou) sont mis en place », a connu des avancées qui sont : (i) l'élaboration du rapport de l'étude sur les droits fonciers des sites du Sourou et de Samendeni et (ii) le rapport de l'étude de préféabilité des agropoles du Sourou et de Samendeni.
196. Pour ce qui concerne le *Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)*, en 2018 il était prévu son extension à 6 nouvelles collectivités territoriales à savoir l'Est, le Centre-Nord, le Centre-Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Sud et le Nord. En fin décembre 2018, le bilan indique que le PADEL a été étendu à ces collectivités territoriales et des ateliers provinciaux de planification ont été tenus ainsi que des cadres régionaux de dialogue pour la validation des projets de plan de travail annuel. Les réalisations majeures sont entre autres : (i) la formation en entrepreneuriat de 134 promoteurs dans la région du Centre et 84 dans la région du Sahel et de 376 promoteurs sur des outils pratiques de gestion d'entreprise; (ii) la création de la grappe textile-habillement et activités connexes dans la région du Centre ; (iii) la construction de 6 parcs

à vaccination pour bétail ; (iv) l'aménagement d'1 site maraîcher à Danbam ; (v) la construction de 2 mini-laiteries ; (vi) la construction de 300 boutiques de rue et 26 hangars ; (vii) la construction de 2 gares routières et de 02 marchés de bétail ; (viii) la construction de 2 CSPS à Tongomael et Sampelga et (ix) l'organisation d'un forum régional au Sahel à Dori pour retenir 107 villages devant bénéficier des cash transferts.

197. Quant au Programme d'urgence pour le Sahel (PUS), dont les interventions sont principalement celles des ministères sectoriels, plusieurs acquis sont à mettre à son actif. Il s'agit de : (i) la réalisation de 56 forages positifs et de 07 systèmes d'AEPS ; (ii) la réhabilitation de 38 forages ; (iii) l'aménagement de 100 hectares de bas-fonds ; (iv) la construction de 02 marchés de bétail ; (v) 07 parcs de vaccination (complexe parc + forage) ; (vi) la construction de logements sociaux et économiques dans trois chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et (vii) la construction de 02 commissariats de police de districts à Bani et Koutougou.
198. Le montant des contributions des différentes collectivités territoriales, à l'atteinte des résultats de ce sous –effet en 2018, s'élève à trois cent soixante-quatre millions trois cent soixante-onze mille six cent cinquante-deux (364 371 652) FCFA. Outre, l'actualisation des PRD et PCD, leurs interventions ont concerné l'achat de 76 motos et de 03 tricycles ainsi que la construction de 53 boutiques de rue.

II.1.3.3 Synthèse et enseignements du renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale

199. *En matière de renforcement de la décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance locale, la situation des acquis, des insuffisances et des perspectives d'action se présentent comme suit.*
200. *Au rang des acquis en 2018, figurent l'augmentation du nombre de centres d'état civil secondaires à 1 216 pour une cible de 1 500 en 2020 et le renforcement de l'appui-conseil aux communes en matière de gestion foncière, gestion domaniale et gestion environnementale. Aussi, afin de dynamiser l'économie locale et de réduire les disparités régionales, à travers un aménagement efficace du territoire, les acquis majeurs sont les suivants: (i) l'adoption de la Loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (LOADDT) ; (ii) l'élaboration de 03 schémas régionaux d'aménagement du territoire (Est, Sahel et Centre) ; (iii) l'élaboration du projet de Stratégie nationale de promotion des Pôles de croissance (SNP-PC), assortie de son Plan d'actions et (iv) l'extension du PADEL à 6 nouvelles collectivités territoriales à savoir l'Est, le Centre-Nord, le Centre-Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Sud et le Nord.*
201. *En revanche, l'appui financier attendu de l'Etat afin de renforcer la viabilité des collectivités territoriales continue de constituer le principal domaine de non progrès. En effet, la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est ressortie à 4,51% en 2018 pour une cible de 10% contre 4,6% en 2017. Nonobstant les arguments techniques qui présument que cette contreperformance s'expliquerait par une mauvaise*

comptabilisation des agrégats du numérateur de l'indicateur, une réflexion holistique sur le mode de financement de la décentralisation burkinabè s'impose.

202. Ainsi, les actions fortes à engager devraient se focaliser sur : (i) une meilleure application des textes relatifs au transfert des compétences et des ressources par la prise d'actes plus contraignant à l'égard des sectorielles qui hésitent encore à transférer les ressources ; (ii) la finalisation de l'avant-projet du Code général des collectivités territoriales (CGCT) avec les faïtières, les OSC et le secteur privé, les partis politiques et le réseau des parlementaires pour la finalisation du CGCT et son adoption ; (iii) le renforcement des investissements initiés dans le cadre du PADEL et du PUS ainsi que la mise en place du pôle de croissance du Sahel, du pôle écotouristique de l'Est et des agropoles de Samendeni et de Sourou.

II.2 Axe 2 : Développer le capital humain

203. L'axe 2 du PNDES a pour ambition d'agir fortement sur la quantité et la qualité du capital humain ainsi que sur les possibilités et les conditions de sa pleine valorisation à travers 5 OS : (i) promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique, (ii) accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie, (iii) promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie, (iv) promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes et (v) améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

II.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

204. La promotion de la santé des populations et l'accélération de la transition démographique se conduisent à travers les 03 effets attendus du PNDES qui sont : (i) l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous ; (ii) l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré et (iii) le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.

II.2.1.1 Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

205. Afin de favoriser l'accès de tous aux services de santé de qualité, l'action publique de santé a été conduite dans les domaines essentiels suivants : le renforcement de la qualité des soins, la mise à disposition du système sanitaire de ressources humaines en quantité et en qualité ainsi que l'accroissement des infrastructures sanitaires et le renforcement de leur niveau d'équipement.
206. Dans le domaine du *renforcement de la qualité des soins*, notamment pour les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, l'objectif de l'action publique visait l'atteinte des cibles ci-après des indicateurs d'effet de la politique de santé, qu'il s'agisse des indicateurs de mortalité maternelle, de disponibilité des médicaments dans les Dépôts des médicaments essentiels génériques (DMEG), de prévalence du VIH ou encore d'accréditation des formations sanitaires.
207. En 2018, mis à part le taux de mortalité intra-hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes qui est ressorti à 119,6 contre 120,9 en 2017, au-dessus tout de même de sa cible de 97 et le taux de prévalence du VIH qui fut de 0,8% en 2018 pour une cible de 0,83%, le profil des autres indicateurs d'effet s'est généralement dégradé. Il en a été ainsi : (i) du taux de mortalité intra-hospitalière qui a reculé de 52,2‰ en 2017 pour s'établir à 62,45‰ en 2018 pour une cible de 57‰ ; (ii) du taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans qui fut de 1,5% en 2018 contre 1,4% en 2017 pour une cible de 1% ; (iii) de la proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs qui a été de 44,34% en 2018 contre 23,95% en 2017 pour une cible

de 90%. En outre, l'accréditation des formations sanitaires n'a pas encore connu un début de réalisation.

208. La situation d'exécution des principaux produits attendus du programme budgétaire « prestation de services de santé » qui concourent à la réalisation du sous-effet relatif au renforcement de la qualité des soins se présente comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 4: Exécution des produits du programme budgétaire « prestation de services de santé »

<i>Produits</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal.2017</i>
Accouchements assistés en %	90	85,5	82,9
Césariennes réalisées en %	7	3,1	2,4
Couverture en CPN4 en %	50	39,25	37,8
Districts disposant d'au moins un HD/CMA fonctionnels sur les 70 districts	70	52	-
HD/CMA disposant d'au moins 2 médecins formés à la chirurgie essentielle parmi les 52	42	26	-

Source : CSD Santé

209. Si les progrès en matière d'assistance des accouchements par du personnel qualifié sont importants, il n'en demeure pas moins que des efforts substantiels doivent être fournis dans la réalisation des autres produits attendus du programme budgétaire, pour lesquels les écarts par rapport aux cibles sont importants : le taux de réalisation des césariennes, la couverture en CPN4 et l'effectivité de la chirurgie essentielle dans les CMA.
210. Pour ce qui est des produits attendus du programme « accès aux services de santé », qu'il s'agisse de l'accès aux soins des femmes enceintes, des enfants de moins de 05 ans, des personnes vulnérables ou même de l'accès aux soins et à la prévention contre les maladies spécifiques tels le paludisme et le VIH/SIDA, leur état de mise en œuvre se présente comme indiqué dans les tableaux ci-après.

Tableau 5: Produits livrés en matière de gratuité d'accès aux soins

<i>Produits</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal.2017</i>	<i>Montant en 2018 (FCFA)</i>	<i>Montant en 2017 (FCFA)</i>
Nombre de formations sanitaires appliquant la gratuité des soins de SMI	2 737	2 129	-		
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des femmes	-	6 207 933	6 105 610	15 745 537 629	13 772 729 553
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des enfants de moins de 5 ans		11 653 566	10 815 307	15 955 775 991	15 088 456 308
Nombre d'actes de soins gratuits au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans		17 861 499	16 920 917	31 701 313 632	28 861 185 861
Nombre d'indigents pris en charge	75	206	100		46 583 110
Nombre d'indigents pris en charge dans 119 des 21 formations sanitaires prévues		2 500	2600	113 733 620	77 061 600

Source : CSD Santé

211. Il apparaît du tableau 5 que le nombre de formations sanitaires qui appliquent la gratuité des soins s'accroît en s'étendant de plus en plus aux centres de santé privés et que le nombre d'actes de soins livrés gratuitement au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 05 ans est en nette augmentation. Cela étant, la mise en œuvre de la mesure de gratuité d'accès des soins des SMI est affectée par des difficultés importantes qui peuvent entamer son efficacité. Elles ont trait à sa gouvernance qui reste à améliorer pour un meilleur suivi, pour limiter les actes frauduleux et les abus de facturation et pour améliorer la prise en charge des actes liés aux cancers féminins et le traitement du post-partum. De même, si elle n'est pas réglée dans les meilleurs délais, la dette du ministère de la Santé envers la CAMEG de 21 milliards, risque de porter un coût sur la viabilité financière de la Centrale et sa capacité à approvisionner le pays en MEG.
212. Concernant la lutte contre le paludisme chez l'enfant et la prévention des maladies de l'enfant par la vaccination, les principaux produits livrés sont indiqués dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 6: Produits livrés en matière de lutte anti-paludisme et de prévention des maladies de l'enfant

	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal.2017</i>
Enfants de 0-5 ans malades, pris en charge selon l'approche PCIME en %	50	61,4	58,5
Enfants de 03-59 mois ayant bénéficié de 04 doses de CPS dans le cadre de prophylaxie anti-paludisme en %	-	93,2	94
Couverture vaccinale en DTC-Hep-Hib3 en %	100	100	100
Abandon de la DTC-Hep-Hib1/ DTC-Hep-Hib3 en %	< 3	3,5	2,21
Couverture en RR 2 en %	-	86	80
Couverture vaccinale en Méningite A en %	-	87,1	68
Couverture vaccinale en VAA en %	100	100	46

Source : CSD Santé

213. Le tableau ci-dessus des produits livrés en matière de prophylaxie contre le paludisme chez l'enfant et contre les maladies infantiles inscrites au Programme élargi de vaccination (PEV) met en lumière un profil d'évolution globalement satisfaisant des taux de couverture vaccinale. Le nombre de vaccins du PEV a été par ailleurs accru en 2018 avec l'introduction du vaccin polio inactivé (VPI) dans la vaccination systématique. De même, la sécurité des vaccins, l'équipement et la régularité de l'approvisionnement des dépôts des districts sanitaires en vaccins ont été renforcés. Le taux d'abandon DTC-Hep-Hib1/ DTC-Hep-Hib3 est en revanche légèrement au-delà du seuil de 3%.
214. Pour le cas spécifique de la lutte contre l'infection à VIH, les produits livrés ont été les suivants :

Tableau 7: Produits livrés en matière de lutte contre le VIH

Produits	Cible 2018	Réal.2018	Réal.2017
Femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour la eTME en %	95	96,33	110,4
Enfants nés de mère VIH+ ayant bénéficié de PCR à 6 semaines en %	95	57,95	58
Personnes atteintes du Sida justifiant du traitement par ARV sous ARV en %	95	94,6	65
Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) traitées gratuitement par ARV (nombre)	-	61 487	61 487
Mesure de la charge virale au profit de PVVIH (nombre)	-	22 656	-

Source : CSD Santé

215. L'accès aux traitements de la maladie du VIH/SIDA se renforce. Toutefois, cela s'accompagne d'un certain nombre de difficultés à lever telles que la rupture en Kits DBS au niveau de la CAMEG (T1 2018), l'insuffisance de compétences pour les prélèvements DBS et l'insuffisance de suivi du couple mère-enfant.
216. **Le second domaine d'action de l'effet attendu 2.1.1, concerne la disponibilité en nombre et en qualité des ressources humaines en santé.** En 2018, la situation des recrutements de personnels, que ce soit sur concours directs d'entrée dans les services de santé ou sur mesures nouvelles, (compléter la phrase). Au titre des recrutements sur concours directs, sur les 825 postes de paramédicaux exprimés dont 200 infirmiers et 300 sages-femmes/maïeuticiens, ce sont 543 paramédicaux qui ont été recrutés dont 200 infirmiers et 200 sages-femmes/maïeuticiens.
217. Au titre des recrutements sur mesures nouvelles, au total 1 190 postes étaient à pourvoir dont 277 médecins, 50 pharmaciens, 10 chirurgiens-dentistes, 05 nutritionnistes et 400 paramédicaux dont 200 infirmiers diplômés d'État et 200 sages-femmes/maïeuticiens d'État. A cela, s'ajoute la mise à disposition des Centres hospitaliers régionaux d'au moins 02 gynécologues obstétriciens, 02 cardiologues, un pédiatre et un radiologue.
218. En outre, 1 334 agents de santé ont été admis en spécialisation pour la rentrée universitaire 2017 -2018.
219. **Quatre réformes stratégiques** étaient programmées et dont la bonne exécution contribuerait à l'amélioration de la qualité de services de santé et/ou à l'accès.
220. La première a trait à la réforme de la fonction publique hospitalière initiée par la loi sur la fonction publique hospitalière adoptée en 2017. Depuis lors, l'opérationnalisation de cette loi n'a pas connu une grande avancée. **La réforme portant sur la régulation pharmaceutique** a connu en 2018, une avancée avec la création effective de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) par le décret N°2018-0861/PRES/PM/MINEFID/MS du 5 octobre 2018. De même, **la réforme du système national de la pharmacovigilance des produits de santé** a consisté, en 2018, à assurer la participation du Burkina Faso à la 41^{ème} réunion annuelle des centres nationaux de pharmacovigilance à Genève.

221. **Enfin, la gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans ou la réforme de santé maternelle et infantile** est, elle, entrée en vigueur depuis 2016. Elle a permis de livrer gratuitement depuis l'année 2016, plus de 45 155 979 actes médicaux pour un coût de plus de 97,37 milliards FCFA.
222. **Le troisième domaine de l'action publique en santé destiné à réaliser l'effet attendu 2.1.1, a trait à l'accroissement des infrastructures et au renforcement de leur niveau d'équipement** dans le but d'accroître l'offre et la qualité des services de santé. Pour ce faire, 11 investissements structurants ont été identifiés et programmés pour être exécutés. Les niveaux de réalisation se trouvent à des stades différents.
223. **En ce qui concerne le projet d'équipement de 4 CHU et 11 CHR en Système de production autonome d'oxygène (SPA0)**, un Système de production autonome d'oxygène (SPA0) a été installé aux CHU Sourou-Sanon et Yalgado-Ouédraogo. Les travaux ont été, par ailleurs, achevés en fin 2017 pour 05 CHR à savoir les CHR de Kaya, Gaoua, Dori, Koudougou et Fada pour un montant total dépensé en 2018, de 1 089 420 394 FCFA.
224. **Pour le projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres médicaux (CM)** dont l'objectif est de transformer 286 CSPS des chefs-lieux de communes rurales en CM, pour le compte de l'année 2018, 23 CM ont été reçus (Koubri, Toecé, Bindé, Gogo, Gombousgou, Diapangou, Coalla, Liptougou, Zam, Zitenga, Sourgbila, Tchériba, Ouarkoye, Beguedo, Kokologho, Dialgaye, Lalgaye, Sangha, Soudougou, Kourouma, Samorogouan, Poa et Djigouéra), 23 autres sont en attente de finition et 10 CSPS ont entamé leur première tranche et sont en souffrance. Depuis le début du projet jusqu'en fin 2018, 33 CSPS au total ont été complètement transformés en CM, soit un taux d'exécution physique de 10,13%.
225. **Le projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso** a connu des difficultés liées à l'identification du site et à la mobilisation des ressources financières pour son démarrage. A la fin de 2018, le site d'implantation a été identifié et l'étude de faisabilité est prévue se réaliser en 2019. Le coût global du projet est estimé à 78 000 000 000 FCFA financé par un don de la République populaire de Chine avec une contrepartie nationale de 5%.
226. **Le projet de construction et d'équipement des CHR de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua**, avec un coût total de 58 304 836 045 FCFA sur financement du budget de l'Etat, soit 19 434 945 348 FCFA par CHR, est à un taux d'exécution physique global des trois CHR d'environ 5% contre un taux d'exécution financière de 7,03% en fin décembre 2018. Sur les 03 CHR prévus, seul le CHR de Dédougou est en construction. Son taux d'exécution physique est de 17,50% pour un taux d'exécution financière de 26,91% et des dépenses effectives de 1 987 165 674 FCFA en 2018 pour une prévision de 2 985 126 883 FCFA, soit un taux d'absorption de 66,57%.
227. Conformément à la nouvelle orientation du ministère de la Santé, il est prévu **la transformation des trois CHR en CHR-U (Centre hospitalier régional universitaire)**. Cette nouvelle situation entraînera un réajustement du coût initial du projet à 105 000 000 000 FCFA à raison de 35 000 000 000 FCFA par CHR-U. Le plaidoyer se poursuit pour la mobilisation des financements.

228. **Le projet de construction et d'équipement d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou** a connu des difficultés liées à la mobilisation des ressources financières pour le démarrage de la construction. Le taux d'exécution physique en fin décembre 2018 est de 16% et le taux d'exécution financière, de 13%. Le coût total du projet est de 19 106 091 157 FCFA. Le cumul des dépenses en fin décembre 2018 est de 2 511 546 671 FCFA. A douze mois de l'échéance du projet (décembre 2019), son exécution reste faible en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires, d'où la nécessité de recourir à des partenaires pour son achèvement. Les discussions sont en cours avec la commission de l'UEMOA pour mobiliser un financement complémentaire.
229. **En ce qui concerne le projet de construction des incinérateurs dans les CSPS**, les réalisations sont prises en compte dans le transfert des ressources aux collectivités territoriales dans le cadre de la normalisation des CSPS. Par ailleurs, deux incinérateurs ont été réalisés pour le compte du PNT et du CMA de Nongr-Massom.
230. **Quant au projet de renforcement des formations sanitaires en équipement**, les acquisitions sont en cours pour les différents niveaux de structures de soins. Les marchés des gros équipements ont été passés en 2017 pour des CHR, HD/CMA et CM. La mise à jour des besoins est en cours de finalisation pour les CSPS. Pour ce qui concerne les automates d'hématologie, les acquisitions ont été faites pour Djibo, Seba, Gourcy, Yako, Léo, Garango, Bittou, Ouargaye, Gayéri, Saponé Gorom-gorom, Seguenega, Sapouy, Pama, Boromo, Kossodo, Pô et Nouna.
231. **Pour le projet entretien et maintenance des équipements des formations sanitaires** d'un montant global de 940 000 000 FCFA, le contrat signé avec la SOGEMAB a concerné tous les CMA et la maintenance des équipements a été effectuée avec un taux d'exécution physique et financière de 100%.
232. **Concernant le projet de construction et d'équipement de deux (02) centres d'hémodialyse à Bobo-Dioulasso et à Ouahigouya**, celui de Ouahigouya est pris en compte dans la transformation du CHR de Ouahigouya en CHU et la pose de sa première pierre a eu lieu le 21 décembre 2018. Celui de Bobo-Dioulasso qui a été réalisé dans le cadre du PPP est terminé et fonctionnel depuis le 27 mars 2018.
233. Sur les 11 CHR à transformer en CHU, la priorité a été accordée au CHR de Ouahigouya. La transformation des CHR de Dédougou, Fada et Gaoua est prise en compte dans le projet de construction des nouveaux CHR initialement prévus. Le taux d'exécution des travaux de CHR de Dédougou est à 34% pour un budget total de 35 000 000 000FCFA. Pour les 07 autres CHR, le plaidoyer se poursuit pour la mobilisation des ressources.
234. **Concernant le projet de construction et d'équipement des 240 CSPA et 11 CMA**, de 2016 à 2018, 220 nouveaux CSPA ont été construits ou normalisés dont 93 CSPA construits en 2018 et 69 en cours de construction.
235. Nonobstant ces projets en cours d'exécution, 09 autres projets sont en phase d'études, en recherche de financement ou en instance de démarrage. Il s'agit du : (i) projet de construction et d'équipement d'un CHU à Sabtenga (ex-Bassinko) ; (ii) projet de construction et d'équipement de 15 nouveaux districts sanitaires et 15 nouveaux CMA ;

(iii) projet de centre spécialisé à vocation de recherche en cardiologie-néphrologie ; (iv) projet de renforcement des services de santé ; (v) projet de construction et d'équipement de l'hôpital de district de Boulmiougou ; (vi) projet « Construire et équiper 2 centres de gériatrie à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso » ; (vii) projet « Construire un hôpital militaire de 300 lits à Ouagadougou » ; (viii) projet « Acquérir 300 nouvelles ambulances » et (ix) projet « Développer l'E-santé au Burkina Faso ».

236. Les collectivités territoriales ont continué à jouer leur rôle en matière de renforcement du système sanitaire. Leur contribution s'est concrétisée par la réalisation de plusieurs infrastructures sanitaires et d'actions qui concourent à l'atteinte des effets attendus. Ainsi, pour l'ensemble des 13 régions, plus de 180 infrastructures sanitaires ont été construites ou réhabilitées pour un coût de plus de 1,7 milliard FCFA. Ces infrastructures sont composées de constructions et de réhabilitations de 68 CSPS pour un coût de 548 244 356 FCFA ; de 19 maternités pour un coût de 145 417 800 FCFA et de 96 dispensaires pour un coût de 1 095 175 739 FCFA. D'autres investissements ont également été réalisés tels que la construction des logements et de dépôts MEG, l'achat d'ambulances, l'électrification de maternités, etc.

II.2.1.2 *Effet attendu 2.1.2 : « l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré »*

237. En matière d'amélioration de la nutrition de la population, notamment des femmes et des enfants, les actions conduites ont eu pour effet de faire passer : (i) la proportion de malnutrition aigüe sévère prise en charge par rapport au nombre de cas attendus de 77% en 2017 à 85,5% en 2018 pour une cible de 82% et (ii) la proportion de malnutrition aigüe sévère guérie est de 87,7% en interne et 91,7% en ambulatoire en 2018 pour des cibles respectives de 85% et 95%.

238. Toutefois, même si la cible de contenir le pourcentage d'enfants ayant un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans à 25% au maximum en 2018 a été juste atteinte, il n'en demeure pas moins que la performance enregistrée est en baisse comparativement à 2017, où cette proportion était de seulement 21,2%. Si cette dégradation peut être liée à la crise alimentaire née de la mauvaise campagne agricole 2017-2018 et qui a affecté pas moins de 22 provinces sur les 45 que compte le pays, elle peut également avoir résulté des mouvements de population liés à l'insécurité et aux conflits communautaires survenus en fin d'année en 2018.

239. Nonobstant cette contreperformance dans la prévalence de malnutrition chez l'enfant, les progrès en matière de prise en charge de celle-ci et les efforts de prévention ont été rendus possibles grâce à la réalisation des principaux produits attendus du programme budgétaire «prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » ci-après indiqués dans le tableau 8.

Tableau 8: Produits livrés en matière de nutrition des enfants et des femmes

<i>Produits</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal.2017</i>
Malnutrition aigüe sévère prise en charge (nombre)	121 444	103 608	91 825
Malnutrition aigüe sévère dépistée (nombre)	121 444	95 212	58
Enfants mis au sein précocement en %	66,2	59,3	55,8
Nombre de boutiques témoins de vivres en vue de stabiliser les prix	250	250	138
Sorties de vivres du Stock national de sécurité (SNS) en tonnes		65 250,4	31 152,11
Renforcement du SNS en tonnes	50 000	16 800	27 786,50
Distribution de vivres (tonnes) à 299 254 ménages par le PMA, DANIDA_ECHO, Croix-Rouge Belgique-Croix-Rouge Burkina-MDME, USAID, Plan International et HI(FFU)		66 992	

Source: CSD Santé

240. Participent également à l'amélioration de la nutrition et de l'alimentation des populations, les appuis à la production agricole des personnes vulnérables et le soutien à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) par ceux-ci. En la matière, les principaux produits livrés se présentent comme suit.

Tableau 9: Appui à la production agricole et à la participation des HIMO de personnes vulnérables

<i>Produits</i>	<i>Cible2018</i>	<i>Réal.2018</i>
Tonnes de semences de céréales distribuées à prix subventionné à 281 437 ménages	ND	1 696
Tonnes de semences de niébé distribuées à prix subventionné à 35 838 ménages	ND	339
Tonnes de semences de riz et de maïs distribuées à prix subventionné	ND	15,13
Vente à prix subventionné de motopompes (nombre)	ND	90
Vente à prix subventionné de tube de PVC (nombre)	ND	7 010
Tonnes d'engrais minéraux (NPK et urée) vendues à prix subventionné	ND	1 495,05
litres de pesticides vendus à prix subventionné	ND	6 395
Nombre de ménages touchés par cash for work	103 015	30 848
Nombre de ménages touchés par cash inconditionnel	103 083	228 345

Source: CSD Santé

II.2.1.3 Effet attendu 2.1.3 : « le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement »

241. En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, les efforts engagés par l'Etat ont eu comme effet d'imprimer un profil favorable à certains des indicateurs d'effet à l'image du taux couple-année protection qui a été porté en 2018 à 32% pour une cible de 26,9%. Cela sous-entend que l'indice synthétique de fécondité a connu un recul favorable dont la cible pour 2018 est de 5%.
242. En termes d'actions réalisées, en 2018, les efforts d'approvisionnement de formation sanitaire en produits contraceptifs ont permis de réduire le taux de rupture en produits contraceptifs en dessous de la cible de moins de 10% au maximum. Au total, pour l'acquisition des contraceptifs au profit des formations sanitaires de 70 districts sanitaires,

2 042 463 889 FCFA ont été mobilisés en 2018. De même, **la réforme du service de planification familiale, pour rendre son accès gratuit, a été accomplie en 2018 avec notamment l'adoption d'un décret actant la gratuité totale de la planification familiale en conseil des ministres du 26/12/2018.** Le document de costing a aussi été élaboré et adopté, établissant les montants prévisionnels du service gratuit du planning familial à 7 000 667 092 FCFA en 2019 et de 6 649 589 995 FCFA en 2020 avec comme date d'entrée en vigueur, le mois de juin 2019.

243. En outre, les 04 activités prévues (tenue des sessions de la plateforme multisectorielle de prévention et d'élimination du mariage d'enfants, sensibilisation et plaidoyer auprès des leaders coutumiers et religieux, prise en charge des filles victimes de mariage d'enfants) en matière de lutte contre le mariage d'enfants ont été réalisées avec 34 117 200 FCFA sur un montant prévisionnel de 38 117 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 89,50%.

II.2.1.4 Synthèse et enseignements de la promotion de la santé des populations et de l'accélération de la transition démographique

244. *En matière d'amélioration de l'accès des populations à la santé et d'accélération de la transition démographique, les avancées majeures enregistrées en 2018 se rapportent :*
- *à l'amélioration des taux d'administration des antigènes du PEV ;*
 - *au maintien de la prévalence du VIH en population générale au-dessous de 1%, au renforcement de l'accès des PVVIH aux ARV, des enfants nés de mères VIH+ à la PCR à 6 semaines ;*
 - *à l'accroissement des effectifs du service de santé en personnels de santé, en spécialistes ainsi que l'amélioration de l'allocation des CMA en personnel spécialisé de santé ;*
 - *à la baisse des taux de rupture en produits contraceptifs et l'accroissement du couple-année protection ;*
 - *au démarrage de l'exécution des projets structurants de renforcement des infrastructures et de leur équipement, même si par insuffisance de ressources, les niveaux d'exécution physique desdits projets sont en général assez bas.*
245. *Concernant les défis, malgré des efforts fournis en faveur de l'alimentation et la nutrition des personnes vulnérables en 2018, le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans s'est accru passant de 21,2% en 2017 à 25% en 2018 et la létalité liée au paludisme grave chez l'enfant a rebondi en 2018 à 1,48% contre 1,3% en 2017. La disponibilité de HD/CMA fonctionnels à travers les districts est un domaine de large progrès, de même que la disponibilité des services de chirurgie essentielle dans les CMA fonctionnels.*

II.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

246. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, 03 effets sont attendus de cet objectif stratégique. Il s'agit de : (i) EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré, (ii) EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées et (iii) EA 2.2.3: l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

II.2.2.1 Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré

247. L'accès de tous à une éducation de qualité est suivi à travers les 07 indicateurs suivants : (i) le taux brut de scolarisation au préscolaire, (ii) le taux d'achèvement au primaire, (iii) le taux d'achèvement au post-primaire, (iv) l'indice de parité du TBA au primaire, (v) l'indice de parité du TBA au post-primaire, (vi) l'indice de parité du TBA au secondaire et (vii) le nombre de classes sous paillotes.

248. Aussi, est-il attendu en 2018 un TBS au préscolaire de 6,12%, un TAP de 68,51%, un taux d'achèvement au post-primaire de 35,3%, un indice de parité du TBA au primaire de 0,95, un indice de parité du TBA au post-primaire de 1, un indice de parité du TBA au secondaire de 0,66 et une réduction du nombre de classes sous paillotes à 2 742.

249. **En matière d'éducation préscolaire**, l'année 2018 a connu une faible évolution du TBS au préscolaire qui est ressortie à 4,1% pour une cible attendue de 6,12% contre 3,5% en 2017 et 2,9% en 2016. Cette faible performance s'explique par la faible réalisation des salles de classe soit 6 salles construites au titre des transferts de ressources aux communes sur une prévision de 60 salles de classe à réaliser par transfert de ressources aux communes et par MOD dont aucune n'a été réalisée par MOD à cause de la signature tardive des conventions avec les MOD.

250. Par ailleurs, le nombre d'établissements du préscolaire est passé de 668 dont 370 pour le privé en 2015/2016 à 1049 en 2017/2018 dont 895 pour le privé, soit un accroissement de 57% ayant permis de faire passer les effectifs du préscolaire de 55 003 en 2015/2016 à 81 931 en 2017/2018 correspondant à un accroissement de 49%. Il en est de même pour les recrutements et les mises à disposition de personnel qui ont permis d'accroître le nombre d'éducateurs du préscolaire à 4 760 en 2017/2018 contre 3 181 en 2015/2016, soit une augmentation de 49,6%.

251. **S'agissant de l'enseignement primaire**, les principaux acquis enregistrés en 2018 portent sur : (i) la légère amélioration du taux d'achèvement au primaire qui s'est établi à 63% pour une cible de 68,51% contre 60,3% en 2017 et 58,2% en 2016 ; et (ii) la stabilisation de l'indice de parité du TBA au primaire à 0,96 tout comme en 2017 pour une cible de 0,95 contre 1 en 2016. Aussi, l'accès à une éducation primaire de qualité connaît une amélioration progressive grâce à la réalisation de plusieurs produits.

252. **En vue d'améliorer les conditions de travail en matière d'enseignement-apprentissage**, la construction de 348 nouvelles salles de classe pour résorber les classes sous paillotes était

programmée en 2018 en maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de 113 communes. Au 31 décembre 2018, les travaux de 48 complexes ont démarré.

253. De même, la construction de 385 nouvelles salles de classe a été programmée dont 80 en maîtrise d'ouvrage et 305 sur transfert aux communes dans le cadre de l'expansion du primaire, de la normalisation des écoles primaires incomplètes, de l'augmentation de l'offre d'enseignement général dans le post-primaire et le secondaire. Au 31 décembre 2018, 86 salles de classe ont été réalisées uniquement sur ressources transférées, soit 54 salles pour le primaire et 32 salles pour le secondaire ; alors que les réalisations en MOD ont accusé un grand retard en raison surtout de la signature des conventions et l'installation des entreprises intervenues courant septembre-novembre 2018 et le démarrage des travaux de 9 lycées sur 10.
254. Toutefois, le projet « une lampe pour l'Afrique » du MENAPLN visant l'électrification des établissements scolaires n'a pu être mis en œuvre en 2018 du fait de la rupture de la coopération entre le Burkina Faso et la Chine-Taïwan. Quant au projet d'électrification des établissements d'enseignement publics du Burkina Faso par le système photovoltaïque dont 945 établissements ont été programmés, le coût a été intégré dans le coût unitaire des nouvelles salles de classe à construire et le point de l'électrification sera fait après la livraison des infrastructures programmées.
255. En outre, afin d'accroître le nombre d'enseignants au primaire, 4 270 instituteurs adjoints certifiés dont 1 500 recrutés sur mesures nouvelles et 2 770 sortants des Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) ont été mis à la disposition du MENAPLN et 2 730 élèves-maîtres ont été recrutés en 2018 pour être formés dans les ENEP. Par ailleurs, les recrutements et les mises à disposition ont permis d'augmenter le nombre d'enseignants du primaire tenant classe à 66 082 en 2017-2018 contre 59 001 en 2016-2017, soit un accroissement de 12%. Pour le compte de 2018, 75 éducateurs et moniteurs de jeunes enfants ont été également mis à la disposition du MENAPLN dont 30 éducateurs et 45 moniteurs de jeunes enfants et 30 ont été recrutés pour être formés, soit 20 moniteurs et 10 éducateurs de jeunes enfants.
256. Les efforts de l'Etat et des autres acteurs ont permis d'accroître le nombre d'établissements du primaire à 15 756 dont 3 985 pour le privé en 2017-2018 contre 14 655 dont 3 363 pour le privé en 2015-2016, soit un accroissement de 7,5% favorisant ainsi une évolution des effectifs du primaire de 2 873 049 en 2015-2016 à 3 206 060 en 2017-2018, soit un accroissement de 11,6%.
257. ***Au titre de l'enseignement post-primaire et secondaire***, au 31 décembre 2018, les efforts déployés ont permis un bond du taux d'achèvement à 40,3% pour une cible de 35,3% contre 32,95% en 2017 et 24,24% en 2016. Ils ont également permis de porter l'indice de parité Fille/ Garçon du TBA de 1,05 en 2016 et 1,06 en 2017 à 1,12, en 2018, pour une cible de 1. En outre, l'indice de parité du TBA au secondaire est ressorti à 0,75 pour une cible de 0,66. Ces performances ont été possibles grâce à la mise à la disposition du MENAPLN de 2 320 nouveaux professeurs du post-primaire et du secondaire et la réalisation de nouvelles salles de classe au profit des lycées et collèges qui ont permis de faire passer le nombre d'établissements du post-primaire et du secondaire à 3 810 dont

1 843 pour le privé en 2017-2018 contre 3 228 dont 1 424 pour le privé en 2015-2016, soit un accroissement de 18% et les effectifs à 1 281 007 contre 1 058 163, soit un accroissement de 21,1% sur la même période. Pour ce qui est des professeurs du post-primaire et du secondaire, leur nombre est passé sur la même période de 23 430 à 27 094, soit un accroissement de 15,6%.

258. *En ce qui concerne plus spécifiquement l'amélioration de l'offre d'éducation au secondaire*, le dernier trimestre de 2018 a consacré le démarrage de la construction de 9 lycées sur 10 programmés. En outre, même si les 2 lycées scientifiques de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ouverts sur des sites d'emprunt sont en cours de construction, de même que ceux de Dédougou et de Koudougou, ceux de Ouahigouya et de Kaya n'ont pas encore démarré. Cependant, les travaux de construction des lycées techniques de Koudougou et de Tougan ont démarré et les niveaux de réalisation varient de la fondation au chaînage ou toiture pour l'ensemble des infrastructures.
259. *Dans le cadre de la promotion de l'enseignement et la formation techniques et professionnels*, la proportion des effectifs de l'EFTP connaît une régression à 2,23% pour une cible de 9,5% (cible PNDES) en 2018 contre 2,6% en 2017 et 2,84 en 2016. Ce recul s'explique principalement par la forte augmentation du nombre d'enfants scolarisés au post-primaire et au secondaire conjuguée au faible niveau de réalisation de collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels et de lycées techniques et / ou professionnels.
260. *Concernant la réalisation des infrastructures de l'EFTP*, la construction de 5 Collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) était prévue en 2018 dans les communes de Sapouy, Gourcy, Sebba, Kongoussi et Sindou. Au regard des coûts très élevés de ces types d'établissements, un paquet minimum d'infrastructures à réaliser à court terme a été défini afin d'assurer les activités pédagogiques. Les ouvrages complémentaires seront réalisés progressivement et ce, conformément aux plans architecturaux. Aussi, la réalisation de ces CETFP et de leurs ouvrages complémentaires connaît des avancées appréciables.
261. *La construction de 4 lycées professionnels* sur 5 programmés en 2018 a également démarré à Tenkodogo, Manga, Zorgho et à Kaya et est suffisamment avancée, à l'exception du lycée professionnel de Ouagadougou qui n'a pas encore démarré du fait du retard dans la livraison des études architecturales.
262. *Pour ce qui est du recrutement et de la formation des professeurs de l'enseignement et formation techniques et professionnels*, il était prévu en 2018, le recrutement de 107 formateurs de niveau DUT/BTS, soit 90 au compte du budget de l'Etat et 17 dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Formation des enseignants et conseillers pédagogiques de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels » (FECOP/EFTP) cofinancé par la Coopération autrichienne et la Coopération luxembourgeoise. Au 31 décembre 2018, 10 formateurs ont été effectivement recrutés pour le compte du FECOP/EFTP et pour le compte du budget de l'Etat, 23 professeurs certifiés des collèges de niveau BTS/DUT ont été recrutés.

263. Outre le recrutement, il a été mis à la disposition du MENAPLN, 450 formateurs, soit 380 sortants des écoles de formation et 13 professeurs certifiés des lycées et collèges recrutés sur mesures nouvelles. Des enseignants contractuels ont été également recrutés au profit du post-primaire et du secondaire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme emploi-jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN).
264. Toujours dans le domaine du recrutement et de la formation du personnel, 34 encadreurs de l'EFTP étaient prévus être recrutés et formés en 2018. A ce titre, 7 inspecteurs de l'enseignement secondaire et 11 conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire ont été recrutés dont 3 pour le compte du projet FECOP/EFTP, soit un taux de 53%, justifié par le manque de motivation des professeurs pour l'emploi d'encadreurs et l'insuffisance de vivier de recrutement dans certaines filières.
265. En considération des produits attendus, le taux d'exécution physique est de 92% contre un taux d'exécution financière de 100% en ce qui concerne l'organisation des différents concours directs et professionnels au niveau du MENAPLN.
266. Toutefois, la rupture de la coopération entre le Burkina Faso et Taïwan a impacté négativement la mise en œuvre des activités programmées au titre du Programme de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelles (PRFIP).

II.2.2.2 Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

267. L'amélioration de la disponibilité et de l'employabilité des ressources humaines est suivie à travers les indicateurs que sont : (i) la proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale ; (ii) la proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés ; (iii) la proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée aux métiers agropastoraux ; (iv) le taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) et (v) la proportion des effectifs de l'EFTP qui a reculé à 2,23% pour une cible de 9,5% (cible PNDES) en 2018 contre 2,6% en 2017 et 2,84 en 2016.
268. Aussi, pour l'atteinte des cibles des indicateurs, les principaux investissements mis en œuvre en 2018 portent sur : (i) la mise en œuvre du projet de développement de la formation professionnelle (construction de 26 centres de formation professionnelle) ; (ii) le renforcement du dispositif actuel de la formation professionnelle (Agence nationale de la formation professionnelle) ; (iii) le financement des demandes de formation.
269. *Au titre du projet de développement de la formation professionnelle (construction de 26 centres de formation professionnelle)*, la construction de deux centres de formation professionnelle (centre de formation agricole à Bagré, centre de formation professionnelle en mécanique rurale, tissage et teinture à Pô) était attendue en 2018 pour un budget prévisionnel de 600 000 000 FCFA.
270. Cette activité a connu un début de mise en œuvre avec la réalisation de l'étude de faisabilité et le démarrage des travaux estimé à 20% contre un taux d'exécution financière à 100%, expliqué par le déblocage des fonds par anticipation afin de les rendre disponibles

pour le paiement des entreprises. Les étapes restantes sont : pente, toiture et ouvertures, finitions, acquisition des équipements et installation des équipements.

271. Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance des crédits alloués à la réalisation des ouvrages et le retard dans la passation des marchés. Il serait donc nécessaire de mobiliser davantage des ressources ou de procéder par l'exécution en mode Partenariat public-privé (PPP) et d'anticiper la préparation des dossiers d'appel d'offres.
272. **S'agissant du renforcement du dispositif actuel de la formation professionnelle**, l'année 2018 a consacré la création de l'Agence nationale de la formation professionnelle visant à regrouper l'ensemble des centres de formation professionnelle du MJPEJ et à réorganiser le dispositif de formation professionnelle autour des réformes institutionnelles sur une échelle allant de l'intégration à l'autonomie relative dont le système a besoin pour se développer et répondre à l'évolution des besoins de formation professionnelle. Aussi, le décret n° 2019-0009/PRES/PM/MINEFID/MJFIP du 23 janvier 2019 portant création de l'Agence nationale de la formation professionnelle a été adopté en conseil des ministres le 26 décembre 2018.
273. **En ce qui concerne le financement des demandes de formation** en vue d'accroître le développement du capital humain en soutien aux filières économiquement porteuses de croissance et d'emplois, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) a prévu de financer en 2018, des actions de formation (élevage, agriculture, artisanat, etc.) au profit de 4 492 bénéficiaires pour un montant prévisionnel de 675 232 587 FCFA. Au total, 4 548 personnes dont 2 483 femmes (54,60%) ont bénéficié de ces financements, dépassant ainsi la cible établie en 2018, pour un montant total de 655 583 318 FCFA.

II.2.2.3 Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré

274. L'amélioration de l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie se concrétise à travers : (i) la création de nouvelles universités dans les régions et le renforcement du vivier enseignant ; (ii) la construction de bâtiments pédagogiques et d'amphithéâtres dans les universités ; (iii) la création de l'université virtuelle et la mise en place de 16 espaces numériques ; (iv) l'opérationnalisation du site de l'Université Ouaga 2 ; (v) la construction de cités universitaires ; (vi) l'autonomisation des universités de Fada N'Gourma, Ouahigouya et Dédougou et (vii) la création de nouvelles filières professionnalisantes.
275. **En matière de renforcement des capacités d'accueil** des étudiants dans les universités et les centres universitaires, les progrès globaux s'apprécient à travers l'évolution : (i) du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui est de 600 étudiants sur une cible de 715 en 2018 ; (ii) de la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur dont la cible 2018 est de 4 ans ; (iii) de la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle qui est de 45,8% pour une cible 2018 de 20% et (iv) de la proportion des filières professionnalisantes qui s'est fixée à 65,7% pour une cible 2018 de 20%.

276. ***Dans le cadre de la création de nouvelles universités dans les régions et le renforcement du vivier enseignant***, au 31 décembre 2018, trois nouveaux CUP ont été créés à Manga, Banfora et Ziniaré, le site du CUP de Kaya a été identifié et un plan d'aménagement a été réalisé, le site du CUP de Dori est également identifié et un projet de convention est en cours avec le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat pour le bornage. S'agissant des travaux de viabilisation, l'amenée d'énergie est entièrement réalisée sur les sites des universités de Ouahigouya, de Fada N'Gourma et de Dédougou. Les travaux d'adduction d'eau sont réalisés sur les sites des universités de Dédougou et Ouahigouya. Ils sont en cours sur le site de Fada et l'ouverture des voies de l'Université Ouaga2 est en cours. Le taux de réalisation physique de l'ensemble de ces sous-produits est de 56,79% contre un taux d'exécution financière de 11,17%. Il reste donc l'achèvement de l'adduction d'eau de l'Université de Fada N'Gourma et de la voirie de l'Université Ouaga II.
277. ***Au regard des besoins urgents d'infrastructures dans les universités et les CUP***, il est nécessaire d'interpeller les MOD et les entreprises au respect scrupuleux des délais et de faire des plaidoyers auprès du MINEFID afin d'éviter la régulation budgétaire des lignes des infrastructures en cours d'exécution.
278. ***En vue de renforcer le vivier enseignant***, il s'est agi, en 2018, de recruter 100 Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et 100 assistants. Au 31 décembre 2018, le recrutement des ATER n'a pas été effectif du fait du retard accusé dans le déblocage des fonds tandis que 87 assistants ont pu être recrutés.
279. ***Pour ce qui est de la construction de bâtiments pédagogiques et d'amphithéâtres dans les universités***, au 31 décembre 2018, les réalisations d'amphithéâtres sont en cours pour l'amphithéâtre jumelé de 750 places à l'UO2. De même, l'amphithéâtre de 750 places à l'UNZ est en cours d'achèvement et le contrat est en cours de signature pour la construction de l'amphithéâtre de 1 500 places en R+2 à l'Institut des Sciences (IDS), soit des taux de réalisation physique et financière respectifs de 37,48% et 21,01%. Les étapes restantes sont l'achèvement du staff, la fixation des ouvertures, le revêtement du sol, l'électricité et la plomberie de l'amphithéâtre de 750 places et le démarrage effectif de la construction de l'amphithéâtre de 1 500 places en R+2 à l'Institut des Sciences (IDS).
280. ***Quant aux bâtiments pédagogiques***, les principaux acquis concernent le recrutement de l'entreprise pour la réalisation des gros œuvres du bâtiment pédagogique R+2 au CUP de Gaoua. Les ressources de 2017 de 300 millions F CFA ont servi aux études architecturales, aux études de sol, à l'aménagement et à l'acheminement d'eau et d'énergie, soit un taux d'exécution physique de 100%. Il s'agit également du bâtiment pédagogique en R+1 à l'Université Nazi-Boni en cours de construction avec un taux d'exécution physique de 42,50 %. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 92,50% et de 30,35% pour la réalisation de l'ensemble des activités.
281. ***Au titre de la création de l'université virtuelle et la mise en place de 16 espaces numériques***, au 31 décembre 2018, les principales réalisations portent sur le démarrage des travaux du siège de l'UV-BF et des ENO de Ouagadougou, Koudougou et Bobo-Dioulasso. Les taux d'exécution physique sont respectivement de 25%, 40,94%, 35,25% et 40%.

282. Par ailleurs, dans le cadre de la subvention du premier ordinateur des étudiants du cycle Licence, une commission technique a été mise en place et elle a tenu sa première session de l'année 2018 en juin. Les taux d'exécution physique et financière pour l'ensemble de ces activités sont respectivement de 64,17% et de 50%. Les étapes restantes sont la poursuite de l'opération de subvention du premier ordinateur des étudiants du cycle Licence et des gros œuvres du siège de l'université virtuelle ainsi que ceux des trois ENO. La contrainte majeure a été le changement de site du siège de l'université virtuelle dont la conséquence a été le démarrage tardif des travaux.
283. *En ce qui concerne l'opérationnalisation du site de l'Université Ouaga2*, les réalisations au 31 décembre 2018 portent sur la finalisation de la construction du restaurant universitaire de 700 places et du centre médical et la poursuite de la construction de l'amphithéâtre jumelé de 1 000 et 1 500 places avec des taux d'exécution physique et financière respectifs de 53,79% et de 35,47%. L'étape majeure restante demeure l'aménagement de la voirie interne.
284. Les difficultés rencontrées concernent le retard dans l'aménagement de la voirie interne qui handicape les travaux de raccordement à l'eau et à l'électricité et la lenteur dans la certification des études de sol qui entrave les travaux de construction de l'amphithéâtre jumelé de 1 000 et 1 500 places. Pour résoudre ces difficultés, des rencontres d'échanges avec le MOD FASO KANU ont été initiées afin de relancer les travaux de voiries. Le LNBTP a également été saisi pour diligenter les études de sol pour la réalisation de l'amphithéâtre jumelé de 1 000 et 1 500 places.
285. *S'agissant de la construction des cités universitaires*, au 31 décembre 2018, les travaux se sont poursuivis normalement pour ce qui est de la cité de l'UO2 dont la réalisation est accompagnée de la construction et de l'équipement d'une UFR/ST (composée d'un bâtiment pédagogique en R+2 comportant des laboratoires, des salles de cours, une salle de conférence de 300 places et des bureaux pour enseignants) et d'un bâtiment administratif en R+2 comportant des bureaux, des salles de réunion, des VRD et des ouvrages annexes. Le taux d'exécution physique est estimé à 27,37% pour un taux d'exécution financière de 45,20%. Ce taux d'exécution financière jugé plus élevé par rapport au taux d'exécution physique, s'explique par l'avance de démarrage versée à l'entreprise à hauteur de 20% du coût total. Les étapes restantes pour la réalisation complète de la prévision annuelle sont l'achèvement des travaux de finition et de réception de l'ensemble des ouvrages pour la cité universitaire de l'UNB ; la livraison, l'installation et la réception des mobiliers et équipements pour la cité universitaire de l'UNB ; la poursuite des travaux de gros œuvres de la cité universitaire de l'Université Ouaga II ; la livraison, l'installation et la réception des mobiliers et équipements pour l'UFR/ST et la cité universitaire.
286. Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités sont le non-paiement des entreprises en 2018 sur la contrepartie nationale avec pour conséquences un risque de ralentissement des travaux, le non-respect des délais contractuels et le non-respect des engagements vis-à-vis des bailleurs.
287. *Concernant l'autonomisation des universités de Fada N'Gourma, Ouahigouya et Dédougou*, les avancées au 31 décembre 2018 ont trait à la poursuite de la construction des

bâtiments administratifs de Fada N’Gourma et de Ouahigouya avec leurs toilettes extérieures et des parkings et l’achèvement de celui de Dédougou avec des toilettes extérieures, des parkings et un restaurant universitaire réalisés et réceptionnés. Le taux d’exécution physique global est 73,65% pour un taux d’exécution financière de 27,48%. Les étapes restantes sont, entre autres, la poursuite de la construction des bâtiments administratifs, des toilettes extérieures de Fada N’Gourma et de Ouahigouya et le parking de l’Université de Ouahigouya.

288. *Pour le compte de l’amélioration des conditions de vie des étudiants*, à la date du 31 décembre 2018, 4 867 étudiants demandeurs de logement ont effectivement été admis en cités, 9 327 559 plats ont été servis aux étudiants, un document-cadre de gestion du système informatisé de la restauration universitaire a été élaboré, la gestion de la plateforme du Système informatisé des restaurants universitaires (SIRU) a été assurée dans 6 villes sur 6, le suivi de la plateforme informatisée a été assuré, 33/80 prélèvements inopinés ont été effectués dans les restaurants universitaires pour des analyses microbiologiques et physico-chimiques par le LNSP. Le taux d’exécution physique de l’ensemble des activités est de 80,75% pour un taux d’exécution financière de 94,50%. La difficulté majeure demeure l’insuffisance de la subvention de l’Etat au regard de l’effectif sans cesse croissant des étudiants.
289. *Au titre de la création de nouvelles filières professionnalisantes*, en 2018, on dénombre 142 filières professionnalisantes dans l’ensemble des IES publiques et privées même si les données ne sont pas désagrégées pour permettre de déterminer les nouvelles filières créées au cours de cette année.
290. Les efforts des collectivités territoriales en matière de réalisation d’infrastructures éducatives ont trait à : (i) la construction de 60 écoles, de 484 salles de classe, de 40 CEG, de 4 lycées, de 27 complexes scolaires et de 7 CPAF ; (ii) la normalisation de 20 écoles ; (iii) la réhabilitation de 51 écoles, de 122 salles de classe, de 2 lycées, de 3 complexes scolaires et d’un CPAF ; (iv) l’acquisition de 14 500 tables au profit des écoles, des collèges et des centres de formation et (v) la réalisation de 724 latrines institutionnelles et 55 forages institutionnels réalisés dans les écoles contre 42 réhabilités.
291. Aussi, s’est-il agi pour les régions et les communes de dégager des espaces pour les sites d’accueil des infrastructures éducatives et universitaires, de conclure des contrats avec les MOD et de superviser les travaux de construction afin de veiller à leur qualité.
292. Les difficultés rencontrées par les collectivités sont liées aux procédures de passation des marchés publics, aux transferts tardifs des ressources financières aux collectivités territoriales et la défaillance des prestataires de services publics.
293. Au niveau des procédures de passation des marchés publics : (i) l’éloignement de certaines communes du service chargé du contrôle des marchés et des engagements financiers ; (ii) l’élaboration et l’adoption tardives des Plans de passation des marchés (PPM) ; (iii) la lenteur dans le traitement des dossiers ; (vi) la faible maîtrise des procédures de passation des marchés publics par les acteurs locaux ; (vii) les multiples revendications sociales dans plusieurs domaines de l’Administration publique ; (viii) l’instabilité du réseau informatique constituent les principaux défis à relever.

294. Il en est de même au niveau des transferts de fonds en ce qui concerne l'insuffisance de financements consacrés aux investissements et le virement tardif des différents transferts de l'État tout comme au niveau des fournisseurs de services, concernant la défaillance de certains prestataires dans l'exécution des marchés.

II.2.2.3 Synthèse et enseignements de l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

295. *En matière d'accroissement de l'offre et d'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie, l'accès de tous à une éducation de qualité, les principales avancées enregistrées en 2018 se rapportent entre autres :*
- *à l'accroissement des infrastructures éducatives et administratives dans tous les ordres d'enseignement ;*
 - *au recrutement d'enseignants et/ou de formateurs dont 6 665 enseignants, 51 formateurs et 18 encadreurs de l'EFTP ;*
 - *au maintien des élèves/apprenants dans l'éducation formelle avec l'acquisition des vivres pour les écoles préscolaires, primaires publiques et privées et de la cantine du post-primaire et du secondaire ;*
 - *à l'amélioration de l'accès des élèves et des apprenants aux bourses ;*
 - *à la diversification des offres de formation avec l'ouverture d'une filière de coiffure et esthétique au niveau du CEFPO ;*
 - *à l'évaluation et à la certification des connaissances et des compétences à travers l'organisation à bonne date des différents examens (CQP, BQP, BPT et BPTS) ;*
 - *au développement de l'ingénierie de la formation professionnelle avec l'élaboration et la validation de 11 référentiels de formation et de certification.*
296. *Eu égard à ces réalisations, les progrès majeurs enregistrés au niveau des indicateurs d'effet de la politique d'éducation et de formation se rapportent notamment : (i) à l'accroissement du taux d'achèvement au primaire de 60,3% en 2017 à 63% en 2018, du taux d'achèvement du post-primaire et secondaire qui a été porté à 40,3% pour une cible de 35,3% contre 32,95% en 2017; (ii) à la stabilisation de l'indice de parité du TBA au primaire à 0,96 tout comme en 2017 pour une cible de 0,95 contre 1 en 2016 ; (iii) à la réduction de la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur ; (iv) à l'accroissement de la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle qui se situe à 45,8% pour une cible 2018 de 20% et (v) à l'accroissement de la proportion des filières professionnalisantes qui se situe à 65,7% en 2018 pour une cible 2018 de 20%.*
297. *Pour améliorer la performance, il convient de trouver des solutions durables aux principales difficultés qui se rapportent à l'insuffisance des dotations budgétaires allouées, la faible capacité des entreprises adjudicataires à livrer les infrastructures dans les délais contractuels et à la crise sécuritaire qui a entraîné la fermeture de plusieurs écoles dans les zones affectées et la non-exécution de certains investissements programmés.*

II.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

298. Les efforts en matière de promotion d'une recherche et d'une innovation au service de la transformation structurelle de l'économie se sont poursuivis au cours de l'année 2018, à travers la mise en œuvre d'actions visant la réalisation de l'effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie.

II.2.3.1 Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

299. Pour accomplir cet effet attendu, les actions conduites dans le cadre de la politique sectorielle Recherche et innovation se regroupent, notamment dans les sous-domaines de la production de la recherche et de l'innovation, de sa valorisation et de la promotion de son adoption.
300. Les progrès vers la réalisation complète de cet effet attendu sont appréciés au moyen des indicateurs que sont : (i) le nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques) ; (ii) le nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie et (iii) le taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique.
301. En matière de production scientifique, technologique et d'innovation, les progrès enregistrés en 2017 dans la mise au point de technologies au profit de la production se sont poursuivis en 2018, avec la mise à disposition de 203 fiches techniques/documents de vulgarisation, faisant passer leur nombre total de 769 en 2017 à 972 en 2018, pour une cible de 450.
302. Ces performances s'expliquent par les technologies produites dans les différentes branches de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.
303. ***Ainsi en matière de recherche et d'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental***, les progrès qui s'apprécient à travers le nombre de méthodes, procédés et innovations générées, d'accroissement de la production scientifique, de production des revues scientifiques, de technologies générées pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles et de production d'animaux par croisement pour améliorer le potentiel génétique des races locales, nombre d'animaux métis nés en station, ont été les suivants en 2018 et en termes de livraison des produits attendus. Quinze méthodes, procédés, technologies ou innovations ont été produits se rapportant notamment à la carte de distribution du virus de la panachure jaune du riz (RYMV), la récupération des manguiers affectés par le dépérissement, 04 variétés de niébé et 05 variétés d'arachide.
304. Font partie de ces 15 méthodes, procédés et technologies : (i) le bloc multi-nutritionnel pour complément d'appoint aux animaux d'embouche ; (ii) la ration de vulgarisation pour embouche ovine ; (iii) le procédé de production d'aliments pour animaux à base de déchets

d'ananas et (iv) le procédé de production de concentré protéique à base de larves de mouches domestiques (*Musca domestica*).

305. Concernant le produit attendu relatif à l'accroissement de la production scientifique agricole et environnementale, il a été porté de 85% en 2017 à 107% en 2018, pour une cible fixée à 95% en 2018. La situation de mise en œuvre des 03 derniers produits attendus concourant au renforcement de la recherche et de l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental se présente comme suit : (i) la mise au point de 02 formules alimentaires pour l'alimentation des poissons sur une (01) attendue, auxquelles il convient d'ajouter la conduite de l'étude de faisabilité pour la création d'un centre de recherche sur les ressources halieutiques et aquacoles, assorti de 7 centres d'application ; (ii) la naissance en station de 52 bovins métis sur 60 attendus et (iii) la publication de 23 documents de recherche scientifique forestière et faunique sur 28 attendus.
306. Font partie des produits à réaliser en vue de renforcer la recherche et l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental, le projet¹¹ structurant d'implantation de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso. Les acquis enregistrés dans la réalisation des produits attendus programmés en 2018 ont été les suivants. Pour l'équipement du parc de Bagré, les réalisations concernent l'acquisition d'outillages agricoles, de remplisseuses de poudre, de tables de découpe, l'installation d'un piézomètre, d'un château d'eau équipé d'électropompe et d'une serre agricole ainsi que la clôture grillagée de 6 ha et l'aménagement d'espaces pour les pépinières marquant l'opérationnalisation de la plateforme d'innovation multi-acteurs de la région du Centre-Est. En outre, le voyage d'étude prévu s'effectuer au Maroc l'a été et la session de coordination du projet a été tenue.
307. **En vue d'impulser la recherche en sciences appliquées et technologies**, les produits à livrer en vue de générer les effets attendus portaient respectivement sur la production de méthodes, technologies, procédés et innovations dans les domaines des sciences appliquées et l'accroissement du taux de production scientifique en sciences appliquées et technologies. Au terme de l'année 2018, ce sont au total 5 procédés, méthodes ou technologies qui ont été mis au point faisant passer de 21 en 2017 à 26 en 2018, le nombre de technologies générées. Il s'agit d'une technique de pseudo labour avec épandage localisé de la fumure organique dans la raie, d'une technologie de production de lait et de farine de souchet, d'une technologie de production de couscous de sorgho enrichi, d'une technologie d'optimisation nutritionnelle des mets des ménages ruraux et d'une couveuse à œufs. A ces acquis s'ajoute l'élaboration de deux formules à base d'ingrédients locaux pour l'alimentation des poissons. Concernant le produit attendu relatif à l'accroissement de la production scientifique dans le domaine des sciences appliquées et technologies, il a été porté de 98% en 2017 à 126% en 2018, pour une cible fixée à 108% en 2018.
308. Participe aux initiatives d'impulsion de la recherche scientifique, la mise en œuvre des investissements structurants relatifs à la création de 03 technopôles, notamment dans les

¹¹ Le projet structurant « Produire des technologies et innovations au profit du développement socio-économique du BF » se répète avec la description faite de certains produits attendus du cadre logique. Pour cette raison, ce projet n'est pas présenté dans ce paragraphe.

domaines des TIC et énergies renouvelables, pharmaceutique et agroalimentaire et la construction de 02 pôles d'excellence à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dédiés respectivement à la science des matériaux et à la santé humaine et animale.

309. En termes de produits à livrer en 2018, il était prévu, de réaliser dans le cadre du projet de création des 03 technopôles, l'étude d'évaluation préalable du projet ainsi que l'étude de préfaisabilité du technopôle Energie-TIC. En raison des régulations budgétaires subies, seule l'étude de préfaisabilité technique du technopôle a été conduite grâce à l'appui technique et financier de l'Union européenne.
310. Concernant le projet de création des pôles d'excellence où il était prévu de réaliser les gros œuvres du plateau technique du pôle d'excellence de Gampèla (Ouagadougou), l'étude d'impact environnemental du plateau technique de Farakoba (Bobo-Dioulasso) et l'élaboration du programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animal, les acquis se rapportent à la conduite effective de l'étude d'impact environnemental du plateau technique de Farakoba, à laquelle il convient d'ajouter l'élaboration du programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animale. Par manque de ressources, la construction du plateau technique du pôle de Gampèla n'a pu être entamée.
311. ***Les acquis en matière de mise en œuvre des autres produits attendus censés impulser un développement de la recherche en sciences de la santé cohérent avec les besoins de l'économie et de la société se présentent comme suit :*** (i) la production de 02 méthodes ou technologies sur les 02 attendues relatives à une méthode spectrophotométrique de dosage des *cochloxanthines* dans les *ryhizomes* de *Cochlospermum* et à un piège écologique à anophèles et (ii) l'accroissement de 87% en 2017 à 124% en 2018 du taux de production scientifique dans le domaine, pour une cible fixée à 97%.
312. ***En matière de recherche en sciences sociales et humaines,*** la situation d'exécution des 02 produits spécifiques relatifs à la génération de méthodes, technologies, procédés et innovations et à l'accroissement du taux de la production scientifique dans le domaine a été la suivante : (i) la génération de 02 méthodes, procédés ou innovations sur 05 attendus ; (ii) l'accroissement du taux de production scientifique de 33% en 2017 à 61% en 2018 pour une cible de 43%.
313. ***Développer la recherche et la placer au service de la transformation de l'économie passe également par la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.*** En la matière, au cours de l'année écoulée, seuls 20 résultats de recherche ont pu être valorisés, faisant passer le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie de 184 en 2017 à 204 en 2018 pour une cible 2018 fixée à 350.
314. En 2018, la situation de la réalisation des principaux produits attendus concourant à la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation se présente comme suit (il s'agit des produits relatifs à la protection juridique et au transfert de technologie, à la vulgarisation et à la diffusion des résultats de recherche et d'innovation).

Tableau 10: Produits livrés et cibles en matière de valorisation de la recherche

<i>Produits</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal. 2018</i>	<i>Cible 2016/18</i>	<i>Réal. 2016/18</i>
Technologies, innovations, inventions incubées (nbre)	20	8	21	28
Technologies, innovations, inventions vulgarisées (nbre)	2	6	4	7
Proportion des technologies, innovations et inventions diffusées	25%	50%	50%	60%
Taux d'adoption des formules alimentaires par les producteurs privés pour la production aquacole	50%	50%	80%	80%

Source : CSD Recherche et innovation

315. Concernant la diffusion et l'utilisation de technologies agricoles, les acquis portent également sur : (i) la diffusion de 17 356 kg de semences forestières améliorées sur 5 000 kg prévus ; (ii) la mise à disposition des producteurs de 7 164,7 tonnes de semences améliorées sur une prévision de 8 155 tonnes ; (iii) la mise en place de 2 103 Champs-écoles de producteurs (CEP) sur 1 917 prévus et (iv) la mise en place de 2 424 Parcelles et Unités de producteurs (PD/UD) sur 3 164 de prévues.
316. En revanche, en raison des contraintes financières, la plateforme de l'innovateur et les deux boutiques de l'innovateur prévues pour être réalisées en 2018, n'ont pu l'être.
317. Enfin, le développement d'une recherche active et l'innovation au service de la transformation de l'économie impliquent d'améliorer la gouvernance du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation. Dans ce sens, les principaux produits attendus en 2018 se rapportaient : (i) à l'amélioration du pilotage et de la coordination du secteur ; (ii) au renforcement du financement des projets de recherche et d'innovation et (iii) au développement des capacités infrastructurelles et humaines du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).
318. En matière de pilotage et de coordination du secteur de la recherche et de l'innovation, où il était attendu notamment, la tenue de la première session du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI), on note que les projets de règlement intérieur, de Document d'orientation stratégique (DOS) ont été élaborés et l'installation des membres statutaires a eu lieu le 14 décembre 2018 au cours de la nuit de l'excellence sous la Présidence de SEM le Premier ministre.
319. Concernant le financement des projets de recherche et d'innovation, notamment par le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID), 65 projets sur 54 prévus ont été financés dont 51 sur les ressources du budget de l'Etat. Le budget du FONRID a été accru de 665% en 2018 pour une cible d'accroissement de 20%.
320. Enfin, concernant le renforcement des capacités humaines du CNRST, les produits livrés en 2018 sont relatifs : (i) au recrutement de 18 nouveaux chercheurs sur 30 attendus ; (ii) la poursuite des travaux d'achèvement des constructions de bâtiments administratifs et de nouveaux laboratoires lancés les années précédentes et la livraison partielle de l'équipement de laboratoire programmé. En revanche, en raison des régulations

budgétaires intervenues, l'acquisition des chambres froides solaires et des infrastructures de stockage n'a pu se faire.

II.2.3.2 Synthèse et enseignements relatifs à la promotion de la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

321. *En matière de développement de la recherche et de l'innovation, notamment pour soutenir la transformation de l'économie, 03 acquis majeurs sont à mettre à l'actif des actions menées en 2018. Il s'agit :*
- *de la poursuite de l'accroissement de la production scientifique avec la mise au point de 203 méthodes, technologies, procédés faisant passer le nombre total de technologies générées au profit de la production de 769 en 2017 à 972 en 2018, pour une cible de 450;*
 - *de la consolidation de l'accroissement du financement national du secteur de la recherche avec l'augmentation du budget du FONRID en glissement annuel de 665% en 2018 pour une cible de 20% ;*
 - *de l'amélioration de la gouvernance du secteur de la recherche et de l'innovation, traduite par l'installation des membres statutaires, le 14 décembre 2018, du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI) sous la Présidence du Premier ministre.*
322. *En revanche, en matière de valorisation des résultats de la recherche, seuls 20 résultats de recherche ont pu être valorisés, faisant passer le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie de 184 en 2017 à 204 en 2018 pour une cible 2018 de 350.*
323. *De même, en raison des contraintes de financement, les progrès en matière de réalisation des investissements structurants du secteur ont été modestes, qu'il s'agisse du projet de création des 03 technopôles, du projet de construction des pôles d'excellence ou encore du projet de développement de parcs d'innovation dans les pôles de croissance.*
324. *En raison de ces difficultés, le secteur envisage en termes de perspectives, de poursuivre la mise en œuvre des investissements structurants tout en renforçant la génération des technologies et innovations dans les domaines agricole, pastoral et sylvicole au profit du système productif national, en vue de contribuer à faire face aux effets pervers induits par le changement climatique.*

II.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

325. La promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, est poursuivie à travers la réalisation de deux effets attendus du PNDES qui sont : (i) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous ; (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

II.2.4.1 Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

326. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous visent : (i) à accroître le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE ; (ii) à accroître la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi ; (iii) à réduire le taux de chômage ; (iv) à réduire le taux de sous-emploi du secteur agricole ; (v) à réduire le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ; (vi) à accroître la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO qui s'est fixée à 8,72% en 2018 contre 8,36% en 2016 ; (vii) à réduire le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs qui a été de 2 722 en 2018 contre 6 063 en 2015 ; (viii) à réduire le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés qui est de l'ordre de 64 en 2018 contre 131,15 en 2016 et (ix) à accroître le taux de couverture du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU).
327. Les principales actions de promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous ont porté, en 2018, sur la mise en œuvre des investissements ci-après :
328. **En matière de renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent**, objet du programme budgétaire « Promotion du travail décent », il s'agit de relire la loi 028/2008 /AN portant Code du travail et de promouvoir la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités.
329. Concernant la relecture de la loi 028/2008 /AN portant Code du travail, 76 textes d'application du Code du travail sont prévus être élaborés et validés dont 27 textes d'application prioritaires en 2018. Au 31 décembre 2018, les 27 textes sont élaborés et sont toujours en attente de validation.
330. Par ailleurs, un atelier de concertation avec les partenaires sociaux devrait être organisé sur les points non consensuels de l'avant-projet de loi portant Code du travail en vue de rechercher un consensus ou un compromis entre les employeurs et les travailleurs en matière de droit social. Il n'a pas pu se tenir pour des raisons organisationnelles.
331. Il était également prévu de finaliser l'avant-projet de loi portant Code du travail et de le transmettre au Comité technique de vérification des avant-projets de loi (COTEVAL) mais le projet de loi finalisé et en attente de la tenue de la session CCT, n'a finalement pas pu être examiné. Toutefois, un rapport d'étape a été élaboré à l'attention du Gouvernement afin de recueillir ses orientations sur la suite du processus. Au demeurant, il est souhaité de privilégier la tenue d'une session extraordinaire de la CCT qui, de par sa composition, offre un cadre de concertation similaire.
332. S'agissant de la promotion de la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités, il s'agit de : (i) informer et sensibiliser 5 600 travailleurs déflatés et retraités aux prestations du FONA-DR ; (ii) former 1 406 travailleurs déflatés et retraités aux activités agro-sylvo-pastorales et (iii) financer 815 microprojets de travailleurs déflatés et retraités.
333. A cet effet, au 31 décembre 2018, seulement 580 travailleurs déflatés et retraités dont 408 hommes et 172 femmes sur une cible de 1000 personnes ont été informés et sensibilisés en 2018 aux prestations du FONA-DR à hauteur de 10 500 000 FCFA sur une dotation

budgétaire de 20 000 000 FCFA. Cette faible performance s'explique essentiellement par la non-réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation initialement prévues à l'Est, au Sahel et au Centre-Est du fait de l'insécurité dans ces zones.

334. Avec cette performance, l'indicateur « le nombre de déflatés et retraités informés et sensibilisés » a été porté à 2 980 entre 2016 et 2018 pour une cible de 5 600 personnes à terme avec une exécution financière de 35 215 000 FCFA sur 90 000 000 FCFA prévus.
335. Cependant, aucun travailleur déflaté et retraité n'a été formé sur les 300 programmés en 2018 parce que la procédure de recrutement du consultant pour la formation a été infructueuse. Aussi, sur la période 2016-2018, 356 déflatés et retraités sur une cible de 1 406 à terme ont été formés à hauteur de 30 375 600 FCFA pour un coût prévisionnel de 117 000 000 FCFA.
336. 84 microprojets de travailleurs déflatés ou retraités sur une prévision de 120 ont été financés (70 hommes et 14 femmes) à hauteur de 180 979 160 FCFA pour un montant prévisionnel de 372 031 667 FCFA au 31 décembre 2018. Toutefois, la faible proportion des femmes ayant bénéficié des financements pourrait s'expliquer par le faible nombre de femmes retraitées et déflatées d'une part et par la qualité des dossiers soumis, d'autre part. A titre illustratif, en 2017, on enregistrait 4 250 femmes retraitées contre 18 448 hommes, soit un taux de 18,72% des retraités.
337. Ainsi, le nombre de microprojets financés s'est situé à 318 pour une cible de 815 au 31 décembre 2018. Sur 2 147 031 667 FCFA prévus pour les financements, seulement 744 720 619 FCFA ont été dépensés de 2016 au 31 décembre 2018.
338. Les facteurs ayant contrarié la réalisation des actions de réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités sont entre autres les régulations budgétaires, la non-concrétisation de la procédure de recrutement du consultant pour la formation des promoteurs et l'insécurité dans certaines zones du pays n'ayant pas permis la réalisation de certaines activités.
339. **S'agissant de la promotion du dialogue social** exécutée à travers le programme budgétaire « promotion du travail décent », les investissements retenus concernent la réfection et l'extension des bourses régionales de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et la construction de 11 bourses dans les 11 autres chefs-lieux de régions ainsi que la réfection et l'extension des inspections du travail dans chaque région (Direction régionale du travail et de la protection sociale).
340. Dans cette optique, la réfection de la Bourse du travail de Bobo-Dioulasso était prévue en 2018 avec une prévision financière de 6 509 000 000 FCFA. Cependant, sa réalisation a connu un retard du fait de travaux supplémentaires occasionnés non pris en compte dans les termes de références initiaux. Sur la période 2016-2018, seule la Bourse du travail de Ouagadougou a été réfectionnée sur une prévision de 13. Le coût global du produit est de 9 460 000 000 FCFA et 2 263 000 000 FCFA ont été consommés, soit un taux de d'exécution financière de 23,92%.
341. Par ailleurs, la promotion du dialogue social s'est poursuivie en 2018 avec : (i) la préparation des prochaines rencontres Gouvernement-Syndicats des travailleurs et

Gouvernement-Patronat ; (ii) la tenue de deux sessions statutaires de la Commission consultative du travail (CCT) et 02 sessions de la Commission consultative sur les normes internationales du travail (CCNIT) ; (iii) l'accompagnement des partenaires sociaux dans le processus de conclusion des conventions collectives, notamment celles de la BRAKINA-SODIBO, des mines, des banques et établissements financiers et des sociétés de gardiennage ; (iv) le traitement de 6 930 conflits individuels de travail sur 7 084 enregistrés dans les DRTPS et (v) la sensibilisation de 350 partenaires sociaux dont 98 femmes en matière de dialogue social.

342. Quant à la réfection et l'extension des inspections du travail dans chaque région, bien que disposant d'un avant-projet détaillé et d'une étude détaillée/de faisabilité, aucune action n'avait été programmée en 2018.
343. **Au titre du renforcement du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail** traduit par le programme budgétaire « Insertion professionnelle », la réforme de l'ANPE, principal investissement mis en œuvre en 2018, a été effective à 100% avec l'adoption en conseil des ministres du rapport portant réforme de l'ANPE.
344. De même, la poursuite de la dynamisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail a permis, en 2018, de : (i) collecter et publier 6 481 offres à travers l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) ; (ii) produire 12 rapports mensuels sur l'emploi sur 12 prévus ; (iii) enregistrer 16 619 demandeurs d'emplois au profit de 11 633 hommes et 4 886 femmes sur 20 000 prévus au niveau de l'ANPE et (iv) élaborer 147 arrêtés d'ouverture pour 100 concours directs, et 47 concours directs sur mesures nouvelles spéciales autorisés pour pourvoir respectivement à 6 688 postes pour les directs et 2 898 pour les mesures nouvelles dont 143 ont pu être organisés.
345. **En ce qui concerne l'accroissement de la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie** également exécuté par le programme budgétaire « Insertion professionnelle », la mise en œuvre du Programme emploi jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN) a été retenue afin d'employer 16 800 jeunes diplômés des universités pour enseigner dans le post-primaire.
346. A ce titre, 1 659 jeunes sur 2 100 jeunes diplômés des universités prévus ont été recrutés en 2018. Sur une prévision financière de 35 225 000 FCFA, la somme de 23 594 000 FCFA a été dépensée.
347. Au total, sur la période de 2016-2018, seulement 7 417 étudiants ont été recrutés sur les 16 800 prévus. Les ressources financières consommées pour tout le programme, à ce jour, s'élèvent à 6 127 184 037 FCFA sur une prévision de 46 742 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 13,10 %.
348. Cette faible performance s'explique par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PEJEN liées notamment : (i) à l'absence d'un dispositif spécifique de gestion (unité de gestion) au niveau de la direction générale qui l'abrite et de mesures permettant d'éviter les retards de paie des allocations mensuelles des bénéficiaires ; (ii) à la possibilité pour les bénéficiaires recrutés de partir à tout moment ; (iii) au retard de la mise à disposition de ce

personnel (personnel affecté en cours d'année scolaire) qui ne permet pas une meilleure planification dans la gestion du personnel enseignant ; (iv) à l'insuffisance de candidatures enregistrées pour les disciplines scientifiques et à l'absence de textes réglementaires régissant l'intégration des bénéficiaires du PEJEN à la fonction publique.

349. En vue de résoudre ces difficultés, il importe de : (i) créer formellement le projet PEJEN et mettre en place une unité de gestion ; (ii) prendre des mesures visant à rendre disponibles à temps les allocations des bénéficiaires ; (iii) prendre des dispositions pratiques pour que les contrats des bénéficiaires soient d'une durée minimale d'une année scolaire afin d'éviter les perturbations dues aux ruptures brusques et inattendues dans les établissements ; (iv) recruter et former les bénéficiaires du programme avant la rentrée scolaire ; (v) privilégier la formation des étudiants dans les disciplines scientifiques ; (vi) fixer un quota pour les femmes et (vii) élaborer des textes régissant l'intégration des bénéficiaires du PEJEN à la fonction publique.
350. Toujours, en matière d'accroissement de la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie, 1 370 postes enregistrés à l'ANPE sur 1 400 prévus ont été pourvus au profit de 959 hommes et 411 femmes, traduisant ainsi un niveau appréciable en 2018. Cependant, sur la période 2016-2018, le résultat reste mitigé avec seulement 3 313 postes d'emplois enregistrés et pourvus sur 6 800 prévus, expliqué par le fait que les entreprises qui recrutent ne passent pas obligatoirement par l'ANPE.
351. De même, 8 859 agents ont été recrutés en 2018 au profit de l'Administration publique au titre des concours directs avec et sans formation pour un coût de 1 885 789 994 FCFA. Sur la période 2016-2018, il y avait 44 455 postes à pourvoir dont 31 205 postes ont pu être pourvus avec 12 490 postes occupés par des femmes, soit un taux d'admission de 70,2%. Sur une prévision financière de 4 980 181 875 FCFA, 2 180 181 880 FCFA ont été consommés.
352. **En vue d'améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes qui est exécutée par le biais des programmes** « Promotion de la jeunesse » et « Insertion professionnelle », les principaux investissements retenus portent sur la construction des Instituts régionaux d'administration (IRA) (composante IRA de Bobo-Dioulasso) et le cofinancement avec les entreprises de l'encadrement pratique en stage des jeunes et les primo demandeurs d'emplois issus des Ecoles de formation professionnelle et technique (EFPT) du public et du privé.
353. Concernant la construction des Instituts régionaux d'administration (IRA), l'IRA de Bobo-Dioulasso est en cours de finalisation avec un taux d'exécution physique de 80% contre un taux d'exécution financière de 91%.
354. Quant au cofinancement avec les entreprises de l'encadrement pratique des jeunes en stage et les jeunes primo demandeurs d'emploi issus des écoles de formation professionnelle et technique du public et du privé, il requiert un dispositif spécifique par lequel les entreprises privées doivent prendre en charge une partie des allocations versées aux stagiaires. Cependant, la législation nationale n'a pas prévu une telle disposition. Par conséquent, les allocations des stagiaires sont entièrement prises en charge par le budget

de l'Etat. Pour l'année 2019, ce sont 360 jeunes qui seront placés en stage de pré-emploi dans les entreprises pour un coût prévisionnel de 92 162 500 FCFA.

355. Toutefois, plusieurs acquis ont été enregistrés en 2018 en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes. Il s'agit notamment de : (i) la formation en cours de 110 jeunes bénéficiaires dans les métiers des mines (dynamitage et traitement de minerais ; (ii) la formation en entrepreneuriat de milliers de jeunes et de femmes ; (iii) le placement de plus de 3 000 demandeurs d'emploi en stage d'initiation à la vie professionnelle ; (iv) le placement en stage pré-emploi de 507 jeunes diplômés ou qualifiés (soit 264 femmes et 243 hommes) ; (v) le recrutement de plusieurs cohortes de volontaires nationaux ; (vi) le placement des jeunes et femmes en situation d'apprentissage auprès des maîtres artisans, etc.
356. **Au titre de la promotion des micro et petites entreprises** dans le cadre du programme budgétaire « Insertion professionnelle », la réforme des Fonds nationaux de financement (FNF) du MJPEJ est en cours de réalisation avec la finalisation des différentes études et l'envoi du dossier au conseil des ministres pour adoption. Par ailleurs, les FNF (FAIJ, FAPE, FASI et FAARF) ont financé, en 2018, plusieurs milliers de micro-projets ainsi que des PME-PMI qui ont permis de générer des emplois de qualité au profit des jeunes et des femmes.

II.2.4.2 Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

357. En vue de contribuer à la réduction des inégalités sociales et de genre et de promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement, l'action publique vise notamment : (i) à accroître la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (ii) à accroître la proportion des handicapés actifs occupés, (iii) à accroître la proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge, (iv) à réduire le nombre d'enfants en situation de rue qui s'est établi à 7 548 dont 1 615 filles en 2018 contre 9 313 dont 1 749 filles en 2016 et (v) à augmenter la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui a baissé à 19,71% contre 21% en 2015.
358. Les actions menées en 2018 ont permis des niveaux d'avancement divers à travers les différents investissements en matière de promotion du genre et de réduction des inégalités sociales et de genre.
359. **Au titre du renforcement de la protection de l'enfant**, objet du programme budgétaire « Enfance et famille », la mise en œuvre du projet de Prise en charge intégrée des Orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) et l'achèvement du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya sont les principales actions menées pour atteindre cet objectif.
360. Dans le cadre de la mise en œuvre du PECI-OEV : (i) 17 531 OEV ont été pris en charge sur une prévision de 15 000. Par ailleurs, 311 enfants (230 garçons et 81 filles) victimes de traite ou à risque enregistrés en 2018 ont bénéficié d'une prise en charge intégrée ; (ii) 17 531 OEV ont été pris en charge sur une prévision de 15 000 ; (iii) 2 500 recueils de textes juridiques sur le travail des enfants ont été édités et vulgarisés sur autant prévus ; (iv) la

stratégie de lutte contre le travail des enfants a été élaborée et est en cours d'adoption et (v) 310 personnes (dont 161 femmes) sur 400 prévues ont été sensibilisées aux pires formes de travail des enfants.

361. Par ailleurs, pour défaut de financement, aucune action n'a été réalisée dans le cadre de l'achèvement du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya qui vise à favoriser l'insertion socioéconomique des personnes vulnérables.
362. **En matière de renforcement de la protection et de la promotion des personnes handicapées** exécuté par l'entremise du programme budgétaire « Solidarité nationale », la mise en œuvre du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso et du Projet handicap et inclusion sociale sont les principales actions mises en œuvre en 2018.
363. Aussi, pour le compte du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées qui vise à contribuer à la réduction des inégalités sociales, notamment en faveur des personnes handicapées au Burkina Faso, en insérant au moins 40 000 personnes handicapées actives sur le plan professionnel, 2 325 (dont 1 129 femmes) ont bénéficié du financement de leurs microprojets en 2018 à travers l'opération une personne handicapée active sur deux, une occupation professionnelle. Cette opération se poursuivra pour les prochaines années de sa mise en œuvre.
364. Par ailleurs, 5071 enfants handicapés ont bénéficié d'une prise en charge intégrée (soins en orthophonie, orthopédie et réadaptation fonctionnelle) dans des structures spécialisées.
365. De même, en vue de contribuer à l'inclusion sociale des personnes handicapées au BF, en lien avec les stratégies nationales d'inclusion et avec la CRPD ONU, le Projet handicap et inclusion sociale est en instance de démarrage. A cet effet, il est prévu, au cours des prochaines années, de renforcer les capacités des OPH, de réaménager et équiper les bâtiments pour favoriser l'inclusion sociale et renforcer les capacités des OPH.
366. **Dans le cadre de la promotion de l'autonomisation socio-économique de la femme** dans le cadre du programme budgétaire « Femme et genre », le Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) est mis en œuvre à travers l'augmentation du nombre de femmes propriétaires d'entreprises formelles, de la proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes et des postes électifs et nominatifs.
367. Aussi, pour le compte du PIAF-BF, en 2018 : (i) 675 entreprises informelles ont été immatriculées sur une prévision de 8 550 permettant d'augmenter le nombre d'entreprises formelles des femmes de 200 à 875 sur une cible prévisionnelle de 25 000 entreprises à immatriculer d'ici à 2020 ; (ii) 1 770 sur 1 960 femmes ont été formées à l'entrepreneuriat ; (iii) 300 associations et groupements féminins ont été dotés des technologies et (iv) 150 300 femmes sur une prévision de 150 000 femmes ont bénéficié de crédits pour leurs Activités génératrices de revenus (AGR), à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), soit pour des petits crédits allant de 500 000 FCFA à 1 500 000 FCFA ou pour des microcrédits allant de 1 500 000 FCFA à 15 000 000 FCFA.

II.2.4.3 Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

368. *En matière de promotion de l'emploi et de la protection sociale pour tous, quoique les taux de chômage, de sous-emploi du secteur agricole, d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE et de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ne puissent être renseignés que par des enquêtes qui ne sont pas disponibles, des résultats non négligeables ont été atteints à travers la mise en œuvre des investissements visant la promotion de l'emploi décent pour tous.*
369. *Quant à la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi, elle a augmenté, en passant de 5,81% en 2016 à 6,43% en 2017. Pour le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs, le ratio a connu une amélioration substantielle en passant de 6 063 en 2015 à 2 722 en 2017. En ce qui concerne le ratio nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés, il s'est amélioré en passant de 131 en 2016 à 64 en 2017. La proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO s'est légèrement améliorée en passant de 8,36% en 2016 à 8,72% en 2017. Le taux de couverture du RAMU est de 0% à ce jour.*
370. *Ces résultats ont été atteints grâce aux efforts déployés par les acteurs dans la mise en œuvre des 104 produits prévus être livrés pour l'atteinte de cet effet et dont la proportion ayant un taux d'exécution inférieur à 50% est la plus élevée, soit 42,30%, tandis que celle dont le taux d'exécution est compris entre 75% et 100% ne représente que 08,65% et celle entièrement livrée constitue 17,31%.*
371. *Au titre de la promotion du genre et de la femme comme acteur dynamique du développement, les informations relatives à la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, des personnes handicapées actives occupées et des enfants vulnérables identifiés pris en charge et le nombre d'enfants en situation de rue ne sont pas disponibles. Quant à la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs, l'indicateur s'est dégradé en passant de 21% en 2015 à 19,71% en 2016.*
372. *S'agissant de l'état global d'avancement des produits de l'effet, sur 57 produits prévus être livrés, le tiers a atteint la barre de 50% et 48,28% des produits ont un taux d'exécution inférieur à 50% contre 05,17% de produits entièrement livrés.*

II.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

373. L'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité se matérialisent à travers la mise en œuvre des effets attendus suivants, à savoir : (i) l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti ; (ii) l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis ; (iii) la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée et (iv) l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

II.2.5.1 Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

374. Bien que contrasté en fonction de la dimension de cet effet attendu 2.5.1, des progrès sont enregistrés en 2018. Il s'agit : (i) de la satisfaction durable des besoins en eau potable et de l'amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) de l'assainissement durable des eaux usées et excréta ; (iii) de la promotion de l'environnement sain pour l'amélioration de la qualité de vie des populations.
375. *En matière de satisfaction durable des besoins en eau potable et d'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau*, malgré les acquis engrangés, le progrès enregistré en 2018 est demeuré en retrait par rapport aux cibles des indicateurs d'effets.
376. Le taux national d'accès à l'eau potable est passé de 73,4% en 2017 à 74% en 2018, contre une cible de 76,5%. En milieu rural, ce taux a été porté de 66,2% en 2017 à 67,3% en 2018 pour une cible établie à 69% en 2018. Pour le milieu urbain, il a été de 91,1% pour une cible de 95% en 2018. Ainsi, au total de 2016 à 2018, une population additionnelle de 633 195 personnes a été desservie en eau potable dont 431 541 personnes en milieu rural.
377. De même, le taux d'équipement des écoles en points d'eau modernes a été porté à 58,7% en 2018 contre 57,2% en 2017 et une cible de 84% en 2018 tandis que le taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable a été porté à 83,4% contre 74,7% en 2017 pour une cible fixée en la matière de 94%. Enfin, le nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural a été réduit de 196 en 2017 à 89 en 2018 pour une cible de moins de 100 villages.
378. La situation de l'exécution des produits contribuant à l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous établi sur la période 2016-2018.

Tableau 11: Situation des produits AEP livrés pour le milieu rural

<i>Produits attendus</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Cible 2016-2020</i>	<i>Réal. 2016-2018</i>
Réaliser 7 500 forages neufs	1 539	2 491	7 500	6 446
Réhabiliter 3 020 forages	946	815	3 020	2 447
Réaliser 611 adductions d'eau potable	35	153	611	378
Réhabiliter 225 adductions d'eau potable	19	10	225	69

Source: CSD Environnement, eau et assainissement

379. Fait partie des investissements à réaliser au profit du milieu rural en matière d'Approvisionnement en eau potable (AEP), le projet de réalisation des 5 AEP multi-villages (AEP-MV) a connu, en 2018, la conduite de 24 études de réalisation d'AEP-MV, l'extension de la seconde phase de l'AEP-MV de Koumbri, avec la réalisation d'une seconde station de pompage, son raccordement à la bache et le raccordement de 10 bornes au réseau et la mise en eau du château d'eau de Moincé.
380. Concernant les infrastructures destinées à l'AEP des citoyens, la situation de l'exécution des principaux produits attendus est la suivante, qu'il s'agisse de la pose du réseau d'AEP, des Branchements particuliers (BP) subventionnés, de la réalisation des Bornes-fontaines

(BF), que de l'accroissement des capacités de stockage et de production d'eau de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

Tableau 12: Situation des produits livrés pour le milieu urbain

<i>Produits attendus</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal.2018</i>	<i>Réal. 2016-2020</i>
Pose de réseau d'AEP (en km)	285,82	110,15	636,979
Branchements particuliers (nombre)	35 195	19 482	97 671
Augmentation de la capacité de stockage (m ³)	450	450	13 350
Augmentation de la capacité de production (m ³ /j)	6 500	7 658	169 544

Source : CSD Environnement, eau et assainissement

381. Outre la réalisation d'infrastructures, au cours de l'année 2018, des avancées ont été enregistrées dans la conduite des 2 réformes stratégiques programmées, à savoir, l'élaboration d'une nouvelle politique tarifaire de l'eau dans le milieu rural et semi-urbain et d'une stratégie de PPP et son mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau en zones rurale et semi-urbaine. Les deux référentiels en question sont en attente d'adoption par le conseil des ministres. Aussi, le projet de document de la stratégie nationale de l'eau a-t-il été validé en 2018 puis soumis à la Commission nationale de planification du développement (CNPD) pour examen. Il reste l'intégration des amendements de la CNPD suivie de l'adoption du document par arrêté du Ministre.
382. Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant en matière d'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable. Dans ce sens, elles ont construit 301 forages et 13 AEPS/PEA et réhabilité 04 AEPS.
383. *En matière d'assainissement durable des eaux usées et excréta*, la performance enregistrée en 2018 est en dessous des attentes. Le défi de l'assainissement reste globalement sous-financé et mal pris en compte dans les politiques publiques. Ainsi, le taux d'assainissement familial national qui était de 21,6% en 2017 a été porté à 22,6% en 2018 pour une cible de 27%. Au niveau rural, il a été porté de 15,1% 2017 à 16,4% en 2018 pour une cible établie à 19%. Pour le niveau urbain, le taux d'assainissement familial a légèrement reculé pour s'établir à 38,2% contre 38,3% en 2017 pour une cible 2018 de 41% ; baisse qui s'explique par la faible réalisation des ouvrages d'assainissement par l'ONEA en 2018 dans des villes en forte croissance.
384. Au niveau des écoles et des centres de santé, le taux d'équipement des écoles primaires en latrines est passé de 70,7% en 2017 à 72,4% en 2018 pour une cible de 71%. Pour les centres de santé, le taux d'équipement est passé de 90,3% en 2017 à 77,3% en 2018 pour une cible fixée en la matière de 98%.
385. Concernant l'initiative Fin de la défécation à l'air libre (FDAL), 209 villages et secteurs ont été touchés par le déclenchement de l'initiative FDAL. Au total, depuis 2015, 1 342 villages et secteurs ont déclenché l'initiative et 390 villages et secteurs ont été déclarés FDAL, tandis que 159 villages ayant déclenché l'initiative, ont été certifiés FDAL,

correspondant à un taux de certification de 11,8% pour une cible 2018 de 10%. Le progrès en matière de FDAL est dû à l'implication d'un nombre croissant de partenaires, notamment, UNICEF, Eau Vive, WaterAid, Welthungerhilfe, IRC, SNV, Programme Faso, etc.

386. Ainsi, en matière d'assainissement, les performances sont mitigées compte tenu des difficultés de réalisation du changement de comportement et du faible niveau des investissements publics. Cette situation s'explique par les niveaux de réalisation tout de même disparates des produits attendus censés porter l'évolution des indicateurs d'assainissement familial.
387. Par rapport au produit attendu consistant à réaliser 238 081 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques, pour une prévision de 50 000 latrines familiales, 29 080 latrines ont pu être construites en 2018 dont 22 174 en milieu rural et 6 906 en milieu urbain, soit un taux de réalisation de 58,16%. Cela a porté les réalisations cumulées de latrines familiales de 2016 à 2018 à 117 881, soit un taux de réalisation de la cible 2020 de 49,51%. De ce fait, pour l'atteinte de la cible 2020, il faudra réaliser au cours des deux dernières années, 60 100 latrines familiales par an, soit un coût d'environ 6 milliards FCFA par an.
388. Concernant les latrines institutionnelles et publiques, 1 065 ont été construites pour 606 programmées, portant ainsi, le nombre cumulé de latrines institutionnelles réalisées de 2016 à 2018 à 3 727, soit un taux de réalisation de la cible à l'horizon 2020 de 68,58%.
389. Par ailleurs, 673 blocs de latrines scolaires ont été réalisés en milieu rural, dont seulement 117 (17,38%) ont été réservés aux filles ; une proportion faible au regard de l'accroissement actuel de l'effectif des filles dans les établissements scolaires.
390. L'état d'avancement dans la réalisation des autres produits attendus, en matière d'assainissement, à savoir, réaliser 50 km de réseau d'assainissement collectif dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, réaliser la deuxième phase de la station d'épuration (STEP) de Bobo-Dioulasso et construire 7 Stations de traitement de boue de vidange (STBV), se présente comme suit.
391. Pour le premier d'entre ces produits attendus, les 10 km de réseau d'assainissement collectif prévus n'ont pu être entamés en 2018. Cependant, les financements ont été mobilisés pour la réalisation de 30 km de réseau dans la ville de Ouagadougou et le prestataire recruté, entamera les travaux au cours du premier trimestre 2019. Pour le deuxième produit attendu, à savoir, la construction de la phase II de la STEP de Bobo-Dioulasso, les négociations se poursuivent avec l'AFD pour le financement de sa réalisation. En revanche, en raison des contraintes financières, aucune des 2 STBV programmées du produit attendu, construction de 7 STBV, n'a pu être construite.
392. Les difficultés rencontrées en 2018 en matière d'assainissement sont liées à la mobilisation des financements pour la réalisation des réseaux collectifs d'assainissement dans les grandes villes, pour la construction des STEP et des STBV dans les villes. De même, la prise en compte du genre dans la réalisation des latrines scolaires est apparue comme devant être renforcée.

393. *En matière d'assainissement de l'environnement et du cadre de vie des populations*, les effets induits de l'action publique sont dans l'ensemble appréciables, au regard des cibles fixées. En effet, qu'il s'agisse du pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides où la performance 2018 a été de 23,14% pour une cible de 20%, ou de la superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 123,45 hectares en 2018 contre une cible de 110 hectares ou encore du nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) qui fut de 507 en 2018 pour une cible de 245, ces indicateurs ont atteint leur cible. Seule la cible de l'indicateur d'effet, proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale, n'a pas été atteinte. En effet, en 2018, pour une cible de 5%, exactement 4,4% des établissements concernés avaient intégré l'éducation environnementale.
394. L'évolution relativement favorable des indicateurs d'effets des actions entreprises en matière d'assainissement de l'environnement et du cadre de vie s'explique par les progrès accomplis dans la réalisation des 03 produits attendus du sous-effet.
395. Ainsi, concernant le projet de création de 05 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains, où il était attendu la conduite et la validation des études de faisabilité technique et environnementale de 2 unités industrielles, et la prise en charge de la compensation des personnes affectées sur les sites de ces unités industrielles, seuls les processus de réalisation des études de faisabilité technique et environnementale financées sur les ressources du FONEPP ont pu être entamés en fin d'année 2018, avec le lancement du processus de recrutement des prestataires. En raison des contraintes de ressources financières, les autres activités n'ont pu être réalisées.
396. Quant au projet de construction de 13 centres de recyclage des déchets plastiques dans les régions au titre duquel il était prévu pour 2018, l'achèvement des travaux de construction des 04 centres de recyclage de Tenkodogo, Manga, Gaoua et Dédougou entamés en 2017, le démarrage de la construction du centre de Bobo-Dioulasso et l'acquisition d'équipements au profit des centres construits, les acquis sont les suivants. Ces centres seront opérationnalisés en 2019 et 2020.
397. Au 31 décembre 2018, le centre de Tenkodogo était effectivement réceptionné, portant ainsi à 02, le nombre de centres de recyclage des déchets plastiques réceptionnés. Celui de Gaoua était en attente de réception, tandis que les travaux de finition des centres de Manga et Dédougou se poursuivaient. Les centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques de Dori et de Tenkodogo, réceptionnés respectivement en 2017 et 2018, ont été équipés de fonderies, broyeurs, moules, groupes électrogènes et d'équipements individuels de protection. Pour ce qui est du centre de Bobo-Dioulasso, il est au stade de la préparation des dossiers d'appel d'offres pour sa construction.
398. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet de création de 13 centres de recyclage des déchets plastiques se rapportent à l'insuffisance des ressources et à leurs déblocages tardifs quand elles ont été obtenues. Pour ces raisons, et au regard des progrès réalisés en dépit de ces difficultés, une prolongation à 2020 de l'échéance du projet initialement fixée à fin 2018 s'impose.

399. Le 3^{ème} et dernier produit attendu a trait au renforcement de la réglementation de l'importation des véhicules usagers et le renforcement des contrôles techniques dans le but de lutter contre la pollution induite par ces engins. A ce propos, un projet de loi a fini par être élaboré et soumis au MINEFID pour examen en remplacement du projet de décret relatif à la prise en compte des normes de rejet de polluants dans les conditions d'importation des véhicules d'occasion au Burkina Faso. Le projet de texte proposé interdit également d'importer les véhicules de transport routier en commun de plus de 15 ans et les véhicules de transport de marchandises de plus de 20 ans, excepté, les remorques et semi-remorques.
400. Par ailleurs, les acquisitions d'équipements et de matériels prévus en 2018 afin d'élargir la gamme des paramètres à analyser du laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement n'ont pu se faire.
401. Quant aux collectivités territoriales, elles ont mis à la disposition de leur population, 171 bacs à ordures, construit 401 aires de Conservation des eaux et des sols (CES) /Défense et restauration des sols (DRS), réalisé 26 centres de collecte, de traitement et de valorisation des ordures et reboisé 102 hectares d'espaces verts.

II.2.5.2 Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

402. En matière d'accès aux services énergétiques de qualité tout en promouvant l'efficacité énergétique, s'ils demeurent en deçà des attentes, les progrès vers l'atteinte des cibles sont dans l'ensemble notables.
403. Concernant l'électrification, le profil des indicateurs d'effet de l'action se présente comme suit. Le taux de couverture électrique national a été porté de 36,08% en 2017 à 35,94% en 2018 pour une cible de 52,3% en 2018. Quant au taux d'électrification national, il a été porté de 20,63% en 2017 à 21,34% en 2018 pour une cible de 30%. Au niveau urbain et rural, ce taux est passé respectivement de 65,76% en 2017 à 68,63%, pour une cible de 69% en 2018 et de 3,27% en 2017 à 3,18% pour une cible de 12,6% en 2018.
404. La situation de l'exécution des produits attendus qui portent ces performances se présente comme suit : l'achèvement des travaux d'électrification de 20 localités rurales du lot de 40 localités du programme d'électrification de 229 localités rurales réparties en 4 lots (79 localités, 90 localités, 40 localités et 20 localités), exécuté par le Fonds de développement de l'électrification (FDE). Les travaux d'électrification par raccordement au réseau national des 20 autres localités du lot de 40 sont en phase d'achèvement et les travaux des 189 autres localités reprendront en 2019 dès l'adoption d'accord partie avec la Banque mondiale de la feuille de route pour la mise en conformité environnementale et sociale des travaux.
405. Dans le cadre de l'exécution du projet d'électrification de 100 localités par système solaire photovoltaïque hybride ou isolé, 20 localités ont effectivement été électrifiées. En plus, la tranche 2018, correspondant à la dernière vague du programme spécial d'électrification de 57 chefs-lieux de communes rurales par la SONABEL, a été exécutée à hauteur de 98% contre 50% en 2017. De même, le projet d'Electrification rurale décentralisée de 45

localités des provinces du Ziro et du Gourma (ERD-ZIGO) par la FDE sur financement de l'Union européenne, a atteint un taux d'exécution physique de 62,6%, soit une performance en dessous de la cible en raison de la défaillance de l'attributaire d'un des lots. Lot, repris avec comme date d'achèvement revue à décembre 2019.

406. Quatre autres 04 produits attendus concourent à l'électrification rurale. Leur situation d'exécution se présente ainsi qu'il suit. L'électrification de 08 localités dans le cadre du projet d'électrification de 10 localités par la FDE sur financement de la Taxe de développement de l'électricité (TDE) ; projet redimensionné pour couvrir désormais, 30 localités. Pour le 2nd produit attendu relatif à l'électrification rurale décentralisée par système solaire photovoltaïque de 41 localités sur financement de la BID, les travaux d'électrification des villages des 02 premiers lots étaient, au 31 décembre 2018, en cours d'achèvement alors que le lot de l'entreprise défaillante avait déjà été réattribué.
407. En raison des contraintes de financement, les projets Electrification de 300 localités par système solaire photovoltaïque (PERD-V) ou par système PV hydride et Electrification de 500 localités rurales par raccordement au réseau, en recherche de financement n'ont pas connu d'avancée, au plan de leur exécution physique.
408. Outre l'électrification rurale, des progrès en matière d'électrification des zones péri-urbaines (PEPU) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont été enregistrés avec la construction de 7,23 km de réseau Moyenne tension (MT), 159,42 km de réseau Basse tension (BT), la livraison de 239 postes de distribution, la livraison de 94% du matériel nécessaire à la construction du réseau de MT et BT. L'exécution physique globale du projet est estimée à 63,5%, taux qui serait plus élevé n'eut été l'entrée en vigueur tardive des contrats des prestataires et la lenteur de ceux-ci dans l'exécution des travaux.
409. En matière d'équipement de bâtiments publics et d'infrastructures sociales en électricité solaire, la tranche 2018 (175 localités rurales) du projet d'électrification d'infrastructures sociocommunautaires par système solaire photovoltaïque dans 300 localités rurales a été exécutée à hauteur de 40% en raison de contraintes budgétaires. Pour ce qui est du programme d'installation d'équipements solaires dans les bâtiments publics, en raison de contraintes financières, seuls les études de faisabilité et le recrutement des entreprises pour l'installation de 14 et 15 systèmes solaires au profit respectivement des universités publiques et des MAC ont pu être réalisés en 2018.
410. Pour ce qui est de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le profil de l'indicateur d'effet clé de l'action publique est le suivant : un accroissement notable de la part des énergies renouvelables dans la production totale de 6,4% en 2015 à 13,99% en 2018 pour une cible 2018 fixée à 19%.
411. Les acquis dans la mise en œuvre des produits attendus qui portent le mieux l'évolution vers les cibles de ce sous-effet sont les suivants. Pour l'efficacité énergétique, on note : (i) l'installation de 584 305 lampes à Diode électroluminescente (LED) dans les ménages dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation de 1 500 000 lampes LED en remplacement des lampes à tube fluorescent ; (ii) l'installation de 10 500 lampadaires LED à Ouagadougou et de 1 650 à Bobo-Dioulasso dans le cadre du projet acquisition et installation de 15 000 lampadaires LED au profit de l'éclairage public de la ville de

Ouagadougou ; (iii) la livraison de 2017 à 2018 de 16 498 lampes solaires dans 239 écoles, dans le cadre du projet 25 000 lampes solaires au profit de 400 écoles primaires publiques en zone rurale hors réseau national interconnecté et (iv) aucune évolution en termes d'exécution physique du projet de promotion de la production durable et de l'utilisation des systèmes solaires thermiques basse température.

412. Pour la promotion des énergies renouvelables et des énergies propres, on note : (i) la mise en terre de 2 millions de plants de *jatropha curcas* comme sources de bio-carburant, le renforcement des capacités des acteurs, l'élaboration de la stratégie de développement de la filière assortie d'une stratégie de communication et la mise en place de son cadre normatif ; (ii) la finalisation des études de faisabilité du projet BACKUP SOLAIRE destiné à accompagner les ménages et les PME non connectés au réseau électrique national, à installer des systèmes solaires photovoltaïques et (iii) en raison de la régulation budgétaire, aucune réalisation dans le cadre du projet d'installation de 500 foyers à gaz de grande dimension pour la préparation de bière traditionnelle.
413. En matière de réformes, l'acquis majeur a trait à l'adoption de 15 textes d'application (décrets et arrêtés) sur 30 de la loi n°014-2017 du 20 avril 2017 relative au secteur de l'électricité. En revanche, faute de ressources budgétaires, le processus d'élaboration d'une loi règlementant le sous-secteur des hydrocarbures et la définition de spécifications techniques nationales pour les produits pétroliers et divers entamé en 2017 a été suspendu.
414. Ces réalisations ont permis de porter le nombre de localités entièrement électrifiées ou en cours à 1 347 contre 562 en 2015 dont 601 localités entièrement électrifiées, 527 localités en cours d'électrification ou de raccordement et 174 localités en phase de lancement. De même, 61 nouvelles infrastructures d'éducation, de loisirs et de santé sont raccordées, soit un total d'environ 986 infrastructures au 31 décembre 2017 contre 925 en 2016.

II.2.5.3 Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

366. En vue de réaliser l'effet attendu 2.5.3, l'action publique se conduit à travers les produits attendus des sous-effets relatifs à la planification urbaine et à l'aménagement urbain.
415. En matière de planification urbaine, la situation de l'évolution vers l'atteinte des cibles d'effets de l'action de l'Etat se présente comme suit. En raison de la persistance de la difficulté d'obtention des ANO de la Banque mondiale pour la passation des marchés des 23 Schémas directeurs de drainage des eaux de pluie (SDDEP), prévus être développés pour porter à 25 le nombre de villes disposant de SDDEP, aucun SDDEP supplémentaire n'a pu être adopté. De même, en raison de la régulation budgétaire, intervenue en 2018, sur les 23 SDGDU attendus en 2018, aucun n'a pu être réalisé.
416. En ce qui concerne les Schémas directeurs d'aménagements urbains (SDAU), où la cible d'effet de l'action publique consistait à porter le nombre de nouvelles villes qui en disposent de 12 en 2016 à 25 en 2018, on note une stagnation de l'indicateur d'effet en raison du fait que les rapports définitifs du Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), des SDAU de Koupèla et Pouytenga qui étaient en instance d'adoption en conseil des ministres en 2017 n'ont pas été adoptés au cours de l'année 2018. De même, 13 SDAU dont l'élaboration a été lancée en 2017, huit (08) rapports définitifs de Schéma

directeur d'aménagement urbain (SDAU) des villes de Pama, Bogandé, Pô, Bittou, Niangoloko, Orodara, Yako, Boussé ont passé les phases de la validation par la COTESCO, la CCUC, la CRUC et la CNADDT, mais restent en instance de transmission en conseil des ministres parce que les notices d'impact environnemental ne sont pas encore disponibles. Ceux de Réo, Boromo, Houndé, Batié et Tougan sont toujours en phase de finalisation technique. Il urge d'adopter les SDAU et le SDAGO dont les rapports définitifs ont été techniquement validés et de finaliser les 05 autres en cours.

417. En matière d'aménagement urbain, notamment de restructuration des zones d'habitats spontanés, de réalisation de caniveaux et de voiries, les acquis de l'action 2018 se présentent comme suit.
418. En matière de restructuration de zone d'habitats spontanés en milieu urbain, la cible de restauration d'une zone d'habitat spontané n'a pas été atteinte. En revanche, le nombre de localités ayant bénéficié de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire a été de 21 pour une cible de 22. Pour la non-atteinte de la cible de restructuration des zones d'habitats spontanés en milieu urbain, l'explication réside dans le fait que l'aménagement du quartier Tengandogo de Ouagadougou à titre expérimental, n'a pu se conduire parce que la stratégie de l'habitat spontané est toujours en attente d'adoption par le conseil des ministres.
419. Concernant le linéaire de km de voiries réalisées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du produit attendu «aménager 305 km de voies dans les communes», en 2018, le linéaire total de voies aménagées et en cours est de 114,3km, réparti entre les communes que sont : (i) Manga, 28 km entièrement exécutés ; (ii) Diébougou, 30 km construits à hauteur de 90% ; (iii) Dédougou, 7 km exécutés à hauteur de 75% ; (iv) Bobo-Dioulasso, 9,8 km exécutés à 80% ; (v) Ouagadougou, 6 km réalisés à hauteur de 75%. De même dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de construction de logements (PNCL), les communes de Bobo-Dioulasso, Banfora, Ziniaré, Kaya, Koudougou, Dédougou, Fada N'Gourma, Ouahigouya et Dori ont bénéficié d'un aménagement de 33,5 km de voiries exécutés à hauteur de 15%.
420. Au total, de 2016 à 2018, le cumul des aménagements de voiries est de 254,5 km dont 217,5 km achevés et 37 km en voie d'achèvement. Les villes ayant bénéficié de ces aménagements de voiries sont : Ouagadougou (88,8 km), Bobo-Dioulasso (25,7 km), Gourcy (35 km), Gaoua (30 km), Koudougou (4 km), Banfora (3km), Manga (28km), Ouahigouya (3 km), Diébougou (30 km exécutés à 90%) et Dédougou (7 km exécutés à 75%).
421. Pour ce qui est de la réalisation des caniveaux, la situation de la réalisation de l'objectif des 25,75km de linéaire de caniveaux se présente comme suit : (i) 0,36km de caniveaux réalisés à Manga ; (ii) 16,5km de caniveaux réalisés à Ouagadougou (Bassinko) à hauteur de 64% ; (iii) 16 km à Dapélgo réalisés à hauteur de 40% et (iv) 4,5km réalisés à 60,5% à Bobo-Dioulasso.
422. En matière d'opération de lotissement, 80 communes rurales n'avaient pas encore bénéficié de leur 1er lotissement en 2016. Au bilan en 2018, ce sont 21 localités qui ont connu une implantation parcellaire. 51 autres localités sont en cours de lotissement à des

niveaux différents. Il reste essentiellement après les travaux d'implantation, la viabilisation de ces sites à conduire (voire contribution des CRD).

II.2.5.4 Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous

423. Les progrès réalisés en matière d'accès des populations à des logements décents et aux bâtiments publics s'apprécient à travers les indicateurs d'effet dont les cibles 2018 s'énonçaient comme suit : (i) réduire de 17,2% en 2017 à 14%, la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie ; (ii) porter à 19 500, le nombre de ménages ayant accès à un logement décent et (iii) assister 3 000 ménages dans l'auto-construction.
424. Durant l'année 2018, les acquis enregistrés dans la réalisation des produits qui concourent à l'atteinte de l'effet attendu 2.5.4 sont les suivants : (i) la construction de 2 879 logements pour une cible annuelle de 5 000 logements, dont 1 821 à Ouagadougou (Bassinko), 500 à Manga, 58 à Bobo-Dioulasso, 50 respectivement à Pô, Kombissiri et Ziniaré et 350 logements réalisés par les promoteurs immobiliers, soit un cumul 2016-2018 de logements au profit des ménages de 8 650 ; (ii) l'assistance à aucun ménage dans l'auto-construction pour une cible 2018 de 3000, soit une réalisation cumulée 2016-2018 de 100 ; (iii) la stagnation à 17,2% de la proportion de la population urbaine vivant en zone non lotie, du fait de l'absence d'avancée tangible dans la réalisation du produit « restructuration de 30 zones d'habitats spontanés restructurés et traités » due à la non-adoption de la stratégie de résorption de l'habitat spontané.
425. Toutefois, certaines difficultés ont émaillé l'avancement des travaux au rang desquelles figurent : (i) les multiples régulations budgétaires et le retard dans la mise en place du budget 2018 ; (ii) les retards dans la passation des marchés liés en partie à l'adaptation à la nouvelle réglementation des marchés et (iii) les différentes crises sociales.

II.2.5.6 Synthèse et enseignements relatifs à l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

426. *En matière d'amélioration du cadre de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité, la situation des acquis saillants, les principales difficultés et les perspectives d'action se présentent comme suit par sous-domaine.*
427. *Ainsi, en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, le progrès le plus net enregistré concerne la gestion par les communes des déchets solides, où 23,14% d'entre elles se sont dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets pour une cible de 20%.*
428. *En revanche bien qu'en progrès, l'ambition de porter le taux d'assainissement familial à 27% en 2018 n'a pas été atteinte puisque ce taux est ressorti à 22,6%. La faible évolution vers l'atteinte de la cible s'explique à la fois par le nombre insuffisant d'ouvrages d'assainissement réalisés par l'ONEA dans les villes en forte croissance et ou encore la faiblesse du financement public consacré à l'assainissement et les difficultés de réaliser rapidement le changement de comportement.*
429. *En matière d'accès à l'eau potable, bien que les taux d'accès dans les différents milieux urbain et rural sont en progrès, ils demeurent en deçà des cibles et s'expliquent,*

notamment par le faible niveau de ciblage des populations lors de la réalisation des forages.

430. ***S'agissant de l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique, les progrès les plus notables concernent l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale de 6,4% en 2015 à 13,99% en 2018 ainsi que l'électrification en milieu urbain, car le taux d'électrification urbain qui était de 65,76% en 2017 a été porté à 68,63%, pour une cible de 69%. En revanche, le progrès a été très faible en milieu rural, affectant du même coup la performance nationale en matière de taux de couverture électrique et de taux d'électrification.***
431. ***Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de vie, la superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines a été de 123,45 hectares pour une cible de 110 hectares. En revanche, qu'il s'agisse des instruments de planification de la gestion des eaux usées, d'aménagement urbain ou encore de l'accès aux logements décents, les progrès ont été en retrait par rapport aux attentes car malgré le nombre d'instruments de planification élaborés, un grand nombre demeure en attente d'adoption par le conseil des ministres.***
432. ***C'est pourquoi, les perspectives d'actions sont les suivantes par domaine : (i) pour l'accès à l'eau potable, des efforts de ciblage des populations dans la programmation et la réalisation des infrastructures ; (ii) pour l'assainissement familial, le renforcement de son financement public; (iii) pour la planification urbaine, l'urgence de trouver une issue pour adopter les instruments de planification élaborés et validés techniquement et (iv) pour l'accès aux logements décents, la recherche de financement pour l'exécution des projets y relatifs.***

II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

433. Pour l'atteinte des changements qualitatifs attendus dans cet axe, le PNDES vise la réalisation des 05 objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable ; (ii) développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ; (iii) promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents ; (iv) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie et (v) ; inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et l'assurance durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales.

II.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

434. Les interventions menées dans le cadre de la politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale pour l'atteinte de cet objectif stratégique visent à générer les changements suivants : (i) le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable et (ii) la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.

II.3.1.1 Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable

435. Afin d'améliorer la contribution du secteur primaire à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent et à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale, tout en respectant les principes du développement durable, l'action publique menée a porté sur l'amélioration de la production et de la commercialisation des produits ASPHF.
436. ***En matière de production végétale***, les progrès enregistrés sont appréciés à travers le taux de couverture des besoins céréaliers tributaire de l'augmentation de la production agricole soutenue par la production irriguée.
437. Ainsi, le taux de couverture des besoins céréaliers s'est amélioré en 2018, ressortant à 109% contre 87% en 2017, même si la cible établie de 120% n'a pas été atteinte. Cette situation est la résultante d'un rebond de la production céréalière de 27,5%, correspondant à 5 180 702 tonnes pour la campagne agricole 2018/2019 comparativement à celle précédente. Cette performance est due à la bonne pluviométrie enregistrée et à la poursuite des actions déployées par l'ensemble des acteurs en faveur du monde rural allant de la mise à disposition d'équipements et d'intrants agricoles aux aménagements hydro-agricoles et l'irrigation, et cela, malgré la persistance des attaques de chenilles légionnaires.

438. Rapporté aux besoins de consommation céréalière, le bilan céréalier définitif 2018/2019 fait état d'un excédent brut de 192 732 tonnes avec toutefois, 13 provinces déficitaires, 11 provinces en équilibre et 21 excédentaires.
439. Ce résultat bien que satisfaisant, cache certaines insuffisances, notamment la baisse prononcée de la production cotonnière (-16,8% en 2018 après -14,1% en 2017), principale culture de rente, pour la deuxième campagne consécutive, passant de 784 784,15 tonnes en 2016, à 585 183 tonnes en 2017 et à 486 748 tonnes en 2018 pour une cible d'au moins 700 000 tonnes l'an.
440. Cette situation s'explique entre autres par la baisse des rendements, la désaffection des producteurs couvrant une superficie de 200 000 hectares dans les zones de N'dorola, Dédougou et Bobo-Dioulasso en raison des difficultés rencontrées par la filière (qualité et prix élevé des intrants, mauvaise gestion des crédits intrants, mauvaises prestations de certains services par les sociétés cotonnières, etc.) et les aléas climatiques. La nécessité de prendre des mesures fortes de relance de la production cotonnière s'impose ; l'accroissement de la production étant indispensable à la concrétisation des projets de transformation du coton.
441. En 2018, la situation d'exécution des produits, portée par le programme budgétaire « Développement durable des productions agricoles », se présente comme suit :

Tableau 13: Produits portés par le programme budgétaire « Développement durable des productions agricoles »

<i>Produits</i>	<i>Cible 2018</i>	<i>Réal 2018</i>	<i>Cumul en 2016 et 2018</i>
Engrais (Urée, NPK, DAP) en tonnes	15 520	15 021,1	50 057,38
Semences améliorées (tonnes)	7 000	7 164,7	17 791
Equipements à traction animale (charrettes, charrues, etc.)	15 000	15 566	37 736
Pesticides contre les nuisibles (litres)	22 765	30 301,1	100 008

Source : CSD Production agro-sylvo-pastorale

442. L'ensemble de ces opérations qui a coûté 7,2 milliards FCFA contre 13,5 milliards FCFA en 2017 n'a bénéficié au total qu'à 288 572 producteurs contre 413 768 la campagne précédente, soit 199 279 producteurs dont 91 668 femmes pour les semences, 72 385 producteurs dont 26 782 femmes pour les engrais, 8 898 producteurs dont 4 498 femmes pour les équipements et 8 014 producteurs dont 4 582 femmes pour les animaux de trait.
443. Au cours des trois premières années de mise en œuvre du PNDES, c'est un total de 50 057,38 tonnes d'engrais, 17 791 tonnes de semences, 37 736 équipements à traction animale qui ont été mis à la disposition des acteurs du monde rural et qui ont bénéficié à 679 225 producteurs à revenu modeste dont 288 020 femmes pour les semences, 352 414

producteurs dont 122 076 femmes pour les engrais et 27 130 producteurs dont 12 986 femmes pour les équipements.

444. Aussi, en vue de résoudre structurellement l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles pour intensifier la production, les 03 investissements d'envergure identifiés peinent à se concrétiser. Il s'agit de : (i) la création d'une Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA), dont le rapport de changement du statut juridique qui la ferait passer d'une société d'économie mixte à une société d'Etat est finalisé et le financement acquis matérialisé par une inscription budgétaire dans le budget-programme 2019-2021, même si le projet de texte portant sur sa création reste en cours d'adoption ; (ii) l'opérationnalisation de l'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel, en instance de démarrage dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise OCP/AFRIQUE et (iii) la création de l'unité de montage des tracteurs, avec l'entreprise TROPIC AGRO INDUSTRIE sélectionnée pour sa réalisation en mode PPP et dont le projet de contrat est en attente de signature suite à l'autorisation du conseil des ministres.
445. En outre, en matière de développement de la production agricole irriguée, l'état de mise en œuvre des principaux produits attendus qui s'exécutent à travers le programme budgétaire «Aménagements hydro-agricoles et irrigation» se présente comme suit: (i) l'aménagement de 4 050,4 ha de nouveaux bas-fonds pour une cible de 5 247 ha dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement des 35 000 ha de bas-fonds ; (ii) l'aménagement d'environ 1 639,5 ha de nouveaux périmètres irrigués pour une prévision de 11 645 ha ; (iii) la réhabilitation de 1 308,34 ha de périmètres irrigués dont 960 ha dans le cadre du projet de réhabilitation de 3 818 hectares de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou ; (iv) la réhabilitation de 1 010 ha de bas-fonds et (v) la mise à disposition de 1 780 équipements d'exhaure (tubes PVC, motopompes, kits d'irrigation).
446. Ces efforts ont permis de porter la production irriguée à 215 269 tonnes en 2018, quasiment au même niveau des 216 236 tonnes produites en 2017. Toutefois, la part dans la production céréalière totale est en baisse durant ces deux dernières campagnes (10,5% pour une cible de 20% en 2018 après 17,4% en 2017 et 19,7% en 2016). Il apparaît donc indispensable d'accélérer l'exécution des projets d'aménagements identifiés, notamment ceux qui rencontrent des retards du fait de délais observés dans l'obtention des Avis de non-objection (ANO), du déblocage des fonds auprès de certains partenaires et à la non-concrétisation des financements même si des discussions sont avancées avec des partenaires potentiels.
447. Il s'agit : (i) de l'aménagement de 1 000 ha de périmètres ASPH en cours de mise en œuvre dont la tranche 2018 de 250 ha n'a pu être réalisée ; (ii) de l'aménagement de 1 812 ha de périmètres hydro-agricoles à Sono-Kouri pour lequel l'avis favorable de financement des partenaires italiens et de la République populaire de Chine est acquis ; (iii) de l'aménagement de 2 000 ha de périmètres hydro-agricoles pour la culture du blé qui a obtenu l'accord de financement de la BAD ; (iv) de l'aménagement de 2 000 hectares de périmètres hydro-agricoles à Dangoumana, dont la convention de financement est en attente de signature avec la Banque mondiale et la BID ; (v) de l'aménagement de 1 500 ha

de périmètres hydro-agricoles à Bissan qui a également recueilli l'avis favorable de financement de la Banque mondiale ; (vi) de la réhabilitation de la plaine de la vallée du Kou Bama avec la Chine populaire dont la convention sera signée courant 2019 ; (vii) de l'aménagement de 1 000 ha dans la plaine de Noufila Douna dont les négociations sont en cours avec la BAD et (viii) de l'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou, projet pour lequel la BID a manifesté son intérêt pour la concrétisation.

448. De 2016 à 2018, ce sont 13 644,35 ha et 5 531 ha respectivement de nouveaux bas-fonds et de périmètres irrigués qui ont été aménagés et 6 179,34 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds réhabilités.
449. *Dans le domaine de la production animale et halieutique, les progrès, appréciés principalement par* le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel, le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle et la quantité de poisson produite, restent notables en 2018.
450. Ainsi, en matière de production animale, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel est passé de 62,03% en 2017 à 115% en 2018, dépassant la cible de 75%. Ce niveau exceptionnel découle de la bonne pluviométrie enregistrée durant la campagne agricole 2018/2019 combinée aux interventions de l'Etat et de ses partenaires en faveur de l'alimentation du cheptel. Les principaux livrables en faveur de la production animale qui relèvent du programme budgétaire « Compétitivité et productivité des productions animales », ont concerné la mise à disposition des éleveurs à prix subventionné de 54 477 tonnes pour une cible de 20 500 tonnes de Sous-produits agro-industriels (SPAI) à hauteur de 1,849 milliard FCFA et d'équipements de transformation, de fauche et de conservation de fourrage (405 broyeurs polyvalents, 134 motoculteurs et 2301 charrettes, de 2853 brouettes) ayant permis de produire 4 887 800 tonnes de matière sèche.
451. Au total, entre 2016 et 2018, 163 958 tonnes de SPAI et 5 590 équipements (916 broyeurs polyvalents, 296 motoculteurs, 4 378 charrettes) ont été mis à la disposition des acteurs de l'élevage.
452. Relativement à la santé animale, les résultats enregistrés sont assez encourageants et se traduisent par une amélioration du taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle qui a été portée à 52,78% en 2018 contre 51,73% en 2017 pour une cible de 55%, correspondant à 25 081 696 de têtes de volaille vaccinées contre 23 864 624 têtes en 2017. Ce progrès s'explique, entre autres, par : (i) le renforcement des services de proximité, notamment les services vétérinaires privés ; (ii) l'amélioration des équipements de conservation des vaccins ; (iii) l'exécution et le suivi de la campagne de vaccination ainsi que (iv) la poursuite des actions de sensibilisation sur les avantages sanitaires et économiques de la vaccination contre la MNC.
453. Toutefois, la situation reste mitigée dans le cadre de la lutte contre les pathologies de la PPCB et de la PPR malgré des efforts fournis en termes de mise à disposition à prix subventionnés des doses de vaccins. Les taux de couverture vaccinale sont loin des cibles visées pour la PPCB (25, 86% contre une cible de 60%) et pour la PPR (0,9% pour une cible de 20%). Cette contreperformance s'explique par les difficultés éprouvées par les

éleveurs pour l'intégration de la pratique de vaccination dans leurs systèmes d'élevage et l'insécurité dans certaines régions.

454. En outre, la mise en œuvre des projets structurants dans le cadre du programme budgétaire «Santé animale et santé publique vétérinaire» tarde à se concrétiser et reste diversement appréciée en raison des difficultés de financement et de maturité des projets.
455. Ainsi, concernant la mise en place d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET), les fonds ont été mobilisés par le PADEL-B et le PDPS en attente de l'actualisation des études de faisabilité et d'un début de réalisation en 2019. Quant au projet de création d'une unité de production de vaccins pour animaux au Laboratoire national d'élevage de Ouagadougou, il est toujours au stade de préparation et recherche de financement.
456. Par ailleurs, les interventions des collectivités territoriales pour soutenir la production animale qui s'élèvent à 1,8 milliard FCFA ont permis de : (i) construire 54 sur 84 magasins de stockage de SPAI ; (ii) construire 45 parcs à vaccination ; (iii) réaliser 28 forages pastoraux et 4 boulis pastoraux ; (iv) aménager une aire de séchage et (v) créer une zone de pâturage.
457. Au total, ce sont 70 555 165 de têtes de volaille, 9 167 341 de têtes de bovins et 820 359 têtes de petits ruminants qui ont été vaccinées respectivement contre la MNC, la PPCB et la PPR entre 2016 et 2018.
458. *Concernant la production halieutique*, les progrès se consolident avec notamment l'accroissement de la production de poisson qui est ressortie à 27 700 tonnes en 2018 pour une cible établie à 26 000 tonnes contre 25 580 tonnes en 2017. Cette performance a été portée par les produits livrés dans le cadre du programme budgétaire «Développement de la production halieutique et aquacole», à savoir : (i) la production de 10,1 millions d'alevins en 2018 contre 9,6 millions d'alevins et de 120 tonnes d'aliment pour poisson ; (ii) l'empoissonnement de 20 plans d'eau sur 40, notamment le barrage de Samendeni ; (iii) la mise en place de 77 étangs portant à 340 le nombre cumulé d'étangs mis en place pour une cible de 350 ; (vi) l'installation de 99 enclos piscicoles sur 110 prévus et la réhabilitation de 121 autres sur 74 prévus ainsi que (iv) le renforcement des capacités en matière de techniques piscicoles de 395 agents dont 50 femmes et de 553 producteurs dont 15 femmes.
459. Au cours des trois années de mise en œuvre du PNDES, 75 350 tonnes de poissons ont été produites grâce à la production d'alevins et à l'ensemencement des plans d'eau.
460. *S'agissant de la production et de l'exploitation durable des forêts et de la faune*, les performances, diversement appréciées, ont trait à : (i) la baisse de la quantité de viande sauvage, passant de 86,39 tonnes en 2017 à 67,61 tonnes en 2018 en raison principalement de l'insécurité dans la sous-région et des menaces terroristes qui ont entraîné un recul du nombre de chasseurs dans les aires de protection fauniques et (iii) la non-crétion en 2018 de Zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC), maintenant ainsi le nombre de ZOVIC à 104, même si la cible est déjà atteinte (90) depuis 2017.

461. Les efforts déployés dans le cadre des programmes budgétaires «Economie verte et changement climatique » et «Gestion durable des ressources forestières et fauniques » ont conduit à la réalisation des produits attendus ci-après: (i) la mise en place de 174 jardins nutritifs sur 100 prévus ; (ii) l'organisation de 26 organisations professionnelles ; (iii) la mise à disposition à prix subventionné d'équipements de production d'une valeur de 200 millions FCFA ; (iv) la réalisation de plan d'aménagement et de gestion couvrant 2,397 millions ha d'aires de protection faunique ; (v) la réalisation de 15 inventaires fauniques.
462. ***Dans le domaine de la sécurisation foncière***, les performances enregistrées dans la livraison des principaux produits attendus pouvant influencer la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes dont la cible fixée pour 2018 est de 30% pour une situation de référence établie à 4,9% en 2015 ont été en dessous des attentes.
463. Ainsi, dans le cadre du programme budgétaire «Sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural», seulement 35 Services fonciers ruraux (SFR) sur 122 prévus contre 77 en 2017 ainsi que 444 Commissions foncières villageoises (CFV) et 443 Commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) contre 3 012 chacune en 2017 ont été mis en place en 2018. Cette faible performance, combinée à la lenteur dans le traitement des dossiers de demandes d'Actes de possessions foncières rurales (APFR) par les services domaniaux, n'a permis de délivrer que 1 283 APFR en 2018, nettement en deçà de la cible visée de 25 000 contre une réalisation de 1 500 en 2017. En outre, la mise en place de l'Agence nationale des terres rurales (ANTR) accuse un délai plus long qu'espéré, même si le processus a déjà abouti à l'élaboration des documents préparatifs (projets de texte pour la création d'un EPE).
464. Au total, 174 Services fonciers ruraux (SFR) et Bureaux domaniaux (BD) ont été mis en place entre 2016 et 2018 pour une cible de 289 à l'horizon 2020, soit un taux de réalisation de 60,2%.
465. ***En matière de commercialisation des produits ASPHF et d'approvisionnement de l'agro-industrie***, les progrès sont cernés à travers: (i) le taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente) qui s'est amélioré, passant de 23% en 2017 à 27% en 2018 pour une cible visée de 30% et (ii) le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie qui devrait atteindre 20% en 2018, même si pour ce dernier l'information n'a pu être rendue disponible.
466. Les principales actions menées dans ce sens se rapportent à : (i) la mise en place de 7 nouvelles unités de transformation en 2018 sur 9 prévues dans le cadre de l'opérationnalisation de l'investissement « mettre en place 31 unités de transformations », portant ainsi à 17, le nombre total d'unités délivrées entre 2016 et 2018 ; (ii) la mise à disposition de 23 équipements de transformation à prix subventionnés portant à 38, le nombre total d'équipements distribués; (iii) l'achèvement du Centre de promotion des mets locaux dont l'inauguration interviendra courant 2019 ; (iii) la construction de 119 magasins dont 100 de warrantage et 19 de stockage, 76 unités de conserverie et 01 comptoir dans le cadre de la mise en place des infrastructures agricoles post-récoltes et (iv) la formation de 189 acteurs sur la transformation des produits agricoles, portant à 321 le nombre d'acteurs formés au cours de la période sous revue.

467. *Relativement à la mise en marché des produits animaux*, seul l'abattoir de Kaya est en cours de finition dans le cadre de la construction de 5 abattoirs modernes dans 5 villes du Burkina (Pouytenga, Fada N'Gourma, Banfora, Kaya et Ouahigouya), les autres, bien que disposant d'études de faisabilité, sont en souffrance par manque de financement pour leur construction. Aussi, le projet de construction de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso est en phase de négociation avec des partenaires (Italie, Inde, Burkina Faso) en vue de sa réalisation en mode partenariat public-privé. Par ailleurs, le parc d'abattage s'est renforcé avec la construction de 07 aires d'abattage sur 05 prévues, contribuant ainsi à porter la quantité de viande contrôlée à 72 108 tonnes pour une cible de 47 274 tonnes contre 37 075 tonnes en 2017. A cela s'ajoute, la tenue de la première édition du Salon de l'élevage du Burkina Faso (SABEL) qui a regroupé plus de 195 exposants et 20 000 visiteurs et généré un chiffre d'affaires de 3,2 milliards FCFA.
468. Enfin, quant à la transformation des produits laitiers, la réalisation du projet de construction de laiteries dans le bassin laitier Ouagadougou se met en œuvre progressivement tandis que celui de Bobo est en phase de recherche de partenaires potentiels pour son financement.
469. Cependant, les travaux de construction du laboratoire d'analyse des produits agroalimentaires visant à s'assurer de la qualité des produits agro-sylvo-pastoraux dont la finition des grands œuvres programmée en 2018 sont en arrêt pour insuffisance de ressources.
470. La contribution des collectivités territoriales pour la mise en marché des produits ASPHF s'est traduite par la construction de 07 aires d'abattage et la réhabilitation de 03 autres, la construction de 12 marchés de bétail et la construction de 386 marchés sur 502 prévus et de 747 boutiques de rue sur 934 prévues pour un coût total de 2 777 307 097 FCFA.
471. Outre ces interventions, un nouveau Code des investissements agricoles devant stimuler la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur agricole, assorti de décrets d'application, a été adopté en mai 2018 par l'Assemblée nationale et promulgué en juin 2018. Par ailleurs, avec l'opérationnalisation effective de la banque agricole et la quasi finalisation du processus de mise en place du Fonds de développement agricole (FDA) en attente d'adoption par le conseil des ministres du décret portant sa création, les avancées en matière de financement du secteur ASPHF sont notables.
472. **En revanche, l'exécution des** autres investissements structurants visant à disposer de main-d'œuvre de qualité et adaptée aux besoins du secteur rural rencontre des délais nés des difficultés de mobilisation des ressources et du faible degré de maturité des projets. La situation de leur mise en œuvre se présente comme suit : (i) pour le projet de réalisation de lycées agricoles dans les régions, toujours en phase de recherche de financement, le document de projet de 5 lycées agricoles est rendu disponible et le démarrage des travaux des 4 prévus n'a pas été effectif en 2018 lié au gel budgétaire ; (ii) relativement à la création des Centres de formation agricole dans les régions du Centre, du Plateau central, du Nord, du Centre-Est et des Cascades, l'exécution de la tranche 2018 à travers le Programme de développement des Centres de promotion rurale n'a pas été effective en raison des régulations budgétaires ; (iii) pour ce qui est de la mise en place d'un

incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles, il a été créé un Projet de développement d'incubateurs dans ce sens dont le démarrage est prévu pour 2019.

473. Au cours de l'année 2018, les réalisations des collectivités territoriales contribuant à améliorer la productivité du secteur ASPHF ont porté essentiellement sur : (i) la construction de 54 magasins de stockage sur une prévision de 84; (ii) la réalisation de 45 parcs de vaccination pour une cible de 51; (iii) la réalisation de 35 forages pastoraux sur une programmation annuelle de 56 ; (iv) la construction d'un centre de collecte de lait sur 1 prévu et (v) la création d'une zone de pâturage sur 46 prévues. Au total, ces interventions sont évaluées à 1,8 milliard FCFA en 2018 contre 1,03 milliard FCFA en 2017.
474. Les principales difficultés rencontrées ont trait à l'allocation tardive du budget, à la lourdeur dans les procédures de passation des marchés, à la lenteur dans l'exécution des travaux et à la situation sécuritaire.

II.3.1.2 Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques aux risques est renforcée

475. *Les progrès en matière de renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques (ASPHF) aux risques sont appréciés à travers la* proportion des ménages vulnérables structurels qui reste importante en 2018 (29,4% pour une cible de 7% contre 27,5% en 2017) et celle des ménages vulnérables structurels qui s'est établie à 42,6% en 2017. En dépit de cette situation non reluisante, les interventions des différents partenaires pour renforcer la résilience des ménages, particulièrement sévère au cours de l'année 2018, se sont concrétisées à travers le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV-2018), exécuté à hauteur de 65,038 milliards FCFA, soit 79,8% du coût prévisionnel estimé à 81,49 milliards FCFA.
476. Sa mise en œuvre, dans le cadre du programme budgétaire «Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles» de la politique sectorielle PASP, a permis d'enregistrer les résultats consignés dans le tableau.

Tableau 14: Produits portés par le programme budgétaire « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles »

Produits	2 016	2 017	2 018	Total PNDES
Nombre de boutiques-témoins ouvertes pour la vente des vivres à prix social	140	138	250	250
Effectif des ménages vulnérables ayant bénéficié de Cash for Work (HIMO 1	16 490	129 400	35 077	180 967
Effectif des ménages vulnérables ayant bénéficié de Cash/Food inconditionnel	0	86 977	228 345	315 322
Niveau effectif du SNS	38 148	16 500	16 799,68	
Quantité de céréales achetée pour stocks de sécurité alimentaire et d'intervention (SI)	22 172	14 699	54 156	91 027

Source: CSD Production agro-sylvo-pastorale

477. Les principales difficultés rencontrées demeurent la faible couverture de certaines localités ciblées par les acteurs, les retards dans la mobilisation des ressources pour l'exécution des activités, la faible disponibilité des données de mise en œuvre.
478. Par ailleurs, la situation de mise en place de l'assurance agricole, principale réforme identifiée pour réduire les risques de vulnérabilité, n'a pas connu d'avancées significatives et se traduit par : (i) la signature effective d'une convention entre MAMDA assurance du Maroc, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH) et la SONAR et (ii) la prise de l'arrêté portant création du projet de gestion des risques agricoles et alimentaires.

II.3.1.3 *Synthèse et enseignements portant sur le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché*

479. *En matière de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique afin de le rendre plus productif, résilient et davantage orienté vers le marché, les grands acquis engrangés par l'action publique en 2018 se rapportent: (i) à l'amélioration du taux de couverture céréalière qui s'est établi à 109% en 2018 contre 87% en 2017 du fait du rebond de la production céréalière de 27,5% ; (ii) à l'accroissement continu de la quantité produite de poisson, estimé 27 700 tonnes contre 25 880 tonnes en 2017 ; (iii) à l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel qui a été de 115%, dépassant largement la cible visée de 75% et (iv) l'accroissement du taux de vaccination contre la MNC qui a été porté à 52,78%, approchant la cible de 55% en 2018*
480. *De plus, certaines réformes importantes ont été mises en œuvre à savoir l'adoption du code des investissements agricoles et l'opérationnalisation de la banque agricole pour le financement du secteur, même si la mise en place de l'assurance agricole et de l'Agence nationale de terre rurale demeure à achever.*
481. *En outre, des résultats probants ont été enregistrés dans la mise en œuvre du plan de riposte pour faire face à la situation alimentaire difficile de l'année dernière avec les actions de transfert inconditionnel et conditionnel de revenu au profit des ménages affectés et vulnérables.*
482. *En revanche, la part de la production irriguée dans la production céréalière est en net recul (10,5% en 2018 contre 17,4% en 2017 pour une cible de 20% en 2018), expliqué entre autres par le faible rythme de réalisation des aménagements et le faible rythme de délivrance des APFR qui reste loin de la cible visée (2 127 sur 25 000 actes visés) en raison de la mise en place de seulement 35 SFR sur 122 prévus. Sur le plan conjoncturel, l'élargissement récent des superficies des cultures pluviales (dénominateur du ratio) a occasionné la dégradation soudaine du profil de l'indicateur.*
483. *La production du coton a elle aussi enregistré une baisse prononcée contre laquelle des actions de relance doivent être prises pour éviter de compromettre la mise en place des unités de transformation du coton. Du reste, des réflexions sont en cours en 2019. Les gels des crédits budgétaires et le manque de financement ont surtout constitué les plus grands facteurs explicatifs du lent rythme d'exécution des investissements structurants.*

II.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

484. La recherche du développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents, se conduit à travers la mise en œuvre des trois (03) effets attendus que sont: (i) la dynamisation du secteur de l'industrie et de l'artisanat en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations ; (ii) l'amélioration de la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie et (iii) l'accroissement de l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie.

II.3.2.1 Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

485. La recherche d'un secteur de l'industrie et de l'artisanat dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations se conduit à travers la politique sectorielle « Transformations industrielles et artisanales ». A ce titre, les progrès enregistrés dans le sens de la réalisation des cibles des indicateurs d'effet de l'action visant la dynamisation du secteur industriel et artisanal ont été les suivants en 2018.

486. La part du secteur secondaire dans le PIB est estimée à 19,7% en 2018 pour une cible de 21,1% contre 18,4% en 2017. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB a, quant à elle, connu un recul, passant de 5,9% en 2017 à 5,4% en 2018 pour une cible de 8%. Cette performance trouve son explication à l'importance de la fraude, la contrefaçon et la faible compétitivité des entreprises industrielles, exacerbée par la situation sécuritaire vécue par le pays au cours de la période. Les trois autres indicateurs d'effet, à savoir, le taux de transformation des produits agricoles, le nombre moyen d'emplois formels créés et le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat n'ont pu être renseignés pour l'instant.

487. ***En matière de dynamisation de l'industrie manufacturière en vue d'une plus grande création de richesses, d'emplois et d'exportations***, des performances de niveaux variables sont enregistrées dans la mise en œuvre de réformes stratégiques et d'investissements structurants.

488. Au titre des investissements structurants rattachés, notamment au programme budgétaire « Industrie » du MClA, l'état d'exécution se présente comme suit. Pour ce qui est du projet de relance des entreprises en difficulté, les efforts se sont poursuivis avec l'accompagnement d'entreprises matérialisé entre autres par: (i) l'actualisation du diagnostic stratégique et du plan de restructuration et de mise à niveau de KARILOR INTERNATIONAL avec l'appui technique de l'équipe de BRMN et qui sera examiné par le Comité de pilotage national (CPN) au premier semestre 2019 ; (ii) l'examen de quatre pré-diagnostic par le CPN en sa session de décembre 2018 qui a vu l'inscription de deux (2) entreprises (SIATOL, Tam-Tam Groupe Presse) au bénéfice du Programme de restructuration des entreprises en difficulté (PRED) ; (iii) la participation aux travaux d'évaluation de l'outil de production et du génie civil de la Société de transformation des fruits et légumes (STFL) avec les experts indiens de MOHAN EXPORT ; (iv) la poursuite

du suivi en interne du portefeuille de treize entreprises dont dix suivies exclusivement en interne par l'équipe technique et trois avec l'appui des bureaux d'études recrutés à cet effet et (v) l'accompagnement financier par déblocage effectif au profit de quatre entreprises (EEPC, GS-PLAST, SAP OLYMPIQUE, MINOFA) ainsi que la prolongation de la présence du Fonds de restructuration des entreprises (FRE) dans le capital de l'entreprise (DAFANI).

489. Relativement à la création de nouvelles unités industrielles, des actions ont été entreprises dans le cadre de l'implantation de l'usine de filature classique à Bobo-Dioulasso. Pour ce projet, deux acquis majeurs ont été enregistrés, à savoir, la signature le 28 août 2018 d'un protocole d'entente entre l'Etat burkinabè et le groupe suisse IMC CORPORATION SA, pour la mise en place d'un pôle industriel textile (filature, tissage, teinture, finissage, production d'énergie) à Bobo-Dioulasso et l'identification du site de l'usine. Pour ce qui est du projet d'implantation de l'usine d'égrainage de coton bio à Koudougou, il a enregistré des avancées importantes avec le bouclage des procédures règlementaires entre parties prenantes du projet (UNPCB, SOFITEX et CRS) et contractuel ayant abouti au démarrage effectif des travaux de l'usine qui fait l'objet d'un suivi par un comité mis en place à cet effet.
490. En revanche, les projets d'aménagement et de viabilisation des nouvelles zones industrielles enregistrent quant à eux de faibles progrès, notamment la zone industrielle de Bobo-Dioulasso qui n'a enregistré que l'élaboration du dossier d'appel d'offres faisant suite à un état contradictoire réalisé par un consultant et la remise du site de la phase 2 du projet ; celle de Ouagadougou, n'étant qu'au stade embryonnaire avec la délimitation de la zone industrielle de Kossodo, n'est pas encore effective.
491. Pour ce qui est du Projet de création et de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA), les résultats atteints sont satisfaisants. Ils ont concerné le démarrage des travaux de construction composés de quatre lots et l'admission de 28 porteurs de projets dans le dispositif d'incubation et qui bénéficient des services (diagnostic, formation, coaching, recherche de financement, immersion en entreprise). Il en est de même du Projet d'appui à la création et au développement des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI) qui a consisté en 2018 à développer des actions de mobilisation des ressources et ce, auprès de la Coopération autrichienne au Burkina Faso, la Coopération allemande GIZ, la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), membre du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) et pour d'autres (Coopération Chine populaire et Ambassade des Pays-Bas). Toutefois, il convient de mentionner que 2018 marque la fin du projet clôturé le 26 décembre.
492. En outre, afin de soutenir les efforts dans le domaine industriel, des réformes stratégiques ont été mises en œuvre. En fin 2018, en termes de progrès, (i) l'adoption le 30 octobre 2018 de la loi n°038-2018 portant Code des investissements au Burkina Faso et de sa promulgation le 03 décembre 2018 ainsi que la validation des textes d'application au niveau technique ; (ii) la mise en œuvre effective de la loi d'orientation de promotion des PME ; (iii) la validation de l'étude de faisabilité relative aux industries agro-alimentaires et

la stratégie pour la création de zones franches industrielles pour promouvoir l'agro-industrie. Toutefois, l'opérationnalisation du fonds d'industrialisation rencontre des difficultés. En effet, les projets de textes élaborés à ce propos ont été récusés par les conseils de cabinet convoqués pour les examiner.

493. *En matière de promotion de l'artisanat*, plusieurs produits ont été réalisés afin d'améliorer significativement le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat. Il s'agit notamment de : (i) la délivrance de vingt-deux licences d'entrepreneurs de spectacles en 2018 portant à 85 le nombre total sur la période écoulée ; (ii) la prise de l'arrêté conjoint 2018-0372-MCAT/MFPTPS du 23 novembre 2018 portant conditions de délivrance de la carte professionnelle d'artiste ; (iii) 2 200 artisans immatriculés disposant d'une carte professionnelle, soit 1 035 en 2017 et 1 165 en 2018 correspondant à une progression de 12,56% ; (iv) 125 unités de productions artisanales équipées ; (v) la tenue de deux (02) symposiums internationaux de sculpture sur granite de Laongo ; (vi) l'organisation de 12 Cafés littéraires du Faso (CALIFA) ; (vii) l'accompagnement des associations culturelles pour leur formalisation à travers la mise en place du Bureau de la Fédération des industries de la mode du Burkina Faso (FIM-BF) et (viii) l'adoption en cours des textes sur la Chambre des métiers de l'artisanat.
494. En outre, la valorisation de l'artisanat passe également par la mise en œuvre des investissements structurants identifiés dans le PNDES et inscrits dans le programme budgétaire « Artisanat » du MCIA. Il s'agit des projets (i) «Poursuivre la construction et l'équipement du Village artisanal de Bobo-Dioulasso» dont les travaux de construction de la 2^{ème} phase ont débuté le 10 avril 2018 ; (ii) «Construction et équipement du Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC)» où un projet de convention a été conclu et signé le 14 décembre 2018 ; (iii) mettre en œuvre le Projet d'appui à l'artisanat au Burkina Faso (PAA-BF) qui a enregistré de nombreuses activités réalisées dont l'organisation de Foires régionales de l'artisanat (FORA) à Dori, Bobo-Dioulasso et l'accompagnement des artisans, des formations thématiques et la mise à leur disposition d'équipements des artisans et la réalisation de l'étude d'évaluation finale du projet.

II.3.2.2 Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée

495. Afin d'accroître la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle «Culture, tourisme, sport et loisirs (CTSL)» ont visé principalement à porter en 2018: (i) la part de l'industrie touristique dans le PIB de 3,7% en 2015 à 7% ; (ii) la part de l'industrie culturelle dans le PIB de 2,3% en 2015 à 4,6% ; (iii) le taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB de 3% en 2015 à 5% ; (iv) le nombre de Centres de sports et de loisirs de proximité (CSLP) réalisés de 3 en 2015 à 10 et (v) le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques à 5,6% contre, à peu près, 5% en 2015.

496. L'atteinte des cibles ci-dessus mentionnées des indicateurs d'effets du PNDES relevant du secteur s'accomplit à travers la réalisation des produits attendus des effets attendus ci-après de la politique sectorielle «Culture, tourisme, sport et loisirs» retenus dans la MRSIS.
497. Ainsi, pour ce qui est *de la promotion de la diversité culturelle, de la créativité et de l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture* (effet attendu 1 de la politique sectorielle CTSL), le niveau des progrès accomplis s'apprécie diversement selon qu'il s'agisse de la promotion du patrimoine culturel, de l'entrepreneuriat et des industries culturelles ou encore de la consommation et de l'utilisation des biens et services culturels.
498. Concernant la *promotion du patrimoine culturel*, certes, la fréquentation des musées fonctionnels a été en baisse de 7,18% en 2018, de même qu'aucun des 36 sites culturels prévus n'a pu être protégé en raison de la non-finalisation du décret y relatif. En revanche, les acquis enregistrés en 2018 sont appréciables en matière : (i) de protection des biens culturels meubles, avec l'inscription de 16 800 nouvelles collections sur 19 000 prévues dans les registres d'inventaires des musées et (ii) de promotion par les médias publics de la culture (SIDWAYA et RTB) puisque 12,83% des émissions produites en 2018 ont été consacrées à la culture pour une cible de 10% et 12,83% des émissions diffusées à la RTB ont été consacrées à la culture pour une cible de 1,5%.
499. Outre ces résultats, en raison des contraintes de financement, les tranches 2018 des réformes stratégiques et des investissements structurants tels que le projet d'aménagement des alentours du Musée national, le projet d'appui à la Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif (SVAC) n'ont pu s'exécuter convenablement.
500. Pour *ce qui est de la promotion de l'entrepreneuriat et des industries culturelles*, les progrès enregistrés en 2018 sont appréciables notamment en matière de : (i) production cinématographique en raison d'une part, du nombre de productions cinématographiques soutenues par le FDCT, à savoir, 25 pour une cible de 20 films et d'autre part, en raison des 32 projets culturels soutenus par ledit fonds pour une cible de 35; (ii) de formalisation des entreprises culturelles puisque l'accroissement de la proportion des entreprises culturelles formalisées a été de 29,78% pour une cible de 5%.
501. La mise aux normes des entrepreneurs de spectacles a également, quant à elle, connu une évolution moins favorable avec un taux d'accroissement de celles-ci de seulement 26,83% contre une cible de 47,05%. De même, la fréquentation des centres de lecture a connu un taux d'accroissement moins rapide que prévu de seulement 10,43% pour une cible de 20%.
502. *Concernant la consommation et l'utilisation des biens et services culturels*, les évolutions dans la mise en œuvre des principaux produits attendus de la politique sectorielle CTSL se présentent comme suit: (i) la réhabilitation de la salle de cinéma de Gaoua sur les 03 salles de cinéma et de l'audiovisuel attendues ; (ii) la réalisation de la salle de cinéma Canal Olympia II (construite en 2018 et inaugurée en 2019) et de la salle polyvalente de Manga (région du Centre-Sud) pour 06 nouvelles infrastructures culturelles attendues, portant ainsi à 5, le nombre de salles de cinéma et salles polyvalentes construites entre 2016 et 2018.

503. La politique sectorielle CTSL vise également à travers son effet attendu n°7, à assurer sur toute l'étendue du territoire national, l'éducation artistique et culturelle. Les principaux produits livrés en la matière se rapportent en 2018 à : (i) l'exécution à hauteur de 30% du plan de formation des acteurs privés (guides de tourisme, gestionnaires d'agences de voyage) pour une cible de 80%; (ii) l'exécution par le biais des formations d'encadreurs pédagogiques et d'étudiants, du plan d'action de la stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif à hauteur de 55% pour une cible de 65% et (iii) la formulation d'une stratégie de recherche en culture et en tourisme qui est en instance de validation.
504. En raison des contraintes budgétaires, les investissements structurants tels que le renforcement des capacités opérationnelle et institutionnelle du Centre national d'artisanat d'art (CNAA) et de l'Institut national de formation artistique et culturelle (INAFAC) qui devraient porter vigoureusement la concrétisation de cet effet attendu n°7 n'ont pas connu d'avancée véritable.
505. Dans le cadre du *renforcement de l'économie du tourisme et de l'attractivité touristique du Burkina Faso*, outre les actions classiques de promotion du tourisme interne, d'amélioration des services touristiques ou de promotion de la destination Burkina Faso ou encore de l'entrepreneuriat et de l'industrie du tourisme à l'image des formations des acteurs et des appuis à leur participation à des événements, 5 investissements structurants étaient programmés pour être mis en œuvre. Il s'agit : (i) du programme de renforcement de l'attractivité touristique des ruines de Loropéni ; (ii) du Programme de renforcement de l'attractivité touristique de la Zone de l'Ouest (PRAT-ZO) ; (iii) du projet d'aménagement écotouristique de la mare d'Oursi et des falaises du Gobnangou ; (iv) du projet de réalisation d'un parc d'attraction à Ouagadougou et (v) du projet de réhabilitation, construction des campements, relais et réceptifs touristiques de Kompienga, Arly, Gorom Gorom, Sindou, Karfiguela et Laongo. Toutefois, pour ces 05 investissements structurants, en raison des contraintes du budget de l'Etat, gestion 2018, les chantiers n'ont pas connu d'évolution notable en 2018.
506. Dans le cadre de *l'accompagnement du développement du sport et des activités physiques* (effet attendu n°3 de la politique sectorielle CTSL), en plus de l'investissement structurant figurant dans la MRSIS qui est la réalisation de 07 CSLP pour l'année 2018, 05 autres produits d'investissement majeurs dans le domaine étaient attendus. Des 07 CSLP attendus, 01 a été réalisé et 03 des 05 autres produits d'investissement majeurs ont également connu de bons niveaux de réalisation. Il s'agit: (i) de la réalisation d'infrastructures aux normes internationales avec 12 infrastructures réalisées sur les 12 prévues, ce qui porte à 14, le nombre d'infrastructures sportives aux normes internationales réalisées ; (ii) de la réhabilitation d'infrastructures sportives, où 01 infrastructure a été réhabilitée sur les 6 prévues en 2018 portant à 04 le nombre d'infrastructures sportives réhabilitées ; (iii) de la dotation de 40 structures éducatives en matériel sportif sur les 40 prévues.
507. En revanche, pour ce qui est des CSLP, 6 n'ont pas pu être réalisés et concernant les 02 produits restants que sont, la normalisation de 02 infrastructures et la dotation de

structures éducatives en infrastructures sportives, leur situation d'exécution révèle qu'aucune des 02 infrastructures sportives à normaliser n'a pu l'être. De même, aucune des 30 structures éducatives à doter en infrastructures sportives n'a connu un début de démarrage; cela en raison du non-respect du cahier des charges de la réalisation des aires de sports par les établissements scolaires.

508. Pour le dernier effet attendu de la politique sectorielle CTSL portant sur le développement des activités de loisirs, les actions à conduire visent principalement, la facilitation de la création des entreprises de loisirs, le renforcement du cadre institutionnel et juridique des loisirs et la disponibilité des infrastructures de loisirs équipées aux normes internationales.
509. La situation de la réalisation des produits attendus, se présente comme suit : (i) pour la facilitation de la création d'entreprises, le projet de loi d'orientation des sports et des loisirs a été rendu disponible et une direction chargée des industries de loisirs a été créée au sein du ministère des Sports et des Loisirs ; (ii) pour le renforcement du cadre juridique des loisirs, 04 nouveaux textes légalisant les pratiques de gestion des activités de loisirs ont été élaborés et restent à être adoptés ; (iii) concernant les infrastructures de loisirs à réaliser, en raison des contraintes budgétaires, l'infrastructure de loisir prévue pour être réalisée selon les normes internationales n'a pas pu être réalisée. En revanche, sur les 02 Centres d'écoute et de dialogue pour jeunes (CEDJ) à construire, seul celui de Samendéni a pu être construit.
510. La contribution des collectivités territoriales à l'atteinte de cet effet attendu s'est traduite par la réalisation d'investissements d'appui au développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs pour un montant de 233,5 millions FCFA en 2018 contre 479,7 millions FCFA en 2017. Il s'agit de l'aménagement de 8 terrains de sport sur 14 prévus, d'un site touristique comme programmé, la construction de 3 établissements touristiques d'hébergement sur 14 prévus et de la réhabilitation d'un musée sur 3 prévus.

II.3.2.3 Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

511. Afin d'accroître l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie, l'action gouvernementale sous l'impulsion de la politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale » a porté sur l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire en matière de mines et carrières, le développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques, l'amélioration du suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines-ainsi que la promotion minière.
512. Ainsi, en matière d'amélioration du cadre réglementaire, les efforts se sont poursuivis en 2018 et ont concerné : (i) la finalisation de textes réglementaires du Fonds minier de développement local (FMDL) qui a connu un début d'abondement à hauteur de 2,508 milliards FCFA et (ii) l'adoption effective de 16 décrets et 16 arrêtés tandis que 5 décrets et 7 arrêtés sont en cours dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso et celle portant fixation du régime des substances explosives à usage civil et (iii) l'adoption de 02 arrêtés portant respectivement institution d'une déclaration mensuelle de production

industrielle de substances de carrières et de fixation du contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations.

513. S'agissant du développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques, les acquis se sont consolidés également avec : (i) la validation des cartes géologiques de 03 feuillets de Boukargou, Karangasso-Sambla et Sidéradougou à l'échelle 1/50 000 ; (ii) la validation des données du contrôle géochimique d'anomalies d'intérêt économique dans le Sud-Ouest du Burkina Faso ; (iii) la validation des cartes géologiques de 10 feuilles à l'échelle 1/200 000 de Arli-Kandi, Banfora-Kong, Gaoua-Batié, Bobo-Dioulasso, Tougan-San, Yorosso, Dédougou, Sikasso, Dori-Tera-In Tilit, Douendza ; (iv) la réalisation de lever géophysique aéroporté en magnétisme et spectrométrie gamma haute résolution du quart Sud-Est du pays ainsi que le lever géochimique en sédiments de ruisseau. A cela s'ajoutent, l'achèvement de la cartographie des sites d'exploitation artisanale, l'élaboration de 23 cartes de sites aurifères artisanaux, la validation de l'étude relative à l'autonomisation du cadastre minier dans le cadre de la promotion de l'exploitation minière industrielle.
514. Pour ce qui est du suivi-contrôle des activités et des infrastructures des mines et des carrières, les résultats majeurs enregistrés sont : (i) l'effectivité de 496 missions de colisage et de pesée ; (ii) le contrôle des activités de 13 mines en production, d'une mine en construction et de 55 sites de permis de recherche; (iii) la délivrance de 152 autorisations spéciales d'importation, 132 autorisations de transfert et de 20 autorisations d'exporter ainsi que 67 autorisations d'achat spécifiquement pour les substances explosives à usage civil ; (iv) le contrôle de 50 comptoirs d'achat, de vente et d'exportation d'or et (v) l'organisation de 06 sites d'exploitation artisanale ainsi que la fermeture et le démantèlement de 04 sites artisanaux.
515. Quant à la promotion minière, les actions menées sont : (i) la signature de 03 conventions minières ; (ii) la tenue de trois grandes manifestations à savoir la troisième édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO), le 1^{er} Forum national de l'artisanat minier et la 1^{ère} Conférence annuelle des mines ; (iii) la réalisation d'une étude sur les prix de vente des substances de carrières extraites au Burkina Faso ; (iv) la modernisation du cadastre minier avec sa mise en ligne le 18 juin 2018 et (v) la mise en ligne des données géologiques et minières du pays par le BUMIGEB et l'octroi de 481 titres miniers et autorisations valides.
516. Au total, les actions menées ci-dessus ont permis de porter la part des industries extractives dans le PIB à 10,6% en 2018 contre 8,6% en 2017 et une cible de 9%. La production d'or est estimée à 52,622 tonnes en 2018 contre 45,792 tonnes en 2017. La production de zinc a été, quant à elle, de 165 100 tonnes et la production artisanale d'or estimée à 307,5 kg par l'Agence nationale d'encadrement de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée (ANEEMAS). En outre, les retombées des mines au budget de l'Etat se sont chiffrées à 266,355 milliards FCFA en 2018 contre 226,027 milliards FCFA en 2017.
517. En termes de création d'emplois, 3 661 emplois directs ont été créés par l'industrie minière en 2018, portant ainsi le nombre d'emplois directs cumulés à 10 350 en 2018 contre 9189 emplois en 2017. Du côté de l'exploitation des carrières, il est estimé à 900 emplois et dans l'exploitation artisanale, le nombre d'emplois est estimé en 2017 à plus de 1 200 000. En

outre, l'année 2018 a connu l'entrée en production de la mine d'or de SEMAFO BOUNGOU, portant à 5 le nombre de mines entrées en production entre 2016 et 2018 à savoir RIVERSTONE KARMA SA, Rox gold Resources, Houndé Gold Operation et Nétiana Inc et à 13 le nombre de mines industrielles en exploitation (12 mines d'or et 01 mine de zinc). A cela s'ajoutent le lancement des travaux de construction de la mine de WAHGNION et le démarrage de celui de SANBRADO.

518. Les défis majeurs demeurent l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local (FMDL), du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre (FRGM), la poursuite du suivi-contrôle efficace des activités et infrastructures des mines et des carrières, l'intensification de l'exploitation industrielle avec la concrétisation des nouveaux projets miniers, la poursuite des efforts pour l'encadrement de l'artisanat minier et la promotion des exploitations minières semi-mécanisées ainsi que la concrétisation du projet mine-école et la réforme portant sur le code pétrolier.

II.3.2.4 Synthèse et enseignements pour le développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

519. *En matière de développement industriel et artisanal, le progrès majeur concerne l'accroissement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB qui a été porté à 21,5% en 2018 contre 21,4% en 2017 pour une cible fixée à 21,1%. Cette performance s'explique essentiellement par l'accroissement de la part dans la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB qui fut de 10,6% du PIB en 2018 pour une cible 2018 établie à 9%.*
520. *En revanche, en dépit des actions engagées dans le cadre du programme d'accompagnement des entreprises en difficulté, de la poursuite des travaux d'aménagement des zones industrielles notamment celle de Bobo-Dioulasso, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB continue de reculer passant de 5,9% en 2017 à 5,4% en 2018 pour une cible de 8%.*
521. *La réforme majeure réalisée dans le secteur se rapporte à l'adoption de la loi n° 038-2018, portant Code des investissements et la mise en œuvre de la loi d'orientation de promotion des PME à travers la signature de la charte des PME qui permettra de renforcer l'attrait des acteurs dans le développement des unités industrielles.*
522. ***Concernant l'artisanat, les acquis de l'action engagée en 2018 ont trait à la consolidation de sa promotion avec la tenue du SIAO et l'organisation de fora au niveau de deux régions du Burkina Faso, de même que l'immatriculation de 1 165 artisans en 2018. Par contre, malgré la disponibilité des projets de textes validés relatifs à la réglementation du secteur de l'artisanat et la Chambre des métiers, leur adoption par le conseil des ministres n'est pas encore effective. De même, la construction de certaines infrastructures (VAB, CNATAC, etc.) n'est toujours pas achevée en 2018.***
523. ***Dans le domaine des industries culturelles et touristiques, les avancées restent timides en raison du manque de ressources financières. Cependant, l'opérationnalisation du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) s'est poursuivie avec le financement de 25***

films et 32 projets culturels; (ii) l'achèvement de nouvelles infrastructures culturelles telles que la salle de cinéma Canal Olympia Yennenga à Ouagadougou, la salle polyvalente de Gaoua et de Manga.

524. *En matière de sports et loisirs, les acquis majeurs sont la réalisation d'un CSLP, de 12 infrastructures aux normes internationales sur les 12 prévues et la réhabilitation de 04 infrastructures sportives.*
525. *Les principaux défis à relever pour le développement du secteur industriel et artisanal résident dans la concrétisation des investissements structurants dont : (i) l'usine de filature classique de Bobo-Dioulasso ; (ii) l'unité d'égrenage de coton bio à Koudougou ; (iii) le complexe intégré de transformation du coton à Ouagadougou ; (iii) le VAB ainsi que le CNATAC, etc.*

II.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

526. En vue de la promotion du commerce et de l'expansion des industries de services, deux (02) effets attendus ont été définis dans le PNDES, à savoir : (i) le secteur tertiaire se formalise, est davantage dynamique et créateur d'emplois décents et (ii) la mise en marché des produits nationaux est renforcée.

II.3.3.1 Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

527. La dynamisation du secteur tertiaire et sa formalisation en vue d'une création d'emplois décents se conduisent à travers la politique sectorielle « commerce et services marchands » par le biais d'actions qui se regroupent dans les principaux sous-effets suivants : (i) la modernisation et la professionnalisation du secteur des transports ; (ii) le renforcement de la sécurité routière ; (iii) l'amélioration des services postaux et l'inclusion financière ; (iv) la professionnalisation des opérateurs de communication et l'accroissement de la qualité des services de communication et (v) l'amélioration de l'offre de services financiers.
528. A fin 2018, le profil des indicateurs d'effet est le suivant : (i) la contribution des postes et télécommunications au PIB s'est maintenue au niveau de sa cible de 3% contre 3,1% en 2017; (ii) le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands a été porté à 8,1% pour une cible de 7,5% en 2018 contre 5,2% en 2017 ; (iii) le taux de crédit à l'économie s'est établi à 33,1% pour une cible de 31,5% en 2018 contre 32,9% en 2017 ; (vi) la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est nettement située au-dessus de sa cible 2018 (18,5%), ressortant à 19% et (v) le taux élargi de bancarisation¹² enregistré en 2017 est de 44%, largement au-dessus de la cible de 33 attendue à terme en 2020.

¹² La réalisation 2018 du taux élargi de bancarisation n'est pas encore disponible

529. Les indicateurs d'effet que sont la proportion des entreprises utilisant des ordinateurs, la proportion des entreprises utilisant l'Internet et le nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands ne sont toujours pas disponibles.
530. Les évolutions ci-dessous présentées dans le secteur tertiaire ont été rendues possibles grâce à la réalisation d'un certain nombre de produits attendus relevant du programme budgétaire « transports et météorologie » du MTMUSR qui vise la modernisation du secteur du transport et sa professionnalisation. Il s'agit de : (i) la mise en œuvre du projet de sécurisation des titres de transport, qui permettra de mieux lutter contre la falsification desdits titres (cartes grises, permis de conduire) contre les évasions de recettes et contre l'insécurité routière et publique ; (ii) l'opérationnalisation du projet de renouvellement du parc automobile poids lourds. Au titre de la sécurisation des titres de transport, ce sont 42 677 permis de conduire produits, soit un taux de 1,29% de titres de transport sécurisés contre une cible de 15% à fin 2018. Quant au renouvellement, 556 véhicules, toutes catégories confondues, ont été importés sur une cible de 768 véhicules autorisés à importation à fin 2018 portant ainsi l'âge moyen des véhicules affectés au transport de marchandises à 19 ans (la cible étant de 19 ans). La non-atteinte de la cible dans le cadre de la sécurisation des titres de transport est expliquée par les problèmes techniques et administratifs rencontrés dans la conduite du projet de Partenariat public-privé (PPP) ainsi qu'une insuffisance de personnel.
531. D'autres produits ont été livrés contribuant également à l'atteinte des objectifs du programme « transport et météorologie ». Il s'agit : (i) des fréquences de vol dont la cible de 6 est exécutée ; (ii) l'ouverture de nouvelles lignes également de 6 et (iii) le nombre des consultations aéronautiques qui est passé à 7 sur une cible d'une consultation prévue. La réalisation de ces produits a influencé positivement l'accroissement du nombre de passagers aux aéroports de Ouagadougou ainsi que le nombre d'accords de services aériens signés/paraphés et de mémorandum d'entente signés qui a été de 7 pour une cible de un.
532. Concernant le programme « sécurité routière et mobilité urbaine », afin de réduire le pourcentage de véhicules en surcharge sur les axes et de réduire le temps moyen d'attente à un arrêt de bus, 04 produits attendus ont été définis dont trois réalisés et/ou partiellement. Il s'agit des séances de sensibilisation, de l'effectivité du contrôle de la charge à l'essieu des véhicules, du renforcement du parc de bus. Pour ce qui est de la construction du terminus périphérique, elle n'a pu être mise en œuvre à cause des difficultés financières. Au total, 191 206 véhicules ont été contrôlés sur une cible de 150 000 véhicules. A l'instar de ces contrôles, le pays est tenu d'appliquer intégralement le Règlement 14 de l'UEMOA dont le chronogramme fixe la date d'ici à juillet 2019. Les actions entreprises pour son applicabilité ont été l'assurance d'une tolérance maximum de 20% ainsi que du régime des sanctions. Aussi pour assurer la mobilité urbaine dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et des communes environnantes et fluidifier la circulation, 60 nouveaux bus ont été acquis au profit de la SOTRACO.
533. Dans le domaine de l'amélioration de l'offre des services financiers, une stratégie nationale de la finance inclusive et son plan d'actions ont été élaborés ; ce qui permettra d'améliorer le taux d'accès à la microfinance (18,92% en 2017) et de renforcer l'accès des populations

rurales aux services financiers avec une amélioration du taux d'utilisation desdits services (79,59% en 2017 largement au-dessus de la cible 2018 fixée à 35%).

534. Pour les programmes « postes » et « télécom/TIC », les réalisations majeures se présentent comme suit : (i) l'interconnexion de 10 agences de postes déjà construites ; (ii) la mise en œuvre du publipostage et de la boîte postale numérique ainsi que le lancement du projet e-postal ; (iii) la validation de la stratégie nationale de cyber-sécurité et du référentiel général de sécurité des systèmes d'information et (vi) le démarrage du processus d'élaboration du plan national d'adressage avec le recrutement du consultant et l'élaboration de la note de cadrage. En revanche, l'opérationnalisation de la banque postale accuse un délai d'exécution.
535. Enfin, relativement à la professionnalisation des opérateurs de communication et la mise en œuvre d'un service de qualité, portées par le programme communication, les résultats majeurs ont trait à la poursuite de l'opérationnalisation de la TNT à travers le passage de 20 chaînes de télévision émettant en mode TNT dont 17 à l'échelle nationale et 3 au niveau régional et au renforcement des capacités à travers la formation de 208 professionnels des médias au cours de la période 2016-2018.

II.3.3.2 Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée

536. Le renforcement de la mise en marché des produits nationaux se conduit à travers la mise en œuvre des sous-effets sectoriels suivants de la politique sectorielle « commerce et services marchands », à savoir, la facilitation du transport des produits du Burkina Faso vers le reste du monde, la promotion du potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso. Lesquels progrès enregistrés dans la concrétisation de ces sous-effets se présentent comme suit.
537. La part des deux premiers produits d'exportation à savoir l'or et le coton dans le total des exportations est passée de 81,2% en 2017 à 80,4% en 2018, expliquée par l'accroissement de l'exportation de nouveaux produits que sont l'anacarde et le sésame grâce aux actions de diversification et de promotion des produits d'exportation déclinées dans la Stratégie nationale d'exportation. Quant à l'indicateur sur la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens, bien que non encore disponible pour 2018, son cours devrait être favorablement influencé par l'application de l'arrêté portant consommation des produits locaux.
538. De même, la quantité de viande exportée en 2017 est estimée à 2 642 tonnes portant à 5 208 tonnes la quantité exportée depuis 2016 ; la réalisation 2018 étant pour l'instant non disponible avec une cible de 1 000 tonnes.
539. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre des investissements structurants portant sur la diversification des produits d'exportation et le contrôle des prix et la disponibilité de l'information dans le cadre du programme budgétaire « commerce » du MCIA.
540. Pour ce qui concerne la diversification des produits d'exportation, deux projets sont mis en œuvre notamment : (i) le projet d'appui à la commercialisation de mangue séchée et de la

noix de cajou transformée et (ii) le projet d'appui au développement intégré du beurre de karité.

541. Les résultats atteints pour la mise en œuvre du premier d'entre ces projets ont trait au recrutement du consultant en vue de réaliser l'étude d'évaluation finale dudit projet. Outre, ce recrutement, d'autres acquis ont été engrangés, à savoir l'accroissement du volume des exportations de ces deux filières, l'accès des acteurs aux services financiers et le renforcement des capacités des acteurs ainsi que des unités de transformation. Pour le second projet, des activités de renforcement des compétences des acteurs, d'organisation des acteurs à travers différents maillons de la chaîne de valeur, d'amélioration de la qualité, de l'accès au crédit et au marché ont été réalisées. En outre, pour appuyer les filières anacarde et karité, deux projets ont été élaborés : le projet d'appui à la compétitivité de la filière anacarde et le projet sur la filière karité. Ces activités ont permis de porter la part du marché régional en 2017 à 3,8% dépassant légèrement déjà la cible de 2018 fixée à 3,7% (réalisation 2018 non encore disponible).
542. Pour la promotion, le contrôle des prix et la disponibilité de l'information, les activités réalisées ont porté sur : (i) la mise en place de l'observatoire de commerce ainsi que la note de cadrage de l'étude de mise en place de la bourse du commerce ; (ii) la réalisation de l'étude de faisabilité de la centrale d'achat des produits de grande consommation avec l'opérationnalisation de la base de données par l'acquisition de deux serveurs; (iii) l'élargissement de la prise en compte des produits manufacturés, artisanaux, produits du manioc et les jus dans le mot d'ordre « consommons burkinabè » ; (iv) la mise en place de la Brigade mobile de contrôle (BMC) ; (v) l'étalonnage de 2 613 instruments de mesure soumis à la réglementation et le contrôle de 12 425 produits importés ou fabriqués localement et (vi) l'utilisation des numéros verts en cas d'alerte de fraude. La mise en œuvre desdites activités a contribué à l'atteinte de l'indicateur sectoriel « taux de croissance annuelle des exportations des filières porteuses de la SNE » qui est ressorti à 26,1%. Quant au « pourcentage des commerçants contrôlés et respectant la réglementation commerciale », la réalisation 2018 est de 3,53% pour une cible de 20% contre 13% en 2017.
543. Grâce aux actions de facilitation du transport et à l'amélioration du cadre réglementaire, d'autres résultats importants ont été également atteints. Il s'agit notamment de : (i) la réduction du temps imparti aux formalités portuaires dont la cible de 4 jours en 2016 a été atteinte ; (ii) du nouveau décret portant fixation de la liste des produits soumis à autorisation spéciale d'importation et à autorisation spéciale d'exportation adopté par le conseil des ministres du 12 septembre 2018.
544. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la promotion des exportations, le Fonds d'appui aux exportations (FAPEX) a accompagné la participation de quatre-vingt-quinze exportateurs dans des foires et salons à l'international. En 2018, les outils d'opérationnalisation du fonds ont été mis en place dont l'ouverture des guichets avec une subvention et un appui institutionnel en vue de financer les besoins des exportateurs. La dotation du fonds s'est chiffrée à 50 millions FCFA.

II.3.3.3 Synthèse et enseignements portant sur la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

545. *En matière de promotion du commerce et d'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée dans le but de créer des emplois décents, les acquis les plus importants réalisés en 2018 concernent : (i) l'amorce de la formalisation de l'économie puisque la part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire a été portée à 19% en 2018, soit quasiment au niveau de sa cible 2018 qui est de 18,5% ; (ii) le maintien du dynamisme des services de télécommunication avec une part dans le PIB stabilisée à 3% ; (iii) l'amélioration des services financiers, avec un accroissement du taux de crédit à l'économie, ressortant à 33,1% contre 32,9% en 2017 et un taux de bancarisation élargi toujours au-dessous de la cible ; (iv) l'amélioration des services de transport avec l'importation de 556 véhicules dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de poids lourds et de transport en commun et l'émission de 42 677 titres de transport sécurisés et (v) le renforcement des services de communication avec la poursuite de l'opérationnalisation de la TNT ayant permis le passage de 20 chaînes de télévision aux émissions en mode TNT dont 17 à l'échelle nationale et 3 au niveau régional.*
546. *A cela s'ajoutent, les actions entreprises pour le renforcement de la mise en marché des produits locaux qui ont influencé à la baisse, la part des deux principaux produits d'exportation dans les exportations totales qui est passée de 81,2% en 2017 à 80,4% en 2018.*
547. *Par ailleurs, les actions de contrôle des prix et de disponibilité de l'information se sont renforcées avec la mise en place de la Brigade mobile de contrôle (BMC) et de l'observatoire de commerce.*
548. *L'opérationnalisation du mot d'ordre « consommons burkinabè » s'est renforcée avec l'élargissement de la gamme des produits concernés aux produits manufacturés, artisanaux, produits du manioc et les jus.*
549. *La mise en place de la bourse du commerce et de la centrale d'achat des produits de grande consommation reste un grand défi à relever.*
550. *En dépit de ces résultats assez satisfaisants, des actions devraient être entreprises en vue d'accélérer la mise en œuvre de certains investissements structurants. En matière de renouvellement de parcs automobiles, la réflexion devra être menée en vue d'étendre la mesure au parc de taxis voire de la pérennisation du renouvellement du parc de camions lourds. En matière de commerce, il s'agira de poursuivre la modernisation des douanes et des autres services de facilitation du commerce et des transports. En outre, la mise en place d'une nouvelle forme de lutte contre l'insécurité routière et le contrôle des titres de transport (permis de conduire, cartes grises) viendront réduire le pourcentage d'accidents sur le territoire national.*

II.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

551. Les politiques menées dans le cadre du développement des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie visent à générer les changements suivants : (i) le renforcement des capacités de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, (ii) l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'accessibilité des infrastructures pour faciliter la transformation structurelle de l'économie et (iii) l'accroissement de la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie.

II.3.4.1 Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

552. L'atteinte de cet effet passe par la disponibilité durable des ressources en eau et la satisfaction durable des besoins en eau des usagers et des écosystèmes aquatiques. Les résultats quantitatifs visés à ce titre par l'action de l'Etat qui se mène à travers la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » sont d'accroître : (i) le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés ; (ii) le nombre cumulé de barrages réhabilités ; (iii) le pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges ; (iv) la proportion des agences de l'eau disposant d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et (v) le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE).

553. Ainsi, ***concernant la disponibilité durable des ressources en eau***, aucun nouveau barrage n'a été livré en 2018, maintenant à 11 le nombre cumulé de nouveaux barrages. En revanche, les efforts se sont intensifiés dans la réhabilitation des barrages avec l'achèvement et la réception de onze (11) barrages (Moussodougou, Loropéni, Barkoundba, Kossoghin, Bissighin, Béré, Tanvi/Nakamtenga, Kologoguessé, Diapangou, Sandogo et Niogo). Ces réalisations portent à 22, le nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités pour une cible de 14. Cette situation a entraîné le maintien du niveau de capacité de stockage en eau de surface à 6 135,35 millions m³ en 2018 identique au niveau atteint en 2017 pour une cible de 6 143,12 millions m³ et l'amélioration du taux de fonctionnalité des barrages ressortant à 56,03% contre 54,67% en 2017 pour une cible de 54,98%. Au total entre 2016 et 2018, 9 nouveaux barrages ont été construits et 20 réhabilités.

554. En outre, des efforts se sont poursuivis pour la réalisation des autres infrastructures stratégiques dans le cadre du programme budgétaire «Mobilisation des ressources en eau» du MEA. En matière de construction de barrages, la situation des différentes études en cours se présente comme suit : (i) l'exécution à hauteur de 45% des études de faisabilité du barrage de Ouessa, pour un montant décaissé au 31 décembre 2018 de 2,210 milliards FCFA sur 3,684 milliards FCFA, traduit par l'identification du site de l'axe d'implantation du barrage et les investigations en cours (calcul des crues et apports géologiques, géotechniques et qualité de l'eau) pour l'élaboration de l'Avant-projet sommaire (APS) ; (ii) l'exécution à hauteur de 60% des études techniques détaillées du barrage hydro-agricole et hydroélectrique de Bassiéri, initialement programmées pour être bouclées en

2018, correspondant à la disponibilité de l'APS, pour une exécution financière de 75%, soit 2,054 milliards FCFA décaissés ; (iii) l'achèvement de la phase contractuelle pour la réalisation du barrage de la Bougouriba, Phase 1, estimée à 20%, par la signature du contrat avec le groupement de Cabinets d'études ARTELIA/DEC Ltd/BERA qui a effectivement démarré les études le 22 novembre 2018 et (iv) l'exécution à hauteur de 45% des études de faisabilité du barrage hydro-agricole et électrique de Banwaly, initialement prévues pour être achevées en 2018, avec la poursuite des investigations pour l'élaboration de l'APS.

555. Quant aux projets de construction, les niveaux d'exécution des travaux restent également moyens dans l'ensemble, voire faibles. Il s'agit notamment : (i) du barrage de Bambakari, localisé dans la commune de Tin-Akoff (région du Sahel) qui n'enregistre qu'un taux d'exécution de 20% pour un objectif de 50% avec la réalisation du terrassement du fait de la situation sécuritaire difficile dans la zone et des défaillances techniques et logistiques de l'entreprise en charge des travaux et (ii) du barrage Samendeni (PDIS I), dont la mise en eau est intervenue en 2017, mais dont le taux d'exécution physique est maintenu à 95,75%, en raison de la non-effectivité des travaux d'achèvement.
556. Relativement aux projets de réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, quelques avancées sont enregistrées sur les chantiers suivants : (i) l'aménagement et la valorisation du lac Bam exécutés physiquement à hauteur de 25,53% avec la réalisation des travaux de rehaussement du seuil à hauteur de 97%, l'ouverture de la voie à la circulation et le démarrage de ses travaux d'aménagement ; (ii) l'exécution à hauteur de 75% des différentes études sur le lac Dem, traduite par la disponibilité du schéma d'aménagement de l'espace naturel du lac et la poursuite des travaux de finalisation de l'étude environnementale détaillée; (iii) l'exécution physique du barrage souterrain de Naré, localisé dans la région du Centre-Nord à hauteur de 61% avec l'achèvement des études d'intégration du changement climatique dans la réhabilitation et de valorisation du barrage souterrain de Naré malgré la non-réalisation des travaux d'aménagement du périmètre pilote de 5 ha et de réhabilitation des infrastructures connexes en raison du dépouillement tardif des offres, des délais observés dans la délivrance des avis de non-objection et du déblocage tardif de la contrepartie nationale.
557. En matière *de satisfaction des besoins en eau des usagers et des écosystèmes aquatiques*, les progrès se consolident dans le cadre de la mise en œuvre du programme budgétaire «Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)» du MEA. Grâce à la mise en place et la restructuration des Comités locaux de l'eau (CLE), la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges s'améliore d'année en année, passant de 16% en 2017 à 17% en 2018 pour une cible de 19%.
558. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la réforme « Elaborer 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako », même si la finalisation et l'adoption du SDAGE de l'agence de l'eau du Nakanbé, n'ont pu être effectives en 2018, l'avant-projet du SDAGE a été rendu disponible et validé par les acteurs en attente de l'adoption par le conseil des ministres, portant ainsi le taux d'exécution de cette réforme à 96%. Quant aux processus d'élaboration des SDAGE des

agences de l'eau du Gourma et du Liptako, ils ont connu un démarrage effectif conformément à la programmation 2018 avec le recrutement des consultants et les tenues des différentes rencontres de cadrage portant, toutefois, son taux d'exécution à 15%.

559. Relativement au recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE), le niveau de recouvrement en 2018, estimé à 86,3%, correspondant à 523,78 millions FCFA, reste en deçà de la cible (607 millions) même si le montant recouvré est en légèrement plus élevé que celui de 2017 (521,77 millions FCFA). Cette contreperformance s'explique par la réticence de certains assujettis au paiement de la CFE et pour lesquels des sensibilisations et des négociations devraient être menées afin de renforcer leur adhésion au paiement de la CFE.
560. Les principales difficultés qui ont affecté la mise en œuvre rapide du programme budgétaire «Mobilisation des ressources en eau» et de la GIRE se rapportent à l'insécurité qui ne favorise pas l'accès à certains sites pour les travaux, la faible capacité technique de certaines entreprises qui n'ont pas pu exécuter leurs contrats, le retard dans la mise en œuvre des PGES, le délai accusé dans la mise à disposition des budgets 2018 et les mouvements d'humeur au sein des populations bénéficiaires ayant ralenti les travaux sur certains sites.
561. Par ailleurs, la contribution des collectivités territoriales en matière de renforcement des capacités en ressources en eau s'est matérialisée essentiellement par la réhabilitation d'un barrage dans la région du Centre-Ouest pour un montant total de 22,59 millions FCFA.

II.3.4.2 Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

562. Les actions engagées pour le développement d'infrastructures de qualité et le renforcement de leur accessibilité visant à faciliter la transformation structurelle de l'économie se font à travers les effets de la politique sectorielle «Infrastructures de transport, de communication et d'habitat» relatifs aux infrastructures routières et ferroviaires, à l'énergie, aux télécommunications et aux infrastructures d'habitat.
563. *S'agissant du développement et de l'accessibilité des infrastructures routières, exécutés dans le cadre du programme budgétaire «infrastructures routières» du ministère des Infrastructures*, les résultats atteints en 2018 ont permis de porter : (i) la proportion de routes bitumées de 24,5% en 2017 à 25,61% en 2018 pour une cible 2018 de 30% et (ii) celle des pistes rurales aménagées au voisinage de la cible visée de 36,5%, soit 32,6% en 2018 contre 30,43% en 2017.
564. La performance enregistrée en matière de bitumage des routes découle de l'achèvement de 171 km de routes et des travaux en cours couvrant 184 km et 140 km en instance de démarrage, soit un linéaire total de 495 km prévus. La situation des principaux produits à fin décembre 2018 fait état : (i) du revêtement de 65 km sur la route Dédougou-Tougan, longue de 91 km, soit un taux d'exécution de 84% ; (ii) de l'exécution à hauteur de seulement 67,2% pour une cible de 95% des travaux de la route Koukoussi-Djibo, longue de 96 km, due principalement à la situation sécuritaire; (iii) de l'exécution à hauteur de

près de 44,75% pour une cible de 90%, des travaux de construction et de bitumage de la route Dydir-Toma-Tougan, longue de 84 km, en raison de l'insuffisance des capacités techniques et opérationnelles des entreprises.

565. A ces chantiers de construction de routes bitumées ayant atteint un stade relativement avancé, s'ajoutent : (i) le démarrage effectif des travaux de construction et de bitumage de la route Manga-Zabré, longue de 79 km qui ont atteint un niveau d'exécution de 16,61% pour une cible de 40% en 2018 ; (ii) l'exécution à hauteur de 4,5% pour une cible de 30% des travaux de construction de la route Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin suite à la conduite des travaux préparatoires, la revue des études et la construction en cours de la base-vie de l'entreprise et (iii) le lancement de travaux de la voie de contournement de Ouagadougou longue de 125 km. Le retard dans la conduite de ces travaux s'explique entre autres par la contreperformance des entreprises sur le tronçon Manga-Zabré et la situation sécuritaire ainsi que l'obtention tardive de l'ANO pour le contrat de contrôle sur la route Kantchari-Diapaga-Tansarga.
566. De plus, les processus de marché des projets en instance de démarrage portent sur un linéaire total de 949 km et concernent entre autres les tronçons Ouahigouya -Djibo (110 km), Guiba-Garango (72 km), Tougan Ouahigouya (94 km), Gounghin-Fada-Frontière Niger (218 km), Zabré – Zoagha – Frontière du Ghana (27 km), Dori – Gorom-Gorom (54 km), Dindéogo – Zonsé (5 km), Fada N’Gourma – Bogandé (129 km), Tougan – Lanfiéra – N’Di (63 km), Boulsa-Pouytenga-Sapaga (56 km), Koundougou – Solenzo (121 km), les voiries urbaines dans la ville de Zorgho (5 km).
567. Par ailleurs, pour ce qui est des études de faisabilité des routes, 05 études portant sur un linéaire de 685 Km ont été achevées et concernent les routes Dandé-Kourouma-N’Dorola-Témètémesso (121 km), Tenkodogo-Ouargaye-Sangha-Frontière du Togo (110 km), Orodara-Banfora-Gaoua-Batié-Kpuéré (365 km) et les travaux d'aménagement et de bitumage dans le cadre des festivités du 11-Décembre respectivement à Manga (42 km) et Tenkodogo (47 km). Quant aux études en cours, au nombre de 04, elles portent sur un linéaire de 868,04 km.
568. *S'agissant de l'aménagement des voiries urbaines*, les progrès se sont consolidés en 2018. Sur un linéaire en chantier de 120,16 km en 2018, 76,85 km de routes ont été achevés, portant à 207,5 km le linéaire total réalisé depuis la mise en œuvre du PNDES. Les travaux achevés concernent entre autres la voirie dans la ville de Gaoua (50 km), l'échangeur du Nord (22 km), la rue Wemba Poko (1,6 km) et l'avenue de la Dignité à Ouagadougou (3,25 km). Quant aux travaux en cours, couvrant 43,2 km et dont l'achèvement de certains rencontre des délais, la situation se présente comme suit : (i) l'exécution à hauteur de 65% des travaux d'aménagement de la section urbaine de la RN4 allant du croisement RN3/RN4 à l'échangeur de l'Est et le prolongement jusqu'à l'avenue de la Liberté (4,4 km) en raison du long délai pour la libération des emprises par les concessionnaires (ONATEL, ONEA et SONABEL) et des capacités opérationnelles de l'entreprise ; (ii) l'exécution à hauteur de 18% des travaux d'aménagement de 5,16 km de voiries en pavés à Tenkodogo dans le cadre de la réhabilitation de routes et de facilitation du transport sur le corridor CU9 Lomé-Cinkansé-Ouagadougou en raison des longs délais d'obtention de l'avis de non-

- objection du bailleur de fonds ; (iii) l'exécution à hauteur de 75% pour un objectif de 100% de la voie d'accès à l'INSSA à Bobo-Dioulasso, due aux difficultés de libération des emprises par l'ONEA ; (iv) l'exécution toujours à 80% des travaux de la rue Dapoya en pavés censés être achevés due à une suspension pour attente de l'avenant.
569. Concernant spécifiquement le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, le processus connaît des avancées avec la signature d'un mémorandum d'entente avec l'entreprise chinoise China Harbour Engineering Company « CHEC » pour la réalisation du tronçon Ouagadougou-Bobo-Dioulasso (333 km) et d'un contrat avec le groupement AIC progetti pour la réalisation des études du tronçon Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière de la Côte d'Ivoire dont l'ordre de services a été émis en fin décembre pour un délai d'exécution de 24 mois.
570. Quant au produit relatif au renforcement et/ou la réhabilitation des routes bitumées, l'objectif de porter le linéaire de 297 km en 2017 à 331 km en 2018 a été atteint, expliqué par l'exécution à 97% des travaux de renforcement de la route Koupèla-Gounghin (34 km). A cela s'ajoute l'achèvement des travaux de réhabilitation de routes et de facilitation du transport sur le corridor CU9 Lomé-Cinkansé-Ouagadougou (150 km) y compris la bretelle de Mogandé (3 km) sur financement de la BAD, la BOAD, la BIDC et la KFW
571. Par ailleurs, d'importants ouvrages de franchissement ont été achevés et mis en service à savoir le pont sur le Mouhoun et de la Sirba, celui sur le Nazinon étant à un taux d'exécution de 40% et la construction de quatre (04) dalots sur la RN01 entre Sakoinsé et Boromo, avec un taux d'exécution physique de 83%.
572. *Relativement à l'aménagement de pistes rurales*, les progrès enregistrés en 2018, matérialisés par l'achèvement de 660 km de pistes, s'expliquent par l'achèvement des 265 km du reste des travaux d'aménagement de 1 375 km de 2016, celui de 296 km sur les travaux d'aménagement 2017 de 472 km et par la réalisation de 59 km sur les 117,95 km du PUS et 40 km des 296 km des travaux connexes. Des études techniques pour les travaux d'aménagement d'environ 1 000 km des pistes rurales pour le programme 2017 ont été bouclées et celles de 1 000 km sur le programme 2018 ont démarré. Entre 2016 et 2018, le linéaire total de pistes rurales aménagées est de 1 730 km.
573. En matière de maintien des infrastructures en bon état, des progrès sensibles sont également enregistrés avec l'accroissement de la proportion de routes du réseau classé en bon état de 84% en 2017 à 86% en 2018 pour une cible 2018 de 88% et la réduction du pourcentage de véhicules poids lourds contrôlés en surcharge sur les axes de 72% en 2017 à 64,89% en 2018, au voisinage de la cible fixée (65%).
574. La performance relative au bon état du réseau classé de route s'explique par : (i) la poursuite des travaux d'urgence d'entretien courant de l'année 2017 d'un linéaire de 5 834 km exécutés à 83,05% et la réalisation à hauteur de 76,14% de ceux de l'année 2018 couvrant un linéaire de 5 123; (ii) l'exécution des travaux d'entretien périodique de 264 km à 96% et 911 km à 71% ainsi que (iii) la réhabilitation de 47,50 km de voiries dans la ville de Ouagadougou (30,5km) et Bobo-Dioulasso (17km).

575. Par ailleurs, les actions engagées pour l'application effective du Règlement 14 traduites entre autres par le renforcement de la communication à travers la réalisation de spot télé et la confection de dépliants sur le Règlement 14 de l'UEMOA, le contrôle de 191 206 véhicules poids lourds de transport de marchandises, l'organisation de 10 missions d'échanges et d'inspection des structures émettrices de plus de 200 000t/an et la certification des équipements de pesage de l'Office national de sécurité routière (ONASER) par l'ABNORM, expliquent la baisse des véhicules contrôlés en infraction de surcharge (2,18% en 2018 contre 4,34% en 2017).
576. *S'agissant du développement des infrastructures ferroviaires*, les efforts consentis ont porté sur la réalisation de 02 produits que sont : (i) la réhabilitation de la voie ferrée Frontière Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya et (ii) l'extension du réseau vers les pays de la sous-région.
577. Concernant la réhabilitation de la voie ferrée Frontière Côte d'Ivoire-Ouaga-Kaya, contenue dans le programme budgétaire «Transport et météorologie», dont la mise en œuvre est conditionnée par la ratification de la Convention de concession révisée, la ratification a été effective ouvrant ainsi la phase de discussion sur le contrat avec le groupe Bolloré.
578. Pour ce qui est de l'extension du réseau ferré, seul le projet d'interconnexion Burkina-Ghana a connu une avancée avec : (i) la sélection de 12 entreprises pour la suite du processus suite à l'avis à manifestation d'intérêt ; (ii) la signature d'un contrat d'assistance avec Consortium Team Engineering SPA (Italy) /Vision Consult Ltd (Ghana) pour appuyer les Etats dans la sélection du partenaire privé et le suivi-contrôle des travaux et (iii) la signature d'un accord portant sur la réalisation du projet entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République du Ghana le 14 décembre 2018. Quant aux autres liaisons, notamment le Niger et le Mali, elles continuent de faire l'objet de plaidoyer pour le financement.
579. *Pour ce qui concerne* l'appui aux collectivités territoriales, un montant de plus de 4,6 milliards FCFA a été mis à la disposition des treize (13) régions pour la réalisation et ou l'entretien de pistes rurales.
580. *Dans le domaine de l'énergie*, les efforts se sont poursuivis en matière de production et d'approvisionnement par un renforcement de la puissance électrique installée qui se traduit par l'augmentation de la production d'électricité et l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Ainsi, la puissance électrique installée, estimée à 324,6 MW en 2017, a atteint 351,7 MW en 2018 en raison de l'accroissement de l'importation d'électricité en moyenne de 50 MW à travers l'interconnexion Bolgatanga (Ghana) - Ouagadougou (Burkina Faso). A cela s'ajoute, la production de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWC) de Zagtouli qui a permis de renforcer la puissance des énergies renouvelables dont la part dans la production totale a atteint 13,99% en 2018 contre 12,53% en 2017.
581. Toujours en vue d'accroître la puissance installée et permettre au pays d'aller résolument vers la transformation structurelle de son économie à travers la dynamisation du tissu industriel, des résultats satisfaisants ont été enregistrés dans la réalisation de certains

investissements structurants. C'est ainsi que la centrale photovoltaïque de Zagtouli a entamé les travaux d'extension pour 17 MWc supplémentaires. A ce titre, un protocole d'accord a été soumis par la BEI en vue du recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude de faisabilité et du DAO pour la construction de l'extension de 17 MWc additionnels. Concernant la centrale thermique de Fada N'Gourma pour une capacité additionnelle de 7,5 MW, les travaux sont en cours d'achèvement et la mise en service est prévue pour le premier trimestre 2019. Quant au projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina, au 31 décembre 2018, il est au stade de l'approbation des documents contractuels hormis le tarif PPA qui est toujours en renégociation en raison de la baisse des coûts des équipements solaires.

582. La réalisation de plusieurs autres projets de production et d'approvisionnement électrique a été engagée en 2018 ou avant. L'état d'avancement desdits projets se présente comme suit : (i) l'achèvement et la mise en fonction des mini-centrales solaires photovoltaïques dans 14 Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ; (ii) la finalisation et la publication du DAO pour la réalisation des travaux des centrales solaires de Kaya (10 MWc) et Koudougou (20 MWc), l'ouverture des offres des avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement des ingénieurs-conseils ainsi que l'acquisition des terrains suivie de visites.
583. En outre, des investissements non moins importants ont franchi les étapes en vue de la contractualisation. Il s'agit des projets de : (i) restructuration par le Gouvernement des projets de 08 de 100MWc et ceux des 05 de 68,24 MWc à un ensemble de six 06 centrales photovoltaïques d'une puissance cumulée de 155MWc attribuées à cinq promoteurs et les négociations pour la finalisation des contrats PPP et PPA en cours ; (ii) l'achèvement des études de faisabilité et des études d'impact environnemental en cours d'élaboration du projet de construction d'une ligne d'interconnexion de 225kV Han (Ghana)-Bobo-Sikasso-Bamako ; (iii) de recrutement effectif du bureau d'étude devant réaliser les études de faisabilité pour la construction des mini-centrales hydroélectriques à Folonzo, Bontioli et Gongourou et (iv) la recherche de financements pour la construction de la centrale hydroélectrique de Bagré aval
584. Au total, entre 2016 et 2018, deux centrales solaires à savoir celle de Ziga (1,1MWc) et de Zagtouli (33 MWc) ont été réalisées et le renforcement des capacités de parcs thermiques de 4 centrales (Bobo 2 et 3, Fada et Kossodo).
585. *Pour ce qui est du développement des infrastructures de télécommunications*, l'effet recherché par l'intervention publique est l'accroissement de la capacité de la bande passante internationale ainsi que l'accès à l'Internet par la population. Les résultats quantitatifs atteints se rapportent à l'accroissement du débit de l'Internet international qui est passé de 16 Gbps en 2017 à 39,3 Gbps en 2018, dépassant ainsi la cible de 20Gbps et de l'utilisation du NET avec une proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois de 31,26% en 2018 contre 24% en 2017 pour une cible 2018 de 25%.
586. *Cette performance a été possible grâce à la mise en œuvre* de 05 produits, planifiés dans le cadre du programme budgétaire «Télécom/TIC» du MDENP qui se rapportent à : (i) l'interconnexion des provinces en fibre optique; (ii) l'extension et le renforcement du

RESINA ; (iii) l'effectivité du point d'échange Internet ; (iv) la réalisation du point d'atterrissage virtuel et (v) la fonctionnalité des réseaux d'accès Internet 3G.

587. Concernant l'interconnexion des provinces en fibre optique (BackBone national), 295 km de fibre optique ont été déployés portant à 943 km le linéaire total sur la période 2016-2018 et 479 km de traçage réalisés. De plus, les travaux de réalisation de la tranche de 2 001 km se sont poursuivis avec la validation des Avant-projets sommaires (APS), Avant-projets détaillés (APD), des modes opératoires et documents de gestion du projet incluant un plan spécial de sécurité et le démarrage effectif des travaux en juillet 2018. Cependant, la mise en œuvre de ce projet sur le territoire national a, par endroits, été affecté par la situation sécuritaire, notamment pour le tronçon Sahel dont les différentes études ne sont pas encore disponibles et la dotation insuffisante en ressources financières pour le suivi des travaux. L'exécution financière est estimée à 9 366 182 402 FCFA correspondant à l'acompte de démarrage de 23,24%. Les principales difficultés rencontrées par le projet sont la non-effectivité du déblocage de la contrepartie nationale et la non-signature de la convention de financement.
588. Relativement à l'extension et au renforcement du RESINA, les acquis au titre de la mise en œuvre du projet G-Cloud destiné à mettre l'infrastructure Cloud à la disposition de l'Administration publique, des entreprises et des citoyens sont: (i) la construction de 03 mini-Datacenters (01 à Ouagadougou et 02 à Bobo-Dioulasso) et le déploiement de 08 nœuds fédérateurs ; (ii) le raccordement au réseau de 390 sites administratifs. A cela s'ajoutent, l'entretien de 70 km de fibre optique, la maintenance de 08 stations de base sans fil, de 35 équipements centraux et de 03 équipements passifs dans le cadre du projet RESINA ainsi que l'installation de 05 stations O3b à Gaoua, Bobo, Tenkodogo, Dori et Ouagadougou, de 05 pylônes et de 05 liaisons radio ainsi que le déploiement de 12 stations LTE dans le cadre du projet du Projet d'appui au développement des TIC au Burkina Faso (PADTIC /BKF-021).
589. A propos de la réalisation du point d'atterrissage virtuel, qui vise à accroître la capacité de la bande passante internationale, 05 Gbps ont été acquis sur financement PRICAO-BF portant à 20 Gbps la capacité cumulée de ladite bande dès juin 2018 et 05 autres en cours d'acquisition. La principale difficulté rencontrée est la mauvaise qualité du courant électrique pour faire fonctionner la plateforme.
590. Enfin, concernant les deux derniers produits attendus, à savoir la fonctionnalité du point d'échange Internet et la fonctionnalité des réseaux d'accès Internet 3G, la fonctionnalité du point d'échange est une réalité avec une capacité du trafic qui a déjà atteint la cible de 2018 dès 2017, tandis qu'en plus des 432 localités couvertes par la technologie 3G et 3G+, les travaux de couverture de 9 localités programmées en 2018 ont été achevés, portant ainsi à 441 le nombre total de localités couvertes. Il a aussi été défini et adopté les conditions d'octroi de licence technologiquement neutre pour la 4G. Au titre des difficultés rencontrées dans le fonctionnement du point d'échange Internet, figure la non-adhésion de tous les fournisseurs d'accès Internet et fournisseurs de contenus.
591. Les efforts des régions à l'atteinte de l'effet attendu ont concerné l'aménagement de 31,5 km de pistes rurales, la réhabilitation de 3 pistes rurales, la réhabilitation d'un barrage et la

construction de 64 sur 82 ouvrages de franchissement (dalots). Le montant total de ces réalisations s'élève à 1,647 milliard FCFA.

II.3.4.3 Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

592. La politique menée dans le cadre de l'effet attendu 3.4.3 vise notamment: (i) à porter la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB à 2% en 2018 et (ii) à créer par le biais des pôles de croissance et de compétitivité 15 000 emplois locaux dans les régions. Pour ce faire, 03 produits attendus ont été programmés pour être mis en œuvre à savoir, la mise en place du Pôle de croissance du Sahel (PCS), du Pôle de croissance écotouristique de l'Est (PCEE) et la création des pôles de croissance de Samendéni et du Sourou.
593. Ainsi, concernant la mise en place du PCS, les acquis enregistrés à ce jour se présentent comme suit : (i) 05 études de sauvegarde environnementale et sociale ont déjà été réalisées et les rapports provisoires de l'analyse économique et financière du PCS disponibles, (ii) l'analyse des capacités du secteur privé au Sahel et l'étude de la répartition spatiale des potentialités économiques dans le Sahel ont été rendues disponibles et (iii) les études complémentaires du PCS finalisées.
594. A propos du Pôle de croissance écotouristique de l'Est, un projet de document de cadrage dudit pôle a été élaboré et soumis à l'approbation des membres du Comité national de pilotage des pôles de croissance.
595. Pour ce qui est des agropoles de Sourou et de Samendéni, l'étude de préfaisabilité a été réalisée.
596. Outre ces acquis enregistrés dans la mise en place de 03 nouveaux pôles de croissance, l'opérationnalisation du Pôle de croissance de Bagré a induit les résultats suivants : (i) l'enregistrement de 26 587 bénéficiaires dont 36% de femmes ; (ii) la création de 256 unités économiques avec environ 12 milliards FCFA d'investissements privés ; (iii) la création de plus de 25 000 emplois et (iv) l'élaboration de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance.
597. En plus des actions ci-dessus menées au cours de l'année 2018, le budget de l'Etat a permis de financer l'étude de formulation du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso.
598. Cependant, la mise en place de ces pôles reste timide, d'où le défi majeur d'accélérer leur mise en place pour atteindre les résultats escomptés.

II.3.4.4: Synthèse et enseignements relatifs au développement des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

599. *D'importants résultats ont été enregistrés en 2018 en termes de développement d'infrastructures de mobilisation d'eau, de réalisation de voiries, de pistes rurales et d'entretien courant ainsi que de réalisation d'infrastructures de télécommunication et de fourniture d'énergie.*

600. *Ainsi, dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau, les progrès substantiels ont concerné seulement la réhabilitation de barrages avec la livraison de 11 sur 14 prévus, portant à 22, le nombre cumulé de barrages réhabilités ; aucun nouveau barrage n'ayant été achevé en 2018. Le nombre de nouveaux barrages construits entre 2016 et 2018 a donc été maintenu à 9.*
601. *En outre, les progrès en matière de mobilisation des ressources et de gestion des ressources en eau se sont traduits par l'amélioration de la proportion des retenues d'eau avec protection des berges portés à 17% en 2018 pour une cible fixée à 19%. De même, le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) qui fut de 86,3% en 2018 n'a pas atteint la cible fixée à 100%. Par contre, la livraison attendue en 2018 du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé se fait attendre ; le processus de ceux de Gourma et Liptako ayant démarré.*
602. *En matière d'infrastructures routières, les résultats sont plus nets, même si plusieurs projets enregistrent des délais d'exécution en raison des difficultés liées aux capacités techniques des entreprises, la situation sécuritaire, etc. Ainsi, la proportion des routes bitumées qui est restée inchangée depuis 2016 a été portée à 25,1%, avec l'achèvement de 171 km de routes.*
603. *Pour ce qui est de l'aménagement de pistes rurales, 660 km de pistes rurales ont été réalisés après 1 200,6 km en 2017, portant à 32,6% la proportion des pistes rurales aménagées en 2018 pour une cible fixée à 36,5% la proportion de pistes rurales aménagées contre 30,4 en 2017.*
604. *La préservation des infrastructures routières connaît un début de renforcement avec, l'entame de l'application du Règlement 14 de l'UEMOA, ayant ainsi permis de contrôler 191 126 véhicules lourds de transport de marchandises combinée aux actions de sensibilisation. Il en a résulté une baisse de la proportion des véhicules contrôlés en extrême surcharge à 2,18% en 2018 contre 4,34% en 2017.*
605. *Par ailleurs, d'importants ouvrages de franchissement ont été achevés et mis en service à savoir, le pont sur le Mouhoun et celui de la Sirba.*
606. *Pour ce qui est des infrastructures ferroviaires, la ratification de la convention de réhabilitation de la voie ferrée Frontière de la Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya est effective et le projet de liaison d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana enregistre des avancées dans le cadre de son processus de mise en œuvre.*
607. *Dans le domaine de l'énergie, la puissance installée enregistre un accroissement, passant de 324,6 MW en 2017 à 351,7 MW en 2018, de même que la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a été portée à 13,99% contre 12,53% en 2017. La mise en service de l'interconnexion électrique entre le Burkina et le Ghana, la production accrue de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWC) de Zagtoui et le renforcement des capacités du parc thermique sous-tendent ces performances.*

608. *Toutefois, l'accélération du rythme de réalisation des projets d'investissement dans la production électrique pour lesquels le processus de contractualisation est achevé, reste le défi le plus important à relever.*
609. *En matière d'amélioration de l'accès à Internet, les résultats sont plus tangibles avec une nette amélioration de la capacité de la bande passante en 2018 dont le débit estimé à 39,3 Gbps contre 15 Gbps en 2017 et de la proportion des personnes utilisant Internet au cours des 12 derniers mois portée à 31,26% en 2018 contre 24% en 2017. Ces progrès ont été possibles grâce aux efforts de maillage du territoire en fibre optique dont 295 km déployés, l'acquisition de 05 Gbps, la poursuite de la couverture des localités par la technologie 3G et 3G+4, la définition et l'adoption des conditions d'octroi de licence technologiquement neutre 4 G et la réalisation d'infrastructures spécifiques (data center, stations O3b).*

II.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

610. L'opérationnalisation de cet objectif passe par la réalisation de deux effets attendus PNDES à savoir : (i) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement et (ii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

II.3.5.1 Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

611. Afin d'apporter un changement durable dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les actions à mettre en œuvre en 2018 visaient à : (i) porter de 27% en 2018 à 31% en 2020, la proportion des espaces de conservation sous aménagement ; (ii) de faire passer de 55% en 2018 à 70% en 2020, la proportion des aires de protection faunique sous aménagement et (iii) de porter de 17 500 ha en 2018 à 25 000 ha à l'horizon la superficie des terres dégradées des zones protégées récupérées. Des résultats ont été engrangés et se présentent comme suit par produit.
612. S'agissant du produit « récupérer 50 000 ha de terres dégradées en 2020 », les progrès ont été nettement perceptibles, même si la cible de 10 000 ha n'a pas été atteinte, avec 7 568,35 ha de terres récupérées en 2018 contre 5 943 hectares en 2017, portant ainsi à 32 539,35 ha, la superficie totale de terres dégradées récupérées.
613. Ainsi, *en matière d'aménagement d'espaces de conservation et d'aires de* protection faunique, un accroissement du couvert végétal est observé avec la production de 8 791 186 plants sur une prévision de 11 000 000 pour seulement 4 187 604 plants mis en terre portant à 13 854 780 le total de plants mis en terre entre 2016 et 2018. Cette faible performance s'explique par l'insuffisance de moyens pour assurer le suivi des plantations, le faible engagement des acteurs, l'inadéquation entre les plants produits et les plants demandés. A cela s'ajoute la création de 93 espaces de conservation sur 40 prévus.

614. D'autres actions majeures contribuant à la fois à l'aménagement des espaces de conservation, à la protection faunique ou à la récupération des terres dégradées des zones protégées ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'élaboration de 15 Plans d'aménagement (PAG) sur une cible de 3 portant à 30 le nombre de PAG élaborés ; (ii) l'aménagement de 7 espaces pastoraux sur 10 portant à 26 946 ha la superficie totale des zones pastorales aménagées et (iii) la délivrance de 1 139 Certificats nationaux de transhumance (CNT) et 1 266 Certificats internationaux de transhumance (CIT) et (iv) la réalisation de 11 426 km de pistes à bétail entre 2016 et 2018.
615. Par contre, la réalisation des 22 postes de contrôle et 10 postes forestiers rencontre un retard des délais en raison de la clôture du Programme d'appui au secteur forestier (PASF) survenue en fin 2017 mais la mise en place du projet Appui à la gestion des ressources forestières (AGREF) devrait prendre la relève en 2019.

II.3.5.2 Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

616. Au titre du renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique en vue d'une transition, les interventions ont porté notamment sur l'intégration de la problématique dans les politiques publiques, sur la mise en place d'écovillages et sur des actions de renforcement de la résilience des communautés, de préservation de l'environnement et de réduction de Gaz à effet de serre (GES).
617. A fin 2018, les résultats quantitatifs escomptés de la conduite de l'action publique ont permis de porter à 31,5% la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable pour une cible de 35% en 2018. Quant à la transformation des villages en écovillages dont il était attendu 500 en 2018, ***le processus est en cours avec*** 5 villages sur les 13 villages pilotes. A cela s'ajoutent notamment : (i) la validation par la CNPD de la stratégie nationale de création des écovillages (2018-2027) et de son plan d'action 2018-2020; (ii) l'identification des 1 987 autres villages sur l'étendue du territoire national dont 271 déjà validés dans les régions du Centre et du Plateau central par le CTR-EV pour être transformés en écovillages ; (iii) la signature de conventions avec l'Agence burkinabè d'électrification rurale (ABER) pour la réalisation des mini-centrales solaires et avec la Croix-Rouge pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans les 13 villages pilotes; (iv) la mise en place de 05 mini-centrales solaires à Betta, Tanlarchin, Baribsi, Youga et Nassougou ; (iv) l'aménagement de 25 km de pistes rurales (Ziniaré-Betta) ; (v) la mise en place d'une Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) à Betta ; (vi) l'implantation de 04 jardins nutritifs au profit de Tanlarchin, Baribsi et Tiogo.
618. Pour ce qui est de l'élaboration de la ***stratégie nationale de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)***, le processus est en cours avec la poursuite en 2018 des activités préparatoires à son élaboration. Ces activités ont concerné : (i) la tenue des fora villageois ; (ii) la validation de la définition de la forêt dans le contexte

de la REDD+ ; (iii) le lancement des études thématiques des FDDF et (iv) la validation du document-guide et de l'état des lieux de la Mesure Notification et Vérification (MNV)/REDD+ au Burkina Faso.

619. Enfin, pour ce qui concerne la préservation de l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre, l'indicateur « quantité de carbones séquestrés » a été évalué à 1,52 million de tonnes sur une prévision de 2 millions de tonnes. Ce résultat a été soutenu par la diffusion de 3 635 foyers économes en bois énergie (foyers roudé et améliorés) et la construction de 200 bio-digesteurs au profit des ménages ruraux.

II.3.5.3 Synthèse et enseignements portant sur l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et la promotion durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales

620. *Dans le domaine de l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable, en dépit de l'indisponibilité des données relatives à certains indicateurs, des progrès ont été enregistrés à la fois en matière de gestion durable des ressources naturelles et en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.*
621. *Ainsi, pour ce qui est de la récupération des terres dégradées, les efforts déployés ont permis de récupérer 7 568,35 ha de terres dégradées des zones protégées contre 5 943 en 2017 pour une cible de 10 000 ha, de produire 8 791 186 plants pour une cible de 11 000 000, de mettre en terre 4 187 604 plants.*
622. ***Concernant le renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, la « quantité de carbones séquestrés » est évaluée à 1,52 million de tonnes en 2018 et le processus de transformation de villages en écovillages se met timidement en place avec comme principaux acquis : (i) le choix de 5 villages sur 13 écovillages pilotes pour amorcer le processus; (ii) la validation de la stratégie nationale de création des écovillages et son plan d'actions et (iii) la réalisation des infrastructures dont cinq (05) mini-centrales solaires, l'aménagement de 25 km de pistes et des AEPS.***
623. ***Quant à la stratégie REDD+ relative à la réduction, des émissions dues à la déforestation, à la dégradation forestière et au renforcement des stocks de carbone liés à la forêt, les activités préparatoires se mettent en œuvre progressivement avec le lancement des études thématiques des FDDF et la validation du document-guide et de l'état des lieux de la Mesure Notification et Vérification (MNV)/REDD+ au Burkina Faso.***
624. *En somme, pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales, les défis principaux restent l'accélération de l'implantation des écovillages ainsi que l'adoption et l'opérationnalisation de la stratégie REDD+.*

II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso

625. La mise en œuvre du PNDES a contribué corrélativement à des progrès en matière d'objectifs de développement durable. Les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD sont

résumés dans le tableau ci-après. Les avancées les plus significatives se retrouvent au niveau de l'ODD 2 « **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** » où le profil des indicateurs de sécurité alimentaire est globalement favorable (cible 2.1) de même que la cible de nutrition des enfants (cible 2.2).

626. De même, au niveau de l'ODD 3, « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », les progrès se consolident en matière de réduction de la mortalité maternelle (cible 3.1) et de la santé infantile et maternelle.
627. « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD4) a également enregistré d'importants progrès en matière d'achèvement au niveau des cycles primaire, post-primaire et secondaire et de parité d'accès à l'éducation entre filles et garçons (cible 4.1 et 4.5).
628. Concernant l'accès à l'eau potable et l'assainissement, ODD6 «Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », malgré les tendances haussières de l'ensemble des indicateurs d'accès à l'eau (cible 6.1) et l'assainissement familial (cible 6.2), des efforts substantiels méritent d'être fournis en vue de l'accès universel à l'eau potable.
629. Pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables (ODD7), les efforts fournis ont permis d'améliorer la proportion des énergies renouvelables dans la production totale (cible 7.1). Toutefois, l'accroissement des taux d'électrification et de couverture du pays (cible 7.1) est modeste.
630. En matière de mise en place d'infrastructures résilientes et de promotion d'une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourage l'innovation (ODD 9), les progrès se situent essentiellement au niveau de la réalisation des infrastructures routières (cible 9.1) et au niveau du développement des infrastructures de télécommunication (cible 9.c).
631. En raison d'absence de données d'enquêtes récentes et de recensements, la situation actualisée des indicateurs de certains ODD n'a pu être fournie. Il s'agit des ODD 10 et 11 relatifs respectivement à la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein et la promotion de villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables.

Tableau 15: Panorama sur quelques ODD

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 1- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes					
Cible 1.2	Taux de pauvreté national	40,10% (2014)	40,10% (2014)	40,1 % (2014)	40,10% (2014)
Cible 1.2	Taux d'extrême pauvreté	15,10% (2014)	15,10% (2014)	15,1 % (2014)	15,10% (2014)

Cible 1.3	Nombre d'enfants parrainés			425	
Cible 1.3	Nombre d'enfants placés dans les centres d'accueil des enfants en détresse			2 978	
Cible 1.3	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge			64,56%	
Cible 1.3	Nombre d'enfants placés dans les structures d'éducation spécialisée et de formation	240 (2014)		401	
Cible 1.3	Nombre d'enfants en situation de rue		9 313		
Cible 1.3	Proportion des personnes bénéficiaires d'une aide sanitaire			40,94 %	
Cible 1.3	Proportion des personnes bénéficiaires d'une aide alimentaire	27,34 % (2014)		27,76%	
Cible 1.3	Proportion des personnes âgées prises en charge	19,20%		39,89%	
Cible 1.3	Proportion des personnes handicapées prises en charge	23,63%		32,74%	
Cible 1.3	Taux de prise en charge des personnes exclues			55,26%	
Cible 1.3	Taux de couverture de l'assurance maladie universelle				
Cible 1.3	Pourcentage de la population de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension de retraite	33,10%		37,30%	

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 16: Panorama sur quelques ODD suite 1

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable					
Cible 2.1	Taux de pauvreté alimentaire	57,70% (2014)	57,70% (2014)	57,70% (2014)	57,70% (2014)
Cible 2.1	Proportion de ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin énergétique	45,40% (2014)	45,40% (2014)	45,40% (2014)	45,40% (2014)
Cible 2.1	Incidence de la sous-alimentation en milieu rural	15,40% (2012)	15,40% (2012)	15,40% (2012)	15,40% (2012)
Cible 2.1	Proportion de ménages vivant en situation d'insécurité alimentaire structurelle		47,40%	54,50%	29,40%
Cible 2.1	Taux de couverture céréalière apparent	121%	129%		
Cible 2.1	Taux de couverture des besoins céréalières	111%	102%	87%	109%
Cible 2.2	Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	10,40%	7,60%	8,60%	
Cible 2.2	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans	23,00%	19,20%	16,20%	
Cible 2.3	Production céréalière par actif agricole			437 kg	
Cible 2.3	Production des autres productions vivrières par actif agricole			150 kg	
Cible 2.3	Production des cultures de rente par actif agricole			147 kg	

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 17: Panorama sur quelques ODD suite 2

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge					
Cible 3.1	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	341	330	330	330
Cible 3.1	Taux de mortalité intra-hospitalière pour 1 000 parturientes	135	134,6	120,9	119,6
Cible 3.1	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié pour 1000	83,40%	80,90%	82,90%	85,50%
Cible 3.2	Taux de mortalité infanto-juvénile	82,00‰ (2015)	82,00‰ (2015)	82,00‰ (2015)	82,00‰ (2015)
Cible 3.2	Taux de mortalité infantile	43,00 ‰ (2015)	43,00 ‰ (2015)	43,00‰ (2015)	43,00‰ (2015)
Cible 3.2	Taux de mortalité juvénile	41,00 ‰ (2015)	41,00‰ (2015)	41,00‰ (2015)	41,00‰ (2015)
Cible 3.2	Taux de mortalité néonatale	23,00 ‰ (2015)	23,00‰ (2015)	23,00‰ (2015)	23,00‰ (2015)
Cible 3.3	Pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement complet PTME	82,90%	91,00%	110,40%	96,33%
Cible 3.3	Séroprévalence de l'infection à VIH	1,30%	1,20%	1,30%	
Cible 3.3	Taux de notification des nouveaux cas de tuberculose toutes formes et rechutes pour 100 000 habitants	30,3	29,8	28,5	
Cible 3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	449	514	606	
Cible 3.3	CPN1	84,80%	80,30%	80,80%	
Cible 3.3	CPN4	34,10%	34,50%	37,80%	39,50%
Cible 3.3	Taux de Penta3	105,30%	103,00%	105,00%	
Cible 3.3	Taux en RR1	103,50%	99,90%	99%	

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 18: Panorama sur quelques ODD suite 3

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie					
Cible 4.1	Taux brut de scolarisation dans le préscolaire	3,90%	2,90%	3,50%	4,12%
Cible 4.1	Taux d'achèvement au primaire	58,50%	57,90%	60,31%	62,99%
Cible 4.1	Taux d'achèvement au post-primaire	24,20%	27,70%	35,40%	40,60%
Cible 4.1	Taux d'achèvement au secondaire			11,20%	15,00%
Cible 4.4	Proportion des effectifs de l'Enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP)	14,60%	12,21%	11,04%	9,31%
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au primaire	0,95	0,96	0,96	0,96
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au post primaire	1,05	1,05	1,06	1,12
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au secondaire	0,66	0,7	0,71	0,75
Cible 4.6	Taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus	34,5% (2014)	34,5% (2014)	34,5% (2014)	34,5% (2014)
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles					
Cible 5.2	Nombre de conflits/violences conjugaux	212	677	1 327	
Cible 5.5	Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	10,00%	11,81%	11,81%	11,81%
Cible 5.5	Proportion des femmes conseillères municipales		12,68%	12,68%	12,68%
Cible 5.5	Nombre de femmes aux hauts postes nominatifs de l'administration publique		71	78	
Cible 5.5	Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs	21,00%	19,71%		

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 19: Panorama sur quelques ODD suite 4

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau					
Cible 6.1	Taux d'accès à l'eau potable	71,90%	72,40%	73,40%	74,00%
Cible 6.1	Nombre de villages sans accès à l'eau potable	360	275	196	89
Cible 6.1	Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable	62,30%	53,10%	57,20%	58,30%
Cible 6.1	Taux d'équipement des centres de santé en point d'eau potable	86,30%	75,20%	79,80%	82,10%
Cible 6.2	Taux national d'accès à l'assainissement	18 ,00 %	19,80%	21,60%	22,60%
%Cible 6.2	Taux d'équipement des écoles en latrines	63,70%	68,20%	70,70%	72,40%
Cible 6.2	Taux d'équipement des centres de santé en latrines	86,70%	88,20%	90,30%	
Cible 6.5	Nombre de nouveaux barrages réalisés	2	3	6	0
Cible 6.5	Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	13,00%	15,00%	16,00%	17,00%
Cible 6.5	Proportion d'agences de l'eau disposant d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (DAGE)	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Cible 6.5	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où un dispositif de coopération opérationnel a été mis en place			66,67%	

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 20: Panorama sur quelques ODD suite 5

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables					
Cible 7.1	Taux d'électrification national	18,83%	20,07%	20,63%	21,34%
Cible 7.1	Taux de couverture électrique national	33,32%	33,55%	35,40%	35,71%
Cible 7.1	Proportion des énergies renouvelables dans la production totale	9,36%	14,33%	12,53%	13,99%
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous					
Cible 8.2	Taux de croissance du PIB par personne occupée		0,20%	8,80%	
Cible 8.5	Taux de chômage	4,00% (2015)	4,00% (2015)	4,00% (2015)	4,00% (2015)
Cible 8.5	Taux d'emploi	80,00% (2015)	80,00% (2015)	80,00% (2015)	80,00% (2015)
Cible 8.5	Proportion des personnes handicapées actives occupées	2,30% (2014)	2,30% (2014)	2,30% (2014)	2,30% (2014)
Cible 8.5	Existence de textes garantissant les droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective)	oui	oui	oui	oui
Cible 8.5	Proportion des travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale		8,36%	8,72%	
Cible 8.6	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans	4,70% (2015)	4,70% (2015)	4,70% (2015)	4,70% (2015)

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 21: Panorama sur quelques ODD suite 6

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD.9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation					
Cible 9.1	Linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées (km)	144,00	144,00	297,00	331,00
Cible 9.1	Proportion de pistes rurales aménagées	27,00%	29,00%	30,43%	32,60%
Cible 9.1	Linéaire de routes entretenues (km)	1 755	5 727	2 263	5 481
Cible 9.1	Linéaire de routes bitumées en milieu urbain (km)	49			217,31
Cible 9.1	Nombre de passagers embarqués, débarqués et en transit dans les aéroports de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso			550 379	
Cible 9.1	Nombre de passagers par voie ferroviaire	144 296	149 297		
Cible 9.1	Volume de fret transporté par voie ferroviaire (en tonnes)		488 000	626 000	
Cible 9.1	Volume de fret transporté par voie routière (en tonnes)			3 225 000	
Cible 9.2	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	6,60%			6,70%
Cible 9.2	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par travailleur (En FCFA)	814 988,14			833 916,75
Cible 9.2	Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total	4,2 0%			4,50%
Cible 9.2	Valeur ajoutée de l'industrie extractive en proportion du PIB	4,40%		4,90%	
Cible 9.c	Taux de pénétration de la téléphonie mobile	81,32%		91,40%	
Cible 9.c	Taux de pénétration de l'Internet	15,10%		28,25%	

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 22: Panorama sur quelques ODD suite 7

	Indicateurs nationaux	Référence	2016	2017	2018
ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein					
Cible 10.2	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen	18,50% (2014)	18,50% (2014)	18,50% (2014)	18,50% (2014)
Cible 10.2	Nombre de conflits communautaires	9	4		3
Cible 10.4	Indice de GINI	35,5 % (2014)	35,5 % (2014)	35,5 % (2014)	35,5 % (2014)
Cible 10.7	Existence d'une stratégie nationale de migration au BF	Non	Non	Oui	Oui
ODD 11- Les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables					
Cible 11.1	Proportion de la population urbaine vivant en zone non lotie	17,20% (2014)	17,20% (2014)	17,20% (2014)	17,20% (2014)
Cible 11.6	Proportion de villes disposant d'un Schéma directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnel	4,08%	4,08%	4,08%	4,08%
ODD 12 – Instaurer des modes de consommation et de production durables					
Cible 12.2	Superficie de terres dégradées récupérée dans les écosystèmes forestiers	10 191 ha			18 799,439 ha
Cible 12.2	Nombre de villages en transformation en éco-villages	0	0	0	5
Cible 12.2	Nombre des avis de faisabilité environnementale émis	59		233	
Cible 12.2	Nombre de plans, de politiques, de stratégies et de programmes ayant fait l'objet d'EES	0	0	0	13
Cible 12.4	Nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des produits chimiques industriels		172	534	
Cible 12.4	Nombre d'autorisations pour les pratiques utilisant des rayonnements ionisants	91	117	111	
Cible 12.5	Pourcentage des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides		22,29 %		
Cible 12.b	Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord				9

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 23: Panorama sur quelques ODD suite 8

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 13- Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et leurs répercussions					
Cible 13.1	Existence d'un système d'alerte précoce				Oui
Cible 13.1	Nombre de projets d'adaptation au changement climatique mis en œuvre				27
Cible 13.1	Nombre de pertes en vie humaine dues aux catastrophes et crises humanitaires		39	33	
ODD 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification					
Cible 15.1	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement	40 %		75 %	
Cible 15.1	Proportion des aires classées apurées				
Cible 15.1	Evolution de la fraction du couvert végétal (FCOVER)				
Cible 15.1	Nombre de zones humides classées comme site RAMSAR	15			20
Cible 15.1	Nombre de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC)	91		104	
Cible 15.3	Proportion des terres récupérées par rapport à la superficie totale des terres cultivées	2,50 %	2,70 %		
Cible 15.9	Evolution de la proportion de politiques sectorielles, de plans régionaux et communaux de développement intégrant les thématiques environnementales émergentes	17,00 %			30,00 %

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

Tableau 24: Panorama sur quelques ODD suite 9 et fin

	<i>Indicateurs nationaux</i>	<i>Référence</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
ODD 16- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes					
Cible 16.4	Nombre d'armes saisies	1 817		988	
Cible 16.4	Nombre d'infractions par arme à feu	2 258		1 013	
Cible 16.6	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	51,8/100		57,1/100	
Cible 16.6	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	3,6	3,6	3,6	
Cible 16.6	Rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (TGI)	60,30 km		59,00 km	
Cible 16.6	Proportion de justiciables éligibles assistés		44,00 %	100,00 %	
Cible 16.6	Proportion de dossiers traités par le conseil de discipline				
Cible 16.6	Proportion de sanctions disciplinaires prononcées sur les cas avérés à l'issue du conseil de discipline				
Cible 16.6	Proportion de postes vacants à pourvoir par appel à candidatures effectivement pourvus				100,00 %
Cible 16.6	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU pour chaque cycle d'évaluation		75,00 %	92,00 %	
Cible 16.6	Niveau d'accréditation de la CNDH				
Cible 16.6	Nombre de cas de discrimination enregistrés par les services du Ministère en charge de la justice		5	4	
Cible 16.7	Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national				
Cible 16.7	Proportion des femmes conseillères municipales				
Cible 16.7	Proportion des femmes aux hauts postes nominatifs de l'administration publique		14,41 %	15,91 %	
Cible 16.a	Niveau d'accréditation de la Commission nationale des droits de l'homme			20,00 %	
Cible 16.a	Proportion de rencontres auxquelles le Burkina Faso a pris part dans le cadre du processus de maintien de la paix et de la sécurité internationale			90,0 %	100%
Cible 16.a	Proportion des théâtres d'opérations de maintien de la paix, de prévention et de gestion des conflits sur lesquels le Burkina Faso est présent			12	8
Cible 16.a	Proportion de personnes bénéficiant du statut de réfugié au Burkina Faso				85,00 %
Cible 16.a	Proportion d'accords ratifiés par le Burkina Faso en matière de paix et de sécurité		85,00 %	85,00 %	85,00 %

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance 2018 et du projet de rapport national volontaire sur les ODD

III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNDES EN 2018

III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif

632. A l'issue de l'opérationnalisation du Secrétariat permanent du PNDES en mars 2017, tous les organes du dispositif de suivi et d'évaluation ont efficacement fonctionné et les instances se sont régulièrement tenues.
633. Le Comité technique national du PNDES (CTN/PNDES) s'est réuni en 2018 à deux reprises en sessions ordinaire et extraordinaire. Quant au Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES), il s'est réuni le 16 mai 2018 à l'occasion de la revue annuelle de l'année 2018.
634. En amont des sessions du CTN/PNDES et du CNP/PNDES, les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports sectoriels et régionaux de performance du PNDES.
635. Le tableau 14 ci-dessous indique le niveau de formalisation des différents CSD, et de participation des autorités du secteur aux sessions de revue de la performance du secteur.
636. Le degré de formalisation des CSD s'est nettement amélioré en 2018. En effet, hormis le CSD « Culture, sport et loisirs » dont le processus de formalisation est cours de finalisation, les 13 autres CSD disposent d'arrêtés portant attributions, organisation et fonctionnement des cadres de dialogue.
637. Toutefois, le fonctionnement des groupes thématiques reste timide, expliqué entre autres par le manque de ressources financières pour la conduite des travaux et par le retard enregistré dans la formalisation des CSD.
638. Dans l'ensemble, le dialogue au sein des CSD s'est amélioré avec la présidence effective des sessions des CSD par de plus en plus de ministres présidents et/ou vice-présidents de ces cadres.
639. Au niveau régional (confère annexe 2), l'ensemble des Cadres régionaux de dialogue (CRD) ont tenu leurs revues annuelles 2019. Il s'agit pour le CRD du Sahel le 21 février 2019, pour le CRD de l'Est le 25 février, pour les CRD du Nord et du Centre-Nord le 26 février, pour les CRD du Sud-Ouest, du Plateau central, du Centre-Sud, du Centre-Est, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun le 27 février, des CRD des Hauts-Bassins et Centre-Ouest le 28 février et du CRD du Centre le 06 mars 2019.

Tableau 25: Formalisation du CSD et participation de l'autorité administrative

<i>Intitulé du CSD</i>	<i>Niveau de formalisation</i>	<i>Date de tenue de la revue annuelle 2019</i>	<i>Présidence des travaux par le Président ou Vice-Président</i>
<i>CSD-GE</i>	Arrêté n°2018-459/MINEFID/CAB du 02 novembre 2018	28 février 2019	Président
<i>CSD-GAL</i>	Arrêté n°2018-090/MFPTPS du 06 décembre 2018	26 février 2019	Président et Vice-président (présents à l'ouverture des travaux)
<i>CSD-DS</i>	Arrêté en date de 2017	27 février 2019	Président et Vice-président
<i>CSD-JDH</i>	Arrêté n°2017-047/MJDHPC du 06/04/17	07 mars 2019	Président
<i>CSD-Santé</i>	Arrêté en date de 2017	04 mars 2019	Gouverneur de la Région du Centre-Est
<i>CSD-EF</i>	Arrêté en date de 2017	28 février 2019	Président
<i>CSD-RI</i>	Arrêté en date de 2017	1 ^{er} mars 2019	Président
<i>CSD-TEPS</i>	Arrêté en date de 2017	28 février 2019	Président
<i>CSD-EEA</i>	Arrêté n° 2019-026/MEA/MEEVCC/MUH du 15 février 2019	15 mars 2019	Vice-président
<i>CSD-PASP</i>	Arrêté n°2018-187 /MAAH/MRAH/MEEVCC/MEA du 26 décembre 2018	1 ^{er} mars 2019	Président
<i>CSD-CSM</i>	Arrêté n°2018-027/MTMUSR du 05 juillet 2018	18 mars 2019	Président
<i>CSD-CSL</i>	Projet d'arrêté	05 mars 2019	Président
<i>CSD-ITCH</i>	Arrêté n°2018-004/MI/MTMUSR/MUH/MDENP/MCRP/MEEVCC du 11 septembre 2018	14 mai 2019	Président et Vice-présidents
<i>CSD-TIA</i>	Arrêté n°2018-0170/MCIA/SG/DGESS du 11 mai 2018	25 février 2019	Président

Source : SP/PNDES à partir des rapports sectoriels

III.2 Financement du PNDES

640. La situation du financement, pendant les trois premières années de mise en œuvre du PNDES (2016-2018), se présente comme suit

III.2.1 Situation du financement du PNDES

641. Le montant total des ressources propres mobilisées et des décaissements d'appui des partenaires en 2018 s'élèvent à 1 900,88 milliards FCFA contre 1 733,13 milliards FCFA en 2017, soit une hausse de 9,7%. Cette évolution est imputable à l'accroissement des

ressources propres (+8,5%) et des décaissements des partenaires (+11,7%), même si les décaissements des appuis projets sont en baisse (-7,87%).

642. Les résultats de mobilisation de l'année 2018 montrent que les ressources propres ont évolué de 1 410,83 milliards FCFA en 2017 à 1 530,77 milliards FCFA en 2018. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des recettes fiscales dont le taux relatif au PIB s'est stabilisé à 17,2% en 2018 contre 17,4% en 2017.

Tableau 26: Composition du financement du PNDES entre 2016 et 2018

<i>Année</i>	<i>2016</i>			<i>2017</i>			<i>2018</i>		
	<i>Prév</i>	<i>Réal</i>	<i>Taux</i>	<i>Prév</i>	<i>Réal</i>	<i>Taux</i>	<i>Prév</i> ¹³	<i>Réal</i>	<i>Taux</i>
Ressources propres	1 286,90	1 200,40	93,30%	1 438,27	1 410,83	98,09%	1 473,7	1 530,77	103,9 %
Recettes courantes	1 284,00	1 191,70	92,80%	1 434,51	1 389,27	96,85%	1 473,7	1 530,77	103,9 %
<i>Recettes fiscales</i>	1 127,40	1 075,40	95,40%	1 315,50	1 238,24	94,13%	1 314,0	1 354,25	103,1 %
<i>Recettes non fiscales</i>	156,6	116,3	74,30%	119,02	151,03	126,90%	159,8	176,51	110,5 %
Recettes en capital	0	0		3,75	21,56	574,76%	0	0	0
Prêts nets	-2,9	-8,7	300%				-3	-10,09	336,6 %
Ressources extérieures		372,77			322,3		465,71	360,04	77,3%
Appuis budgétaires		163,35		124,99	77,89		157,05	134,88	85,9%
<i>Dons</i>		81,2			74,35		118,05	92,7	78,5%
<i>Prêts</i>		82,15			3,54		39,0	42,18	108,2 %
Appuis projets		209,42		388,05	244,41		308,66	225,15	72,9%
<i>Dons</i>		108,6			124,45		174,22	122,39	70,3%
<i>Prêts</i>		100,82			120,15		134,44	102,77	76,4%
Total des ressources		1 581,87			1 733,13		1 942,51	1 900,88	97,9%

Source : DGTCP

III.2.2 Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels

643. Au total, sur les 03 premières années de mise en œuvre du PNDES, le montant cumulé du financement sur ressources propres s'élève à 4 142 milliards FCFA, représentant 42,17% des prévisions de financement sur ressources propres (9 822,3 milliards FCFA).
644. Les ressources extérieures viennent compléter les efforts du Gouvernement en matière de mobilisation des ressources pour le financement du développement économique et social. Sur l'ensemble des trois premières années de mise en œuvre du PNDES (2016-2018), le

¹³ Loi de finance rectificative

montant global des conventions signées s'élève à 3 020,52 milliards FCFA, soit 54,23 % du besoin de financement du PNDES, qui est de 5 570,2 milliards FCFA.

645. Le montant des appuis des partenaires institutionnels (bilatéraux, multilatéraux et ONG) sur la période 2016-2018, s'élève à 2 814,54 milliards FCFA, soit 93,18% du montant global de 3 020, 52 milliards.
646. Au cours de cette année 2018, 88 conventions de financement ont été signées, portant à 260, le nombre total de conventions signées entre 2016 et 2018.

Tableau 27: Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2018(en milliards FCFA)

<i>Type de coopération</i>	<i>Conventions 2016</i>			<i>Conventions 2017</i>			<i>Conventions 2018</i>		
	<i>Prêts</i>	<i>Dons</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Prêts</i>	<i>Dons</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Prêts</i>	<i>Dons</i>	<i>TOTAL</i>
Coopération bilatérale	36,30	163,73	200,03	74,68	167,86	242,54	93,27	192,98	286,25
Coopération multilatérale	352,62	229,79	582,41	493,00	208,06	701,06	357,98	318,35	676,31
Partenariat Public Privé	15,32	-	15,32	9,59	-	9,59	181,07	-	181,07
ONG	-	69,01	69,01	-	23,55	23,55	-	32,47	32,47
Total	404,24	462,53	866,77	577,27	399,47	976,74	632,32	543,8	1 176,1

Source : MINEFID/DGCOOP, avril 2019

647. Le montant du financement sur ressources extérieures décaissé s'élève en 2018 à 360,04 milliards FCFA contre 322,53 milliards FCFA en 2017. Le montant cumulé des décaissements des ressources extérieures pour le financement du Plan s'établit à 1 055,34 milliards FCFA à fin 2018. Ce montant se compose d'appuis projets à hauteur de 678,98 FCFA (64,33%) et d'appuis budgétaires de 376,12 milliards FCFA (35,63%).
648. Sur la période 2016-2018, 03 conventions de financement de type Partenaire public-privé (PPP) ont été signées avec des prestataires privés, pour un montant cumulé de 205,97 milliards FCFA. Il s'agit de la convention avec OBERTHUR TECHNOLOGIE SA , pour une période de 5 ans dans le cadre du projet de modernisation, sécurisation des titres de transport et ré-immatriculation des véhicules, d'un montant de 15,32 milliards, du projet « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeport à puce électronique (E-passeports) et d'archivage électronique des dossiers , en 2017, pour un montant de 9,59 milliards FCFA.
649. Le dernier PPP a été signé en 2018 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le groupe EBOMAF, pour un montant total de 181,07 milliards FCFA, portant sur la réalisation de la grande voie de contournement de la ville de Ouagadougou.
650. De façon globale, la mobilisation des ressources propres aurait pu être plus importante n'eut été la récurrence des mouvements sociaux intervenus au sein du ministère en charge de l'économie et des finances. Quant à la mobilisation des ressources extérieures, les facteurs limitant comme la faible maturité de certains projets structurants, la non-maîtrise des procédures des bailleurs, ont empêché une mobilisation optimale desdites ressources.

651. Concernant la mobilisation des financements des acteurs privés sous forme PPP, certains facteurs tels que la proposition des taux d'intérêt élevés et la non-maîtrise du cadre juridique et intentionnel des PPP par les acteurs concernés et la faible maturité de certains grands projets d'envergure, n'ont pas permis la mise en œuvre de grands projets structurants en mode PPP.
652. Cependant, des réflexions ont été menées dans le cadre de l'élaboration du RCD 2017, afin de tirer meilleur profit des opportunités qu'offrent les financements, dans le cadre du financement optimal du PNDES.

III.2.3 Efficacité de la coopération au développement

653. Appréciée par le niveau de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés, l'efficacité de la coopération au développement est apparue en 2018 comme devant s'améliorer davantage car, caractérisée par un taux de décaissement en fin décembre 2018 de 77,3% des 465,71 milliards FCFA d'appuis prévus, soit 360,055 milliards FCFA contre 244,64 milliards FCFA en 2017. Pour l'aide budgétaire, sur une prévision de 157,048 milliards FCFA, le taux de décaissement a été de 85,9%, soit 134,88 milliards FCFA contre 120,907 milliards FCFA en 2017.
654. La situation de l'exécution de l'aide au sein des CSD, constituée essentiellement d'aide projet et dans une certaine mesure, d'aide budgétaire sectorielle pour l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et nutrition, le sous-secteur de sécurité, l'amélioration de l'accès local à la justice, la protection des droits humains et à la stabilité, se présente comme suit par secteur de planification.
655. Ainsi, les taux d'exécution¹⁴ des projets et programmes appréhendés par le rapport en pourcentage entre le montant des dépenses effectuées au 31 décembre 2018 et le montant révisé des prévisions de dépenses sont compris entre 21,6% pour les 14 projets du CSD-Gouvernance économique à 100% pour les 2 projets du CSD Culture, sport et loisirs.
656. Trois CSD ont enregistré en 2018 des taux d'exécution de leurs projets et programmes en dessous de 50%. Il s'agit des CSD Gouvernance économique (21,6% en 2018 contre 40,69% en 2017), Commerce et service marchand (48,1%) et Infrastructure de transport, de communication et d'habitat (42,8%).
657. Pour le premier, le faible taux d'exécution s'explique par la régulation budgétaire des différents ministères qui a particulièrement affecté le PUS dont le budget est constitué essentiellement des budgets des différents ministères partenaires. Concernant le CSD Commerce et service marchand, le faible taux d'exécution est imprimé par l'exécution des projets e-Burkina à 35,83% et Projet d'appui au développement intégré de la filière karité pour une autonomisation économique des femmes (PADIFK) à 24%, due entre autres à la mise à disposition tardive des ressources financières, la lenteur dans les procédures. Quant au CSD ITCH, la performance dans l'exécution est plombée par le faible niveau constaté dans le ministère des Infrastructures (30,72%) dû entre autres au déblocage tardif ou non de la contrepartie nationale, la complexité des procédures de passation des marchés, la

¹⁴Ces taux sont certainement tirés par le haut car reposant sur les taux d'exécution des projets ayant fourni des données exploitables

longueur du délai de traitement des demandes de modification (avenants et avis de non-objection) et la contre-performance de certaines entreprises et le contexte sécuritaire dans certaines localités.

658. 07 des 14 CSD ont exécuté leur portefeuille de projets et programmes à des taux compris entre 50% et 75%. Il s'agit des CSD : (i) Justice droits humains pour lequel les projets évalués du portefeuille, à savoir, le Programme d'appui à la politique nationale de justice a été exécuté à hauteur de xx % tandis que le Programme « effectivité des droits humains et à la crédibilité de la justice à xx% ; (ii) Production agro-sylvo-pastorale pour lequel les 45 projets évalués du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 62,44% ; (iii) Recherche et innovation, pour lequel les 3 projets du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 63,44% ; (iv) Environnement, eau et assainissement, pour lequel les xx projets du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 67% ; (v)Éducation et formation, avec 13 projets pour un taux d'exécution de 68,6% ; (vi) Défense et sécurité pour lequel les 3 projets ont été exécutés à hauteur de 63,5% et (vii) Transformation industrielle et artisanale avec 11 projets pour un niveau d'exécution de 71,7%. Toutefois, certains projets connaissent des niveaux d'exécution faibles.
659. Pour les 03 autres CSD à savoir, les CSD Santé (84,97%), Culture, sport et loisirs (100%) et Travail emploi et protection sociale (99,1%), les taux d'exécution de leurs projets et programmes qui se situent entre 75% et 92,23% sont dans l'ensemble appréciables.
660. Quant au taux de décaissement des appuis projets et programmes, qui apprécie le rapport en pourcentage des montants décaissés des appuis sur les prévisions ou programmations de dépenses, il s'étend de 20,8% pour le CSD, Gouvernance économique à 100% pour le CSD Culture, sport et loisirs. Le niveau de décaissement des appuis évalués par les CSD a été dans l'ensemble élevé, car il se situe au moins à 63,5% pour les portefeuilles de projets des autres secteurs, mis à part, les niveaux bas des 4 secteurs à savoir : (i) Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (41,6%) ; (ii) Gouvernance économique (20,8%), (iii) Commerce et service marchand (48,1%) et (iv) Santé (56,4%) dans une moindre mesure, (*tableau ci-dessous*).

Tableau 28: Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2018

<i>Intitulé du CSD</i>	<i>Nombre de projets /programmes analysés</i>	<i>Programmation révisée (millions FCFA)</i>	<i>Dépenses (millions FCFA)</i>	<i>Décaissement (millions FCFA)</i>	<i>Tx d'exécution</i>	<i>Tx de décaissement</i>
CSD- GAL	05	21 682,325	15 410,733	16 901,034	71,08%	77,95%
CSD-GE	14	120 536,70	26 020,04	25 095,63	21,6%	20,8%
CSD-DS	3	5 672,74	3 601,05	3 601,05	63,5%	63,5%
CSD-JDH	3	2 348,50	1 735,87	1 956,33	73,9%	83,3%
CSD-EF	13	41 658,67	28 561,13	37 968,03	68,6%	91,14%
CSD-EEA		72 400,00	48 510,00	47 640,00	67,0%	65,80%
CSD-RI	3	2, 46		-	63,44%	-
CSD-Santé	4	69 436, 49	59 007	39 160 -	84,97%	56,4% -
CSD-TEPS	6	12 593,28	12 476,34	12 488,19	99,1%	99,17%
CSD-CSM	6	9 180,41	4 416,17	4 416,17	48,1%	48,1%
CSD-CSL		1 238,56	1 238,56	1 238,56	100,0%	100,0%
CSD-ITCH	24	134 080,10	56 550,94	55 769,18	42,8%	41,6%
CSD- PASP	45	146 427,00	91 398,00		62,42%	
CSD- TIA	11	72 831,58	52 193,65	48 975,28	71,7%	67,2%

Sources : SP/PNDES à partir des rapports sectoriels de performance des CSD

661. En somme, en matière de coopération au développement en 2018, il apparaît que les niveaux de décaissement des appuis projets et programmes restent importants, pour certains CSD, même si celui des aides budgétaires a été moins élevé qu'escompté. En revanche, l'exécution des ressources des projets et programmes est-elle apparue dans l'ensemble améliorée. La performance moyenne enregistrée, s'explique à la fois par les délais de mise à disposition des fonds de contrepartie, mais surtout par la complexité des procédures de gestion de certains projets à financements extérieurs, les délais de traitement des ANO et de dépenses par certains PTF ainsi que des difficultés de terrain telles que les défaillances des prestataires de services, les problèmes fonciers rencontrés sur certains sites de chantiers et la montée de l'insécurité sur les sites de certains chantiers.

IV PERSPECTIVES 2019-2021

IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

IV.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

662. Le propos de cette section relative aux perspectives de mise en œuvre du PNDES à court et moyen terme n'est pas de présenter en détail, les produits attendus ou même les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019–2021, mais d'indiquer pour chacun des objectifs stratégiques du Plan, les grandes orientations de l'action. Les produits attendus et les activités à mettre en œuvre à court et moyen terme figurent dans les instruments de programmation sectorielle, locale et globale du PNDES, à savoir les Cadres logiques sectoriels, régionaux ainsi que les Matrices des réformes stratégiques et des investissements structurants.

IV.1.1.1 Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

663. Les perspectives 2019-2021 en matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative se présentent comme suit par effet attendu.

664. A court et moyen terme, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement de la **démocratie, des droits humains, de la justice et la paix viseront notamment à (i) améliorer la note CPIA du pays en œuvrant à la porter à 4,8 en 2020 ; (ii) à renforcer l'application des recommandations de l'EPU en portant à 30% en 2019 et à 40% en 2020, le taux de mise en œuvre de ces recommandations; (iii) à renforcer l'accès physique au service de la justice et à améliorer l'efficacité et l'efficience dudit service en œuvrant à réduire le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance à 58 km en 2019 et 56 km en 2020 et en ramenant, le délai moyen de traitement d'une affaire civile à 1 mois 20 jours en 2019 et à 1 mois 10 jours en 2020, le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale à 6 mois 20 jours en 2019 et à 6 mois 10 jours en 2020.**

IV.1.1.2 Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées

665. En matière de sécurité et de protection civile, il s'agira d'agir dans le sens :(i) de renforcer l'équipement des régions en plans de secours civil en portant à 100%, le taux de couverture des régions en plan ORSEC en 2020 et le taux de couverture des régions en Centre de secours des sapeurs-pompiers à 90% et à 93,33% respectivement en 2019 et 2020; (ii) de renforcer la couverture du territoire en unités de sécurité opérationnelle en portant notamment le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels à 70% en 2019, puis à 75% en 2020 et de porter le ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants) à 1 pour 920 habitants en 2019 et à 1 pour 910 habitants en 2020.

IV.1.1.3 Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée

666. Dans le cadre du renforcement de la défense, il s'agira de maintenir le taux de réalisation des exercices terrains à 100% et de poursuivre la mise en œuvre de la loi de programmation militaire ainsi que la construction de la base militaire de Donsin.

IV.1.1.4 Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous

667. Afin de renforcer l'accès de tous à l'information juste, l'action publique consistera à : (i) poursuivre le renforcement des taux de couverture du territoire par la télévision nationale, par la radio nationale et par la presse écrite publique respectivement de 75%, 64% et 72% en 2019 à 100%, 80% et 95% en 2020 et (ii) à consolider les efforts de soutien au développement de la presse privée.

IV.1.1.5 Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées

668. En matière de **coopérations régionale et internationale**, il s'agira au cours de la période 2019-2020, d'œuvrer à accroître la proportion des théâtres d'opérations de maintien de la paix impliquant le Burkina Faso qui attendra 59% en 2019 et 62% en 2020. Par ailleurs, les efforts seront fournis afin de faire passer à 45% en 2019, puis à 55% en 2020, la proportion de rencontres auxquelles le Burkina Faso prend part dans le cadre du processus de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que la proportion de personnes bénéficiant du statut de réfugié de 85% en 2019 à 90% en 2020. De même et enfin, l'action de l'Etat en matière de coopération visera à consolider le rayonnement international du Burkina Faso en Afrique et dans le monde.

IV.1.1.6 Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente

669. Afin de rendre l'administration publique plus efficace et efficiente, les cibles des effets de l'action à conduire à court et moyen terme se rapportent : (i) à l'accroissement du degré de délégation de pouvoir et de crédit aux chefs de circonscription administrative et ainsi qu'à l'accroissement du taux d'OSC suivies ; (ii) l'augmentation du nombre d'utilisateurs satisfaits des services publics dont la proportion doit être portée à 64,1% en 2019, puis à 75% en 2020.

IV.1.1.7 Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

670. Pour le développement de la redevabilité à tous les niveaux, les perspectives d'action visent notamment à porter en 2020: (i) à 55/100, le score du Burkina Faso sur l'échelle de l'indicateur IBO; (ii) à 60/100, le score du Burkina Faso sur l'échelle de l'indice de perception de la corruption et (iii) à 65/100, le score du pays sur l'échelle de l'indicateur Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique.

IV.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

IV.1.2.1 Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces

671. **En matière de promotion de la bonne gouvernance économique**, les interventions de l'Etat viseront principalement, l'amélioration de la planification, de la gestion du budget, de la mobilisation des recettes fiscales, de la prévisibilité de l'aide et du climat des affaires.
672. Dans ce sens, les principales cibles des indicateurs d'effet de l'action sont les suivantes : (i) porter à 100% en 2020, la proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD ; (ii) porter le taux de pression fiscale à 19% en 2019 et à 20% en

2020 ; (iii) de porter à 100%, le taux d'absorption des ressources contre 59% en 2014 ; (iv) réduire à 0, les dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite.

673. Font également partie des cibles des indicateurs d'effets de l'action, le classement du Burkina Faso sur l'indice du Doing Business qui doit être en 2020 de 130 sur environ 189 pays et la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire qui a reculé pour s'établir à seulement 15% en 2020.

IV.1.2.2 Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

Dans le cadre du renforcement de l'attractivité économique de notre pays, et de la contribution du secteur privé au développement, les interventions du Gouvernement contribueront à améliorer le climat des affaires et à renforcer les capacités du secteur privé.

En termes chiffrés, il s'agira : (i) d'inverser le rang du Burkina Faso dans le classement Doing Business qui est 151^{ème} en 2018 pour tendre vers la cible de 130^{ème} place en 2020 et (ii) porter la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire à 16,5% en 2019 et à 15 % en 2020.

IV.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

IV.1.3.1 Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

674. En matière de promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale, les interventions du Gouvernement visent l'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale. Les cibles visées par les indicateurs d'effets concernés par la réalisation de ces interventions sont : (i) porter la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales à 12,5% en 2019 et à 15% en 2020 ; (ii) porter le pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales à 50% en 2019 et à 80 % en 2020 et (iii) faire passer le nombre de centres d'état civil secondaires à 5 000 en 2020.

IV.1.3.2 Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

675. Dans l'optique de valoriser les économies locales et de réduire les disparités, les prochaines politiques du Gouvernement viseront la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales à travers un aménagement efficace du territoire.
676. Dans ce cadre, il s'agira de : (i) porter à 100 %, la proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT et (ii) porter à 75 %, le taux de réalisation des effets attendus des PLD.

IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain

IV.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

IV.2.1.1 Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

677. *En vue d'améliorer substantiellement l'accès aux services de santé de qualité au profit de la population, les principales perspectives d'action à court et moyen terme visent à générer d'ici à 2020, le profil ci-après des indicateurs d'effet: (i) réduire les taux de mortalité maternelle, de mortalité infanto-juvénile et de mortalité intra-hospitalière ainsi que la létalité du paludisme grave chez les enfants; (ii) porter à plus de 95% en 2020, la proportion des dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock et (iii) porter à moins de 0,77%, le taux de prévalence du VIH.*

IV.2.1.2 Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

678. *Pour aider à améliorer l'état nutritionnel notamment des femmes et des enfants, les interventions viseront à : (i) apporter une prise en charge à 95% des cas de malnutrition sévère attendus ; (ii) faire reculer à 15% d'ici à 2020, le pourcentage des enfants en retard de croissance et (iii) porter à 100%, la proportion des malnutritions sévères guérie.*

IV.2.1.1 Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement

679. *En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, il s'agira d'agir de sorte à porter l'indicateur « couple-année protection en pourcentage » à 32,7% en 2020 grâce à la mise en œuvre de la gratuité des services et des produits de planification familiale.*

IV.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

IV.2.2.1 Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré

680. *Concernant l'accès à une éducation de qualité, les interventions viseront à : (i) réduire de 4 353 à 0 en 2020, le nombre de classes sous paillotes ; (ii) à porter à 7,6% en 2020, le TBS au préscolaire ; (iii) à porter en 2020, les taux d'achèvement au primaire et au post-primaire à 75,6% et 38,2% et (iv) à assurer la parité parfaite fille/garçon des TBA au niveau des ordres d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire.*

IV.2.2.1 Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

681. *Pour ce qui est de la disponibilité et de l'employabilité des ressources humaines, il s'agira notamment d'œuvrer à : (i) accroître la proportion des effectifs de l'EFTP pour la porter en 2020 à 16% et la proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés à 15%; (ii) porter à 15% la proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de*

l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale et à 7%, la population en âge de travailler, formée dans les métiers agropastoraux.

IV.2.2.2 Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré

682. *En matière d'enseignement supérieur*, il s'agira notamment d'œuvrer à : (i) porter à 829, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants et à 60%, la proportion des étudiants qui parviennent à achever un cycle ; (ii) réduire à 3 ans, la durée moyenne d'obtention du premier diplôme ; (iii) porter à 30% à la fois les proportions des étudiants inscrits dans des filières professionnelles, des filières professionnalisantes dans l'ensemble des filières d'enseignement ; (iv) porter à 50%, la proportion des étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique.

IV.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

IV.2.3.1 Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

683. En matière de recherche et d'innovation, il s'agira d'œuvrer à renforcer, la production scientifique, la valorisation des résultats de recherche et d'innovation et à promouvoir l'adoption des produits de la recherche et de l'innovation. A cet effet, les principales cibles des indicateurs d'effets de l'action sont : (i) porter à 600 en 2020, le nombre de technologies générées au profit de la production ainsi que le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie et (ii) accroître de 60% en 2015 à 95% en 2020, le taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche.

IV.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

IV.2.4.1 Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

684. *En vue de promouvoir l'emploi décent et la protection sociale*, il s'agira d'agir de sorte à générer le profil ci-après des indicateurs d'effet de l'intervention publique : (i) porter à 20%, le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Système de promotion de l'emploi ; (ii) réduire à 25%, le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ; (iii) porter à 100%, la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO ; (iv) réduire à 70, le nombre de conflits individuels pour 100 000 salariés ; (v) porter à 25%, le taux de couverture du RAMU, etc.

IV.2.4.2 Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

685. Dans le but de réduire les inégalités sociales et de genre et de promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement, les principales actions à mettre en œuvre viseront à l'horizon 2020 à : (i) insérer au moins 75% des personnes marginalisées identifiées ; (ii) porter à au moins 50%, la proportion des handicapés actifs occupés ; (iii) à

prendre en charge au moins 70% des enfants vulnérables identifiés ; (iv) retirer de la rue environ 2 860 enfants et (v) porter à 50%, la proportion de femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs.

IV.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

IV.2.5.1 Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

686. ***En vue d'améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement***, il s'agira de poursuivre les efforts de réalisation des principales cibles d'effets de politique ci-après : (i) porter le taux d'accès national à l'eau potable à 79% en 2020 et le taux d'assainissement à 34% ; (ii) porter à 25%, le pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides ; (iii) reboiser à l'horizon 2020 au moins une superficie d'espace vert de 150 ha et (iv) porter à au moins 7%, la proportion d'établissements d'enseignement primaire et secondaire, où l'éducation environnementale est enseignée.

IV.2.5.2 Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

687. ***Au niveau de l'accès aux services énergétiques et de l'efficacité énergétique***, il s'agira de poursuivre les efforts d'augmentation de la production des énergies renouvelables, de la couverture électrique et de l'électrification. Ainsi, les cibles d'effets de la politique à l'horizon 2020 sont de porter : (i) à 80%, le taux de couverture électrique ; (ii) à 45%, le taux d'électrification nationale et (iii) à 30%, la proportion des énergies renouvelables dans la production totale.

IV.2.5.3 Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

688. Pour ce qui est de la planification et de la maîtrise de la croissance urbaine, il s'agira d'œuvrer d'ici à 2020 à : (i) mettre à la disposition de 37 villes des SDAU opérationnels et de 47 autres des SDDEP et le SDGDU opérationnels ; (ii) restructurer des zones d'habitats spontanés de 13 villes et de viabiliser et/ou aménager 13 localités.

IV.2.5.4 Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous

689. S'agissant enfin de l'accès de tous à des logements décents et aux bâtiments publics, il s'agira de mener des actions permettant de réduire la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie à 10% en 2020, de porter à 35 000, le nombre de ménages ayant accès à un logement décent et à 5 000, ceux assistés dans l'auto-construction.

IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

IV.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

IV.3.1.1 Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable

690. Les 02 prochaines années de mise en œuvre du PNDES seront consacrées à la poursuite de la mise en œuvre d'actions identifiées dans la MRSIS globale et sectorielle ainsi que du cadre logique sectoriel pour asseoir une véritable évolution du secteur PASP au service de la transformation structurelle de l'économie. Ces efforts devront permettre de porter entre autres : (i) la part des productions irriguées dans la production totale à 22% en 2019 puis à 25% en 2020; (ii) le taux de couverture des besoins céréaliers à 140% par an ; (iii) la productivité de l'emploi du secteur primaire à 475 000 FCFA en 2019 et 535 000 FCFA en 2020; (iv) le taux de commercialisation des produits agricoles à 33% en 2018 puis à 37,5% en 2020 ; (v) le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 35% en 2019 à 50% à l'horizon 2020 ; (vi) la quantité de poisson produite de 28 050 tonnes en 2019 à 30 000 tonnes en 2020; (vii) le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 77% en 2019 et à 80% en 2020 ; (viii) le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 66% en 2019 à 70% en 2020 et (ix) le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 80 000 en 2019 et 110 000 en 2020.

IV.3.1.2 Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée

691. Les actions à conduire en matière de soutien à la résilience des ménages ASPHF seront maintenues et intensifiées en 2019 et 2020 dans le but de réduire à 25%, la proportion des ménages non résilients et à moins de 5%, celle des ménages vulnérables structurels.

IV.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

IV.3.2.1 Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

692. **En vue d'impulser le développement du secteur industriel et artisanal dans le but d'accroître sa valeur ajoutée à l'économie et la création d'emplois décents**, les actions à conduire viseront les cibles d'effets de politique aussi bien dans les sous-secteurs de l'industrie et de l'artisanat, des industries culturelles, touristiques et sportives que l'accroissement du secteur minier sur le reste de l'économie nationale.
693. **Ainsi, en matière de développement industriel et artisanal**, il s'agira d'œuvrer à porter : (i) la contribution du secteur industriel à la formation du PIB de 19,7% en 2018 à 21,5% en 2019 pour atteindre 22,4% en 2020 ; (ii) la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 5,2% en 2018 à 8% en 2019 et 12% en 2020.

694. Par ailleurs, le taux de transformation des produits agricoles devra être porté à 25% en 2020, le nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an à 3 600 et le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat à 25% en 2018.

IV.3.2.2 Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée

695. Au cours de la période 2019-2020, les perspectives en matière de développement des industries culturelles, touristiques et sportives viseront, notamment à générer les améliorations suivantes: (i) porter à 8% en 2020, la part de l'industrie touristique dans le PIB ; (ii) faire passer à 6% en 2020, la part des industries culturelles dans le PIB ; (iii) faire passer à 10% en 2020, le taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB ; (iv) faire passer à 26 en 2020, le nombre de centres de sports et de loisirs de proximité réalisés ; (v) faire passer à 7% en 2020, le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques.

IV.3.2.3 Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

696. Pour les années à venir, les interventions de l'Etat dans le secteur des mines viseront à induire les changements ci-après : (i) porter la part des industries extractives dans le PIB à au moins à 10%; (ii) élever à au moins 25%, la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières ; (ii) porter le montant moyen des investissements locaux attendus des sociétés minières à 5 milliards FCFA en 2020 et le nombre d'emplois (directs et indirects) générés par l'industrie extractive à 15 000 en 2019 puis à 20 000 en 2020.

IV.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

IV.3.3.1 Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

697. Pour réussir le défi de la formalisation d'un secteur tertiaire dynamique et générateur d'emplois décents, les efforts devront être déployés pour notamment générer les changements suivants: (i) porter à l'horizon 2020, la proportion des entreprises utilisant des ordinateurs et 35% et celles utilisant Internet à 18% ; (ii) porter à 4%, la contribution des postes et télécommunications au PIB; (iii) porter le nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands à 20 000. De même, il s'agira d'œuvrer à porter le taux élargi de bancarisation et le taux de crédit à l'économie à 35%, ainsi qu'à porter le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands à 9%.

IV.3.3.2 Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée

698. En matière de mise en marché des produits nationaux, au cours des 02 dernières années de mise en œuvre du PNDES, l'Etat interviendra afin de porter : (i) la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens, à 6% et celle des produits manufacturiers dans les exportations de biens à 20% ; (ii) celle des deux produits d'exportation dans le total des exportations à 65% et (iii) la quantité de viande exportée à 2 000 tonnes en 2020.

IV.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

IV.3.4.1 Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

699. En matière de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, il s'agira au cours des années 2019 et 2020 de poursuivre les efforts engagés, de sorte à porter : (i) le nombre cumulé de nouveaux barrages à 29 en 2020 et celui de barrages réhabilités à 58 en 2020 ; (ii) le pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection de berges à 19% en 2019 et 25% en 2020 et le nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE à 3 et enfin (iii) de maintenir à 100% le niveau de recouvrement de la CFE.

IV.3.4.2 Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

700. Dans le domaine de l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'accessibilité des infrastructures, il s'agira au cours des années 2019 et 2020, de poursuivre la réalisation d'actions nécessaires à l'atteinte des cibles des indicateurs d'effets ci-après de l'action publique : (i) porter à 42%, la proportion des routes bitumées et à 43%, celle des pistes rurales ; (ii) porter la proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées à 6% en 2020 ; (iii) amener la puissance installée à 1 000 MW en 2020 et réduire le coût du KWh d'électricité des hautes tensions à 50 FCFA en 2020 ; (iv) porter le débit Internet national à 100 Gbps en 2020 et la proportion de personnes ayant utilisé Internet à 15%.

IV.3.4.3 Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropôles, technopôles, ZES) à l'économie est accrue

701. Dans le cadre du renforcement de la contribution des pôles de croissance et de compétitivité à l'économie, les interventions de l'Etat viseront à porter la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB à 15% à l'horizon 2020 et les effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions à 45 000.

IV.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

IV.3.5.1 Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

702. En matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, les changements quantitatifs à générer consistent à porter à l'horizon 2020: (i) la proportion des espaces de conservation sous aménagement à 31% ; (ii) la proportion des aires de protection faunique sous aménagement à 70% et (iii) les superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées à 25 000 ha.

IV.3.5.2 *Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte*

703. En vue d'amorcer la transition vers l'économie verte dans le cadre du renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les prochaines années connaîtront l'intensification des actions qui permettront d'atteindre les résultats suivants : (i) porter à terme à 50% la proportion des PRD et PCD intégrant les principes et problématiques émergents de développement durable ; (ii) faire passer de 500 en 2019 à 2 000 à l'horizon 2020, le nombre d'écovillages et (iii) porter la quantité de carbones séquestrés à 8 millions tonnes en 2020.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

704. La mise en œuvre du PNDES s'est faite au cours de l'année 2018 dans un contexte sécuritaire très difficile et un front social agité par des revendications salariales particulièrement nombreuses. Malgré ce contexte, les performances enregistrées sur le plan économique et sur le plan de la conduite des politiques publiques sont appréciables. Sur le plan macroéconomique, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,6%, en amélioration de 0,3 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2017 (+6,3%), synonyme d'une poursuite de la reprise de l'activité économique. Cette croissance a été imprimée par le regain d'activité dans le secteur primaire qui a tiré profit de la bonne campagne agricole 2018-2019 et par le dynamisme de l'activité dans les secteurs secondaire (+6,6%) et tertiaire (+6,1%).
705. *Du point de vue de la conduite des politiques publiques, les acquis majeurs de l'action en 2018 se présentent comme suit par axe stratégique du PNDES. Ainsi, en matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont concerné notamment le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des effectifs et des moyens des différentes forces permettant ainsi de réduire considérablement la phénomène terroriste et la poursuite des réformes des finances publiques consécutives au passage au budget-programme. Elles ont aussi concerné l'amélioration des services de la justice et la promotion des droits humains qui ont consolidé l'élargissement de l'accès, la célérité dans le traitement des litiges, l'humanisation du milieu carcéral, le renforcement du système judiciaire en personnel judiciaire, en auxiliaire de justice ainsi qu'en spécialistes des droits humains et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.*
706. *Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de lever la barrière économique de l'accès aux soins de qualité en offrant au total 17 861 499 actes de soins gratuits pour un coût global de 31 701 313 632 FCFA. En plus de la gratuité des soins, les efforts fournis ont favorisé l'accroissement du personnel médical et paramédical, la dotation des CMA en personnel spécialisé de santé et la poursuite de la construction des centres de santé et/ou de leur équipement.*
707. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, le recrutement de formateurs et d'encadreurs au profit de l'EFTP et l'amélioration de l'accès des élèves et des apprenants aux bourses et à la cantine scolaire qui participe du maintien de beaucoup d'entre eux dans le système éducatif.
708. Concernant l'eau potable, des acquis relativement importants ont été réalisés en matière d'accès des populations urbaines et rurales à des sources d'eau potable, de réalisation de systèmes d'Adductions d'eau potable simplifiés (AEPS), de points d'eau autonomes, de nouveaux forages équipés, de Pompes à motricité humaine (PMH) et de réhabilitations d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

709. *Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois* (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2018 portent notamment sur l'amélioration du taux de couverture céréalière, imputable au rebond de la production céréalière de 27,5%, l'accroissement continu de la quantité produite de poisson, l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel et du taux de vaccination contre la MNC (52,78%), le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction de nouvelles voies. Ils portent aussi sur l'accroissement de la puissance électrique installée et l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de plusieurs villages et infrastructures socio-économiques.
710. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, les acquis majeurs concernent l'accroissement du débit de la bande passante de l'Internet qui est passé de 16 Gbps en 2017 à 39,3 Gbps en 2018 et de l'utilisation d'Internet avec une proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois de 31,26% en 2018 contre 24% en 2017 pour une cible 2018 de 25%. Ces résultats ont été possibles grâce à la poursuite des travaux d'interconnexion des provinces en fibre optique (BackBone national), avec le déploiement de 295 km de fibre optique portant à 943 km le linéaire total sur la période 2016-2018 et 479 km de traçage réalisés.
711. Nonobstant les résultats cités, plusieurs difficultés ont affecté la performance globale. Il s'agit essentiellement de :
- la lourdeur et/ou lenteur des procédures de passation des marchés publics dans le cadre de l'exécution de certains projets financés sur ressources extérieures ;
 - les déblocages tardifs des ressources du budget de l'Etat au profit des différentes administrations ;
 - les régulations budgétaires ayant perturbé l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 ;
 - les longs délais d'obtention des avis de non-objection et de décaissement de ressources de certains PTF ;
 - la défaillance de certaines entreprises adjudicataires de marchés publics ;
 - la faible priorisation des actions à conduire par les acteurs de mise en œuvre ;
 - la faiblesse des ressources financières pour assurer le fonctionnement adéquat des secrétariats techniques des CSD&CRD et du SP-PNDES ;
 - la faiblesse des capacités techniques de certaines MOD pour exécuter les projets à eux confiés.
712. Aussi, afin de lever les difficultés ci-dessus présentées, il s'avère indispensable de mettre en œuvre des recommandations suivantes :
- améliorer le choix des réformes stratégiques et d'investissements structurants à retenir dans la MRSIS ;

- sécuriser les ressources financières destinées au financement de certains investissements structurants pour en garantir de bons niveaux d'exécution ;
- accélérer la réalisation des études des projets d'investissements prioritaires ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les outils de suivi et d'évaluation du PNDES et des politiques sectorielles ;
- assurer le financement adéquat des organes du dispositif de suivi et d'évaluation que sont les secrétariats techniques des CSD&CRD, le SP/PNDES et les groupes thématiques ;
- mettre diligemment en œuvre la stratégie 2019-2024 de scolarisation des enfants des zones à fort défi sécuritaire ;
- accélérer la mise en œuvre des projets de développement de l'EFTP en vue de soutenir le développement des capacités des entreprises et inverser la tendance baissière de la proportion des effectifs de l'EFTP ;
- revoir l'approche de promotion de l'assainissement domestique afin d'accélérer le rythme de réalisation des infrastructures associées ;
- améliorer le financement de la production statistique en vue d'alimenter le dispositif en données nécessaires au suivi des effets et impacts des politiques publiques ;
- assurer le transfert des ressources aux collectivités territoriales dans les délais convenus et selon les cibles fixées, au besoin, en adoptant une loi de programmation financière au profit des collectivités territoriales afin d'améliorer la prévisibilité de leur financement ;
- accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de contrats d'objectifs pluriannuels pour suppléer l'absence de plans locaux de développement à jour ;
- renforcer les capacités techniques des MOD ainsi que celles des acteurs ;
- à l'endroit des PTF, réduire les délais pour l'obtention des avis de non-objection ;
- etc.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue

N°	Cadre sectoriel de planification	Date de tenue de la revue
1.	Production agro-sylvo-pastorale	1 ^{er} mars 2019
2.	Transformations industrielles et artisanales	25 février 2019
3.	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	14 mai 2019
4.	Commerce et services marchands	18 mars 2019
5.	Gouvernance économique	28 février 2019
6.	Gouvernances administrative et locale	26 février 2019
7.	Education et formation	28 février 2019
8.	Santé	04 mars 2019
9.	Défense et sécurité	27 février 2019
10.	Environnement, eau et assainissement	15 mars 2019
11.	Culture, sports et loisirs	05 mars 2019
12.	Travail, emploi et protection sociale	28 février 2019
13.	Justice et droits humains	07 mars 2019
14.	Recherche et innovation	1 ^{er} mars 2019

Source : SP/PNDES

Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue

N°	Cadre régional de dialogue	Chef-lieu	Date de tenue de la revue
1.	Boucle du Mouhoun	Dédougou	27 février 2019
2.	Cascades	Banfora	27 février 2019
3.	Centre	Ouagadougou	06 mars 2019
4.	Centre-Est	Tenkodogo	27 février 2019
5.	Centre-Nord	Kaya	26 février 2019
6.	Centre-Ouest	Koudougou	28 février 2019
7.	Centre-Sud	Manga	27 février 2019
8.	Est	Fada N'Gourma	25 février 2019
9.	Hauts-Bassins	Bobo-Dioulasso	28 février 2019
10.	Nord	Ouahigouya	26 février 2019
11.	Plateau central	Ziniaré	27 février 2019
12.	Sahel	Dori	21 février 2019
13.	Sud-Ouest	Gaoua	27 février 2019

Source : SP/PNDES

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
Impacts attendus : l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020	Incidence de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	40,10%	38%	<35%	ND						
	Incidence de la pauvreté en milieu rural	Enquête ménage	INSD	47,50%	44%	<38%	ND						
	Profondeur de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	3,30%	2,70%	1,60%	ND						
	Taux de croissance économique	IAP	DGEP	4,00%	8,20%	8,00%	5,90%	6,3%	6,8%				
		Comptes nationaux	INSD										
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	IAP	DGEP	6,60%	8%	12%	6,20%	5,9%	5,4%				
		Comptes nationaux	INSD										
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	IAP	DGEP	10,6% (2014)	15%	20%	11,75%	8,8%	ND				
		Comptes nationaux	INSD										
	Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers FCFA)	IAP	DGEP	818,6	950	1050	ND						
Comptes nationaux		INSD											
Nombre moyen d'emplois décents créés par an (en milliers)	Enquête ménages	INSD	53, 2	80	130	ND							
Taux de croissance démographique	Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)	INSD	3,1% (2006)	2,80%	2,70%	ND							
EFFETS ATTENDUS													
<i>EA 1.1.1</i> : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Rapport CPIA	Banque mondiale	3,6 (2015)	4,5	4,8	3,6	3,6	ND				
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	Rapport concerné	MJDHPC	35%	15%	45%	75%	95%	11%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	Rapport concerné	MJDHPC	60,3 km	58 km	54 km	59 km	59 km	59 km				
	Temps moyen de traitement d'une affaire civile	Rapport concerné	MJDHPC	2 mois 21 jours	2 mois	1 mois 15 jours	2 mois 7 jours	2 mois	ND				
	Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	Rapport concerné	MJDHPC	7 mois 3 jours	5 mois	3 mois	6 mois 27 jours	6 mois 20 jours	ND				
	Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	Rapport concerné	MATD	60%	-	80%	NA	NA	NA				
<i>EA 1.1.2</i> : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux de couverture des régions en plan ORSEC	Rapport concerné	MATD	53%	78%	100%	92%	84,61%	84,61%				
	Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)	Rapport concerné	MSECU	1 pour 948 habitants	1 pour 930 habitants	1 pour 643 habitants	1 pour 800 habitants	1 pour 758 hbts	1 pour 729 hbts				
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	Rapport concerné	MSECU	56,80%	64%	75%	60%	61,14%	65,81%				
<i>EA 1.1.3</i> : la défense est renforcée	Taux de réalisation des exercices terrains	Rapport concerné	MDNAC	50%	70%	80%	40%	ND	ND				
<i>EA 1.1.4</i> : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	Rapport concerné	MCRP	53%	75%	100%	45%	70%	96%				
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	Rapport concerné	MCRP	48%	64%	80%	75,50%	83,8%	95,8%				
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	Rapport concerné	MCRP	51%	65%	95%	51%	51%	72%				
<i>EA 1.1.5</i> : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND	ND	ND				
	Part contributive de la diaspora au PIB	Rapport concerné	MINEFID	1,9% (2011)	2,50%	3%	ND	ND	ND				
			MAECBE										

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020	
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	Rapport sur la coopération au développement	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	2%	3%	ND	4,10%	ND					
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND	ND	ND					
EA 1.1.6 : l'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	Niveau de satisfaction des usagers/clients	Enquête usagers	MFPTPS	ND	50%	75%	ND	ND	58,6%					
	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	févr-23	15/23	23/23	ND	ND	2sur23					
	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	janv-23	15/23	23/23	ND	ND	2sur23					
	Taux d'OSC suivis	Rapport concerné	MATD	20%	50%	100%	ND	ND	22%					
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	IBO	Rapport <i>International Budget Partnership</i> (IBP)	IBP	43/100	50/100	55/100	ND	ND	-					
	IPC	Rapport <i>Transparency International</i>	<i>Transparency International</i>	38/100	42/100	60/100	42	42	41					
	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	Rapport Fondation Mo Ibrahim	Fondation Mo Ibrahim	52,2/100	58/100	65/100	51,8	53	57					
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%	100%					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
					efficaces	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%
	Taux de pression fiscale	Rapport concerné	MINEFID	14,20%	19,90%	21,00%	16,70%	17,40%	17,2%				
	Taux d'absorption des ressources	Rapport concerné	MINEFID	59% (2014)	100%	100%	ND	92,11%	98,31%				
	Taux de prévisibilité de l'aide	Rapport sur la coopération au développement (RCD)	MINEFID	ND	60%	80%	67%	62,68%	67%				
	Proportion des PTF appliquant la division du travail	RCD	MINEFID	ND	65%	90%	31%	31%	31%				
	Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	Rapport ASCE-LC	ASCE-LC	ND	10%	0%	ND	ND	ND				
<i>EA 1.2.2 :</i> l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	Classement <i>Doing Business</i>	Rapport <i>Doing Business</i>	Banque mondiale	143e sur 189	137e	130e	146 sur 189	148 sur 190	151 sur 190				
	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Comptes nationaux Notes techniques budget-éco	MINEFID	20,70%	18,50%	15%	24,90%	20,0%	19,0%				
<i>EA 1.3.1 :</i> l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales	Rapport concerné	MINEFID	4,65%	10%	15%	3,2%	4,6%	4,51%				
	Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	Rapport d'enquête	MATD	ND	50%	80%	ND	ND					
	Nombre de centres d'état civil secondaires	Rapport concerné	MATD	987	1500	5000	987	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
<i>EA 1.3.2</i> : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	ND	0%					
	Taux de réalisation des effets attendus des PLD	Rapports régionaux	MINEFID (Secrétariats techniques des CRD)	ND	60%	75%	ND	0					
<i>EA 2.1.1</i> : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Enquête démographique de santé (EDS)	INSD	330	290	242	330	330	330				
		RGPH											
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	EDS	INSD	81,6	69	54,7	81,6	81,6	81,6				
	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	EDS	INSD	1,40%	1%	< 1%	1,50%	1,40%	1,5%				
		Annuaire statistique	MS										
	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)	Annuaire statistique	MS	63,1	57	< 50	56,4	52,2	62,45%				
	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	Annuaire statistique	MS	88,70%	90%	≥ 95%	28%	23,95%	44,34%				
	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	EDS	INSD	103,4	97	75,8	134,6	120,90	119,6				
Annuaire statistique		MS											

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020	
	Le taux de prévalence du VIH	Rapport concerné	Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le Syndrome de l'immunodéficience acquise et les Infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST)	0,90%	0,83%	0,77%	0,80%	0,8%	0,8%					
	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	Annuaire statistique	MS	0	50%	80%	0	0	0					
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	Enquête <i>Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition</i> (SMART)	MS	80%	90%	95%	57,70%	77%	85,5%					
		Annuaire statistique												
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	Enquête SMART	MS	30,20%	25%	15%	27,30%	21,20%	25,0%					
		Annuaire statistique												
	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	Enquête SMART	MS	93,80%	96%	100%	ND	ND	ND					
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la	Indice synthétique de fécondité	RGPH	INSD	5,4	5	4,7	ND	ND	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
					transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	Couple-année protection en pourcentage	Annuaire statistique	MS	19,70%	26,90%	32,70%	24,80%	27,10%
	Taux de dépendance économique	Enquête ménage	INSD	140% (2009)	90%	83%	24,80%	ND	ND				
EA 2.2.1 : l'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux brut de scolarisation au préscolaire	Annuaire statistique	MENA	3,90%	6,12%	7,60%	2,90%	3,50%	4,12%				
	Taux d'achèvement au primaire	Annuaire statistique	MENA	58,50%	68,50%	75,60%	58,19%	60,31%	62,99%				
	taux d'achèvement au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	24,20%	35,30%	38,20%	24,24%	32,95%	40,31%				
	Nombre de classes sous paillotes	Annuaire statistique	MENA	4 353	2 913	0	3848	3094	ND				
	Indice de parité du TBA au primaire	Annuaire statistique	MENA	0,95	1	1	0,96	0,96	0,96				
	Indice de parité du TBA au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	1,05	1	1	1,05	1,06	1,12				
	Indice de parité du TBA au secondaire	Annuaire statistique	MESRSI	0,66	1	1	0,7	ND	0,75				
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Proportion des effectifs de l'EFTP	Rapport concerné	MENA	3,40%	9,50%	16%	2,84%	2,58%	2,23%				
	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	Enquête ménage	INSD	1,10%	6%	15%	ND	ND					
	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	Enquête ménage	INSD	29,50%	31,50%	35%	ND	ND					
	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	Rapport concerné	MJFIP	4,50%	10%	15%	ND	1,81%	ND				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020	
	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	Rapports concernés	MJFIP	0,20%	4,50%	7%	ND	0,02%	ND					
			MAAH											
<i>EA 2.2.3</i> : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Annuaire statistique	MESRSI	611	715	829	513	554	ND					
	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	Annuaire statistique	MESRSI	28%	45%	60%	28%	11,40%	ND					
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)	Annuaire statistique	MESRSI	5	4	3	ND	ND	ND					
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	Annuaire statistique	MESRSI	8%	20%	30%	ND	ND	ND					
	Proportion des filières professionnalisantes	Annuaire statistique	MESRSI	10%	20%	30%	ND	ND	ND					
	Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	Annuaire statistique	MESRSI	11%	31%	50%	ND	ND	ND					
<i>EA 2.3.1</i> : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	Annuaire statistique	MESRSI	300	450	600	520	769	972					
	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	Annuaire statistique	MESRSI	60%	71%	95%	ND	ND	ND					
	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle	Annuaire statistique	MESRSI	150	350	600	162	184	204					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
						de l'économie							
<i>EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous</i>	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	Rapport concerné	MJFIP	10%	15%	20%	ND	ND					
	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	Rapport concerné	MJFIP	6,6% (2014)	10%	15%	ND	ND					
	Taux de chômage	EMC	INSD	6,6% (2014)	5%	3%	ND	ND					
	Taux de sous-emploi du secteur agricole	EMC	INSD	64% (2014)	45%	30%	ND	ND					
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	Enquête	MFSNF	41% (2008)	30%	25%	ND	ND					
			INSD										
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	Rapport concerné	MFPTPS	ND	75%	100%	ND	ND					
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	Annuaire statistique	MFPTPS	6 063,85	4 500	3 031	2 993,87	ND					
				-2014									
Taux de couverture du RAMU	Annuaire statistique	MFPTPS	0	15%	25%	0	ND						
Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	Annuaire statistique	MFPTPS	131,15	95	70	125,12	ND						
<i>EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du</i>	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	Annuaire statistique	MFSNF	ND	50%	75%	ND	59,09%	55,26%				
	Proportion des handicapés actifs occupés	Annuaire statistique	MFSNF	2,20%	20%	50%	2,5%	3,0%	ND				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
					développement	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	Annuaire statistique	MFSNF	45%	57%	70%	ND	60%
	Nombre d'enfants en situation de rue	Annuaire statistique	MFSNF	5 721 (2010)	4 000	2 860	ND	ND					
	Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs	Annuaire statistique	MFSNF	21%	30%	50%	ND	21%					
<i>EA 2.5.1</i> : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable	Rapport concerné	MEA	71%	76,50%	79%	72,4%	73,4%	74%				
	Taux d'assainissement	Rapport concerné	MEA	18%	27%	34%	19,8%	21,6%	22,6%				
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	Rapport concerné	MEEVCC	3%	5%	7%	3%	3%	4,4%				
	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	Rapport concerné	MEEVCC	13%	20%	25%	16,81%	22,29%	23,14%				
	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	75	110	150	86,8	103,45	123,45				
<i>EA 2.5.2</i> : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national	Rapport concerné	MEMC	33,32%	52,30%	80%	33,55%	36,08 %	35,94%				
	Taux d'électrification national	Rapport concerné	MEMC	18,83%	30%	45%	20,07%	20,62%	21,34%				
	Taux d'électrification national urbain	Rapport concerné	MEMC	59,88%	69%	75%	66,46%	65,84%	68,63%				
	Taux d'électrification national rural	Rapport concerné	MEMC	3,06%	12,60%	19%	3,20%	3,27%	3,18%				
	Part des énergies renouvelables dans la production totale	Rapport concerné	MEMC	1%	19%	30%	14,33%	12,53%	13,99%				
<i>EA 2.5.3</i> : la croissance urbaine est planifiée et	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	Rapport concerné	MUH	12	25	37	0	2	2				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
					maîtrisée	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	Rapport concerné	MUH	2	25	47	2	2
	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurés	Rapport concerné	MUH	0	6	13	0						
	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	Rapport concerné	MUH	ND	6	13	0						
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	Rapport concerné	MUH	17,2% (2014)	14%	10%	0	17,2%	17,2%				
	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	Rapport concerné	MUH	4572	19 500	35 000	0	5771	8650				
	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	Rapport concerné	MUH	100	3000	5000	0	0	0				
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	Enquête permanente agricole (EPA)	MAAH	15%	20%	25%	19,7%	17,40%	10,5%				
		Rapport concerné											
	Taux de couverture des besoins céréaliers	EPA	MAAH	96%	120%	140%	102%	87,7%	109%				
		Rapport concerné											
	Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers FCFA)	EPA	MAAH	357	415	535	373,9	394,4	ND				
		Rapport concerné											
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	EPA	MAAH	39 000	65 000	110 000	38 837	39 673	ND				
Rapport concerné													
Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	EPA	MAAH	ND	20%	50%	ND	ND	-					
	Rapport concerné												
Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	EPA	MAAH	25% (moy. 2005-2010)	30%	37,50%	27,0%	23%	27%					
	Rapport concerné												

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020	
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	EPA Rapport concerné	MAAH	4,90%	30%	45%	ND	ND	22,86					
	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	Rapport concerné Enquête	MRAH	69%	75%	80%	61	62,03	115%					
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	Rapport concerné	MRAH	40%	60%	70%	50	51,79	52,78%					
	Quantité de poissons produite	Rapport concerné	MRAH	20 000 tonnes	26 000 tonnes	30 000 tonnes	22 070	25580	27700					
<i>EA 3.1.2</i> : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Proportion des ménages agricoles non résilients	Rapport concerné	MAAH	49,2% (2010)	35%	25%	45,8%	42,6%	-					
	Proportion des ménages vulnérables structurels	Rapport concerné	MAAH	10% (2010)	7%	5%	22,6%	0,55	0,29					
<i>EA 3.2.1</i> : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	Part du secteur secondaire dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,10%	21,10%	22,40%	20,00%	18,4%	19,7%					
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,60%	8%	12%	5,40%	5,9%	5,4%					
	Taux de transformation des produits agricoles	Rapport concerné	MCIA	12%	17%	25%	ND	ND	ND					
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an	Enquête	INSD		2 200	2 800	3 600	ND	ND	ND				
		Rapport concerné	MCIA											
Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	Rapport concerné	MCIA		ND	15%	25%	ND	ND	ND					
<i>EA 3.2.2</i> : la contribution des industries culturelle,	Part de l'industrie touristique dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	3,70%	7%	8%	ND	ND	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,30%	4,50%	6%	ND	ND	ND				
	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	Rapport concerné	MSL	ND	5%	10%	ND	ND	ND				
	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	Rapport concerné	MSL	0	10	26	ND	1	1				
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques	Rapport concerné	MCAT	< 5%	5,60%	7%	ND	ND	ND				
EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	7,90%	9%	10,30%	8,30%	8,6%	10,6%				
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	Rapport concerné	MEMC	<14%	20%	25%	ND	ND	ND				
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière	Rapport concerné	MEMC	< 2 milliards FCFA	3,5 milliards FCFA	5 milliards FCFA	ND	ND	ND				
	Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	Rapport concerné	MEMC	<10 000	15 000	20 000	6 696	9 189	10 350				
EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	Rapport concerné	MDENP	7,9% (2009)	20%	35%	ND	ND	ND				
	Proportion des entreprises utilisant l'Internet	Rapport concerné	MDENP	4,1% (2009)	10%	18%	ND	ND	ND				
	Contribution des postes et télécommunications au PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,40%	3%	4%	2,9%	3,1%	3%				
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,70%	18,50%	15%	23,7%	20%	19%				
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,90%	8,50%	9,00%	6,6%	5,2%	8,1%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers FCFA)	Rapport concerné	MCIA	12 100	15 000	20 000	ND	ND					
		Enquête	INSD										
	Taux de crédit à l'économie	Rapport concerné	MINEFID	29%	31,50%	35%	28,4%	32,9%	33,1%				
	Taux élargi de bancarisation	Rapport concerné	MINEFID	30,10%	32%	35%	40,1%	44	ND				
<i>EA 3.3.2</i> : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,10%	8%	6%	10%	9,33%					
	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	85%	61%	65%	78,2%	81,2%	80,4%				
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,6% (2014)	15%	20%	11,75%	8,8%	ND				
	Quantité de viande exportée	Rapport concerné	MRAH	88 tonnes	1 000 tonnes	2 000 tonnes	2 566	2 642					
<i>EA 3.4.1</i> : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Rapport concerné	MEA	2	8	14	5	11	11				
	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	Rapport concerné	MEA	2	10	18	4	11	22				
	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	Rapport concerné	MEA	13%	19%	25%	15%	16%	17 %				
	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	Rapport concerné	MEA	40%	60%	100%	2	2	2				
	Taux de recouvrement de la CFE	Rapport concerné	MEA	100%	100%	100%	147%	126%	86,29 %				
<i>EA 3.4.2</i> : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter	Proportion de routes bitumées	Rapport concerné	MI	24%	30%	42%	24,5%	24,5%	25,61%				
	Proportion de pistes rurales aménagées	Rapport concerné	MI	27%	36,50%	43%	27,9	30,43%	32,60%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
la transformation structurelle de l'économie	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	Rapport concerné	MI	18%	12%	6%	18%	18%	18%				
	Puissance installée (en Mégawatts)	Rapport concerné	MEMC	300	650	1 000	321	324,6	351,7				
	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	Rapport concerné	MEMC	75	55	50	ND	ND	ND				
	Débit internet national	Rapport concerné	MDENP	40 Go	50 Go	100 Go	40 Go	40 Go	40 Go				
	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	Rapport concerné	MDENP	6%	9%	15%	6%	24%	31,26%				
EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB	Rapport d'étude	Premier ministre (PM)	ND	2%	3%	ND	ND	ND				
			MINEFID										
	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions	Rapport d'étude	INSD	ND	15 000	45 000	24 000	25000	ND				
EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	Proportion des espaces de conservation sous aménagement	Rapport d'enquête	MEEVCC	25%	27%	31%	ND	ND	ND				
	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement	Rapport d'enquête	MEEVCC	40%	55%	70%	ND	75	ND				
	Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	10 500	17 000	25 000	8528	24974	32539,35				
EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de	Annuaire statistique	MEEVCC	17%	35%	50%	25,90%	28%	31,7%				

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles		Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
					renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	développement durable							
	Nombre d'éco-villages créés	Rapport concerné	MEEVCC	0	500	2 000	ND	ND	5				
	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	Rapport d'étude	MEEVCC	ND	2	8	ND	ND	1,52%				

Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	2018 (CSD)			2019 (CSD)			2020 (CSD)		
Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration												
OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative												
<i>EA 1.1.1</i> : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Banque mondiale	3,6	4,5	ND						4,8	
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	35%	15%		30%					45%	
	Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	MJDHPC	60,3 km	58km		56km					54km	
	Temps moyen de traitement d'une affaire civile	MJDHPC	2 mois 21 jours	2mois		1 mois 20 jours					1 mois 15 jours	
	Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	MJDHPC	7 mois 3 jours	5mois		4mois					3mois	
	Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	MATDSI	60%	ND		ND					80%	
<i>EA 1.1.2</i> : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux de couverture des régions en plan ORSEC	MATDSI	53%	100%		ND					100%	
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	MATDSI	56,80%	67,00%		ND					75%	
	Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants)	MATDSI	1 pour 948 habitants	1 agent de sécurité pour 751 habitants		ND					1 agent pour 643 habitants	
<i>EA 1.1.3</i> : la défense est renforcée	Taux de réalisation des exercices terrains	MDNAC	50%	100%		100%					100%	
<i>EA 1.1.4</i> : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	MCRP	53%	75%							100%	
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	MCRP	48%	64%							80%	
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	MCRP	51%	65%							95%	
<i>EA 1.1.5</i> : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	MINEFID	ND									
	Part contributive des Burkinabè de l'extérieur au PIB	MINEFID / MAECBE	1,9% (2011)									
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)									
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	MINEFID	ND									
<i>EA 1.1.6</i> : l'administration publique	Niveau de satisfaction des usagers / clients	MFPTPS	ND	ND		ND					50%	

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
est efficace et efficiente	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	MATDSI	2 sur 23	15/23	23/23	ND
	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	MATDSI	1 sur 23	15/23	23/23	ND
	Taux d'OSC suivis	MATDSI	20%	35%	50%	70%
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	IBO	IBP	43/100			
	IPC	Transparency International	38/100			
	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	Fondation Mo Ibrahim	52,2/100	ND	58/100	65/100
OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique						
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	Proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD	MINEFID	0%			
	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	MINEFID	0%			
	Taux de pression fiscale	MINEFID	14,20%			
	Taux d'absorption des ressources	MINEFID	59% (2014)			
	Taux de prévisibilité de l'aide	MINEFID	ND			
	Proportion des PTF appliquant la division du travail	MINEFID	ND			
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	Classement <i>Doing Business</i>	Banque mondiale	143e sur 189			
	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	MINEFID	20,70%			
OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale						
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales	MINEFID	4,65%	10,00%	ND	ND
	Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	MATDSI	ND	25%	50%	80%
	Nombre de centres d'état civil secondaires	MATDSI	987	1200	1500	5000

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
<i>EA 1.3.2</i> : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	MINEFID	0%	ND	100%	100%
	Taux de réalisation des effets attendus des PLD	MINEFID (Secrétariats techniques des CRD)	ND	ND	60%	75%
Axe 2 : développer le capital humain						
OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique						
<i>EA 2.1.1</i> : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	INSD	330	290	ND	242
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	INSD	81,6	69%	ND	54,70%
	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	INSD / MS	1,40%	1,00%	ND	0,80%
	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (Centres hospitaliers universitaires (CHU), Centres hospitaliers régionaux (CHR), Hôpitaux de district (HD))	MS	63,1	95	ND	90
	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	MS	88,70%	85%	85%	85%
	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	INSD / MS	103,4	95	ND	80
	Le taux de prévalence du VIH	(SP/CNLS-IST)	0,90%	0,83%	ND	0,77%
	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	MS	0	70%	ND	90%
<i>EA 2.1.2</i> : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	MS	80%	82%	ND	90%
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	MS	30,20%	25,00%	ND	15%
	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	MS	92,48%	82,00%	ND	90%
<i>EA 2.1.3</i> : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende	Indice synthétique de fécondité	INSD	5,4	5	ND	4,7
	Couple-année protection en pourcentage	MS	19,70%	30,00%	ND	40,00%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
démographique est réellement mis en mouvement	Taux de dépendance économique	INSD	140% (2009)	35%	ND	50%
OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie						
<i>EA 2.2.1</i> : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux brut de scolarisation au préscolaire	MENA	3,90%	6,12%	9,54%	7,60%
	Taux d'achèvement au primaire	MENA	58,50%	68,50%	72,94%	75,60%
	Taux d'achèvement au post-primaire	MENA	24,20%	35,30%	36,61%	38,20%
	Indice de parité du TBA au primaire	MENA	0,95	1	1	1
	Indice de parité du TBA au post-primaire	MENA	1,05	1	1	1
	Indice de parité du TBA au secondaire	MENA	0,66	1	1	1
	Nombre de classes sous paillotes	MESRSI	4353	3123	0	0
<i>EA 2.2.2</i> : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Proportion des effectifs de l'EFTP	MENA	3,40%	9,50%	11,80%	16%
	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	INSD	1,10%	ND	ND	ND
	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	MJFIP	4,50%	10,00%	12,00%	15%
	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	MJFIP/MAAH	0,20%	4,50%	6,00%	7%
	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	INSD	29,50%	ND	ND	ND
<i>EA 2.2.3</i> : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	MESRSI	611	715	750	829
	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	MESRSI	28%	45%	52%	60%
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)	MESRSI	5	4	ND	3
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	MESRSI	8%	20%	ND	30%
	Proportion des filières professionnalisantes	MESRSI	10%	20%	ND	30%
	Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	MESRSI	11%	31%	ND	50%
OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie						
<i>EA 2.3.1</i> : La recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	MESRSI	300	600	500	450
	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	MESRSI	150	350	ND	600

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	MESRSI	60%	71%	ND	95%
OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes						
<i>EA 2.4.1</i> : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	MJFIP	10%	15%	ND	20%
	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	MJFIP	6,6% (2014)	10%	ND	15%
	Taux de chômage	INSD	6,6% (2014)	5%	ND	3%
	Taux de sous-emploi du secteur agricole	INSD	64% (2014)	45%	ND	30%
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	MFSNF/INSD	41% (2008)	30%	25%	25%
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	MFPTPS	ND	1%	1%	1%
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	MFPTPS	6063,85 (2014)	450000%	3031	3 031
	Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	MFPTPS	131,15			
	Taux de couverture du RAMU	MFPTPS	0	15%	ND	ND
<i>EA 2.4.2</i> : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	MFSNF	ND	50%	ND	75%
	Proportion des handicapés actifs occupés	MFSNF	2,20%	20%	ND	50%
	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	MFSNF	45%	57%	ND	70%
	Nombre d'enfants en situation de rue	MFSNF	5721 (2010)	6000	ND	4000
	Proportion des femmes propriétaire d'entreprise parmi les entrepreneurs	MFSNF	21%	30%	ND	50%
OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité						
<i>EA 2.5.1</i> : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable	MEA	71%	76	77,5	79
	Taux d'assainissement	MEA	18%	27	30	34
	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	MEEVCC	13%	27	28	30
	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	MEEVCC	75	120	135	150
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	MEEVCC	3%	20,46	26	31,56
<i>EA 2.5.2</i> : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national	MEMC	33,32%			
	Taux d'électrification national	MEMC	18,83%			
	Taux d'électrification national urbain	MEMC	59,88%			

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
	Taux d'électrification national rural	MEMC	3,06%			
	Part des énergies renouvelables dans la production totale	MEMC	6,40%			
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	MUH	12			
	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	MUH	2	13	30	47
	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	MUH	0	2	6	13
	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	MUH	ND	25,75	43,765	43,765
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	MUH	17,2% (2014)	14%		10%
	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	MUH	4572			
	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	MUH	100	3000		
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois						
OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable						
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	MAAH	15%	18%	20%	25%
	Taux de couverture des besoins céréaliers	MAAH	96%	117%	120%	140%
	Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers FCFA)	MAAH	357	394,69	415	650
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	MAAH	25% (moyenne 2005-2010)	28,23%	30%	37,50%
	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	MAAH	ND	ND	20%	50%
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	MAAH	4,90%	16%	30,00%	45%
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	MAAH	39 000	46 240	65 000	110 000
	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	MRAH	69%	73%	75%	80%
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle	MRAH	40%	55%	60%	70%
	Quantité de poissons produite	MRAH	20 000 tonnes	24000	26000	30000
EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et	Proportion des ménages agricoles non résilients	MAAH	49,2% (2010)			
	Proportion des ménages vulnérables structurels	MAAH	10% (2010)			

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
halieutiques aux risques est renforcée						
OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents						
<i>EA 3.2.1</i> : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	Part du secteur secondaire dans le PIB	MINEFID	20,10%			
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	MINEFID	6,60%			
	Taux de transformation des produits agricoles	MCIA	12%			
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an	INSD / MCIA	2 200			
	Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	MCIA	ND			
<i>EA 3.2.2</i> : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part de l'industrie touristique dans le PIB	MINEFID	3,70%	ND	7%	8%
	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	MINEFID	2,30%	ND	4,50%	6%
	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	MSL	ND	3%	5%	10%
	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	MSL	0	3	10	26
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques	MCAT	< 5%	ND	5,60%	7%
<i>EA 3.2.3</i> : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB	MINEFID	7,90%			
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	MEMC	< 14%			
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière	MEMC	2 milliards FCFA			
	Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	MEMC	< 10 000			
OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents						
<i>EA 3.3.1</i> : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	MDENP	7,9%(2009)	ND	20%	35%
	Proportion des entreprises utilisant l'Internet	MDENP	4,1% (2009)	ND	18%	18%
	Contribution des postes et télécommunications au PIB	MINEFID	2,40%	2,90%	4,00%	4%
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	MINEFID	20,70%	ND	18,50%	15%
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	MINEFID	6,60%	7,30%	7,50%	8%
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers FCFA)	MCIA / INSD	12 100	ND	15 000	20 000

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
	Taux de crédit à l'économie	MINEFID	29%	ND	32%	35%
	Taux élargi de bancarisation	MINEFID	30,10%	ND	32,00%	35%
<i>EA 3.3.2</i> : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	MINEFID	10,10%	9,80%	8,00%	6%
	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	MINEFID	85%	82%	75%	65%
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	MINEFID	10,6% (2014)	ND	15%	20%
	Quantité de viande exportée	MRAH	88 tonnes	88 tonnes	1000 tonnes	2000 tonnes
<i>OS 3.4</i> : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie						
<i>EA 3.4.1</i> : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	MEA	2	7	17	24
	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	MEA	2	19	12	32
	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	MEA	13%	17	19	22
	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	MEA	40%	2	3	3
	Taux de recouvrement de la CFE	MEA	100%	100	100	100
<i>EA 3.4.2</i> : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Proportion de routes bitumées	MI	24%	30%		42%
	Proportion de pistes rurales aménagées	MI	27%	36,5%		43%
	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	MI	18%	12%		6%
	Puissance installée (en mégawatts)	MEMC	300			
	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	MEMC	75			
	Débit Internet national	MDENP	40 Go	50 G		100 G
	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	MDENP	6%	8%		15%
<i>EA 3.4.3</i> : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB	Premier ministre (PM) / MINEFID	ND			
	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions	INSD	ND			
<i>OS 3.5</i> : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales						
<i>EA 3.5.1</i> : l'environnement et les	Proportion des espaces de conservation sous aménagement	MEEVCC	25%	26	27	30

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015			
				2018 (CSD)	2019 (CSD)	2020 (CSD)
ressources naturelles sont gérés durablement	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement	MEEVCC	40%	55	60	65
	Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	MEEVCC	10 500	14 000	17 000	25 000
<i>EA 3.5.2</i> : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable	MEEVCC	17%	35	40	50
	Nombre d'éco villages créés	MEEVCC	0	13	13	1000
	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	MEEVCC	ND	2		8

Annexe 5 : Bilan synthétique 2018 des matrices régionales des réformes stratégiques et des investissements structurants

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Indicateurs	Total			
		Bilan financier 2018		Bilan physique 2018	
		Prév	Réal	Prév	Réal
Rendre fonctionnel les services publics locaux	Proportion de services publics locaux fonctionnels	465465602	379445554	82	67
Construire des centres d'état civil	Nombre de centres d'état civil construits	91267800	86085300	4	3
		203644933	156115484		
Construire des bâtiments administratifs des mairies	Nombre de bâtiments administratifs des mairies construits	6	5	67	45
Construire des bâtiments administratifs des conseils régionaux	Nombre de bâtiments administratifs des conseils régionaux construits	169000000	168798802	2	1
Equiper les bâtiments administratifs des mairies	Nombre de bâtiments administratifs des mairies équipés	210045811	184301861	44	40
Elaborer un schéma communal d'aménager du territoire	Nombre de schémas communaux aménagés du territoire	0	0	0	0
Actualiser le PRD	Nombre de PRD actualisés	30000000	30000000	2	3
Actualiser le PCD	Nombre de PCD actualisés	152975680	115417800	15	16
Construire de nouveaux CSPS	Nombre de nouveaux CSPS construits	746091054	433778287	15	7
Normaliser des CSPS	Nombre de CSPS normalisés	462692702	204110184	15	8
		122651856			
Construire des logements pour agents de santé (CSPS)	Nombre de logements de CSPS construits	1	982125306	83	69
Réhabiliter des CSPS	Nombre de CSPS réhabilités	133819790	113050433	29	25
Réhabiliter des logements de CSPS	Nombre de logements de CSPS réhabilités	6629040	6594040	4	4
Acquérir des ambulances	Nombre d'ambulances acquis	150240160	142965135	4	3
		120371560	106675627		
Construire des maternités	Nombre de maternités construites	0	8	43	35
Réhabiliter des maternités	Nombre de maternités réhabilitées	55733115	50938660	10	10
Electrifier des maternités	Nombre de maternités électrifiées	7541541	7540400	9	9
Construire des dépôts MEG	Nombre de dépôts MEG construits	238079738	171136992	27	20
Construire des dispensaires	Nombre de dispensaires construits	749929632	567351885	31	20
Réhabiliter des dispensaires	Nombre de dispensaires réhabilités	13291174	7898842	6	5
Construire des incinérateurs	Nombre d'incinérateurs acquis	106260203	99048408	49	29
Acquérir des kits médicaux au profit des centres de santé	Nombre de kits médicaux acquis au profit des centres de santé	240309794	171128359	311	309
Acquérir des matériels bio médicaux au profit des centres de santé	Nombre de matériels bio médicaux acquis au profit des centres de santé	662958097	627667249	160	157
		277500689	226333908		
Construire des écoles	Nombre d'écoles construites	2	8	79	60
Normaliser des écoles	nombre d'écoles normalisées	471383339	401289737	22	20
Réhabiliter des écoles	Nombre d'écoles réhabilitées	348734164	287822460	74	51
Acquérir des tables bancs au profit des écoles	Nombre de tables bancs acquis au profit des écoles	578522073	511533953	16932	14500
Acquérir des mobiliers de bureau au profit des écoles	Nombre de mobilier de bureau acquis au profit des écoles	788955215	696834582	2774	2015
		547103513	431333226		
Construire des salles de classes	Nombre de salles de classes construites	2	2	658	484
Réhabiliter des salles de classes	Nombre de salles de classes réhabilitées	252092207	228844005	138	122
		250787615	194875336		
Construire des CEG	Nombre de CEG construits	5	5	54	40
Réhabiliter des CEG	Nombre de CEG réhabilités	7873594	7837515	1	1
Construire des lycées	Nombre de lycées construits	403688000	358597324	7	4
Réhabiliter des lycées	Nombre de lycées réhabilités	4753000	5253000	2	2
Construire des complexes scolaires	Nombre de complexe scolaire construits	853922998	660690853	30	27
Réhabiliter des complexes scolaires	Nombre de complexes scolaires réhabilités	31299510	29301238	3	3
Construire des logements enseignants	Nombre de logements enseignants construits	239248306	125982253	27	18
Réhabiliter des logements enseignants	Nombre de logements enseignants réhabilités	41688972	40562247	34	34

Octroyer des bourses scolaires	Nombre de bourses scolaires octroyées	5000000	5000000	2	2
Octroyer des fournitures scolaires aux écoles	Nombre d'écoles ayant bénéficié de fournitures scolaires	193673842 3	175472539 9	10378	10326
Mettre en place des cantines scolaires	Nombre des cantines scolaires mises en place	614034106 9	575138108 4	10274	10277
Construire des latrines institutionnelles	Nombre de latrines institutionnelles construites	664290092	412551119	1423	724
Réhabiliter des latrines institutionnelles dans les écoles	Nombre de latrines institutionnelles réhabilitées dans les écoles	0	0	0	0
Construire des forages institutionnels dans les écoles	Nombre de forages institutionnelles construites dans les écoles	573218022	409406226	67	55
Réhabiliter des forages institutionnels dans les écoles	Nombre de forages institutionnelles réhabilitées dans les écoles	137894113	115945560	47	42
Construire des CPAF	Nombre de CPAF construits	153878888	56593772	11	7
Réhabiliter des CPAF	Nombre de CPAF réhabilités	2652000	2447000	1	1
Construire des CEBNF	Nombre de CEBNF construits	0	0	0	0
Réhabiliter des CEBNF	Nombre de CEBNF réhabilités	0	0	0	0
Construire des CAR	Nombre de CAR construits	23400000	21907750	1	1
Réhabiliter des CAR	Nombre de CAR réhabilités	3000000	2988090	1	1
Réaliser des forages	Nombre de forages réalisés	366738509 0	269957096 8	518	362
Réhabiliter des forages	Nombre de forages réhabilités	937596260	818011042	387	301
Réaliser des AEPS/PEA	Nombre d'AEPS/PEA réalisées	455788692	368897146	16	13
Réhabiliter des AEPS/PEA	Nombre d'AEPS/PEA réhabilitées	60990973.1	26368229	6	4
Réaliser des PEA	Nombre de PEA réalisées	0	0	0	0
Réhabiliter des PEA	Nombre de PEA réhabilitées	0	0	0	0
Réaliser les extensions d'AEPS/PEA	Nombre d'extensions d'AEPS/PEA réalisées	15247344	15247344	1	1
Réhabiliter les extensions de PEA	Nombre d'extensions de PEA réhabilitées	19200077	15250000	2	1
Construire des latrines publiques	Nombre de latrines publiques construites	489399570	260367484	1354	697
Réhabiliter des latrines publiques	Nombre de latrines publiques réhabilitées	76609090	70297445	16	14
Construire des latrines familiales	Nombre de latrines familiales construites	809143456	712838348	7108	3700
Réhabiliter des latrines familiales	Nombre de latrines familiales réhabilitées	0	0	0	0
Réaliser des caniveaux	Longueur (km) de caniveaux réalisées	368914033 6	342569268 4	12738. 1	17325.1
Construire des bacs à ordures	Nombre de bacs à ordures construits	865119048	834901256	140	111
Acqu岸ir des véhicules de collecte des déchets	Nombre de véhicules de collecte des déchets acquis	0	0	0	0
Construire des centres d'enfouissement des déchets	Nombre de centres d'enfouissement des déchets construits	10259669	7042482	2	1
Construire des centres de collecte, de traitement et de valorisation des ordures	Nombre de centres de collecte, de traitement et de valorisation des ordures construits	911051682	908170737	27	26
Reboiser des espaces verts	Superficie (ha) d'espaces verts reboisés	51687018	42279018	102	102
Réhabiliter des PTFM	Nombre de PTFM réhabilitées	0	0	0	0
Créer de nouvelles zones loties	Nombre de nouvelles zones loties créées	15680000	0	1	0
Créer de nouvelles parcelles	Nombre de nouvelles parcelles créées	0	0	0	0
Réaliser des actions de Conservation des Eaux et des Sols (CES) /Défense et Restauration des sols (DRS)		33820000 252594787	10300000	506	401
Construire un magasin de stockage des SPAI	Nombre de magasin de stockage des SPAI créés	6	605393926	84	54
Construire des parcs à vaccination	Nombre de parc à vaccination créés	612921574	503755425	51	45
Réaliser un boulis pastoral	Nombre de boulis pastoral réalisés	93771131	55044000	5	4
Réaliser des forages pastoraux	Nombre de forages pastoraux réalisés	780587541	532198802	41	28
Aménager des aires de séchage	Nombre de aire de séchage créés	21494000	7014000	2	1
Construire des centres de collecte de lait	Nombre de centre de collecte de lait construits	16299919	16299919	1	1

Réaliser des forages pastoraux	Nombre de forage pastoral réalisés	156728332	112955174	31	15
Créer de zone de paturage	Nombre de zone de paturage créés	43191928	2425000	46	1
Aménager des terrains de sport	Nombre de terrains de sport aménagés	49410432	29364867	12	8
Aménager des sites touristiques	Nombre de sites touristiques aménagés	1000000	1000000	1	1
Construire des établissements touristiques d'hébergement	Nombre d'établissements touristiques et d'hébergement créés	212124314	202095625	14	3
Réhabiliter les musées	Nombre de musées réalisées	4000000	999400	2	1
Réaliser des aires d'abattage		47000860	41675464	8	7
Réhabiliter des aires d'abattage	Nombre d'aires d'abattage réhabilités	197495071	72338612	6	3
Contruire des marché à bétail	Nombre de marchés à betail construits	865500020	364834079	18	12
Construire des marchés	Nombre de marchés construits	672137774	536152113	502	386
Construire des boutiques de rue	Nombre de boutiques de rue construites	191500272	176230682		
Construire des gares routières	Nombre de gares routière construites	2	9	934	747
Réhabiliter les gares routières	Nombre de gares routières réhabilitées	32300000	32285000	2	2
Protéger les berges des point d'eau	Nombre de berges des points d'eau protégés	75000000	0	1	0
Réhabiliter des barrages	Nombre de barrages réhabilités	2276125	0	1	0
Réaliser des barrages	Nombre de barrages réalisés	73000000	22589326	3	1
Réhabiliter des pistes rurales	Longueur de pistes rurale réalisées	0	0	0	0
Aménagement des pistes rurales	Longueur de pistes rurales aménagés	393000000	392994500	3	3
Bitumer des routes	Longueur de routes bitumées	440809944	350055800	38.5	31.5
Acquérir des engins lourds	Nombre d'engins lourds acquis	1.8957E+10	0	0	0
Réaliser des ouvrages de franchissement (Ponts, dalots.)	Nombre de(ponts ,radiers,...) réalisés	250000000	0	591432439	7
Réaliser des reboisements	Superficie (ha) reboisé	148999851	7	881715240	82
Réaliser des haies vives	Longueur (km) de haies vives réalisées	81291172	24076200	142	120
Désensabler les retenus d'eau	nombre de retenues d'eau désensablées	0	0	0	0
Créer des pépinières communales	Nombre de pépinières communales créés	77758502	77758502	4	4
Créer des bosquets	Nombre de bosquets créés	4601434	1400000	6	1
Délimiter les forêts	Superficie (ha) de forêts délimités	12528000	900000	16	0
Créer des forêts communales	Nombre de forêts communales créés	53291113	26355000	5	2
		101800925	25649250	9	7

TABLE DES MATIERES

<i>SOMMAIRE</i>	<i>i</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>ii</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	<i>iii</i>
<i>RESUME</i>	<i>viii</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2018</i>	<i>2</i>
<i>II PERFORMANCE 2018 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE</i>	<i>4</i>
II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	4
II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	4
II.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	18
II.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	23
II.2 Axe 2 : Développer le capital humain	29
II.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	29
II.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie	38
II.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	47
II.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	51
II.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	58
II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	71
II.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	71
II.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	80
II.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	88
II.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	93
II.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	103
II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso	105
<i>III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2018</i>	<i>117</i>
III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif	117
III.2 Financement du PNDES	118

III.2.1	Situation du financement du PNDES	118
III.2.2	Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels	119
III.2.3	Efficacité de la coopération au développement	121
<i>IV</i>	<i>PERSPECTIVES 2019-2021</i>	<i>124</i>
IV.1	Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	124
IV.1.1	Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	124
IV.1.2	Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique	125
IV.1.3	Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	126
IV.2	Axe 2 : Développer le capital humain	127
IV.2.1	Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	127
IV.2.2	Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie	127
IV.2.3	Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	128
IV.2.4	Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	128
IV.2.5	Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	129
IV.3	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	130
IV.3.1	Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	130
IV.3.2	Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	130
IV.3.3	Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	131
IV.3.4	Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	132
IV.3.5	Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	132
	<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>134</i>
	<i>ANNEXES</i>	<i>I</i>
	Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue	I
	Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue	I
	Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES	II
	Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES	XVIII
	Annexe 5 : Bilan synthétique 2018 des matrices régionales des réformes stratégiques et des investissements structurants	XXVII
	TABLE DES MATIERES	XXX